

Tome CLXXI

Session ordinaire

Band CLXXI

Ordentliche Session

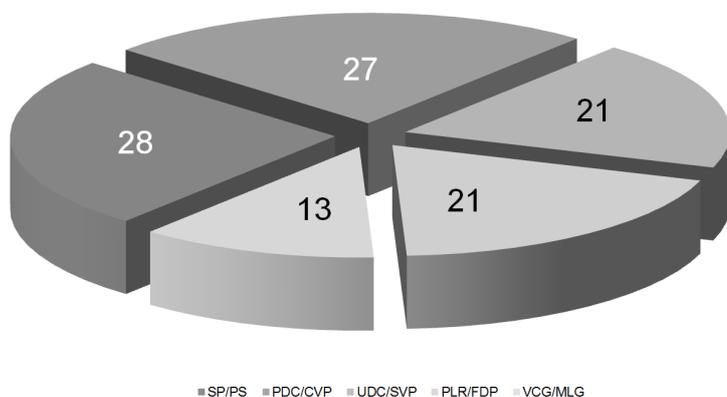
—

Novembre / November 2019

Contenu/Inhalt	Pages/Seiten
Première séance, mardi 19 novembre – <i>1. Sitzung, Dienstag, 19. November</i>	3021 – 3055
Deuxième séance, mercredi 20 novembre – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 20. November</i>	3056 – 3078
Troisième séance, jeudi 21 novembre – <i>3. Sitzung, Donnerstag, 21. November</i>	3079 – 3102
Attribution des objets aux commissions – <i>Zuweisung der Geschäfte an die Kommissionen</i>	3103 – 3104
Messages – <i>Botschaften</i>	3105 – 3209
Réponses – <i>Antworten</i>	3210 – 3224
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	3225 – 3219
Questions – <i>Anfragen</i>	3230 – 3235
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	3236 – 3239
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	3240 – 3243

Cercles électoraux/Wahlkreise	Sièges/Sitze
SC Sarine-Campagne/Saane Land	24
GR Gruyère/Greyerz	19
SE Singine/Sense	15
FV Fribourg-Ville/Stadt Freiburg	14
LA Lac/See	13
BR Broye/Broye	11
GL Glâne/Glane	8
VE Veveyse/Vivisbach	6

Groupes parlementaires/Fraktionen	Sièges/Sitze
PS/SP Groupe socialiste/Sozialdemokratische Fraktion	28
PDC/CVP Groupe démocrate-chrétien/Christlichdemokratische Fraktion	27
UDC/SVP Groupe Union démocratique du centre/Fraktion der Schweizerischen Volkspartei	21
PLR/FDP Groupe libéral-radical/Freisinnig-Demokratische Fraktion	21
VCG/MLG Groupe Vert Centre Gauche/Mitte Links Grün	13



Première séance, mardi 19 novembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Communications		
		Validation des mandats de députés d'Esther Christine Schwaller-Merkle en remplacement de Thomas Rauber et de Markus Julmy en remplacement de Markus Bapst		
		Assermentation d'Esther Christine Schwaller-Merkle et de Markus Julmy		
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Année 2020	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction des finances (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Ursula Krattinger-Jutzet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Dominique Butty <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Gabriel Kolly <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de sécurité et de la justice (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Elias Moussa

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				<i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de l'économie et de l'emploi (2020)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Claude Chassot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-111	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2018)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Solange Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Murielle Besson Gumy, Marc-Antoine Gamba, Johanna Gapany, Fritz Glauser, Jean-Daniel Schumacher et Jean-Daniel Wicht.

M. Jean-François Steiert, conseiller d'Etat, est excusé.

Ouverture de la session

Le Président. J'ai le plaisir d'ouvrir cette septième session de l'année 2019.

Communications

Le Président. Tout d'abord, je commencerai par souhaiter un bon anniversaire à notre collègue Bertrand Morel.

Je tiens également à féliciter M^{mes} les Députées Marie-France Roth Pasquier et Johanna Gapany pour leur élection aux Chambres fédérales. Mesdames, je suis sûr que vous aurez à cœur de représenter et de défendre le canton de Fribourg à Berne. Bravo!

Je tiens aussi à saluer l'excellent travail qui a été fait par notre responsable de informatique, M. Christophe Dupasquier, lors de la récente migration informatique vers Office 365. Je le remercie. Tout s'est très bien passé, également grâce à la collaboration de tous les députés. Merci à vous!

Je vous rappelle que l'Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton a invité les députés pour un apéritif à l'issue de la séance du jeudi 21 novembre à midi.

Liens d'intérêts: le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés (article 13 de la loi sur l'information): les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil tant des personnes morales de droit privé que de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Validation des mandats de députés d'Esther Christine Schwaller-Merkle en remplacement de Thomas Rauber et de Markus Julmy en remplacement de Markus Bapst

> La validation de ces mandats est accepté tacitement.

Assermentation d'Esther Christine Schwaller-Merkle et de Markus Julmy

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Sehr geehrte Damen und Herren, Sie sind für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes (*Applaus*).

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127 Année 2020

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (<i>PDC/CVP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget détaillé fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Entrée en matière générale

Le Président. Pour permettre une appréciation globale en présence du Conseil d'Etat, je rappelle que tout amendement portant sur le budget doit être annoncé lors du débat d'entrée en matière.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). La Commission des finances et de gestion (CFG) s'est réunie à huit reprises pour examiner le budget 2019 qui vous est présenté.

Préalablement à l'examen en plénum de la CFG, toutes les Directions ont été visitées par deux rapporteurs de notre Commission pour un examen plus détaillé, comme cela se fait d'habitude. La CFG adresse ses remerciements aux membres du Conseil d'Etat et à leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions et plus particulièrement à M. le Commissaire, au secrétaire général et au trésorier de la Direction des finances. Les rapporteurs de chaque Direction vous feront un rapport spécifique au fil de la session lors de l'examen de détail du budget. Pour ma part, je me contenterai de considérations générales sur l'ensemble des budgets de fonctionnement et des investissements et rapporterai les avis et recommandations exprimés au sein de notre Commission.

Le Conseil d'Etat présente un budget équilibré avec 363 710 frs d'excédent de revenus au compte de résultats du budget 2020, avec un total de revenus de 3 720 602 070 frs soit plus 163,4 millions ou 3,8% par rapport au budget 2019, pour un total des charges de 3 720 238 360 frs. L'équilibre du compte de résultats respecte ainsi l'article 83 de la Constitution cantonale. Le compte de résultats présente des revenus d'impôts qui se montent désormais à 1,4 milliard de francs, en hausse de 39,6 millions (+ 2,8%), dont 33,5 millions dus à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. A noter une légère hausse de 1 million de francs du produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, une augmentation de la part à l'impôt fédéral direct (IFD) de 12,6 millions de francs et une forte baisse de 10 millions du revenu de l'impôt sur le capital des personnes morales. Cette dernière résulte de la réforme fiscale qui veut qu'une entreprise ayant un impôt sur le bénéfice qui excède l'impôt sur le capital ne paie pas l'impôt sur le capital.

Le budget 2020 est donc marqué par la mise en œuvre totale et complète de la réforme fiscale pour un coût de 30,9 millions, qui comprend les compensations aux communes pour 19,2 millions, l'augmentation des subventions LAMal, des allocations familiales et le soutien à la formation professionnelle. Les promesses ont donc été tenues telles qu'annoncées lors de la votation populaire.

Les revenus de la péréquation financière augmentent eux de 6,5 millions de francs (+ 1,7%), à 390,6 millions. Cependant, l'érosion de la péréquation va se poursuivre en parallèle à l'augmentation de nos recettes fiscales - ce qui est une bonne nouvelle en soi -, mais avec un décalage de quatre ans. Depuis 2011, le canton de Fribourg a perdu 97,3 millions, soit près de 20%. Enfin, il faut noter l'augmentation des subventions fédérales de 6,5 millions à 272,2 millions et une augmentation de 11 millions des autres recettes fiscales, plus volatiles. Sur le total des revenus de l'Etat, la part de l'impôt est de 37,7%.

Du côté des dépenses, les éléments principaux sont les suivants: Les EPT augmentent de 148,34, dont 111,56 pour l'enseignement, dus principalement à la cantonalisation des services d'intégration (80 EPT environ), augmentation partiellement compensée par des baisses de subventions. Il y a également plus 14,8 EPT à l'administration générale et 12,25 EPT pour le master en médecine. Les charges du personnel passent donc à 1,335 milliard (+ 33,8 millions ou 2,6%) en raison des nouveaux postes mais aussi de l'octroi de paliers. Quant à l'indexation, 7,5 millions de francs sont en réserve pour couvrir une éventuelle indexation si l'indice des prix de novembre est supérieur à 109,6 points, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans les autres charges, il faut noter une hausse de 57,2 millions due, outre à la compensation PF17 aux communes déjà mentionnée, une augmentation de 9,7 millions pour l'achat de prestations au HFR, de 11,1 millions pour l'aide aux primes de l'assurance-maladie, de 5,5 millions pour les maisons d'éducation et institutions spécialisées, de 4,8 millions pour l'aide sociale des demandeurs d'asile. Ces deux derniers postes sont partiellement compensés par des revenus.

Les charges de consommation, qui incluent les sites concernés par la politique foncière active, la digitalisation et les fournitures scolaires, ont augmenté de 27,4 millions, à 396,7 millions. L'enveloppe informatique passe dans le budget 2020 à 51,3 millions contre 19,9 millions en 2017, ce qui représente une augmentation de 31,4 millions en quatre ans. Cette progression suit la ligne stratégique de la digitalisation. Les projets principaux sont le référentiel cantonal, le projet HAE, e-justice, SAP et la cyber-santé.

Le compte des investissements présente des dépenses de 187 878 780 frs pour des recettes de 35 697 000 frs. Concernant les investissements nets, une diminution de 16,5 millions est à constater au budget 2020, mais l'augmentation par rapport à la moyenne de la période 2014-2018 est de 33,8 millions, soit + 28,5%. Les principaux investissements bénéficient aux routes cantonales (25 millions), à un achat de titres pour la recapitalisation de BFF SA (21,5 millions), aux subventions dans le domaine de l'énergie (18 millions) et à celles pour les améliorations foncières (17 millions), au Service des bâtiments (16,7 millions), à l'Université (10 millions) au collège Sainte-Croix et au GYB (11 millions). Le degré d'autofinancement de l'Etat reste modeste à 59,6% et une insuffisance de financement de 61,5 millions est à constater, ce qui implique une croissance de l'endettement. A noter toujours un retard de certains projets dû aux procédures démocratiques et juridiques.

La Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière sur le budget 2020 par 11 voix contre 0 et 2 abstentions. Elle a cependant longuement discuté de la constante augmentation des EPT dans l'enseignement hors projet de cantonalisation, alors qu'une stabilisation avait été annoncée en parallèle à celle observée pour la croissance démographique. Le plan financier montre d'ailleurs une augmentation toujours soutenue de ces postes. Globalement, un effort a été fait puisque les nouveaux postes sont passés de 64 à 35 EPT au budget 2020. Mais la croissance des postes subsiste, ce qui porte le doute sur la ligne suivie par l'Etat. La discussion a aussi porté sur la digitalisation et l'important effort prévu en 2020 en priant la Direction en charge de faire preuve d'une grande vigilance concernant les mandats externes tout en reconnaissant les bienfaits du développement des différents outils informatiques.

Quant à l'impôt sur les personnes physiques, il est en progression de 3,9% alors que les demandes relatives à une baisse fiscale se multiplient. L'Etat aurait tout à fait la possibilité d'assumer une baisse dans certains domaines. Un grand nombre de motions ont été déposées et seront traitées prochainement.

Enfin, la Commission a été étonnée de constater que les investissements baissent. Il a été répondu que ces retards sont dus à des procédures de recours et d'oppositions. Concernant le SEJ, la Commission des finances et de gestion a constaté 2,8 EPT acquis plus 1 EPT au budget 2020, ce qui s'approcherait des 4 EPT demandés. Il est à noter qu'une réorganisation interne est en cours.

Godel Georges, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter le budget 2020 ainsi que le plan financier actualisé, un budget 2020 qui démontre clairement que nous assumons la réforme fiscale. Le plan financier pour sa part, s'il exige de rester prudent, nous permet de continuer à investir de manière conséquente pour l'avenir de notre canton.

De manière générale, l'équilibre budgétaire a été rendu possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses et à une évolution favorable de certains revenus de l'Etat en lien notamment avec la fiscalité. On constate ainsi une augmentation importante des rentrées fiscales, soit une hausse de près de 40 millions de francs par rapport au budget de l'an dernier. On peut se réjouir de cette évolution tout à fait conforme à ce que nous avons annoncé lors de la campagne, à savoir qu'il y aura autant de rentrées fiscales avant qu'après la mise en œuvre du projet de réforme. En ce qui concerne l'augmentation de plus de 11 millions de francs au chapitre de la part à l'impôt fédéral direct, cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de

la quote part de 17% à 21,2%, découlant de l'acceptation du projet RFFA. Les effets de cette hausse sont intégrés de façon partielle pour l'année 2020 car il est tenu compte d'un certain décalage temporel. Au final, le taux de progression des charges et des revenus atteint 3,8%.

Au niveau des charges, cette évolution s'explique par l'octroi d'une contribution en faveur des communes et des paroisses ainsi que l'introduction de mesures sociales en faveur de la population dans le cadre de cette réforme fiscale, telles que l'augmentation des subventions LAMal, l'augmentation des allocations familiales et donc de la cotisation Etat employeur ainsi que des mesures liées à la taxe sociale, telles que l'augmentation de la participation au financement de l'accueil extrafamilial ou encore du soutien à la formation professionnelle. Sans ces effets spécifiques, le taux de croissance des charges 2020 se situerait à 2,8%. Dans ce chapitre, on peut également relever que les charges de transfert augmentent de 3,4% par rapport aux 3,8% des charges totales. L'augmentation de ces charges s'expliquent pour les deux tiers par la croissance des subventions dans le domaine de la santé et de la prévoyance sociale, notamment les prestations de l'Etat en faveur du HFR, les subventions cantonales pour l'assurance maladie, les subventions cantonales en faveur des institutions spécialisées, l'aide à domicile ou encore l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Au chapitre du personnel, la charge augmente globalement de 33,8 millions, soit 2,6% entre le budget 2019 et 2020, soit une progression inférieure à celle des charges globales. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des nouveaux postes, leur valorisation prévue ainsi que l'effet de la cantonalisation des services d'intégration en lien avec le concept de pédagogie spécialisée. Cette cantonalisation signifie une intégration de 79,86 EPT dans les effectifs de l'Etat. Si on enlève l'intégration de la pédagogie spécialisée, l'augmentation concernant le personnel se situerait à 1,7%. Pour rappel, la cantonalisation des services d'intégration découle de la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée. Les effectifs de ces services sont dorénavant compris dans la masse salariale de l'Etat. Les subventions cantonales ont donc été réduites en conséquence pour tendre vers une opération neutre financièrement.

Avant d'en venir aux investissements, j'aimerais encore souligner que nous poursuivons des efforts dans le domaine de la digitalisation de l'administration cantonale. Pour mettre en œuvre ce projet phare du programme gouvernemental, nous avons porté le montant de l'enveloppe informatique à 51,3 millions de francs pour l'exercice 2020, soit une augmentation de 17,4% par rapport à 2019. Il s'agira ainsi de créer le référentiel cantonal indispensable, de poursuivre le développement du programme HAE et de l'e-justice, ou encore de mettre en place le nouvel SAP ainsi que la cyber-santé.

Concernant les investissements, le Conseil d'Etat maintient un programme soutenu avec un degré d'autofinancement plutôt modeste et très proche de celui de l'année dernière. Si le volume est quelque peu en retrait par rapport à 2019, le volume d'investissements prévu pour 2020 demeure sensiblement supérieur aux réalisations des années antérieures, dont la moyenne s'élevait à 159 millions brut contre 187,9 millions en 2020.

Venons-en maintenant au plan financier. Tout d'abord, comme vous l'avez sans doute constaté, l'excédent de charges prévu progresse rapidement depuis 2021 pour atteindre 192 millions de francs en 2023. En termes relatifs, les évolutions des charges et des revenus affichent des taux de progression assez différents: 2,6% pour les charges contre 1,4% en moyenne annuelle pour les revenus. Les charges de personnel progressent, d'une part, en raison des EPT additionnels dont les trois quarts sont prévus pour l'enseignement, d'autre part en raison de l'assainissement de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Outre le financement des mesures transitoires qui se fera par un prélèvement au bilan de l'Etat, une augmentation du taux de cotisation de l'employeur de 1% et ainsi que la revalorisation salariale de 0,25% sont en effet prévus pour accompagner la révision du plan de financement de la Caisse et mener à bien ce dossier important, un dossier sur lequel vous aurez évidemment l'occasion de vous exprimer prochainement puisque le Conseil d'Etat vient de vous transmettre le projet de loi et de message.

Concernant les revenus des impôts dans le cadre du plan financier, nous nous sommes certainement montrés prudents quant à l'estimation. En effet, il s'agit de prendre en compte l'évolution conjoncturelle qui influencera fortement les données budgétaires à l'avenir. Le contexte actuel ne nous permet pas des anticipations démesurément optimistes, notamment si l'on pense aux incertitudes liées à l'Union européenne ou aux conflits commerciaux entre certaines grandes puissances mondiales. Les prévisions les plus récentes de la Confédération et de la BNS tendent à confirmer un certain ralentissement de l'activité économique domestique à court et moyen termes. Par ailleurs, nous avons également tenu compte de la motion Bapst/Rauber pour les années 2022 et 2023 concernant l'imposition de la fortune acceptée par le Grand Conseil, signifiant une légère diminution des revenus fiscaux. Ce constat n'empêche toutefois pas le Conseil d'Etat de poursuivre le développement des prestations, en particulier dans le domaine du social, de la santé, avec notamment les EMS et institutions spécialisées. Grâce aux provisions et au fonds, nous sommes également en mesure de planifier et de réaliser des investissements importants pour l'avenir du canton. Ainsi, un montant global de 400 millions pris sur ces réserves nous permettra d'assumer pleinement nos ambitions. Les principaux prélèvements concernent tout d'abord la provision à hauteur de 75 millions qui servira à faire face aux fluctuations des versements de la BNS, le fonds d'infrastructures qui nous permettra de financer des investissements conséquents sans pénaliser le compte de fonctionnement pour un montant global de 70,4 millions de francs, notamment

pour le bâtiment de *Smart Living Lab*, les piscines, l'Université avec la tour Henri et le bâtiment de chimie ou encore la contribution au fonds d'infrastructures ferroviaires, transports publics.

Concernant le fonds de l'énergie, l'Etat va investir plus de 86 millions de francs sur la durée du plan financier. Ce montant permettra notamment de poursuivre la stratégie d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et de soutenir de manière affirmée le développement des énergies renouvelables. Le fonds de l'énergie sera mis fortement à contribution, puisqu'il passera de 49,3 millions en 2018 à 13 millions à fin 2023. En mettant l'accent sur la stratégie énergétique, le Conseil d'Etat démontre sa volonté d'investir massivement dans ce domaine et s'engage pour des solutions pragmatiques et durables.

Parmi les autres fonds et provisions prévus au plan financier, j'aimerais encore mentionner la provision concernant la mise en œuvre du projet fiscal, constituée durant les périodes ou les années précédentes. Elle nous permet aujourd'hui d'assumer les effets de la réforme en soutenant en particulier les communes sans charger le compte de fonctionnement.

Pour terminer, j'aimerais encore relever que les investissements prévus dans le plan financier s'élèvent au total à 917 millions de francs. Ils concernent principalement les domaines de la formation, de l'économie publique, de l'administration générale, du trafic et de la protection de l'environnement et de l'aménagement. Des montants conséquents sont prévus pour les bâtiments tels que l'Agroscope, l'Hôtel cantonal, le Centre de stockage interinstitutionnel cantonal, les collèges ou encore la BCU.

Au final, le Conseil d'Etat devra faire en sorte de relever le défi de l'équilibre budgétaire tout en garantissant des prestations en faveur de la population. Ce dont nous pouvons d'ores et déjà être satisfaits est que la planification financière démontre que nous sommes en mesure d'assumer les effets de la réforme fiscale pleinement mise en œuvre et d'offrir par la même occasion des prestations sociales améliorées à notre population.

Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur le projet de budget 2020 et à prendre acte de la planification financière 2021 à 2023.

En guise de conclusion, j'aimerais encore ajouter au nom du Conseil d'Etat un élément important. Au début de cette législature, nous avons annoncé deux projets majeurs: la réforme fiscale et la révision du plan de financement de la Caisse de compensation du personnel de l'Etat de Fribourg. Concernant la réforme fiscale, les engagements sont respectés. Pour le chapitre de la révision de la Caisse de pension, dont le dossier est transmis au Grand Conseil, le Conseil d'Etat compte bien évidemment sur vous pour réussir ce projet et je suis convaincu, après toutes les discussions et réflexions qui ont eu lieu entre les partenaires sociaux, que les uns et les autres sauront soulever les enjeux et la nécessité de cette révision et évidemment la réussir pour le personnel et les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Avec ces deux projets indispensables pour nos entreprises et le personnel de l'Etat, il est désormais grand temps, selon le Conseil d'Etat, de faire un geste pour l'ensemble de la population. J'ai donc le plaisir de vous annoncer qu'il a décidé hier de procéder à une baisse fiscale pour l'ensemble de la population dès 2021, de l'ordre de 31 millions de francs. Nous répondons ainsi à plusieurs motions sur lesquelles vous aurez l'occasion de vous exprimer lors de la prochaine session.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Le budget 2020 de l'Etat passe sous les jugs de la réforme fiscale et s'en sort relativement bien au vu des chiffres qui nous sont présentés. On sait que le Conseil d'Etat a les moyens à disposition pour donner l'orientation qu'il faut aux chiffres et montants du budget pour qu'il passe le mieux possible la rampe du Grand Conseil, exercice réussi pour la mouture 2020. Par contre, ce sera au printemps 2021, à la publication des premiers comptes enrobés par la réforme fiscale, que sonnera l'heure de vérité. On va donc semble-t-il se revoir, Monsieur le Conseiller d'Etat. Vous vous y attendiez puisqu'avec prudence le plan financier de législature a été remanié et étendu jusqu'en 2023, démarche politique responsable et absolument nécessaire si l'on veut maintenir le cap de finances maîtrisées. Les écrous ont été resserrés avec un redressement des projections initiales qui étaient cinq fois plus conséquentes que celles des revenus, de quoi faire fondre comme neige au soleil la fortune cantonale. Le budget 2020 a semble-t-il réussi à concilier cette fameuse réforme fiscale et les besoins d'une population fribourgeoise qui continue à prendre l'ascenseur vers le haut.

Notre groupe a pris connaissance avec satisfaction des nouvelles ressources provenant de la taxe sociale des entreprises. On a donc un budget 2020 équilibré, qui tient la route, où la cadence des charges et des revenus semble égale. Avec 152,2 millions aux investissements nets et 61,5 millions d'insuffisance de financement, l'année prochaine voit un degré d'autofinancement relativement modeste, à 59,6%, en descente récurrente depuis la mouture du budget 2015, mais pas encore de quoi semer la panique étant donné la bonne santé financière de notre canton.

En restant dans le domaine des investissements, plusieurs députés de notre groupe souhaitent vivement que l'Etat se donne les moyens de mettre en œuvre des projets qui ont été reportés à maintes reprises faute de personnel qualifié. Nous pensons ici à la DAEC. Cette remarque englobe aussi la politique des salaires de la fonction publique qui est beaucoup moins attractive que celle que le secteur privé peut pratiquer pour des postes identiques. Nous pensons ici notamment à des fonctions cadres. Pour continuer dans les investissements, notre groupe forme le vœu que le domaine de l'énergie soit pris avec considération pour le bien des générations futures. Dans cet ordre d'idées nous saluons les efforts de l'Etat et plus spécialement de la DEE

pour ce qui concerne les montants conséquents relatifs aux subventions attribuées aux communes et aux tiers, environ 18 millions. Les investissements d'aujourd'hui se doivent d'être visionnaires, décidés avec une compétence certaine, loin des lobbys lorgnant sur la fortune de l'Etat, en accord avec le futur mode de vie de la population fribourgeoise. Répondre au courant c'est bien, anticiper l'avenir c'est être responsable.

Du côté des revenus propres et des ressources, les chiffres sont au beau fixe pour la plupart. Je ne vais donc pas donner de détails, d'autres collègues le feront certainement.

Pour ce qui est de la fiscalité cantonale, domaine sensible car lié au porte-monnaie des contribuables, seuls les impôts sur le bénéfice et le capital sont annoncés quelque peu en perte de vitesse mais légère, ce qui n'empêche pas au final de prévoir environ 40 millions de plus l'année prochaine. Au plan des liens financiers qui nous relient à la Confédération, il y a bien entendu l'enveloppe distribuée par la Banque nationale qui est régie par les modalités fixées dans le marbre de la Constitution fédérale, article 99, politique monétaire. Ce bénéfice de la Banque nationale fait naître des idées les plus diverses au sein de notre Parlement fédéral quant à sa répartition. Au pays du chocolat et des montres, il y a aussi des montagnes au-dessous desquelles dorment dans un coma inquiétant des milliards. La BNS a 170 milliards de fonds propres. A force d'avoir de l'argent de côté, on n'en a pas devant soi. Cette réflexion peut faire sourire, mais en y regardant de plus près on irait même jusqu'à penser que chez nous l'argent est au chômage. Ce ne sont pas les intérêts négatifs qui sont dissuasifs, bien que nous puissions penser qu'ils soient indispensables et ils le sont. Il faudra donc que la Banque nationale soutienne la croissance, facilite la circulation des richesses qui roule au ralenti. Celle-ci a augmenté ses fonds propres de plus de 70 milliards ces dernières années. Les adeptes d'une politique économique libérale doivent admettre les faits. Le capitalisme ne peut survivre qu'avec la seule consommation des plus riches perdus dans une majorité aidée par l'augmentation de la précarité.

Pour ce qui est de l'objet de ce jour, notre groupe parlementaire entre en matière.

Baiutti Sylvia (PLR/FDP, SC). Avec l'annonce d'un budget équilibré, le canton donne la preuve d'une parfaite intégration des mesures prises dans le cadre de la réforme fiscale. Les recettes engendrées fournissent un revenu qui garantit le développement des prestations de l'Etat.

Aujourd'hui, il nous paraît évident qu'il y a lieu de pourvoir à l'amélioration du pouvoir d'achat de chaque Fribourgeoise et Fribourgeois et de mettre fin à l'accroissement soutenu du ménage cantonal. Dans cette optique, le groupe libéral-radical, dans sa majorité, accepte l'entrée en matière sur le budget 2020 tel que présenté en le considérant comme un budget de transition. Nous demandons formellement une réduction de la fiscalité des personnes physiques dans le budget 2021 et l'acceptation de la motion Gobet/Brodard.

Le groupe libéral-radical, qui a soutenu la réforme fiscale, se réjouit de constater dans les chiffres que cette perspective porte ses fruits, puisque nous obtenons un budget équilibré. L'abandon des statuts fiscaux imposé par la Confédération apportent un léger bonus aux impôts des personnes morales et la hausse de l'imposition des dividendes qui, je vous le rappelle, passe de 50 à 70%, assure un gain supplémentaire en terme d'impôts sur les personnes physiques. Les effets des mesures d'accompagnement et la taxe sociale perçue auprès des entreprises bénéficiaires permettent une augmentation des allocations familiales cantonales et du soutien à la formation ainsi qu'aux structures d'accueil.

En parlant d'équilibre du budget, on voit que les 37,7% de revenus fiscaux suffisent juste à financer les charges du personnel de l'Etat qui représentent 35% de la totalité des charges. Autre équilibre: les 39 millions d'impôts supplémentaires perçus assurent la progression des 33,8 millions de charges du personnel. Merci aux contribuables fribourgeois ! La baisse du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises ne porte aucun préjudice aux prestations de l'Etat qui se sont même développées.

Pour nous il est temps, tout en assurant les prestations fournies, de remodeler l'organisation des multiples tâches de l'Etat. A l'heure de la digitalisation et des 51 millions de francs annoncés au budget dévolu à l'informatique, il est temps d'intégrer les acteurs de l'e-justice, de la cybersanté et du programme HAE.

Les tâches nécessaires et utiles du policier, du juge, de l'infirmière, du médecin, du professeur, de l'instituteur, du taxateur, du cantonnier, de l'ingénieur, de l'employé de la Chancellerie et de tous ceux que je n'ai pas cités doivent changer et s'adapter à l'entrée en scène dans son champ d'action de l'intelligence artificielle. Cet apport digital doit se connecter à nos neurones d'êtres humains, pour garder au centre le bon sens et le pragmatisme. Cette remodelisation des tâches doit impérativement aboutir à une optimisation des résultats et à une stabilisation des postes de travail.

Dans toute entreprise, qu'elle soit privée ou étatique, on se doit d'être efficient. En optimisant les tâches de chacune et chacun, on doit contenir le ménage cantonal avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui, dotés de 3,5 milliards.

Notre canton offre plus de la moitié de ses ressources financières à la formation. Il ne suffit pas de former les gens, encore faut-il les garder chez nous. Il est temps que nos diplômés de toutes nos écoles tant professionnelles qu'académiques trouvent un job sur notre territoire. Animés et boostés par l'intelligence artificielle, nos talents seront au service de l'innovation active au sein de nos entreprises, de l'élaboration de nouveaux matériaux producteurs, fournisseurs, conducteurs, stockeurs

et distributeurs d'énergie, de la production optimale des ressources de notre belle terre, qu'elles nous nourrissent local et au-delà. Ces compétences vont servir les 18 millions alloués au subventionnement de l'énergie. A titre personnel, Je veux croire en une écologie performante pour notre canton.

Dans le même temps, l'Etat propose de faire appel à sa fortune qui appartient à toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois pour financer l'assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat.

Je tiens à préciser que l'employé d'Etat va subir une baisse de ses prestations LPP que l'employé lambda du domaine privé a déjà subie. Aussi l'employé d'Etat, malgré la baisse annoncée, va bénéficier de prestations qui souvent sont bien au-delà de celles que nous touchons dans le privé.

A titre personnel, je veux croire en une plate-forme de compétences qui se complètent et s'unissent pour le bien de notre canton. Il appartient à chacune et chacun de promouvoir notre canton et si l'Etat fait un geste motivant, il sera bien pris, autant par le citoyen que par l'employé d'Etat.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Comme de coutume, c'est avec la plus grande attention que le groupe socialiste a examiné le budget 2020 de l'Etat de Fribourg. Sans aucun doute, d'autres cantons nous envient pour ce énième budget équilibré, le 15^e consécutif, pour être précis. Alors, forcément, il est très tentant de se féliciter pour cette excellente santé financière, de continuer à observer la croissance lente mais constante des charges et des revenus, budget à budget, et de réclamer des baisses fiscales, notamment et surtout pour les entreprises. A entendre le commissaire du gouvernement à l'instant, il semblerait que le Conseil d'Etat a d'ores et déjà cédé à cette tentation.

Or, une fois n'est pas coutume, le groupe socialiste a également déposé une motion demandant un ajustement des taux d'imposition et des barèmes de l'impôt sur les personnes physiques afin de soulager les revenus moyens et les familles fribourgeoises. Mais, contrairement à d'autres demandes de baisses fiscales, la motion du groupe socialiste ne vise pas à diminuer les produits fiscaux, mais à corriger le barème en faveur de la tranche la plus touchée par la progression de l'impôt.

Et pourquoi cela a toute son importance pour le budget 2020 ? Parce que ce budget tient entièrement compte des paramètres de la réforme fiscale des entreprises. En examinant attentivement ce budget, le groupe socialiste a dû constater que les mesures de compensations liées à la réforme fiscale cantonale ont très aisément pu être absorbées par le budget de l'Etat. Notre groupe estime et reste persuadé que, dans le cadre de cette réforme fiscale, le Conseil d'Etat aurait pu et aurait dû proposer des mesures de compensation bien plus importantes en faveur de la population fribourgeoise. Notre groupe attend de la part du Conseil d'Etat, pour les prochains budgets, par exemple plus de subventions allouées aux mesures énergétiques ou un engagement plus important en faveur des infrastructures de transport public.

Cela étant, de l'avis du groupe socialiste, et contrairement à l'avis du Conseil d'Etat, il est tout sauf temps de voter ces prochaines années des baisses fiscales qui entraîneront une diminution des revenus de l'Etat, cela pour les raisons suivantes:

- > L'érosion de la péréquation financière qui diminue de 100 millions de 2011 à 2020.
- > Le programme d'investissements importants, même si très malheureusement on ne sait jamais jusqu'où ce programme sera réellement réalisé.
- > L'implication financière de la réforme de la Caisse de pension de l'Etat dont le message nous a été transmis pas plus tard qu'hier.
- > L'incertitude liée aux recettes fiscales réelles obtenues à la suite de l'acceptation des récentes réformes fiscales.

Le groupe socialiste souligne également que, certes, le budget 2020 prévoit une augmentation de 148,34 EPT. Toutefois, ce chiffre est fortement à relativiser, étant donné qu'il comporte pour plus de la moitié les EPT liés à la cantonalisation des services d'intégration.

Or, la qualité de l'ensemble des prestations fournies par l'Etat passe nécessairement par un personnel de l'Etat compétent et motivé. A cet égard, le groupe socialiste estime que le budget 2020 ne tient pas suffisamment compte du manque de moyens et de l'évolution importante de la surcharge des collaboratrices et collaborateur du Service de l'enfance et de la jeunesse. Les 2,8 postes supplémentaires alloués dernièrement sont largement insuffisants. Partant, notre groupe a déposé un amendement visant à augmenter les ressources financières allouées au SEJ. L'amendement sera développé et motivé lors de l'examen de détail.

Dernière remarque: nous constatons et comprenons l'évolution très importante de l'enveloppe informatique, qui passe de 19 millions au comptes 2017 à 51 millions au budget 2020. Toutefois, les problèmes informatiques liés au deuxième tour de l'élection au Conseil des Etats sont peu flatteurs pour notre canton, ne nous inspire franchement pas confiance en la bonne utilisation de ces moyens importants.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste accepte l'entrée en matière sur le budget 2020.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du budget 2020. Parmi les points positifs, nous relevons avec satisfaction l'intégration complète de la réforme fiscale des entreprises avec des conséquences limitées à 9 millions au niveau des recettes au budget 2020 par rapport à 2019. Cela permet de respecter les engagements pris lors de la votation, en particulier les compensations en faveur des communes et paroisses, l'augmentation des prestations sociales en matière de subventions LAMal, d'allocations familiales et d'accueil extrafamilial.

Autre point a priori positif mais sur lequel notre groupe est plutôt perplexe, c'est l'augmentation des recettes d'impôts des personnes physiques. Si nous comparons les montants budgétés avec les comptes 2018, derniers comptes connus, l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est de 75 millions. Ces 75 millions de recettes supplémentaires nous laissent perplexes car Fribourg reste un mauvais élève en terme de charge fiscale pour la population. Nous nous étonnons que le Conseil d'Etat, malgré l'annonce de ce jour par M. Godel d'une baisse à partir de 2021, n'ait pas envisagé un geste déjà au budget 2020. J'ai déposé avec mon collègue Emanuel Waeber en juillet de cette année une demande de baisse d'impôt qui nous paraît raisonnable pour l'ensemble des Fribourgeois, mais en particulier pour la classe moyenne, les familles et les retraités. Le coût de notre motion est évalué à 52 millions. Cela ne représente que les deux tiers de l'augmentation des recettes fiscales entre 2018 et 2020. C'est dire qu'une mise en œuvre intégrale de notre motion nous paraît tout à fait possible sans péjorer outre mesure les finances de l'Etat et sans mettre en cause les prestations que l'Etat doit fournir. J'entends bien votre promesse de ce jour de venir avec une baisse d'impôt à partir de 2021 que vous chiffrez à 31 millions. Je vous en remercie mais cela me paraît malgré tout relativement modeste.

Le Conseil d'Etat semble opter pour une croissance continue de l'Etat. Les charges de personnel en particulier ne cessent de grossir avec 148 EPT supplémentaires au budget 2020. Depuis 2011, c'est quand même 20% de charges de personnel supplémentaires, un cinquième d'effectifs en plus en moins d'une décennie. Aucun indicateur économique n'a crû avec une telle vitalité en moins de dix ans. A croire que nous ne comptons que sur le développement du secteur public dans notre canton. A l'augmentation des effectifs s'ajoute l'octroi des paliers, 9,5 millions, l'indexation chiffré à 6 millions environ alors que l'indice des prix à la consommation est pratiquement nul depuis plusieurs années. Nous insistons sur les charges de personnel: ce sont des dépenses récurrentes que l'Etat devra assumer sur plusieurs décennies si nous cumulons la période active du collaborateur et ses années de retraite.

Autre élément inquiétant est l'augmentation de l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés: + 4,8 millions. Une part non négligeable de ces demandeurs d'asile sont en fait des réfugiés économiques dont l'intégration dans le monde économique suisse s'avère très compliquée. Au final, une large majorité d'entre eux restent et resteront durablement à la charge des communes et du canton. Après sept ans de présence en Suisse, il faut savoir que les subventions fédérales tombent et on constate les effets financiers que cela induit pour le canton. Les communes en subiront aussi les conséquences.

En résumé, l'augmentation constante des recettes fiscales est chaque année dépensée en nouveaux projets, en nouvelles dépenses, ce qui induit l'engagement de personnel supplémentaire et les coûts deviennent récurrents sur le très long terme. Les chiffres sont trop bons et on ne voit pas de volonté politique de tirer un peu sur le frein à main, le frein aux dépenses. Au final, c'est la classe moyenne qui finance un développement de l'Etat et du secteur public qui devient démesuré. Avec l'augmentation des dépenses sociales et l'augmentation du personnel de la fonction publique, il y a toujours plus de dépenses qui reposent sur une part toujours plus limitée de contribuables.

Avec ces considérations, nous entrons malgré tout en matière sur ce budget 2020.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien est globalement satisfait du budget 2020. Il est équilibré. On peut dire par ce biais que le canton est bien géré. Merci au gouvernement, aux collaborateurs de notre Etat. Les prestations sont bonnes et sont garanties au contraire de ce que certains prédisaient lors de la votation sur le PF17. In fine on a aussi de très bons contribuables et je pense que la capacité financière et fiscale de nos gens est plus qu'utilisée.

Dans ce budget 2020, je note avec satisfaction que, concernant la péréquation financière fédérale, pour une fois la tendance s'inverse. Il y a un bonus de 6,5 millions de francs.

Ce qui est le plus important est que notre réforme fiscale que nous avons votée le 30 juin dernier est bien assimilée et c'est cela qui est très important dans le message du budget 2020. J'ai même envie de dire que c'est comme tous les ministres des finances fédéraux ou cantonaux, on sait qu'ils ont plutôt tendance à avoir bretelles et ceintures. Dans ce cadre-là, on entend M. Godel nous dire qu'il y a encore une marge et c'est très important qu'on ait encore cette marge pour des baisses fiscales.

Le point qu'a un peu soulevé le groupe démocrate-chrétien est le Service de l'enfance et de la jeunesse. J'aurais vraiment besoin d'avoir des explications. Où en est le gouvernement par rapport à ce Service, par rapport à la dotation en personnel, par rapport à son organisation? Le groupe démocrate-chrétien n'est pas favorable aux deux amendements parce que je ne vois pas pourquoi il faudrait tout à coup couper dans l'informatique ou au Service de la faune. J'avais participé à une commission par rapport au bilinguisme dans ce Service et on s'était rendu compte de la difficulté que rencontre ce Service. Dans ce sens-

là c'est important de vérifier si les besoins sont là. Même si on ne dit pas oui aujourd'hui, on doit pouvoir rapidement dire oui autrement, avec un crédit complémentaire peut-être en 2020 pour qu'il y ait la dotation correcte pour ce Service.

Au niveau financier, notre canton est dans une bonne situation pour les grands projets, comme l'assainissement de la Caisse du personnel de l'État de Fribourg. De toute évidence, il faudra trouver où mettre le curseur entre trop peu et pas assez, du moment qu'on va changer le système. N'oublions pas qu'il y aura une votation populaire derrière cet assainissement qui est important pour notre personnel. Il y aura aussi des travaux importants au HFR. Avec la santé financière de notre canton, on a les moyens d'aller de l'avant. Je pense aussi à la politique foncière active. On doit favoriser les emplois de qualité dans notre canton et je pense qu'il ne faudra pas non plus oublier d'alimenter ce fonds correctement. Je pense que le canton doit aussi être exemplaire dans l'assainissement de ses bâtiments, que l'on souhaite plus écologiques dans le type d'énergie utilisé. On a souvent parlé de routes de contournement. Aujourd'hui j'aimerais dire qu'il ne faut pas oublier les transports publics et la mobilité douce.

M. le Commissaire du gouvernement l'a dit, c'est aussi le moment de parler de baisse d'impôts. Au contraire de M. Moussa qui dit que ce n'est pas le bon moment, je pense que c'est le bon moment parce que la charge fiscale des Fribourgeois est très élevée. On aura fait un geste pour les plus pauvres avec les primes maladie. On aura fait un geste pour les entreprises. C'est bien. Je pense que l'on doit aussi maintenant récompenser ceux qui se lèvent le matin, qui travaillent, c'est la classe moyenne. Même si vous avez 150 000 frs de revenu imposable, vous êtes dans la classe moyenne. Vous n'avez le droit à aucune subvention pour votre caisse maladie. Vous n'avez le droit à aucune aide quand vous allez dans un home médicalisé. Vous payez toujours plein tarif. Ce sont ces gens-là qui financent l'essentiel et c'est cette classe moyenne de 50 000 à 150 000 frs qui pour moi mérite un soutien financier. On a parlé de la fortune. Une motion a déjà été acceptée. Je pense qu'il y a aussi le taux d'impôt, la valeur locative. Je pense aux personnes âgées qui ont eu une augmentation de leur valeur locative alors que c'est un de leur revenu principal. C'est leur maison. Je pense qu'il faut faire quelque chose. Avec le PF17 on a un budget équilibré et je suis convaincu que l'on aura une surprise favorable globalement parce que c'est très incitatif pour l'économie ce que nous avons fait là. Donc voyons notre budget positivement, soyons prudents avec le SEJ.

Dans ce cadre-là, le groupe démocrate-chrétien entre unanimement en matière sur le budget 2020.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je prends la parole au nom du groupe libéral-radical pour une question précise, à savoir celle du SEJ, même si c'est le budget de la DSAS. Depuis de nombreuses années, le groupe libéral-radical suit avec inquiétude les difficultés que connaît le Service de l'enfance et de la jeunesse. Une des raisons est la surcharge de travail que connaît ce Service. Comme pour les services des curatelles, il faut savoir que toutes les curatelles d'enfants sont données au SEJ et que ce nombre ne fait qu'augmenter au vu des situations toujours plus difficiles dans lesquelles se trouvent les familles. Conscient de cette augmentation irrépressible de la masse de travail à laquelle doit faire face le SEJ, le groupe libéral-radical a la ferme volonté d'améliorer cette situation. Il faut toutefois que les moyens mis en place soient les plus efficaces. Selon les informations qui ont été communiquées, ce Service n'a pas réussi à repourvoir les postes auxquels il a droit. En outre, un nombre important de collaborateurs et collaboratrices sont en congé maladie. Pourquoi? L'absence de collaborateurs ou collaboratrices est souvent le symptôme de malaises. Est-ce le cas dans ce Service? Que se passe-t-il? Y a-t-il des mesures organisationnelles qui doivent être prises en plus d'une augmentation de postes d'assistants sociaux?

Le groupe libéral-radical veut mettre des moyens pour soutenir ce Service. Mais, avant de verser les fonds, le groupe libéral-radical veut savoir ce qui s'y passe. Nous venons d'apprendre qu'un rapport a été transmis, vient d'être transmis au Conseil d'Etat. Quel est le contenu de ce rapport? Quelles en sont les conclusions? Combien de postes faut-il? En faut-il cinq comme demande le groupe socialiste, en faut-il dix-sept comme demande le SSP? Je n'en sais rien. Seul ce rapport pourra nous le dire. Par conséquent, le groupe libéral-radical demande de pouvoir prendre connaissance du rapport et de pouvoir se déterminer sur ses conclusions. De nouveaux postes pourraient être accordés par un crédit complémentaire. Le groupe libéral-radical aimerait connaître la position, l'avis de M. Godel sur ce crédit complémentaire. Le crédit complémentaire aurait l'avantage de ne pas devoir diminuer deux autres postes qui ont été choisis de façon arbitraire.

Je remercie M. Godel de répondre à nos questions.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Meine Interessenbindung: Ich bin Amman der Stadt Freiburg und Mitglied des Vorstandes des Freiburger Gemeindeverbandes.

Die Botschaft zum Voranschlag 2020 erwähnt die allfällige Teuerungsanpassung beim Lohn des Staatspersonals, was einen Betrag von rund 5,8 Millionen Franken ausmacht. Es ist bedauerlich, dass anlässlich der Budgetdebatte immer noch nicht bekannt ist, ob die Indexierung der Löhne gewährt wird oder nicht. Diese Frage ist für die Gemeinden insofern von Belang, als viele von den Gemeinden finanzierte Gemeindeverbände, wie zum Beispiel das Gesundheitsnetz Saane, ihre Lohnskala an derjenigen des Staates orientieren.

Compte tenu de ces incidences, finances indirectes mais importantes sur les finances communales, je demande à M. le Directeur des finances si l'indexation des salaires sera accordée ou non et quand disposerons-nous de l'information y relative?

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je prends la parole pour annoncer l'amendement que j'ai déposé afin de doter le budget du SEJ de 480 000 frs supplémentaires afin de permettre l'engagement rapide de quatre postes complémentaires. Je pense qu'il y aura le débat sur les deux amendements par rapport au SEJ lors du chapitre concernant la DSAS.

Mon lien d'intérêt par rapport à cet amendement est que j'officie régulièrement comme avocat dans des situations de défense d'office et je peux vous dire que maintenant on ne doit pas éventuellement attendre un rapport. Je rappelle que j'ai adressé une question au Conseil d'Etat il y a plus de deux mois. La loi sur le Grand Conseil prévoit un délai de deux mois pour répondre aux questions et si le Conseil d'Etat avait fait son travail conformément à la loi sur le Grand Conseil on aurait les informations aujourd'hui pour pouvoir se déterminer de manière détaillée sur les informations. Pendant qu'on discute, pendant qu'on attend des rapports, je peux vous dire qu'il y a des familles qui attendent des rapports du SEJ. Des enfants sont placés durant ce temps, qui sont enlevés à leur famille dans des situations inacceptables. Je ne suis pas du tout content de cette situation. C'était le rôle du Conseil d'Etat de nous présenter un budget qui fonctionne, qui dote les services qui en ont besoin de suffisamment de postes. Cela n'a pas été fait. Les groupes parlementaires prennent aujourd'hui leurs responsabilités et font des propositions. Il y a lieu de doter ce Service suffisamment. C'est pourquoi j'ai déposé un amendement et puisque la loi sur les finances de l'Etat nous oblige à proposer des diminutions équivalentes, j'expliquerai ensuite quels sont les choix de diminution? Il y a en tout cas lieu d'octroyer des postes complémentaires rapidement à ce Service.

Dietrich Laurent (*PDC/CVP, FV*). Je constate tout d'abord que l'ensemble des groupes entrent en matière sur ce budget.

Je prends acte, pour la Commission des finances et de gestion, de l'annonce de la décision du Conseil d'Etat de procéder à une baisse d'impôts en 2021, répondant ainsi aux préoccupations de la Commission des finances et de gestion, aux motionnaires et à certains groupes dans cet hémicycle. Il faudra par la suite examiner les éléments qui seront touchés par cette annonce.

Concernant le SEJ, je ne peux que rappeler ce que j'ai dit à l'entrée en matière: 4 EPT ont été demandés, on en est à 3,8. Aujourd'hui le budget s'approche donc du but. A noter aussi qu'une réorganisation est en cours, mais je ne vais pas prolonger sur ce sujet, le débat réel se faisant lors de l'examen détail de la DSAS. Je constate que deux amendements ont été déposés, un proposant une rallonge de 600 000 frs en faveur de ce Service, l'autre de 480 000 frs, ce qui me permet de dire que nous ne sommes pas encore d'accord sur les montants et il serait peut-être bien d'attendre les rapports qui ont été demandés.

Concernant les autres points, ce sont avant tout des considérations politiques ou des questions qui s'adressent directement au commissaire.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus au nom de leur groupe ou de manière individuelle. Je vais répondre de manière globale. J'essaierai de répondre à toutes les questions.

Tout d'abord, M. le Député Chassot me donne rendez-vous aux comptes 2021, pas de problème on aura l'occasion d'en reparler. Vous avez parlé aussi de l'attractivité de l'Etat et de l'Etat employeur. Je pense que c'est un élément important, notamment en ce qui concerne les cadres. De ce côté-là, je peux dire qu'à l'occasion de la révision de la LPers, des groupes de travail se penchent sur la question, respectivement sur la politique du personnel. Nous aurons l'occasion d'en reparler l'année prochaine ou en 2021 au plus tard. Vous avez aussi évoqué la BNS. Evidemment, la BNS va pour le moment bien. Attendons la fin de l'année. Je rappelle juste que sur ces dix dernières années il y a quatre années où la BNS a fait des déficits. C'est une moyenne de 7,8 milliards de bénéfices moyens depuis dix ans. C'est vrai que cette année c'est mirobolant, mais je rappelle qu'en 2013 les pertes de la BNS sont arrivées les quinze derniers jours de l'année et nous n'avons rien touché. La convention entre le Département fédéral des finances et la BNS sera à nouveau en discussion. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à la télévision là-dessus dans une émission la semaine dernière. Ceux qui l'ont vue connaissent ma philosophie. Il faudra se battre pour essayer d'obtenir quelque chose. C'est notre rôle.

Concernant les autres interventions, M^{me} la Députée Baiutti a parlé du budget équilibré qui pouvait intégrer plusieurs baisses fiscales. M. le Député Moussa a dit en revanche qu'on avait cédé au chantage des baisses fiscales. Je crois qu'il faut être réaliste et je réponds aussi à M. le Député Peiry qui dit qu'on aurait pu faire une baisse fiscale en 2020. Je crois qu'on a été clair là-dessus. On a toujours dit: faisons la réforme fiscale, voyons les effets et ensuite on verra ce que l'on peut faire. Aujourd'hui, la réforme fiscale est faite. Vous avez le résultat avec ce budget. On verra les comptes en 2021, mais nous proposons une baisse fiscale qui nous paraît indispensable, pas pour une catégorie mais pour l'ensemble de la population fribourgeoise qui mérite un allègement fiscal. Vous aurez l'occasion de voir les réponses qu'on donne aux différentes motions. Cela nous paraît indispensable et je le martèle, par rapport à la réforme qu'on a faite, par rapport à la Caisse de pension des collaboratrices et collaborateurs — j'insiste là-dessus parce que c'est vrai M^{me} la Députée Baiutti l'a dit, dans le privé ça s'est fait mais je connais aussi des entités dont on ne parle pas où l'employeur a aussi mis des montants, je parle en connaissance de cause -, par rapport aux mesures d'économie que nous avons faites en 2013 sur le personnel, c'est un juste retour que nous vous proposons. Je crois que c'est un équilibre que nous avons trouvé.

On a parlé de la péréquation. Il faut savoir et je le martèle, lorsqu'on perd à la péréquation cela veut dire que le canton s'améliore. Il est vrai que nous avons perdu en dix ans 97,3 millions, donc 20,1% de diminution de la péréquation, mais pendant la même période on a eu des rentrées fiscales qui ont augmenté de 274 millions, respectivement 24,3%. C'est important de pouvoir vivre avec ce que nous rapportent nos entreprises et nos contribuables. Je pense que c'est cela la base parce que toujours compter sur les autres c'est difficile. J'aimerais bien vous annoncer qu'on devient un canton contributeur à la péréquation. Je ne vais pas y arriver avec le peu de temps qu'il me reste au gouvernement. Il faudra attendre très longtemps.

En ce qui concerne le personnel, on parle de la maîtrise du personnel. Je crois qu'on a démontré chaque année en fonction des besoins. Cette année, pour l'administration centrale vous avez 14,8 EPT contre 21,7 l'année dernière et pour le personnel enseignant on était à 64 EPT, alors que maintenant on est à 34,53. Je peux vous dire que le gouvernement travaille beaucoup pour arriver à trouver des solutions.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Steiert, il est clair qu'on aura la réponse début décembre de cette année parce qu'on se base toujours sur l'indice de novembre. C'est prévu dans la loi sur le personnel. On peut dire aujourd'hui concernant l'indice qu'aux dernières nouvelles il est à 108,9 et vous savez que nos salaires sont basés sur 109,6. Je doute qu'on dépasse les 109,6, mais on a prévu néanmoins un montant au budget au cas où. Je rappelle qu'au mois de mai on était à 109,6. Le montant prévu provient d'une réserve et cela ne pèjore pas le budget qui vous est présenté. Je crois déjà avoir répondu à M. le Député Kolly.

Il y a beaucoup de discussions sur les charges de l'Etat. Permettez-moi quand même de donner quelques explications. C'est toujours bien d'expliquer un petit ce qui se passe, le détail des charges. On a parlé de 3,8%. La réforme de la fiscalité fait 1% des charges, notamment pour les communes, la LAMal, les allocations familiales, la taxe sociale, la politique foncière active pour 0,3% sur l'augmentation des 3,8%; le domaine de la santé y est pour 0,5%; les prestations du HFR pour 0,3%; les subventions cantonales pour l'assurance maladie pour 0,3%; l'enveloppe informatique avec une augmentation de 0,2%; les fournitures d'enseignement prises en charge par l'Etat au lieu des communes représentent 0,2% et le domaine social 0,3% (les institutions spécialisées 0,2% et l'aide sociale des demandeurs d'asile 0,1%).

Je vous donne encore quelques explications qui me paraissent importantes. On a critiqué l'évolution de l'aide sociale. La législation fédérale est malheureusement comme cela mais c'est 7,7% d'augmentation entre le budget 2019 et le budget 2020. On n'a pas la mainmise. Ce sont des chiffres qui nous proviennent de la Confédération. Vous avez raison de crier. On le sait et on en discute avec notre collègue vice-présidente et Directrice de la santé. Je vous donne un autre exemple où l'Etat investit parce qu'il veut éviter que les personnes rentrent trop vite dans les homes. Nous investissons pour les soins et l'aide familiale à domicile. Seulement dans ce domaine-là c'est 15,5% d'augmentation. On avait 8,4 millions au budget 2019 et nous en avons 9,7 maintenant. C'est le rôle aussi de travailler dans ce domaine pour éviter que les gens soient trop vite dans les homes où ça coûte beaucoup plus cher. C'est une politique de prévention que nous voulons. Cela nous paraît indispensable. Je pourrais encore vous donner beaucoup d'autres chiffres mais voilà les principaux.

Il y a évidemment des questions précises qui sont posées et c'est ma dernière intervention. Concernant le SEJ, les réponses que je vous donne le sont sous la surveillance de ma collègue Directrice de la santé et surtout en accord avec elle. Le SEJ a amené beaucoup de discussions au Conseil d'Etat. Les discussions qui ont eu lieu ont amené le Conseil d'Etat à décider l'octroi de 2,8 EPT le 4 juillet, y compris le transfert de 0,8 EPT. Le gouvernement a pris ses responsabilités parce que nous avons donné la possibilité à notre collègue Directrice de la santé de ne pas attendre le budget, mais de les engager de manière directe. Je crois que c'est important de le dire. Ensuite, notre collègue nous a demandé un poste supplémentaire, ce qui a été accordé en analysant la situation. Les services de l'Etat ont travaillé avec la Direction de la santé. Les réponses sont venues hier. Le poste sera certainement accordé. Ce que je précise encore à la demande de notre collègue Directrice de la santé: nous avons dit qu'au début 2020 si les problèmes persistaient, elle pourrait faire une proposition au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat assumera ses responsabilités. Je précise que ce n'est pas la première fois qu'on le fait. On l'a fait lorsqu'il y avait un problème avec les prisons. Il n'y avait pas assez de postes et on en a accordé parce qu'il y avait des mesures urgentes à prendre. Nous les avons prises, nous assumons la responsabilité et nous assumerons la responsabilité en ce qui concerne la SEJ. La Directrice pourra aussi le dire si vous le souhaitez. Je pourrais même vous donner le détail, mais je laisserai peut-être la Directrice le faire. Il y a des postes qui ont été engagés. Il y en a de nouveau qui seront engagés pour le mois de mars.

Je vous donne un conseil si j'ose. Ne toucher pas à l'informatique. On vous dit que l'on veut régler ce problème. Si on touche à l'informatique vous allez aggraver le cas du SEJ. Nous avons deux projets informatiques pour le SEJ: la gestion d'affaires du SEJ et les prestations de l'enfance et de la jeunesse avec les coûts en maintien de conditions opérationnelles. Dans ce budget 2020 nous avons 409 000 frs de prévu. Ne venez pas couper là. Laisser le gouvernement régler ce problème. Nous en sommes conscients et on vous remercie de le soulever. Ma collègue Directrice de la santé peut compléter au besoin, mais en tout cas nous sommes alignés et n'avons pas de divergences de vues dans ce domaine.

Voilà les explications que je pouvais donner aux différentes interventions. Je vous remercie de votre attention.

> L'entrée en matière générale sur ce projet de budget n'étant pas combattue, il est passé à l'examen de détail par Pouvoir et par Direction.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction des finances (2020)

Rapporteur-e:	Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	01.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Le rapporteur général ayant été déjà très complet, je vais me contenter de relever quelques points dans cette Direction.

L'excédent de revenus budgétisé est de 1,8 milliard, en augmentation de 3,5 % par rapport au dernier budget, et de 4 % par rapport aux comptes 2018.

L'effectif du personnel atteint 488 EPT, en hausse de 4,3 équivalents plein-temps (EPT), principalement en faveur du Service cantonal des contributions.

Dans ce budget, il faut relever que de nouvelles positions ont dû être ouvertes pour mettre en application la réforme fiscale votée en juin dernier (réforme cantonale), qui a aussi entraîné des modifications dans les revenus. Egalement présente, l'introduction de la réforme fiscale fédérale cette fois, qui touche l'impôt fédéral direct et la péréquation.

La plus forte augmentation, dans cette Direction, concerne le centre de charges du Service de l'informatique et des télécommunications, dont le budget augmente fortement de 17 % pour atteindre plus de 56 millions. On relèvera par exemple que la transformation des programmes SAP génère des coûts qui sont répercutés dans beaucoup de postes. En effet, il y a des coûts de maintenance informatique, de licences, de logiciels, puis des travaux effectués par des tiers en lien avec cette transformation ou des coûts internes, par exemple pour la formation. C'est donc un challenge important qui, espérons-le, améliorera le fonctionnement de tous les services de l'Etat.

Au chapitre de la gestion de la fortune, on constate que celle-ci est placée pour une partie sur du long terme, pour l'autre partie sur du plus court terme. On constate cependant que ces placements rapportent des intérêts à des taux certes proches du 0 mais, il faut le souligner, pas à des taux négatifs.

Au centre de charges du Service cantonal des contributions, les revenus se montent à 1,3 milliard, en augmentation de 3,9 %. C'est dans ce centre de charges que l'on trouve par exemple la taxe sociale, qui est prélevée sur l'impôt cantonal de base sur le bénéfice et qui est redistribué aux Directions concernées. C'est donc une opération neutre pour ce Service. Mais on note, et cela a déjà été relevé, une augmentation de la part à l'impôt fédéral direct, qui rapporte 14 millions supplémentaires. C'est donc la conséquence de la réforme fiscale fédérale.

Au centre de charges "Recettes et dépenses générales", on trouve un montant de 19 millions, qui est la contribution versée aux communes, en lien cette fois avec la réforme fiscale des entreprises, réforme cantonale. Il faut noter que ce montant est prélevé sur les provisions.

Pour ce qui est des investissements dans cette Direction, l'excédent de dépenses est de 24,8 millions, soit presque 4 fois le budget de 2019. Le plus grand poste concerne un montant de 21 millions affecté à des participations à des augmentations de capital-actions.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le rapporteur de la commission pour son rapport complet. Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2020)

Rapporteur-e:	Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Der Mehraufwand in der laufenden Rechnung ist im Budget der Erziehungsdirektion fast 25 Millionen Franken oder 4,15% höher als im Budget 2019. Die Ausgaben belaufen sich auf 1,77 Milliarden Franken. Die Einnahmen gehen um 0,85% zurück, dies, weil aus dem Infrastrukturfonds 6,5 Millionen Franken weniger entnommen werden. Die Erhöhung der Ausgaben ist auf folgende Sachverhalte zurückzuführen:

Übernahme des Schulmaterials in der obligatorischen Schulzeit durch den Kanton: plus 6,5 Millionen Franken. 2,5 Millionen Franken für das SICHH, die notwendig sind, damit Bundessubventionen für das Technologiekompetenzzentrum gesprochen werden. Diese 2,5 Millionen Franken werden aber über den Infrastrukturfonds bezogen und müssen vom Grossrat noch genehmigt werden. 2 Millionen Franken für das Schwimmbad von Romont und 1,85 Millionen Franken höhere Beträge für ausserkantonale Hochschulbesuche.

Die Personalkosten steigen um 23,8 Millionen Franken, unter anderem auch, weil der Service d'intégration kantonalisiert wird. Dies geht auf das Gesetz über die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen zurück, welches vom Grossrat im Jahre 2017 angenommen wurde. Das war eine direkte Folge der Neugestaltung und Aufgabenteilung zwischen Bund und Kanton.

Die Bruttoinvestitionskosten belaufen sich im Voranschlag 2020 auf etwas über 33 Millionen Franken. Investiert wird in die Rechtsfakultät, das Plateau de Pérolles, das Unichemiegebäude, in die Vergrösserung der Gymnasien im Broyebezirk und St. Croix und auch in die Pavillons bei der Pädagogischen Hochschule.

Bei den Personalkosten ist zu erwähnen, dass in der Erziehungsdirektion 5022,5 Vollzeitstellen sind. Dies entspricht 70,1% der Gesamtausgaben der Erziehungsdirektion.

Es wurden Transfers vorgenommen, wie schon erwähnt: Wegen der Kantonalisierung des Service de l'intégration (Sonderschule) wurden 77,4 EPT übernommen und in die verschiedenen Kostenstellen der obligatorischen Schulzeit integriert. Tatsächlich wurden aber im Verwaltungsbereich 2,5, im Unterrichtswesen 23,4 und an der Uni 12,25 neue Stellen geschaffen. An der Uni sind diese Stellen wegen der Einführung des Masters vorgesehen.

Zur Pädagogischen Hochschule: Dort haben wir im Budget 2020 2 Millionen Franken mehr Ausgaben. Dies ist auch darauf zurückzuführen, dass 50 neue Studienplätze geschaffen werden. Das zusätzliche Personal sowie die benötigten Lehrkräfte werden befristet angestellt, da noch unsicher ist, wie lange es diese zusätzlichen 50 Studienplätze benötigt.

Zur Universität: Das Globalbudget steigt um 5 Millionen Franken, welche vor allem auf die Einführung des Masters in Medizin zurückgehen. Auch wurden hierfür 4 Millionen Franken als Rückstellungen genommen. Im Gesamten, nach Entnahme dieser 4 Millionen Franken, stehen noch 15,2 Millionen Franken Rückstellungen für die Einführung des Masters in Medizin zur Verfügung.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M^{me} la Rapporteuse. Je n'ai pas d'autre commentaire sur ma Direction.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Samedi dernier, j'ai lu attentivement les articles de presse sur le 130^e Dies academicus de l'Université de Fribourg. Outre le fait qu'une grande partie des étudiants viennent d'autres cantons et que c'est ce fait, ainsi que le bilinguisme, qui rendent cette Université unique en Suisse, la rectrice a également mentionné que, bien que l'Université soit essentiellement financée par la Confédération et les différents cantons d'origine des étudiants, une grande partie est également financée par des fonds tiers. Tant que le financement provient du Fonds national ou de l'Union européenne, qui a augmenté de 40 % entre 2007 et 2017, c'est une excellente preuve pour l'Université, car ces fonds n'existent pas sans une concurrence féroce. Les fonds de tiers ont fortement augmenté ces dernières années et l'Université semble bien être de plus en plus dépendante de ceux-ci. Le financement par ces tiers crée cependant des dépendances. Il est donc extrêmement

important que le canton investisse dans la formation, dans la formation continue et, notamment aussi, dans les infrastructures correspondantes ainsi que dans la formation des enseignants. Nous avons beaucoup à rattraper. C'est l'occasion de rappeler, par ce biais, la construction du site de la Tour Henri, dont le public n'a pas entendu parler depuis longtemps.

J'ai donc trois questions pour M. le Conseiller d'Etat Siggen:

1. Quelle est la stratégie pour le financement futur de notre Université et de la HES-SO, compte tenu de l'augmentation considérable en pourcentage des fonds de tiers?
2. Où en est le projet de construction tant attendu de la Tour Henri?
3. Enfin, j'aimerais savoir si les fonds promis pour le master en médecine, pour l'année 2019, ont été utilisés?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, ausser das Interesse, im Namen der Fraktion Mitte Links Grün hartnäckig auf die Nichterfüllung der Umsetzung des Schulgesetzes aufmerksam zu machen. Es betrifft den Artikel 4 des Ausführungsreglements und im Artikel 19 des Ausführungsreglements das Angebot der Schulmediation und der Schulsozialarbeit.

Verschiedene Gemeinden haben dieses Jahr wiederum beim Staatsrat Gesuche für die Schaffung dieses Angebots in der obligatorischen Schulzeit eingereicht. Verschiedenen Gemeinden und OS-Verbände zahlen dies aus der eigenen Kasse, andere möchten diese Stelle schaffen und wiederum andere haben diese Stellen eingestellt, da der Kanton die 15% Unterstützung nicht gewährt. Die Erfahrungen haben gezeigt, dass mit der Schulsozialarbeit für die Jugendlichen und das gesamte Umfeld zukunftsweisende Präventionsarbeit geleistet werden kann - auch wenn wir heute über die Stelle des Jugendamtes reden, könnte das einen Einfluss haben - und dass sich diese positiv auf die Entwicklungsmöglichkeiten der Kinder und Jugendlichen auswirkt.

Eine Gemeinde schreibt: "Diese Haltung der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport stösst in der Bevölkerung und im schulischen Umfeld auf Unverständnis und generiert Unsicherheit und Fragen." In seinem Antwortschreiben bestätigt der Staatsrat die Notwendigkeit und die Dringlichkeit der Anstellung einer Schulsozialarbeiterin oder eines Schulsozialarbeiters. Die finanziellen Mittel lassen es aber gegenwärtig scheinbar nicht zu, im Budget 2020 ist keine Stelle vorgesehen. Obwohl der Staatsrat die Dringlichkeit einsieht, ist er nicht bereit, Stellen zu schaffen. Die Personaldotation soll im Finanzplan 2022-2026 aufgenommen werden. Das heisst, auch im Budget 2021 wird das Konto Schulsozialarbeit leer bleiben.

Meine Fragen:

1. La semaine passée, dans le journal La Liberté, j'ai pu lire qu'au Cycle d'orientation de la Veveyse, un poste à 80 % avait été créé et que la commune payait 40 % et le canton 40 %. Comment puis-je comprendre cela?
2. Est-il juste que dans le budget 2021 il n'y a aucun poste prévu?
3. Dans le plan de financement 2022 à 2026, y a-t-il déjà un concept mis sur pied pour regarder de quelle façon on veut faire ça?

Das Thema Schulsozialarbeit bewegt die Gemeinden und die Schulen. Bitte, nehmen Sie diesen Hilferuf der Schuldirektionen, der Gemeinden, der OS-Verbände und der Eltern im Interesse der Schülerinnen und Schüler ernst.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Ich bin Gemeinderat in Schmitten und Vater von drei schulpflichtigen Kindern. Ich bin mir nicht sicher, ob das tatsächliche Interessenbindungen im Sinne des Gesetzes darstellt, aber vorsichtshalber deklarieren ich sie.

Ich würde sehr gerne sagen können, dass mich Ihr Budget langweilt, Herr Staatsrat, dass es mich langweilt, weil sich nichts ändert. In Tat und Wahrheit aber ärgert es mich. Und zwar nicht das, was sich ändert, sondern es ärgert mich das, was sich nicht ändert - sich wieder einmal nicht ändert. Das sind erstens die Schulsozialarbeiter. Wieder einmal haben Sie darauf verzichtet, Ihren gesetzlichen Auftrag zu erfüllen. Wieder einmal glänzt die EKSD mit ihrer - ich kann es wirklich nicht mehr anders sagen - ätzenden Verweigerungshaltung.

Dies ärgert mich einerseits als Gemeinderat. Die Gemeinde Schmitten finanziert zusammen mit anderen Gemeinden des Bezirks seit Jahren - oder lassen wir es Jahrzehnte sein - die Schulsozialarbeit auf der Sekundarstufe. Wir tun es heute, obwohl es nicht mehr Gemeindeauftrag wäre. Wir tun dies, weil wir sehen, wie wichtig dies ist. Eigentlich müsste der Verband der Orientierungsschule Ihnen endlich einmal die gesalzene Rechnung schicken! Mittlerweile gibt es auch Gemeinden, die auf eigene Kosten in den Primarschulen Sozialarbeiter anstellen, weil Sie, Herr Staatsrat, nichts unternehmen. Und dann sind da die Primarschulen, in denen eine strukturierte Sozialarbeit schlicht inexistent ist.

Vielleicht haben Sie es noch nicht mitbekommen, aber die Zeiten haben sich geändert, seit Sie und ich Primarschüler waren, auch wenn es die von Ihnen viel zitierten 30 glorreichen Jahre sind. Die Bedürfnisse der Schulen, der Eltern und

der Schülerinnen und Schüler sind nicht mehr dieselben. Mit Ihrer Vogelstrausshaltung verweigern Sie somit denjenigen Schülerinnen und Schülern eine frühzeitige Unterstützung, die hier ein Bedürfnis hätten. Sie verunmöglichen eine niederschwellige Intervention, mit der Schwierigkeiten frühzeitig erkannt und vor allem vermieden werden. Das ärgert mich einerseits als Gemeinderat, der in der Jugendarbeit sieht, wie wichtig diese Arbeit ist und wie viel aufwändiger es ist, später oder eben zu spät zu intervenieren. Und es ärgert mich als Vater von Kindern, die zu der betroffenen Altersgruppe gehören.

La deuxième inertie qui m'irrite, Monsieur le Commissaire, est votre politique de personnel dans les écoles primaires. Une fois de plus, vous renoncez à augmenter l'effectif pour décharger les responsables d'établissements. Ce n'est qu'à la session de mai dernier, il y a donc six mois seulement, que la réponse du Conseil d'Etat au postulat 2017-GC-121 décrivait la problématique. Il y a six mois seulement que je vous ai interpellé sur exactement ce sujet, en vous rappelant votre devoir d'intervenir. Vous avez eu six mois maintenant pour décider de ne pas faire ce que vous disiez être votre volonté. Se contredire soi-même en six mois seulement, même en politique, cela me semble être remarquable, mais je ne vous félicite pas, au contraire. Vous savez, Monsieur le Commissaire, que votre personnel n'a pas les ressources à disposition pour accomplir les tâches qui lui sont attribuées. Vous reconnaissez, dans la réponse, que cela est un problème et vous arrivez même à le chiffrer. Vous connaissez la solution et vous ne faites rien. Monsieur le Commissaire, je viens de citer tous les critères nécessaires pour qualifier cette situation de mobbing institutionnalisé. Je ne souhaite vraiment pas qu'une ou qu'un responsable d'établissement subisse un burn-out, voire pire, pour vous faire bouger. Tant que cela ne change pas, je me lèverai tous les six mois pour vous rappeler que vous ne satisfaites pas à la loi que vous êtes chargé d'appliquer.

Berset Solange (PS/SP, SC). J'ai relevé qu'à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, sous le centre de charges "Secrétariat général", une nouvelle rubrique, la position 3636.000, avait été créée: subvention cantonale, avec un montant de 2,5 millions. J'ai appris que cette nouvelle subvention était destinée à financer le SICHH (Swiss integrative Center for Human Health) . Nous sommes actuellement en travail au sein de la commission parlementaire ad hoc pour justement discuter du décret de 10 millions concernant le financement du SICHH. Monsieur le Commissaire, pourriez-vous me donner des explications sur ce nouveau montant sous le centre de charges du Secrétariat général à la DICS? Le SICHH est une société anonyme et fonctionne telle quelle. Que fait donc une société anonyme à la Direction de l'instruction publique? Pourquoi cette société de recherche n'est pas rattachée à l'Université, puisque c'est bien elle qui l'a créée au départ? J'ai cependant entendu ou cru comprendre que l'Université ne veut plus être actionnaire. Est-ce exact Monsieur le Commissaire? Pourquoi alors n'est-elle pas sous la Promotion économique à la Direction de l'économie? Je vous demande donc, Monsieur le Commissaire, quelle logique prévaut avec cette nouvelle rubrique au Secrétariat général de la DICS? Quelles sont les raisons qui ont poussé le Conseil d'Etat à créer un électron libre dans l'Etat?

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Zur Frage von Grossrätin Bernadette Hänni zur Uni, wo die verschiedenen Fonds sind und ob die Uni noch unabhängig ist bezüglich Strategie und Finanzierung der Hochschulen und auch, wie weit der Thierry-Turm ist, wird Ihnen Herr Staatsrat Siggen Antwort geben. Was den Master in Medizin betrifft, kann ich nur sagen, dass wir dort noch Rückstellungen in der Höhe von 15,2 Millionen Franken haben.

Die Anmerkungen der Herren Grossräte Flechtner und Schneuwly zur Schulsozialarbeit kann ich als Deutschfreiburgerin sehr gut nachvollziehen und bedaure es ebenfalls, dass dort nichts budgetiert wurde. Wir haben diese Frage auch in der Kommission gestellt. Wir bekamen zur Antwort, dass Deutsch und Welsch zwei verschiedene Modelle mit Mediation und Schulsozialarbeit hätten, wie das Herr Schneuwly auch erwähnt hat. Es wurde uns aber auch gesagt, dass sowohl die Mitarbeiterstunden für Schulleitungen - die Frage von Herrn Grossrat Flechtner - als auch die Schulsozialarbeit im weiteren - ich weiss nicht, wie weit hinaus - Finanzplan enthalten sind.

Zur Frage von Frau Berset, wieso sich das SICHH, die 2,5 Millionen Franken, unter dem Generalsekretariat befindet: Wir haben eine ähnliche Fragen zur Eishalle Saint-Léonard gestellt, die unter den Finanzen aufgeführt ist. Wir haben vom Trésorier die Antwort bekommen, dass dies zum Teil alte Kulturen seien, im Sinne von "es war halt immer schon so und deshalb belassen wir es auch so". So ungefähr.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je peux répondre de la manière suivante à ces questions:

Premièrement, en ce qui concerne la stratégie de l'Université, eh bien c'est elle, qui est une institution autonome, qui va l'élaborer. Elle nous la présente et elle est en train d'être faite pour la prochaine législature, avec une convention d'objectifs qui couvrira les cinq prochaines années. Si la part des fonds tiers augmente, c'est une bonne nouvelle. Cela veut dire que le dynamisme de l'Université, notamment en termes de recherche fondamentale, est très fort, parce qu'elle arrive à décrocher aussi des mandats extérieurs. Donc, pour moi, ce n'est pas une dépendance, mais le signe d'un dynamisme de notre Université, qui répond ainsi peut-être à ceux qui disent qu'il faudrait arrêter de faire de la recherche fondamentale dans une université moyenne pour laisser cela aux grands centres. Non, on décroche des mandats avec une Université comme la nôtre, parce

qu'on a aussi des équipes, peut-être plus petites, mais tout à fait compétentes. C'est donc avec la convention d'objectifs avec la rectrice que ces éléments seront discutés.

Au niveau de la répartition des montants actuels, une part de plus de 100 millions provient du canton et, pour les autres cantons, c'est 60 millions, la Confédération un petit peu moins, mais en ordre de grandeur une cinquantaine de millions, plus 30 à 40 millions de fonds tiers. Ce n'est donc pas la majorité des fonds qui financent maintenant l'Université, mais un bon côté dynamique.

Pour la Tour Henri, vous l'avez vu au budget, on a mis un montant de 4 millions pour finir tout ce qui est études, comme nous le permet le crédit d'études. La problématique est évidemment la situation actuelle avec le déplacement du Tremplin. Mais, cette année, nous avons, sur ce point-là, de nombreux projets (en tout cas 3 qui sont en cours de discussion) et j'ai bon espoir qu'on trouve une solution et puisse démarrer les travaux. Pour l'instant, on met en route - selon l'information du Service des bâtiments - les éléments d'étude qui n'ont pas encore été faits et qui sont importants. Ceux-ci sont maintenant agendés.

Pour ce qui est du master en médecine, il y a un montant constitué de 20,7 millions. En 2018, on a utilisé 1,5 million; 4 millions ont été budgétés pour cette année 2019 et 4 millions pour 2020. On se retrouverait avec un solde de 11,2 millions à la fin de la période 2020. On l'utilise donc au gré des engagements - des enseignants notamment - et de la mise en place du master qui se fait quand même aussi un peu progressivement.

Pour ce qui est des questions relevant des Schulsozialarbeiter, qui sont des questions sur lesquelles j'ai eu l'occasion de revenir et le Conseil d'Etat aussi, d'abord par une réponse à une question parlementaire, avec l'explication globale, les choses n'ont pas fondamentalement changé. Ce domaine est évidemment en progression, mais de manière plutôt ralentie, je l'admets, parce que nous avons, dans un premier temps, mis l'accent sur la constitution de classes relais pour le primaire. En effet, il s'agit aussi maintenant, puisqu'on les a créées, de pouvoir les renforcer et nous avons estimé que la priorité devait être mise sur ce point-là. Donc, évidemment que ça prend aussi des ressources. Je rappelle que nous formons des médiateurs qui remplissent aussi le rôle que le Schulsozialarbeiter (travailleur social) accomplit dans les écoles, même si ce n'est pas le même. Le Schulsozialarbeiter peut aller dans la famille, ce qui n'est pas le cas de l'enseignant. Les médiateurs dans les écoles jouent un rôle essentiel. J'observe qu'on n'en veut pas du côté alémanique du canton, on ne veut que des Schulsozialarbeiter. Moi, ce que je dis, c'est que je peux former à la HEP, en allemand, les travailleurs sociaux et les médiateurs, aussi pour la partie alémanique, sachant que je ne peux pas, sur ce plan-là, aller beaucoup plus vite.

Pour ce qui est du CO de la Veveyse, je dirais que c'est un peu la même manière pragmatique avec laquelle on a aussi avancé dans d'autres CO. D'autres communes ont aussi participé ou ont avancé sur ce plan-là. Ça se fait au cas par cas. Si on veut des travailleurs sociaux, des Schulsozialarbeiter, sur l'ensemble du canton, j'ai estimé qu'il faudrait entre 30 et 40 équivalents plein temps, administratifs. Je suis désolé, je ne peux pas faire sauter le budget avec cet élément-là. Pour la prochaine législature, on prévoit de l'introduire, de le planifier dans le prochain plan financier, mais on ne peut pas simplement réactualiser l'actuel, même s'il dépasse d'une année et chevauche le prochain. Il s'agira bien sûr pour nous d'élaborer en conséquence le concept qui va avec. J'ai reçu beaucoup de lettres de communes et tous les éléments de détail ont pu être répondus sur cette base-là. Même si ça énerve M. le Député Flechtner, c'est néanmoins de cette manière que je réponds aussi à ses remarques en termes de travailleurs sociaux.

Pour ce qui est des responsables d'établissements, je vous rappelle le concept qui a été mis sur pied - ce n'était pas le mien -: les responsables d'établissements seraient, année par année, augmentés pour atteindre l'objectif qu'il faut. Il n'y a pas de limite à ça. On est maintenant quelques années après, on a mis en place notre loi scolaire, de manière progressive et, au budget, j'ai encore augmenté la dotation en responsables d'établissements, même si ce sont des étapes et que ça se fera par paliers. De cette manière, je remplis parfaitement le mandat que m'ont donné le Grand Conseil et la loi, sachant qu'il n'y avait pas tout à coup une vingtaine d'équivalents plein temps créés du jour au lendemain avec ce système-là. Je suis simplement le système en intégrant ces différents éléments. Je suis tout à fait conscient que ce n'est pas suffisant et je continue, année après année, de réclamer et je les obtiens pour ce qui est de ces différentes étapes.

Pour ce qui est de la subvention cantonale au SICHH, eh bien on l'a mise là, parce qu'il faut bien la mettre à quelque part. Je n'ai pas les éléments en termes opérationnels structurels, pourquoi là plutôt que là, mais sachez que c'est déjà au Secrétariat général qu'on a toute une série de montants qui sont liés à de l'argent qu'on reçoit d'autres cantons, pour l'ensemble de l'Etat. Les étudiants qui vont à la HES-SO transitent, je dirais, au niveau des comptes par le compte du Secrétariat général de la DICS. Là, il y a évidemment aussi, à moyen terme, un montant de subventionnement de la Confédération, du SEFRI, qui est souhaité. Ce montant de 2,5 millions, c'est la proposition que nous discutons dans la commission parlementaire. Il est issu du fonds d'infrastructures, donc en soi c'est simplement l'activation d'un montant que nous avons déjà. Ce n'est pas un exercice sur le fonctionnement, c'est un exercice sur "puiser sur le fonds d'infrastructures". Ce montant ne correspond évidemment qu'à l'année prochaine en termes de développement du SICHH et non pas tout le projet qui vous est soumis maintenant à la commission. Nous aurons donc l'occasion d'en parler.

Dire que l'Université ne veut plus du SICHH, c'est archi-faux. D'abord, je vous rappelle que le SICHH a été créé dans le cadre de BlueFactory et cela n'a pas été créé indépendamment. C'était un des éléments constitutifs des plateformes liées à BlueFactory. On l'a raccroché à l'Université parce qu'on fait une part de recherche dedans et que c'est le meilleur endroit pour le faire, tout en en faisant une société anonyme, soit indépendante de l'Université, même si celle-ci y participe, même si elle est actionnaire, avec une augmentation d'ailleurs qui a été faite au cours du temps. Mais, l'important pour nous est que ça reste une société anonyme, puisque c'est comme ça qu'on va pouvoir revendiquer ensuite des montants de soutien au niveau de la Confédération. L'intégrer à l'Université ne nous donnerait plus cette possibilité qui est la carte que nous voulons jouer maintenant avec le Centre de compétences technologiques. C'est pour ça que nous ne l'avons pas non plus rattaché à la Direction de l'économie. Il y a donc un élément, je dirais, un peu structurel pour pouvoir répondre aux critères qui nous permettent d'obtenir des subventions de la Confédération. Ce n'est donc pas un électron libre. Les choses sont clairement présentées au Grand Conseil, même si ce n'est pas à cette session même que nous pouvons discuter du projet lui-même du SICHH, mais ça sera à la prochaine session.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de la santé et des affaires sociales (2020)

Rapporteur-e:	Butty Dominique (<i>PDC/CVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Le compte de résultats boucle avec une augmentation de l'excédent de charges de 33 374 280 frs, malgré une augmentation des recettes de plus de 10 millions.

La santé et les affaires sociales coûteront à l'Etat, en 2020, 1,11 milliard compensé par des revenus de 369,6 millions.

L'augmentation de l'excédent de charges est principalement due au financement hospitalier (+ 10,6 millions), au financement de l'assurance-maladie (+ 9,2 millions y compris la contribution de 5 millions versés au titre de mesure d'accompagnement au projet fiscal), à l'aide sociale pour le domaine de l'asile (+ 6,7 millions en net), aux institutions spécialisées (+ 2,6 millions), aux prestations complémentaires (+ 2,8 millions), au financement du contentieux de l'assurance-maladie (+ 1,9 million), au financement des soins et de l'aide familiale à domicile.

Ces augmentations sont tempérées par une augmentation des subventions fédérales pour les primes maladie (+ 1,7 million) et pour les prestations complémentaires (+ 0,8 million), par une diminution des charges liées au financement des urgences préhospitalières (pour un montant de 0,8 million) et par une augmentation des participations communales aux soins et à l'aide familiale à domicile (+ 0,5 million).

Les investissements passent de 510 000 frs à 250 000 frs.

La Direction de la santé et des affaires sociales occupe 162,5 EPT, effectif en augmentation de deux unités d'assistants sociaux (intervenants en protection de l'enfant) en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Dans les faits, le SEJ disposera au total de 2,8 EPT supplémentaires grâce à un transfert de 0,8 EPT du Service dentaire scolaire, qui libère en outre encore 0,8 EPT pour le Service du médecin cantonal. En ce qui concerne le SEJ, on y reviendra dans l'examen de détail. L'effectif des apprentis diminue de 15 à 8 unités et celui des stagiaires de 11 à 7 unités. Cette baisse est problématique et la réponse donnée est semblable à celle des autres Directions: manque de locaux. En outre, le Service dentaire scolaire n'accueille pas d'apprentis parce qu'il n'offre pas la palette complète pour la formation des apprentis assistants dentaires et il est de plus en plus difficile de trouver des partenariats avec des cabinets de dentistes privés.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur, qui a été très complet, et je n'ai pas d'autre remarque.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Au nom du groupe socialiste, je vous soumetts ici un amendement, afin d'octroyer un montant supplémentaire de 600 000 frs pour la création de cinq postes en faveur du Service de l'enfance et de la jeunesse

(SEJ). En effet, depuis de nombreuses années, ce Service tire la sonnette d'alarme, car il n'arrive pas à faire face au nombre de mandats de protection à assumer. Un ou une assistant-e social-e à plein temps doit suivre la situation de plus de 100 dossiers, à savoir qu'un dossier concerne souvent plusieurs enfants. Pour exemple, sur Vaud, le nombre de dossiers varie entre 60 et 70 par employé. Pour atteindre cet objectif, il faudrait 14 postes supplémentaires. Suite à la médiatisation de la situation de crise vécue au SEJ, le Conseil d'Etat a accordé 2,8 EPT en septembre dernier. Mais c'est clairement insuffisant. Dans la pratique, cela signifie que les intervenants n'arrivent pas à effectuer leur mission de protection des enfants et encore moins de prévention. Ils n'ont pas suffisamment de temps pour rencontrer ces enfants et leurs parents, pour les accompagner. Ceci entraîne des risques qui peuvent se révéler dramatiques. Ces enfants, auxquels il n'est pas possible d'expliquer les décisions prises, ne peuvent pas être entendus. C'est intolérable et contraire à la Convention des droits de l'enfant. Ces professionnels se trouvent quotidiennement confrontés à des situations difficiles: incestes, abus, maltraitance, négligence. La charge émotionnelle induite est énorme. De plus, comme le temps manque pour s'en occuper, le sentiment d'impuissance et la frustration qui en découle finissent par les épuiser: maladie, burn-out, démissions s'enchaînent, amplifiant le problème dans une spirale infernale, alors que les dossiers continuent d'arriver. Tout le monde ici, j'en suis certaine, s'accorde pour dire que l'enfance est une phase cruciale qui mérite la meilleure attention. La construction d'un adulte autonome, sain et équilibré en dépend.

Au niveau de la DICS, pour l'enseignement, les moyens sont donnés quasi mathématiquement: tant d'enfants = tant de classes = tant d'enseignants. Personne ne remettrait cela en cause. Dans ce sens d'ailleurs, une motion a été déposée par les députés Kubski et Fagherazzi, afin de déterminer un nombre maximum de dossiers par EPT. Au SEJ, il s'agit d'enfants fragilisés, potentiellement en danger, que nous avons la responsabilité de protéger. Le cas échéant, la facture sociale risque de s'avérer bien plus lourde. Aujourd'hui, accorder cinq postes supplémentaires est vraiment un minimum. C'est pourquoi je vous prie d'accepter cet amendement pour octroyer ces 600 000 frs de plus au SEJ. La compensation est proposée à la position "Travaux informatiques effectués par des tiers" du budget du SITEL. Il n'est pas question de minimiser les besoins du SITEL, notamment pour le développement de la cyberadministration, mais il y a lieu de relativiser. La compensation est proposée sur la position "Travaux informatiques effectués par des tiers", qui se monte à plus de 20 millions sur un budget global de 51,3 millions. Cette diminution de 600 000 frs représente moins de 1,2 % et semble ainsi assez supportable, sans toucher à l'effectif du personnel du SITEL.

Sinon, au vu du bénéfice de 400 000 frs annoncé pour le budget de l'Etat, l'utilisation du montant de ce bénéfice serait aussi une solution pour éviter la compensation proposée sur ce budget du SITEL.

Formellement, je vous lis le contenu de cet amendement: "Augmenter de 600 000 frs le budget inscrit sous le centre de charges 3665 - Service de l'enfance et de la jeunesse, position 3010.100, en y inscrivant le montant de 6 774 790 frs et compenser ces 600 000 frs supplémentaires sous le centre de charges 3725 SITEL, position 3130.049 - Travaux informatiques effectués par des tiers - en y inscrivant le montant de 19 799 920 frs."

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Beisitzerin im Friedensgericht Sense.

Am 22. Mai wurde das Postulat betreffend des Sektors Direkte Sozialarbeit im Jugendamt von meinem Kollegen André Schneuwly und mir mit 83 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltungen angenommen. In diesem Saal waren wir uns also einig. Auch die Dringlichkeit für die Schaffung neuer Stellen war unbestritten. Beim Postulat ging es sowohl um die nötigen Ressourcen als auch um die Organisationsstruktur des Jugendamtes. Wir warten somit gespannt auf den Bericht.

Im heutigen Diskurs stehen aber vor allem genügend Stellen im Vordergrund. Was die Schaffung neuer Stellenprozente anbelangt, so hat die grosse Mehrheit der intervenierenden Grossratsmitglieder bereits in der Maisession explizit darauf hingewiesen, dass die notwendigen Massnahmen und Ressourcen im Budget 2020 ihren Platz finden sollen.

Gerne zitiere ich die Antwort von Frau Staatsrätin Demierre: Il faut absolument qu'on puisse doter ce Service de davantage d'intervenants pour la protection de l'enfant, pour assurer un encadrement des jeunes de qualité. Une note est en préparation à l'intention du Conseil d'Etat, qui pourra décider des suites à donner à ce sujet. Les discussions se font évidemment aussi dans le cadre du budget 2020.

Bereits Anfang Juli wurden dann umgehend 2,8 Stellen gesprochen, immerhin. Nötig sind jedoch in diesem Bereich, mit der heutigen Organisation, ca. 10 neue Stellen. Ich zumindest habe ganz fest daran geglaubt, dass der Staatsrat angesichts der anerkannten Dringlichkeit und dem klar geäusserten Willen der Legislative im Budget 2020 die Schaffung weiterer Stellenprozente vorsieht. Denn auch mit der besten Reorganisation kann man nicht 10 fehlende Stellen ersetzen. Und nun? Keine zusätzlichen Stellen. Eine Analyse der Situation für die kommenden Jahre ist erst wieder im nächsten Jahr vorgesehen, budgetrelevant also frühestens im Jahre 2021. Es scheint, dass der Grossteil des Staatsrates die Schwierigkeit im Jugendamt, insbesondere im Bereich der direkten Sozialarbeit, nicht ernst genug genommen hat.

Ist sich der Staatsrat bewusst, dass mit einer solchen Plasterlipolitik der gesetzliche Auftrag mindestens während eines weiteren Jahres erneut nicht gesetzeskonform ausgeführt werden kann? Ist er sich der Problematik von Kindern und

Jugendlichen und deren Betreuungspersonen wirklich bewusst? Denn es gibt sie, sehr geehrter Herr Staatsrat, Kleinkinder, die von ihren Eltern vor die Türe des Exparters gestellt werden, ohne nachzufragen, ob überhaupt jemand zu Hause ist. Es gibt sie, Jugendliche, die selber Anträge um eine Platzierung stellen, nur, damit sie nicht mehr bei ihren Eltern sein müssen. Können Sie sich vorstellen, wie viel Leid dies voraussetzt, wie im Stichgelassen, einsam und hilflos sich diese Kinder und Jugendlichen fühlen müssen? Sie alle sind auf Fachpersonen angewiesen, die rasch, empathisch, kompetent reagieren und auch agieren können. Diese Fachpersonen sind oftmals ihre einzigen Bezugs- und Vertrauenspersonen, sozusagen ihre letzte Hoffnung. Dementsprechend dürfen diese auf keinen Fall ausgebrannt sein. Sie müssen dringend über genügend Ressourcen und vor allem über genügend Zeit für die Begleitung dieser Kinder und Jugendlichen verfügen.

Das ist unsere politische Verantwortung. Nehmen wir sie bitte ernst! Deshalb wird die Fraktion Mitte Links Grün allfällige Vorschläge und Vorstösse, wie auch dieses Amendement, die dem Jugendamt im kommenden Jahr zugutekommen, einstimmig unterstützen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Ce sujet est sensible, on le voit et j'en veux pour preuve le comité d'accueil auquel nous avons eu droit tout à l'heure. Je ne sais pas comment vous avez trouvé ça, mais moi je n'ai pas apprécié de me faire apostropher à l'entrée du Grand Conseil. Je le dénonce à nouveau, une fois n'est pas coutume: les pratiques du SEJ sont totalement contre-productives et ne servent pas les intérêts qu'elles sont censées défendre.

S'agissant du SEJ, je confirme tout ce qu'a dit notre collègue, M^{me} la Députée Pythoud, par rapport à la situation absolument préoccupante de ce Service. Je l'ai dit tout à l'heure, ça crée des situations tragiques, je ne vais pas entrer dans les détails et je vais vous épargner cela. Le Grand Conseil mais surtout les familles et les enfants concernés attendent du Conseil d'Etat des améliorations. Ce n'est pas possible d'entendre: "Attendez quelques mois, on va faire un rapport, on va voir ce qu'il se passe". Non, c'est insuffisant et les chiffres sont connus: ce Service est sous-doté et fait face à de grands problèmes. On doit aujourd'hui l'aider et prendre nos responsabilités.

Monsieur le Conseiller Etat, vous nous avez dit avant qu'on devait vous faire confiance, que vous alliez prendre cela en main. Non, nous ne vous faisons pas confiance et nous vous retirons toute confiance sur ce sujet. M^{me} de Weck vous a posé des questions bien précises tout à l'heure et il n'y a eu aucune réponse. J'ai moi-même déposé une question écrite et je n'ai toujours pas de réponse. Cela dure, ce n'est pas un dossier qui est traité avec satisfaction. Etant donné qu'on n'a pas de réponse, on propose des amendements totalement arbitraires. Moi je propose quatre postes, le groupe socialiste a proposé cinq postes, 600 000 frs, 480 000 frs. On sait qu'un collaborateur traite environ un peu plus de 100 dossiers, ça déchargera de 400 dossiers l'ensemble des collaborateurs en place et c'est déjà quelque chose de très positif. Cette surcharge fait aussi de fausses économies. Comme avocat, je constate que de plus en plus de mes confrères sont mandatés d'office pour faire des curatelles de représentation ou d'accompagnement pour des tâches précises. Ce sont des tâches qui pourraient être données aux collaborateurs du SEJ, plutôt que de payer des avocats à l'Assistance judiciaire à 180 frs/heure.

Par rapport à l'amendement de la gauche, nous, le groupe de l'Union démocratique du centre, ne pouvons pas le soutenir, puisqu'il prévoit de compenser totalement les 600 000 frs en diminuant une position du SITel du même montant. Or, vous l'avez dit, ce n'est pas le moment de décharger financièrement le SITEL. Avec ce qui s'est passé dimanche passé, je crois qu'on peut vous donner raison. Le problème est que les prestations de tiers se retrouveront au budget de l'année suivante et les 5 EPT supplémentaires se retrouveront d'année en année. Vis-à-vis de ce qu'a toujours dénoncé le groupe de l'Union démocratique du centre, soit combattre l'augmentation systématique et linéaire des collaborateurs de l'Etat, nous ne pouvons pas le défendre. C'est pour ça, je l'ai dit tout à l'heure, que nous aurions attendu du Conseil d'Etat qu'il fasse le travail, parce que c'était son rôle de traiter les priorités: quel service peut être un peu moins doté pour compenser où il y a besoin - on sait qu'au SEJ il y a besoin. Nous n'avons pas eu cette proposition et c'est pour ça que dans mon amendement, je propose d'enlever 240 000 frs au Service informatique, dans le poste où il y a déjà 20 millions, ce qui fait une baisse d'environ 1%. Je pense que ça va être supportable pour l'année prochaine. Je propose également de couper 240 000 frs au Service des forêts et de la faune, position 3010.116 - Traitements des garde-faune. L'idée est que les prochains postes qui partiront à la retraite ou les prochains départs ne soient pas repourvus, parce qu'il s'agit là d'un Service qui est, lui, surdoté. J'en veux pour preuve la réponse du Conseil d'Etat à la question que j'avais posée en 2018: Fribourg, 16 garde-faune, 1 garde faune pour 100 km²; Berne, 38 garde-faune, 1 garde-faune pour 150 km²; Jura, 2 gardes-faune pour tout le canton, 1 pour 419 km²; Neuchâtel, 6 garde-faune, 1 pour 133 km²; Vaud, 18 garde-faune, 1 pour 178 km². Pourquoi? Parce que Fribourg n'utilise pas la possibilité de nommer des garde-faune auxiliaires, qui feraient cette tâche à titre bénévole, qui pourraient faire beaucoup de travail, de prévention quand on fauche dans les prés, dégâts aux cultures, etc. Cinq garde-faune auxiliaires dans le canton de Fribourg, Berne 153 garde-faune auxiliaires, Vaud 131 garde-faune auxiliaires. Il y a donc une solution clé en main: nommer ces garde-faune auxiliaires. Je sais que les garde-chasse ne le veulent pas, parce qu'ils veulent garder leur pouvoir, leurs prérogatives, mais il y a une solution clé en main. Je crois que ces deux postes qu'on propose de transférer seront beaucoup mieux utilisés au SEJ, apporteront beaucoup plus de positif pour les familles que ce Service de la chasse et de la faune, dont je trouve

qu'il est aujourd'hui sur-doté. Je vous remercie d'accepter cet amendement. Ce qu'on nous a présenté, éventuellement venir l'année prochaine si ça se confirme, c'est absolument inacceptable.

Conformément à l'article 41 alinéa 4 de la loi sur les finances de l'Etat, je propose la modification suivante: "Centre de charges 3665, position 3010.100 - Traitement du personnel du SEJ: augmentation de 480 000 frs, compensée par une diminution de 240 000 frs à la position du SITel "Travaux informatiques effectués par des tiers", qui se retrouverait donc à 20 159 920 frs et par une autre diminution de 240 000 frs au Centre de charges du Service des forêts et de la faune, position "Traitements des garde-faune", qui se retrouverait à 1 335 100 frs. Dans l'esprit de cet amendement, il ne s'agit pas de licencier du personnel, mais de ne pas combler des futurs départs.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme je l'ai dit précédemment, le groupe libéral-radical est très en souci de la situation que connaît ce Service. Mais cette situation n'est pas nouvelle. Cela fait de nombreuses années que le Service de l'enfance et de la jeunesse connaît des difficultés. Pourquoi rien n'a-t-il été entrepris plus tôt? Maintenant, nous avons deux amendements, comme l'a reconnu d'ailleurs M. Kolly, qui sont arbitraires. Pourquoi quatre postes? Pourquoi cinq postes? On ne sait pas. Or, on sait en plus que lorsque vous nommez un assistant, il y a des charges supplémentaires pour le secrétariat pour la comptabilité. Donc, de nommer simplement cinq assistants sociaux, ce n'est pas suffisant. Cette augmentation n'aura donc pas les effets escomptés. Le groupe libéral-radical continue à dire que sans une vision globale, il est impossible de déterminer si ces montants sont suffisants et quels sont les problèmes qui affectent ce Service depuis de nombreuses années. La situation est grave. Elle demande des réponses globales et pas seulement une politique de sparadrap. En outre, la réduction que vous proposez, tant l'amendement de l'UDC que l'amendement du groupe socialiste, est complètement arbitraire. M. le Directeur des finances nous l'a dit: "Ne diminuez surtout pas ces charges d'informatique". Contrairement à M. Kolly, je pense que nous avons entendu notre ministre des finances donner des réponses à la situation. Il nous a dit qu'il y avait 2,8 EPT qui ont été accordés et que ces postes ont été repourvus. Il y a un EPT supplémentaire qui a aussi été accordé. Le Conseil d'Etat a offert à M^{me} la Commissaire la possibilité, le droit de revenir au début 2020 pour demander de nouveaux postes. Le Conseil d'Etat, si j'ai bien lu, bien entendu, est prêt à accorder 2 EPT, ce qui ferait un total de 5,8. On est déjà au-delà des 5 demandés par l'amendement des socialistes.

M^{me} la Commissaire, pouvez-vous confirmer les déclarations faites par notre ministre des finances? En outre, un rapport - à ce que j'ai entendu - de la DSAS a été transmis au Conseil d'Etat. M^{me} la Commissaire, pouvez-vous nous dire quel est le contenu de ce rapport? Est-ce que ce rapport a analysé les causes des surcharges de ce Service? Y a-t-il d'autres causes qu'uniquement l'augmentation des mandats décernés par la Justice de paix? D'autres pistes, d'autres solutions sont-elles envisagées? Quand est-ce que ce rapport sera transmis au Grand Conseil? Je pense que les députés ont envie de connaître le contenu de ce rapport et de savoir quelles sont les véritables solutions efficaces qui peuvent être données. C'est spécialement le groupe socialiste qui prônait la transparence. Je crois qu'on a besoin de transparence au SEJ, car ça fait trop longtemps que cela dure. Le SEJ voulait même transmettre des mandats d'enfants au Service des curatelles de la Ville, parce qu'il n'arrivait plus à faire face. Or, vous le savez, le Service des curatelles, c'est pour les adultes. Un véritable rapport et une véritable analyse de la situation sont demandés urgemment. Je pense que personne ne s'oppose à ce qu'il y ait cette étude qui soit faite, mais qu'ensuite les conclusions prises soient appliquées. Là, nous avons entendu notre ministre des finances qui l'a dit: le Conseil d'Etat est ouvert aux propositions de la DSAS. Alors, s'il vous plaît, donnez-nous les réponses et que cette situation qui dure depuis trop longtemps trouve enfin un épilogue. Ce sera un bien pour l'ensemble du canton.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Wir haben es gehört, die Lage ist kritisch. Das Jugendamt braucht unbedingt zusätzliche Stellen, um die gesetzlichen Aufträge zu erfüllen und um Burnouts und Personalabgänge zu vermeiden.

Die sehr schwierige Lage des Personals im Jugendamt ist seit Jahren bekannt. Es müssen dringend Massnahmen ergriffen werden, um die Arbeitsüberlastung zu reduzieren, und dies ist nur mit einer massiven Stellenaufstockung möglich sowie mit der Festlegung einer maximalen Anzahl Fälle pro Fachperson. Die Anzahl Situationen pro Fachperson ist in Freiburg viel höher als in den Nachbarkantonen. Eine solche Situation ist nicht nur für die betreuten Kinder und Familien gefährlich, sondern auch für die Gesundheit des Personals. Wer kann so das Mandat Kinderschutz erfüllen? Wie können schwerwiegende Situationen verhindert werden?

Die Fachpersonen können nur Feuer löschen und sich um Notfälle kümmern. Es besteht das Risiko, dass Misshandlungen und Missbräuche übersehen werden. Das will niemand von uns. Und ich finde es einen Hohn, wenn man uns hier zur Antwort gibt, dass man abwarten will bis Anfang 2021 oder 2020, ob man dann die Probleme sieht und dann mehr Stellen sprechen will. Die Probleme sind seit Jahren bekannt. Die Probleme sind da und jetzt muss man nicht noch einmal warten.

Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, nehmen wir unsere Verantwortung wahr und stimmen wir einer Aufstockung der Stellenprozente im Jugendamt zu.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'interviens ici à titre personnel. Il est vrai que les problèmes au SEJ doivent être réglés et j'espère que le rapport apporte les solutions et qu'il relève où sont les problèmes qui doivent être réglés et de quelle manière

on doit les solutionner. On sait que le SEJ, faute de personnel lorsqu'il doit remplacer des personnes, engage des gens qui sont au chômage, qui ont peu d'expérience, qui sont là parce qu'ils cherchent du travail, mais qui savent dès le départ qu'ils ne vont pas rester au SEJ. En effet, dès qu'ils ont éventuellement un peu d'expérience, ils quittent le SEJ et on recommence avec de nouvelles personnes. Je ne pense pas que c'est la bonne solution pour travailler de manière optimale et efficace. De ce côté-là, il y a certainement quelque chose à faire.

Il est vrai qu'on a beau corriger tout ce qu'on veut au SEJ, mais si le nombre de postes n'est pas suffisant par rapport aux enfants qui doivent être suivis, on ne va pas pouvoir faire le travail et il est impossible de solutionner et d'aider ces jeunes qui sont en difficulté. Le canton de Fribourg doit investir dans cette jeunesse et doit trouver des solutions, car si on n'investit pas aujourd'hui, on aura des problèmes sociaux dans le futur, soit de la délinquance, soit des problèmes sociaux, ceci avec des coûts bien plus élevés que le montant qu'on va décider aujourd'hui. Donc, on doit aussi peut-être tenir compte de ce qui se fait dans les autres cantons. On a vu que dans le canton de Vaud, on a 60 cas par intervenant. Ce n'est peut-être pas la bonne comparaison de prendre le canton de Vaud, mais je ne sais pas ce qui se fait dans les autres cantons. On se rend très bien compte que les postes qui sont aujourd'hui proposés par les amendements n'arrivent de loin pas à couvrir la différence entre le canton de Vaud et notre canton. Cela veut dire que c'est en tout cas une nécessité d'obtenir ces quelques postes. De ce fait-là, je soutiendrai l'amendement de M^{me} Chantal Pythoud.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je m'exprime à titre personnel. J'annonce mes liens d'intérêts: je suis enseignante au CO d'Estavayer-le-Lac et j'ai la chance aussi d'être assesseure à la Justice de paix de la Broye. Dans ce cadre-là, je suis souvent confrontée à des enfants qui dysfonctionnent ou dont la famille est inadéquate ou en difficulté et pour lesquels il est toujours urgent de trouver une solution. Les demandes sont toujours urgentes lorsqu'on parle d'enfants, mais les structures sont ce qu'elles sont. On peut toujours argumenter, là maintenant, pour une meilleure gouvernance, plus de transparence ou une restructuration du Service, bien sûr, mais il reste cependant la réalité. Chaque intervenant, cela a déjà été dit, en protection de l'enfance, gère 122 enfants, alors que Genève et Vaud en comptent la moitié. Comparaison n'est pas raison, allez-vous me dire, mais lorsqu'il s'agit d'enfants, Mesdames et Messieurs, toutes celles et tous ceux qui êtes parents ici, vous savez que la maison brûle très vite. Les intervenants en protection de l'enfance du SEJ font un travail admirable au quotidien, on le sait, on le dit, on l'a toutes et tous reconnu et, pourtant, rien n'a changé. Je ne tiens pas à allonger les débats, mais j'aimerais juste partager une petite anecdote. Cet été, le SEJ a averti la Justice de paix que pendant les mois de juillet et août, il n'y aurait plus aucun curateur du SEJ pour des mandats de représentation, ces mandats par exemple qui sont instaurés lorsqu'un enfant doit être accompagné pour des démarches de justice, par exemple à l'encontre des parents. Ainsi donc, cela a déjà été dit, les justices de paix ont dû se tourner vers des avocats pour assurer ces mandats. Ce n'est qu'un exemple critique d'une situation encore plus critique, qui est vécue au quotidien et qui touche la population la plus faible et la plus fragile de notre canton. Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir influencer un tout petit peu et à notre mesure ces situations particulièrement tristes, simplement en octroyant un peu plus de moyens au Service de l'enfance et de la jeunesse. Ces moyens supplémentaires demandés dans l'amendement de notre collègue Chantal Pythoud ou dans celui de notre collègue Nicolas Kolly ne suffiront pas à tout régler, on ne va pas sauver le monde entier aujourd'hui. Mais, du moins, ils représentent une bouffée d'oxygène bienvenue pour le SEJ, pour son personnel et pour toutes les familles accompagnées par le Service. Dans un canton qui se veut si dynamique et si jeune comme le nôtre, la protection des plus faibles doit être une priorité Mesdames et Messieurs et, au-delà des mots, chers collègues, vous avez l'occasion ici et maintenant de joindre le geste à la parole.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Permettez-moi tout d'abord une petite parenthèse. Il paraît que recevoir des vœux d'anniversaire du premier citoyen du canton, du Parlement et de membres du Gouvernement est bon pour la santé. Je suis donc en pleine forme et je vous en remercie.

Je m'exprime maintenant à titre personnel sur la question du SEJ. Je n'ai pas d'intérêt particulier, si ce n'est que je suis avocat et souvent confronté à des familles en difficulté. Le SEJ est notamment censé venir en aide aux familles, dans un contexte souvent tendu et conflictuel. Or, dans le cadre de mes activités, je me rends compte très souvent du découragement d'un parent, qui voyait l'intervention du SEJ comme une source d'apaisement mais qui, au final, doit déchanter en raison notamment d'un manque de personnel, mais aussi peut-être d'un défaut au niveau de la gouvernance: les dossiers n'avancent pas, les rapports mettent du temps à être établis et les décisions prennent beaucoup trop de temps. Pendant ce temps, des familles, mais surtout des enfants, souffrent. Alors, n'ajoutons plus de la souffrance à de la souffrance et optons pour un SEJ efficace, qui pourra rasséréner la situation, ce qui implique au moins une augmentation de la dotation en personnel. Je vous invite donc à soutenir l'un ou l'autre amendement. En ce qui me concerne, je soutiendrai celui du député Kolly, où les compensations sont très explicites et justifiées.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'ai vraiment le profond sentiment que tout le monde veut trouver une bonne solution et ça c'est important. Il y a de toute évidence un problème. Maintenant, quelles mesures prendre? A titre personnel, je pense que les deux amendements ne sont pas bons, parce qu'on va simplement mettre un emplâtre sur une jambe de bois. On va couper dans l'informatique, dans la faune, dans la nature, pourquoi? Par contre, on a un véritable problème. Là, je rejoins pleinement M^{me}

de Weck tout à l'heure. Je pense qu'il y a un rapport qui est en route. S'il y a un audit qui est en train d'être fait, donnez-nous les résultats, allons de l'avant, expliquez-nous où sont les problèmes et, ensuite, nous serons assez malins et intelligents pour très rapidement prendre les devants, au début de l'année prochaine s'il le faut avec un crédit complémentaire, et doter ce Service en fonction du personnel dont il a besoin. A mon avis, aujourd'hui, on fait vite quelque chose pour faire quelque chose, mais moi j'aimerais bien connaître ce rapport. Peut-être qu'il faut encore plus de monde, je ne sais pas. Mais, de toute évidence, aujourd'hui, c'est le grand problème qu'on a, c'est ce SEJ. Alors, Madame, Messieurs les Commissaires du Gouvernement, donnez-nous des réponses ou donnez-nous un délai et revoyons notre copie. En l'état, je peux voter ni pour un amendement, ni pour l'autre. Par contre, je serai le premier à voter un crédit complémentaire au début de l'année prochaine, lorsqu'on aura une base claire, précise, pour assainir cette situation. Donc, je reprends les propos de M^{me} de Weck dans ce sens. Je ne sais plus si je suis vraiment le reflet du PDC actuellement (*rires*), mais ça ne fait rien parce qu'eux ils peuvent penser comme ils veulent, comme moi d'ailleurs. De toute évidence, on sent que les personnes sont instables actuellement (*rires*).

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Wenn Sie auf den Notfall gehen müssen, dann werden Sie behandelt - meistens. (*Gelächter*)

Ich denke, wir sind hier in einer Situation, wo das Jugendamt ... Le SEJ est dans une situation vraiment très difficile. Je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, on ne veut pas dire oui pour un certain nombre de postes qui seront encore insuffisants. C'est pour ça qu'à mon avis, aujourd'hui, on doit prendre une décision pour les enfants, pour les jeunes, pour les personnes qui travaillent là-bas et j'espère que M. Dafflon et M^{me} de Weck, dans ce sens, puissent aussi dire oui. Parce que ça fait longtemps qu'on attend que quelque chose se passe. Ce sont des petits sucres qu'on a donnés jusqu'à présent, mais maintenant il faut donner un sucre plus grand, afin que, quand le rapport sera ici, on voie ce qu'on doit encore ajouter. J'espère bien qu'aujourd'hui on donne vraiment au SEJ des postes et qu'à partir de demain ils savent "on peut y aller".

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). Le budget 2020 a été accepté par la Commission des finances et de gestion dans sa version originale. Les amendements n'ayant pas été débattus et au nom de l'orthodoxie de la CFG, je ne peux me prononcer sur ces deux amendements.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les personnes qui sont intervenues et qui se sont préoccupées de la situation du SEJ qui, effectivement, est un Service qui est actuellement sous tension et qui a trop de dossiers par intervenant: sans les nouveaux postes qui ont été donnés, on est à 100 situations par intervenant. Je rappelle qu'une situation ce n'est pas un enfant, mais ça peut être plusieurs enfants. Ces dernières années, le Conseil d'Etat s'est soucié de la situation du SEJ. Depuis 2012, c'est plus de 12 postes qui ont été octroyés au SEJ, soit quasiment la plus grande partie des postes qui ont été octroyés à la DSAS. Malheureusement, ces postes n'ont fait que limiter l'augmentation du nombre de dossiers pour les assistants sociaux du SEJ.

La situation est la suivante: le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer pour 2020 deux postes que j'ai été autorisée à engager dès cet été 2019, pour pouvoir justement soutenir et décharger les assistants. S'ajoute à ces deux postes un 0,8 EPT que je transfère du Service dentaire scolaire au SEJ. Il y a donc 2,8 postes. De plus, un poste est en discussion au Conseil d'Etat. La DSAS devait répondre à un certain nombre de questions du SPO, pour permettre au Conseil d'Etat de se déterminer sur ce poste supplémentaire. Les réponses ont été apportées hier encore. Donc, le Conseil d'Etat va pouvoir se déterminer sur ce poste-là.

Vous avez pas mal évoqué le nombre de dossiers à charge des assistants. Donc, peut-être un point de la situation: Avec les postes qui ont été octroyés, donc les 2,8 EPT, c'est 92 dossiers à charge de chaque assistant social et, avec le 1 poste supplémentaire qui sera vraisemblablement donné, ça donnera 87,6 situations par intervenant en protection de l'enfant (IPE). Vous avez évoqué la question de 4 ou 5 postes supplémentaires. J'ai fait le calcul de savoir ce que ça donnerait si par exemple il y avait encore 5 postes supplémentaires: à ce moment-là, on arriverait à 71 situations par EPT. La demande de 14 postes supplémentaires, comme cela a été évoqué par les syndicats, n'a donc pas lieu d'être.

Le Conseil d'Etat va discuter de ce poste supplémentaire. Il a également été d'accord que je puisse revenir, au début de l'année prochaine, avec un complément d'analyse par rapport à la situation actuelle, situation avec les postes qui seront donnés pour, le cas échéant, pouvoir octroyer des postes supplémentaires. Il n'y a pas d'audit qui a été organisé et il n'y a pas de rapport en cours. Je ne sais pas de quel rapport actuel M^{me} la Députée de Weck parle. Le seul rapport qui est sur la table, c'est le rapport qui a été traité le 4 juillet 2019 par le Conseil d'Etat, soit un rapport de la DSAS sur la situation du SEJ, avec des demandes au Conseil d'Etat. Ces demandes portaient sur la transformation du 0,8 EPT dont je vous ai parlé tout à l'heure, ce qui a été accepté par le Conseil d'Etat, et sur l'augmentation de 4,2 EPT en 2019, tout de suite dès cet été. Le Conseil d'Etat a pris la décision que je vous ai présentée tout à l'heure, dans le cadre du budget. Finalement, il faut voir que la situation du SEJ est devenue de plus en plus difficile parce que les situations sont de plus en plus complexes, dues à des situations familiales qui sont toujours plus difficiles et qui exigent aussi du SEJ un énorme travail de coordination avec le réseau. Par ailleurs, il y a aussi un manque de places dans les institutions, ce qui fait que ça complique évidemment aussi les placements et augmente le travail. Il faut dire aussi qu'on est confronté à une augmentation des situations de protection de l'enfant, notamment celles

des enfants de moins de 15 ans qui présentent des troubles très importants, non seulement du point de vue éducatif et de comportement, mais également avec d'importants troubles psychiques et de la personnalité. Il faut dire aussi que les mandats ordonnés par les autorités de protection de l'enfance (APE), suite à l'introduction du nouveau droit de la protection de l'enfant au 1^{er} janvier 2013, sont de plus en plus diversifiés et de plus en plus complexes. Les APE demandent une prise en charge sur mesure, encore plus intensive que par le passé, de la part des assistants, ce qui évidemment renforce la charge de travail.

Il y avait également une question dans le débat d'entrée en matière sur le nombre de démissions. Donc, depuis le début de l'année 2019, nous avons eu 10 démissions, dont 4 qui sont des départs à la retraite. Au 18 octobre 2019, selon les chiffres demandés par la CFG, nous avons 3 personnes absentes pour maladie, dont une à temps partiel, une à 100 % et une à 50 % pour des cause d'accident. Nous estimons actuellement, sur l'année 2019, l'absence de 3 personnes pour de la surcharge.

Le Conseil d'Etat vous propose d'attendre maintenant, avec l'octroi des 2,8 postes, plus le poste qui est en discussion et qui va certainement être octroyé. En parallèle, nous sommes en train de réorganiser le SEJ en trois secteurs, pour avoir aussi une meilleure gestion à l'interne. Nous sommes en train de travailler à la mise en place d'un nouveau système informatique (OneBase), qui devra permettre aussi d'alléger un tout petit peu le travail administratif des assistants, même s'il faut le dire, l'implémentation de ce OneBase va créer un énorme travail. Il faudra donc encore qu'on ait une discussion au Conseil d'Etat sur cette question-là. Mais, après, une fois le système implémenté, ça devrait être au moins un léger soulagement.

Puis, en parallèle, nous avons pris la décision à la DSAS de mandater une analyse d'organisation du SEJ, avec la société qui examine actuellement le Pouvoir judiciaire. Il est logique que cette même société fasse le travail, puisqu'elle va examiner aussi l'organisation des justices de paix qui travaillent en collaboration avec le SEJ. On est en discussion pour donner ce mandat, pour avoir aussi une vue d'ensemble de l'organisation d'un point de vue extérieur.

Par ailleurs, nous devons venir avec la réponse à la motion Kubski-Fagherazzi, qui demande qu'on vienne au Grand Conseil avec la proposition de procéder comme dans l'enseignement, c'est-à-dire qu'un certain nombre de dossiers déclenchent un certain nombre de postes. Vous aurez donc l'occasion tout prochainement de vous prononcer sur cette motion. Quant à la réponse à la question Kolly, elle est en traduction, donc elle va arriver incessamment. Nous sommes également aussi à bout touchant avec le rapport au postulat Mäder/Schneuwly, pour que vous ayez la vue d'ensemble de ce Service.

A ce stade-là, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser les deux amendements, puisque je vous ai expliqué comment le Conseil d'Etat entendait avancer sur ce dossier-là. Je rappelle également que l'amendement proposant de diminuer le centre de charges 3010.116 - Traitements des garde-faune implique de licencier des collaborateurs et que la proposition de prendre des montants au SITEL, avec des travaux informatiques effectués par des tiers, implique aussi qu'il y aura des projets qui ne pourront se réaliser, notamment des projets au SEJ, pour plus de 400 000 frs, justement pour l'implémentation de One base. La position du Conseil d'Etat est donc de vous demander de refuser les deux amendements.

Le Président. Je prends note que vous demandez le refus des deux amendements. Je vais encore donner la parole à M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, vu qu'une des compensations concerne sa Direction.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je le dis très honnêtement, je suis choqué par la méthode qui consiste à disséquer un service qui rend des services à la biodiversité, à la nature, qui intervient dans les accidents de la route, qui intervient pour des taxations pour les agriculteurs, pour des estimations de dégâts, pour les pollutions de cours d'eau, dans des cas de revitalisation de biotopes et qui fournit de nombreux services aux chasseurs. J'ai la Fédération fribourgeoise des chasseurs qui les soutient et qui me demande qu'ils fournissent encore plus de services. Ce n'est évidemment pas possible de tenir ce budget sans licencier des personnes et ça c'est une méthode extrêmement étonnante. On nous avance des chiffres qu'on ne peut pas vérifier, puisqu'ils sont annoncés à l'instant. Je dois dire aussi qu'il y a des affirmations qui sont fausses: nous avons des garde-faune auxiliaires dans le canton de Fribourg. Donc, pour moi, on ne peut pas comparer non plus des cantons sans avoir les cahiers des charges car, comme je vous l'ai dit, ils ne font pas que de la surveillance de la chasse, ils accomplissent beaucoup d'autres missions et on ne peut pas prendre, sur un coup de tête, la décision de disséquer complètement un service. Les services rendus à la population, dans les régions, puisqu'ils sont répartis par régions ... Je vous prie d'avoir un peu de conscience. M. Morel aussi, je suis étonné par vos interventions. On ne peut pas, comme ça, sur un coup de tête, sans analyse, sans réflexion, simplement disséquer un service.

Je vous remercie de refuser cette coupe dans le budget.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Nous avons le droit de reprendre la parole après le commissaire pour corriger des éléments faux. Il y a donc deux éléments que je veux corriger:

1. e conseiller d'Etat Castella a dit qu'on sortait des chiffres qu'on ne pouvait pas vérifier. Monsieur le Conseiller d'Etat, les chiffres que j'ai sortis, je les ai sous les yeux, là. Il s'agit de la réponse du Conseil d'Etat à la question 2018-CE-19. Je pense que les chiffres du Conseil d'Etat sont corrects, auquel cas je vous invite à aller les vérifier.

2. M^{me} Demierre a dit qu'on n'aura pas le choix de licencier. C'est faux, je l'ai dit avant. L'esprit de mon amendement est de ne pas renouveler les futurs postes et les futurs départs. S'il y a un dépassement de budget, il y a toujours la possibilité de faire un budget complémentaire. Mon idée est de ne pas renouveler les futurs départs. C'est très clair, je ne demande aucun licenciement. On me fait dire des choses que je n'ai pas demandées.

Le Président. Je suis saisi de deux amendements sur le même objet, concernant la DSAS, centre de charges 3665 - SEJ, position 3010.100. Je demande à M^{me} la Députée Pythoud-Gaillard si elle maintient son amendement? Oui. Monsieur le Député Kolly, vous maintenez votre amendement? Oui.

Je vais, dans un premier temps, opposer les deux amendements et j'opposerai ensuite l'amendement gagnant au budget initial du Conseil d'Etat. Nous pouvons donc maintenant passer au vote.

> Au vote l'amendement Pythoud-Gaillard opposé à l'amendement Kolly est accepté par 52 voix contre 35 et 12 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Pythoud-Gaillard:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 52.*

Ont voté en faveur de l'amendement Kolly:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 35.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total 12.*

> Au vote l'amendement Pythoud-Gaillard opposé à la version initiale du budget est accepté par 54 voix contre 42; il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Pythoud-Gaillard:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/

SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 54.*

Ont voté en faveur de la version du Conseil d'Etat:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 42.*

S'est abstenu:

Butty Dominique (GL,PDC/CVP). *Total: 1.*

> L'examen de ce chapitre est terminé; le budget de la DSAS, centre de charges 3665 - Service de l'enfance et de la jeunesse, position 3010.100 - Traitements du personnel est modifié comme suit selon l'amendement Pythoud-Gaillard: 6 174 790 6 774 790 frs.

Ce supplément de 600 000 frs est compensé comme suit au budget de la DFIN, centre de charges 3725 - Service de l'informatique et des télécommunications, position 3130.049 - Travaux informatiques effectués par des tiers: 20 399 920 19 799 920 frs.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2020)

Rapporteur-e:	Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le budget 2020 de la DIAF présente un excédent de charges du budget de fonctionnement qui se monte à 85 660 460 frs, soit un montant de 2,14 millions supérieur au budget 2019. Le budget des investissements s'élève à 23 852 000 frs et se situe dans le cadre des années précédentes. La Direction occupe 454.91 EPT au budget 2020 soit 4.75 de plus qu'au budget 2019 et 77 apprentis, soit 2 de plus qu'en 2019.

La DIAF a obtenu 1.5 EPT supplémentaires pour 2020. 0.4 EPT est à disposition des préfetures et c'est la Conférence des préfets qui décidera de la répartition. 0.8 EPT va au SAgrri pour augmenter les ressources et compétences liées à la thématique

du sol. Le 0.3 EPT restant sera utilisé pour renforcer le secrétariat de la Direction. La différence restante entre les effectifs 2019 et 2020 vient de l'intégration du Service de la nature et du paysage au Service des forêts et de la faune.

Quelques points concernant les préfetures. La création du centre de charges "Conférence des préfets" est le résultat de l'adaptation de la loi sur les préfets fin 2017, qui a institutionnalisé cette Conférence. Le poste de 0.8 EPT de conseillère juridique, auparavant comptabilisé à la Préfecture de la Sarine est maintenant imputé à ce centre de charges. Il en est de même pour le nouveau poste de 0.4 EPT de juriste à disposition des préfetures. La répartition dans les différentes préfetures sera décidée par la Conférence des préfets cet automne.

Il est par ailleurs à relever que le produit des amendes prévu au budget 2020 a encore augmenté en comparaison avec le budget 2019, car les nouveaux radars achetés dans le courant de l'année 2019 permettront d'atteindre le 100% des recettes estimées en 2020 alors qu'en 2019 les recettes étaient estimées à hauteur de 70%.

Le budget du Service des communes est très stable à l'exception de la rubrique concernant les fusions de communes et les rubriques de la péréquation financière intercommunale. L'augmentation du montant de la péréquation des ressources a un effet sur la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton. Pour le budget 2020, les charges du canton augmentent d'environ 600 000 frs.

Au SAgrri l'excédent de charges est quasiment identique à celui de 2019. Une augmentation de 0.8 EPT sera utilisée pour augmenter les ressources affectées à la thématique du sol. La protection des bonnes terres agricoles est un enjeu stratégique – les mots clefs sont la mise à jour de l'inventaire des SDA, le suivi des projets de remblai agricole ou encore l'érosion. Les subventions cantonales pour les améliorations foncières s'élèvent à 8,5 millions, elles sont identiques au budget 2019 mais légèrement inférieures aux comptes 2018.

Le budget des paiements directs est adapté au montant des comptes 2018. La diminution des contributions de transition depuis 2014 n'a pas pu être compensée dans la totalité avec d'autres types de contributions.

L'excédent de charges de l'Institut agricole de Grangeneuve est légèrement supérieur au budget 2019 mais bien inférieur aux comptes 2018. Le compte des investissements présente deux nouveaux projets. Le Grand Conseil devra encore se prononcer sur le projet de rénovation du site de Sorens. Le montant de 500 000 frs inscrit au budget 2020 devrait servir à payer les premiers mandats de prestations. Par contre le projet Biogaz prévu dans la nouvelle ferme école de Grangeneuve fera objet d'une décision du Conseil d'Etat. Le coût total du projet Biogaz est estimé à 1,15 million et sera réparti, le cas échéant, sur les budgets 2020 et 2021.

L'intégration du Service de la nature et du paysage au Service des forêts et de la faune, nouvellement nommé Service des forêts et de la nature (SFN) au 1^{er} avril 2019, rend difficile la comparaison entre le budget 2019 et le budget 2020. Pour une meilleure lisibilité du budget 2020, les justificatifs indiquent les montants des budgets 2019 SFF et SNP dans chaque rubrique concernée. L'excédent de charge du SNP dans le budget 2019 s'élevait à 2 172 910 frs. L'augmentation de l'excédent de charge du Service des forêts et de la nature par rapport au budget 2019 d'environ 2,7 millions est donc essentiellement due à l'intégration du SNP. Voici pour les points essentiels de ce budget 2020 de la DIAF.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie M. le Rapporteur pour la rapidité et toutes les informations qu'il a données qui sont extrêmement complètes, je n'ai pas de chose à ajouter.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Meine Interessenbindung: Ich bin stellvertretende Generalsekretärin der Konferenz für Waldtiere und Landschaft. Ich möchte auch in Bezug auf die Vorstösse, weil sie übermorgen traktandiert sind, Ihre Aufmerksamkeit kurz auf das Thema Biodiversität lenken. Es werden viele Studien und Erhebungen verlangt. Ich bin der Meinung, dass wir genügend wissen, um überzeugt sofort massiv mehr in den Erhalt der Biodiversität zu investieren.

Aktuell spielt sich - Herr Staatsrat hat es bereits am Rande erwähnt - aufgrund des ausgelaufenen Diesels im Tiguellet eine Katastrophe ab. Es sind nicht nur ein paar Enten, die dies nicht überlebt haben. Die Ufervegetation, Amphibien, Wasserinsekten etc. sind massiv betroffen, und es wird lange dauern und viel Geld kosten, den natürlichen Zustand wiederherzustellen, wenn dies überhaupt je gelingt.

Ce n'est qu'un petit exemple. Nous savons que la biodiversité ne va pas bien, même sans de telles catastrophes. Je prie le Conseil d'Etat de ne plus embellir la situation et d'arrêter de repousser des mesures concrètes en faisant des études. La disparition des insectes est massive, ce sont les agriculteurs qui vont en souffrir en premier. Les surfaces de prairies sèches diminuent, les marais s'assèchent, les habitats sont fragmentés. Nous connaissons les faits. Notre canton va apparemment bien si le Conseil d'Etat peut prévoir une baisse des impôts. Je demande au Conseil d'Etat de prendre vite des mesures concrètes et de développer un programme "biodiversité" qui mérite son nom.

Es braucht dringend eine Reduktion der Pflanzenschutzmittel, ein verstärktes Subventionsprogramm in der Landwirtschaft, um die Flächen biodiversitätsfreundlicher zu bewirtschaften. Es braucht mehr Wildtierkorridore,

Wiederherstellungsmassnahmen für Moore und so weiter und so fort. Man kann sich einiges in anderen Kantonen anschauen und muss nicht alles neu erfinden. Der Kanton Aargau beispielsweise hat hier pionierhafte Arbeit geleistet, immerhin ein bürgerlich dominierter Kanton. Es war der damalige FDP-Regierungsrat Peter Beyeler, unter dem diese Arbeit gemacht wurde. Ich bitte Sie, dieses Thema aufzunehmen und hier wirklich vorwärts zu machen und mehr zu machen, als bisher im Budget vorgesehen ist.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: j'assume le mandat de vice-syndique de la commune de Corserey. J'interviens ici au sujet des élections communales et, comme nous examinons le budget, je souhaite relever que dans les communes qui ont eu des élections - je ne parle que de celles qui ont eu des élections communales - le personnel a dû rester de nombreuses heures supplémentaires au bureau. A Corserey il y avait 5 personnes. Elles ont dû rester jusqu'à 20 h 00 alors que les résultats étaient connus à 13 h 30. La secrétaire a dû revenir le lendemain matin, elle a essayé toute la journée d'envoyer les résultats, elle n'a pas réussi, elle n'a pu transmettre les résultats que le mardi soir. Ma question est très simple, Monsieur le Commissaire du gouvernement: qui va prendre en charge les coûts supplémentaires de ces heures de travail ? Et puis, est-ce que le Conseil d'Etat a peut-être déjà décidé de dédommager ces heures ?

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Avec ses propositions, en tout cas ses propos, je pense que la députée Balmer a deux jours d'avance, étant donné que diverses motions sur la biodiversité et les insectes seront traitées sauf erreur jeudi.

Concernant les subventions, elles sont en grande partie versées et dirigées par la Confédération. Quant à la pollution au mazout du Tiguellet, on ne peut que la regretter, mais je ne suis pas sûr qu'un changement de politique empêchera une quelconque pollution, même par d'autres matières.

Concernant la députée Berset, au niveau des élections communales, je ne sais pas si le Directeur des institutions vous répondra ou pas, mais de mon point de vue, cette question devrait plutôt être posée à la Chancellerie étant donné que c'est elle qui a géré ces élections.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord à la députée Balmer: oui je vous ai entendue, le canton de Fribourg travaille à sa stratégie. Actuellement, nous avons négocié des conventions programmes avec la Confédération, vous le savez certainement, avec une très forte augmentation du budget pour la biodiversité. Il faut maintenant - je suis entièrement d'accord avec vous - passer à l'acte plus qu'aux études et nous aurons l'occasion d'en parler jeudi. Je rejoins principalement vos propos, j'aimerais dire que pour ça, il faut aussi des ressources en personnel et que je suis très heureux qu'elles n'aient pas été coupées il y a quelques minutes.

Concernant la demande de la députée Berset, le Conseil d'Etat a validé ces élections, a demandé un rapport à la Chancellerie, qui sera étudié. Aujourd'hui nous n'avons pas pris de position, pas pris de décision, donc je ne vais pas pouvoir vous en communiquer, mais j'ai pris note de la question et la transmettrai et vous aurez une réponse à votre question.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127 Pouvoir judiciaire (2020)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Le budget 2020 du Pouvoir judiciaire est particulièrement stable en comparaison au budget 2019. Les charges augmentent de 864 000 frs (+1 %) et les revenus progressent de 942 000 frs (+2,13 %), si bien que l'excédent de charges, lui, diminue de 0,19 %, à 41 743 960 frs. L'effectif du personnel au niveau du Pouvoir judiciaire augmente de 2 EPT, attribués au Tribunal pénal des mineurs, pour un total de 321,73 EPT, 47 apprentis et 2 stagiaires.

L'importante différence entre les charges 2019 et 2020 est notamment liée au projet informatique, e-Justice. Pour rappel, le but du projet e-Justice est l'informatisation des procédures judiciaires et, à terme, la création du dossier électronique du justiciable. Ce projet de grande ampleur a pris sa vitesse de croisière cet automne.

Au budget 2020, une partie importante des coûts informatiques du projet e-Justice est centralisée sous les rubriques du Tribunal cantonal, comme l'a été jusqu'à maintenant l'ensemble du budget informatique du Pouvoir judiciaire. D'autres frais liés à ce projet, tels que le montant forfaitaire de 550'000 frs pour le financement du personnel métier, les frais d'achat de matériel ou de location de locaux sont imputés au budget du Service de la justice.

Il convient également de relever ici l'analyse du Pouvoir judiciaire, qui a débuté fin 2018, qui est toujours en cours. Cette analyse porte sur l'efficacité du Pouvoir judiciaire fribourgeois. Le rapport sur le premier volet consacré à l'analyse du Tribunal cantonal, des tribunaux d'arrondissements et du Ministère public conclut que dans l'ensemble, le fonctionnement de la justice fribourgeoise est de qualité. Ce rapport relève toutefois également plusieurs pistes d'amélioration. Après analyse, certaines propositions seront adressées par le comité de pilotage – qui inclut tous les milieux intéressés – au Conseil d'Etat ainsi que, si nécessaire, au Grand Conseil. La société qui s'occupe de cette analyse vient également d'être mandatée pour le second volet qui a pour objet l'analyse notamment des justices de paix et du Tribunal pénal des mineurs.

Pour revenir au budget 2020 du Pouvoir judiciaire à proprement parler, et comme vous le savez, plusieurs rubriques dépendent du nombre et de la nature des affaires entrantes et peuvent ainsi fluctuer d'année en année, en fonction de la quantité et de la nature des affaires en cours. Ces rubriques font l'objet d'une réévaluation au milieu de chaque année. Sont notamment touchées par ce phénomène toutes les rubriques touchant par exemple l'assistance judiciaire ou les débours.

Sans passer en revue l'ensemble des centres de charges, je souhaite relever quelques centres de charges spécifiques :

Au Tribunal cantonal, à souligner la position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers. Ceux-ci augmentent de 1 419 900 frs par rapport au budget 2019 et la position 3153.000 – Entretien du matériel informatique, qui augmente de 265 830 frs. Il s'agit bien d'augmentations liées au projet e-Justice pour l'ensemble du Pouvoir judiciaire.

Offices des poursuites: l'excédent de revenus de ce rare centre de charges positif se monte à 11,098 millions, soit +1,475 millions par rapport au budget 2019. Les charges cumulées de l'ensemble des offices diminuent de quelque 335 000 frs. Cette évolution à la baisse est notamment due à la position 3130.049 – Travaux informatiques effectués par des tiers, dont le budget passe de 700 000 frs en 2019 à 0 fr. au budget 2020. En effet, les travaux sur le programme informatique Themis sont terminés.

Quant aux revenus, ils augmentent d'environ 1,15 million grâce aux émoluments et aux débours récupérés. Cela signifie que l'on compte sur une légère augmentation du nombre de poursuites ou de leur importance en 2020. La dotation en personnel demeure stable dans les sept offices.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur pour l'examen détaillé de ce budget 2020. Je n'ai en l'état pas de complément à apporter, je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de sécurité et de la justice (2020)

Rapporteur-e:	Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Moussa Elias (PS/SP, FV). Par rapport au budget 2019, le compte de résultats de cette Direction enregistre une légère diminution de l'excédent de charges de 131 860 frs (- 0,43%) pour un total des charges de 231 millions en 2020. Et si les charges progressent de quelque 5 millions (+2,2 %), les revenus suivent la même évolution avec + 5,156 millions (+2,64 %) pour un total des revenus de 200 millions. Au compte des investissements, les dépenses diminuent de 1.9 million et passent de 6.5 millions à 4.6 millions.

L'effectif du personnel augmente de 5,7 EPT pour atteindre 986,79 EPT. Les bénéficiaires sont la Police et la Protection civile. L'effectif de l'Ecole de police devrait compter 25 aspirants (admissions en fonction des besoins) en 2020, alors que le cumul des départs à la retraite, les démissions et les départs naturels sont estimés à 19,75 EPT. S'y ajoute une diminution de taux d'activité de 1,05 EPT. En fin de compte, l'effectif de la Police devrait ainsi augmenter de 4,2 EPT.

La Protection civile bénéficie d'un transfert de 1 EPT provenant du Service de la protection de la population et des affaires militaires ainsi que de la création d'un nouveau poste de commandant de bataillon pour 1,5 EPT.

Quelques commentaires non-exhaustifs concernant certains centres de charges. Service de la justice: les charges augmentent de 746 000 frs. Cette hausse est principalement liée aux traitements du personnel auxiliaire (position 3010.240) nécessité par le projet e-Justice, traitements qui enregistrent une augmentation de 550 000 frs ; ainsi qu'à un montant de 141 000 frs couvrant les frais de formation (position 3090.000), y compris pour les magistrats, également en vue du déploiement de ce projet.

Service de la police du commerce: le compte de résultats boucle avec un excédent positif de 5,26 millions. Le Service compte sur une hausse de 50 000 frs du revenu de l'impôt sur le produit brut des jeux (position 4025.000). La hausse budgétée tient compte d'un produit brut des jeux en légère augmentation en 2018.

Service de la population et des migrants (SPOMI): l'augmentation des charges de 282 000 frs est notamment imputable à la position 3110.200 pour les achats de machines permettant la saisie des données biométriques et personnelles. A noter que le traitement des permis de séjour des ressortissants de l'Union européenne concerne environ 30 000 personnes, auxquelles sera délivré un permis de séjour électronique.

Circulation et navigation: les revenus totaux progressent de 1,4 million parallèlement à la progression comparable du revenu de l'impôt sur les véhicules à moteur. Vraisemblablement, le Conseil d'Etat présentera l'année prochaine au Grand Conseil un projet de loi qui va bouleverser la taxation des véhicules, projet qui découle de l'acceptation de la motion de nos collègues Collomb/Dafflon. Les critères de taxation vont certes changer, mais le montant engrangé par l'Etat au titre de l'impôt sur les véhicules à moteur restera comparable à aujourd'hui.

Police – Gendarmerie: les charges diminuent d'environ 2 millions. Deux positions concourent à cette évolution à la baisse : Premièrement, après une forte hausse en 2019 due à l'achat de radars semi-mobiles, le budget des achats de matériel et d'appareils de circulation (position 3111.305) retombe à 539 000 frs. Deuxièmement, les amortissements des immeubles (position 3300.001) passent de 2,5 millions à 500 000 frs. Les dépenses du compte des investissements s'élèvent à 770 000 frs. Ce montant sera affecté à l'agrandissement des centres d'intervention (CIG) Sud et Nord ainsi qu'à des travaux touchant divers postes de police. Les frais d'achat de véhicules passent de 900 000 frs à 0 fr.

Etablissement de détention fribourgeois (EDFR): au budget des investissements, on note une augmentation des dépenses de 450 000 frs sous la position Construction d'immeubles, dont le budget total s'élève à 3,65 millions. Faisant écho aux récents débats à ce sujet au sein de notre Parlement, celui-ci intègre un montant de 850 000 frs en faveur d'un crédit d'études pour le déménagement de la Prison centrale et un montant de 2 millions pour l'agrandissement de Bellechasse (extension du Pavillon, de la centrale d'accueil et de l'atelier sécurisé).

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie à nouveau le Rapporteur pour ses informations très précises. Deux compléments d'informations: s'agissant de Bellechasse, effectivement la volonté du Conseil d'Etat est de venir en début d'année prochaine avec les décrets relatifs à l'extension de Bellechasse, respectivement un crédit d'études pour le déménagement de la Prison centrale. Pour la Police cantonale, vous l'avez compris effectivement, il est prévu une Ecole d'aspirants de 25 élèves, avec une formation qui se déroulera maintenant sur deux ans, à partir de l'année 2020. Pour les 4 EPT supplémentaires pour la Police cantonale, c'est en fait la variation présumée des effectifs liés aux départs à la retraite en particulier. Pas d'autre information, je vous remercie pour le rapport.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de l'économie et de l'emploi (2020)

Rapporteur-e:	Chassot Claude (<i>VCG/MLG, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	08.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3105</i>)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3175</i>)
Remarque:	Le projet de budget fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Examen de détail

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je ne sais pas si c'est très gratifiant de clore une partie de l'analyse du budget 2020 en fin de journée, mais je vais essayer de vous maintenir éveillés.

Le compte de résultats de la Direction de l'économie et de l'emploi nous présente un montant de charges arrêté à 387 millions, en augmentation de 31 millions par rapport au budget 2018, soit une augmentation de 8,7%. Les revenus quant à eux suivent le même mouvement et passent de 199 millions à 233 millions, en hausse de 33 millions, c'est-à-dire 16,7%. Au compte des investissements, les dépenses sont annoncées pour un montant de 37 millions, en augmentation de 12 millions, + 59,9% pour être précis. Les dépenses reculent de 567 000 frs et se montent à 3 305 000 frs. L'effectif total des EPT pour le budget de l'année prochaine s'arrête à 912,66 en augmentation de 8 par rapport au budget 2019.

En regard de l'ensemble des divers Pouvoirs et Directions de l'Etat de Fribourg, la Direction de l'économie et de l'emploi se place au 3^e rang, en terme d'employeur de la fonction publique, un peu plus de 10% des 8825,98 EPT annoncés. A noter également avec satisfaction la présence de 57 apprentis et de 11 stagiaires. Dans le cadre de l'examen de cette Direction, je vous fais grâce de la revue des 16 centres de charges. Je vais me centrer sur ceux qui présentent des variations conséquentes liées notamment à des situations spécifiques.

Je commencerai pas le Secrétariat général dont les charges augmentent de 6 842 000 frs, soit 10%. Les revenus progressent de 7, 8 millions, ce qui représente un écart conséquent de 137%. Une diminution de 196 000 frs des frais d'exploitation du Smart Leaving Lab est annoncée. Moins mineurs en revanche sont les amortissements des subventions d'investissements aux tiers, en lien avec les subventions du compte des investissements; et du côté des recettes, les prélèvements sur le fonds d'infrastructures de 11 millions. Ces opérations expliquent les écarts avec le budget 2019. L'ensemble de ces mouvements est lié pour sa grande part à la construction du Smart Leaving Building, pour celles et ceux à qui ça veut encore dire quelque chose, et pour un petit tiers au fonctionnement du Smart Leaving Lab. Au compte des investissements, on constate un nouveau report de près de 1 812 000 frs pour le renouvellement des remontées mécaniques qui concerne l'installation des Joux à Moléson.

Promotion économique: les charges et les revenus font un bond en avant avec une augmentation de 14 millions pour les premières, de 13,627 millions pour les seconds. L'explication principale se trouve dans l'entretien et l'aménagement des sites liés à la politique foncière active qui passent de 0 fr à 12 millions, essentiellement pour le site de St-Aubin. Les versements au fonds de la NPR progressent par ailleurs de plus de 12 millions. L'essentiel des revenus provient des prélèvements de 11 millions sur les fonds et les financements spéciaux et d'un prélèvement de 3,341 millions sur le fond NPR.

Service du logement: tous les indicateurs du budget sont en baisse, les charges régressent de 3,6 millions à 1,6 million, les revenus de 1,1 million à 420 000 frs. Cette évolution provient de la diminution drastique des subventions cantonales et communales pour l'aide à l'encouragement de construction de logements à caractère social. Pour rappel, les subventions fédérales du même type ont été supprimées en 1995 et l'aide cantonale et communale le sera dès 2021. Le Service, nous a-t-on dit, met dorénavant son énergie dans l'observatoire du logement qui vise à établir un panorama concret et précis du logement dans notre canton. Cet observatoire est une association car il bénéficie aussi d'un financement privé. Il est porteur d'un mandat. L'Etat a participé à sa mise en place de manière importante, puis apporte une aide annuelle, relativement modeste. C'était donc quelques informations données à ce sujet.

Service de la formation professionnelle: une augmentation des charges de 44%, à 20 millions, ainsi que des revenus de plus 65%, à 12 millions. Les positions 3510.007 et 4980.002 sont nouvelles. Elles découlent de l'entrée en vigueur du projet fiscal (réforme de l'imposition des entreprises) qui, au plan cantonal, prévoit des compensations parmi lesquelles la taxe sociale versée par les entreprises. La répartition de ce produit, rappelons-le, est assurée par le Service cantonale de contributions.

Je termine par le Service de l'énergie: revenus et charges progressent du même montant, si bien que l'excédent de charges est parfaitement stable. Les amortissements des subventions d'investissements aux personnes physiques pour l'énergie atteignent 15 millions contre 12,18 millions au budget 2019. Ils correspondent en tous points aux montants inscrits au compte des investissements au titre de subventions aux tiers pour des mesures énergétiques. Le renforcement de ce budget est lié à la nouvelle mesure mise en place dès 2020 pour le remplacement des chauffages électriques. Ces montants transitent par le fonds de l'énergie. Enfin, ce fameux fonds de l'énergie au 1^{er} janvier 2019 se montait à 34 745 000 frs.

Au final, je tiens à remercier Monsieur le Conseiller d'Etat Curty ainsi que Monsieur Aegerter, son secrétaire général, pour l'ensemble des informations qui nous ont été données, tant durant la visite que lors de la séance de la Commission des finances et de gestion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens à remercier évidemment le rapporteur, ou les rapporteurs plutôt, pour la pertinence et la qualité de leur intervention. Je n'ai rien à ajouter.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je souhaiterais juste une brève explication sur le centre de charges de la Promotion économique, position 3144.005 - Entretien et aménagement des sites liés à la politique foncière active: dans quelle mesure est-ce que ce budget s'imbrique dans le budget de la nouvelle entité créée? Ou bien est-ce un budget indépendant du canton, qui va encore gérer provisoirement ces différents sites avant qu'ils soient transférés? Je vous remercie.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). J'interviens sur la question de la subvention pour le perfectionnement professionnel. Je m'inquiète et je suis inquiet au regard des chiffres. Je me demande s'il y a une vraie prise de conscience quant à la nécessité d'investir dans le perfectionnement professionnel et dans la formation continue. Au poste y afférent, le budget présente 240 000 frs. Les dépenses 2018 étaient de plus de 600 000 frs. En examinant les divers budgets, celui de 2019, si je ne me trompe pas, était à 340 000 frs et les dépenses 2017 étaient autour des 500 000 frs. Il y a toujours eu un décalage entre le budget et les dépenses effectives. Toutefois, la formation professionnelle et la formation continue en particulier sont capitales face aux mutations futures, face aux nouvelles technologies, face aux nouvelles structures professionnelles. Elles répondent aux besoins, aux besoins de l'économie, des entreprises qui le crient haut et fort, aussi aux besoins nécessaires de mutations dans le travail, notamment liées aux réformes induites par les mesures sur le climat. Ce sont des défis impératifs pour le futur. Pourquoi ne pas avoir un budget qui correspond à la réalité des choses dépensées, pourquoi ne pas avoir une réelle volonté d'investir dans la formation continue, ou avons-nous, ou le Conseil d'Etat en a-t-il vraiment la volonté? Pour moi, c'est un signal négatif qui est donné dans ce budget du perfectionnement professionnel et de la formation continue. Cette formation concerne les plus faibles, les investissements permettent d'améliorer chacun dans cette société, de donner des moyens pour faire face aux défis, et ça, ça concerne les plus faibles, la classe moyenne, peut-être pas ceux qui gagnent plus de 160 000 frs.

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je me permets d'intervenir comme directeur adjoint de l'Union patronale au sujet de la LEMT qu'on vient d'accepter tout dernièrement concernant le travail au noir. Lors de cette discussion, j'avais demandé qu'un coordinateur soit engagé ou qu'un poste de coordinateur soit mis en place au niveau du Service public de l'emploi pour assurer la coordination entre les différents services de l'économie, pour assurer cette collaboration, pour lutter efficacement contre le travail au noir. J'aimerais savoir si ce poste a bien été créé ou mis dans le budget 2020 parce qu'avec les postes accordés à chaque Direction, on ne voit pas où ils sont vraiment attribués. J'aimerais bien avoir la réponse de la part du conseiller.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'entends bien les remarques des députés Kubski, Jaquier et Bürdel. M. Kubski parle de la politique foncière active. A l'instar des autres, je laisserai répondre le commissaire du Gouvernement. M. Armand Jaquier pose un regard, je dirais pessimiste, quant au perfectionnement professionnel. Il parle de signal négatif. Je ne partage pas tout à fait sa vision des choses. Quant au député Bürdel qui nous parle du travail au noir et d'une création d'un poste, je n'ai pas, en l'occurrence, la réponse qui convient. Je laisserai le soin de répondre à Monsieur le Conseiller d'Etat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour vos questions. Par rapport à la première question du député Kubski, lors du passage ici au Grand Conseil de la loi sur la politique foncière active, je vous ai dit qu'actuellement c'est le Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi qui gère les sites industriels; donc on le fait. On investit aussi de l'argent et on puise dans le fonds que vous avez créé à cet effet, donc les fameux 100 millions. Ceci étant dit, une fois la loi entrée en vigueur, on va mettre au concours le poste de directeur. Vous nous avez fixé un délai de deux ans pour transférer les terrains à l'Etablissement de politique foncière active et au moment du transfert des terrains évidemment, ce sera aussi à vous de décider le montant, c'est-à-dire le capital que vous transférerez aussi à cet Etablissement. Donc, d'ici là le Secrétariat général de la DEE va continuer à gérer et on va puiser encore une fois sur le fonds. Je ne sais pas si je vous ai répondu, je vous donne volontiers des précisions encore plus détaillées si vous le souhaitez.

Par rapport à l'intervention du député Jaquier, le perfectionnement professionnel, la formation continue est une priorité du Conseil d'Etat, on peut le dire. On investit aussi les montants nécessaires, notamment je vous renvoie à toutes les réflexions qu'on fait actuellement par rapport au Centre de perfectionnement interprofessionnel, il y a toute une étude qui est en cours. Le défi est reconnu, on y travaille vraiment beaucoup et je pense qu'on a déjà prouvé qu'avec des solutions innovantes, nos

gens sont tout à fait capables d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. Je ne sais pas à quelle position vous vous référez concrètement, mais encore une fois c'est vraiment une priorité du Conseil d'Etat. Avec les sociétés, certes on discute souvent fiscalité, on discute toujours de la disponibilité des terrains, mais l'enjeu principal aujourd'hui c'est de trouver du personnel qualifié et pour ça, la formation continue est cruciale.

Par rapport à la question très précise du député Bürdel, je reviens sur ce que je vous ai déjà promis ici à la suite de l'adoption par le Grand Conseil de ces nouvelles dispositions qui visent à renforcer la lutte contre le travail au noir: nous sommes maintenant entrés dans une phase de mise en place, le règlement d'exécution est à bout touchant. Dans le cadre de la mise en place de toute cette stratégie-là, nous désignerons, comme le Conseil d'Etat s'y est engagé, une personne qui aura en particulier pour tâche évidemment de coordonner les forces de contrôle pour les opérations particulières, d'assurer évidemment aussi les contacts avec notamment le Ministère public, la Police cantonale et les tiers mandatés. Cela va intervenir d'ici peu j'espère. Il faut juste nous donner un peu de temps pour bien faire les choses.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Rapport d'activité 2019-GC-111

Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2018)

Rapporteur-e: **Berset Solange** (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**
Rapport/message: **20.06.2019** (BGC novembre 2019, p. 3198)

Discussion

Berset Solange (PS/SP, SC). Nous traitons le rapport annuel de la Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Il concerne l'année 2018 et nous arrivons bientôt au terme de l'année 2019. Ce rapport a été produit en juin, mis au programme de septembre, renvoyé car ce programme était trop chargé, visiblement oublié en octobre et il est traité ce jour. J'émet un souhait et demande que le prochain rapport 2019 ne soit pas mis en fin de journée du dernier jour d'une session, pour qu'on puisse le traiter. Je fais part des remarques de la Commission, Madame la Secrétaire générale, et je vous demande d'en tenir compte. Merci.

La Commission interparlementaire traite des budgets et des comptes. Le changement des règles de financement apporte des variations favorables, défavorables, pour certains cantons. Durant cette année 2018, la Commission a discuté sur le financement futur et les règles de répartition financière adéquates, aussi pour Fribourg, cela à la suite du financement par enveloppe qui a vu péjorer la participation de la HES-SO au canton de Fribourg.

Durant cette dernière année, un fonds de compensation a pu être créé et là nous étions très heureux, parce qu'il permettra de financer de nouvelles filières de formation. L'effectif des étudiants a progressé et c'est aujourd'hui presque 21 000 étudiants et étudiantes qui se forment à la HES-SO. Bien évidemment, le canton de Fribourg connaît aussi une évolution sensible.

Les cantons, il ne faut pas l'oublier, ont la possibilité de verser des montants spécifiques aux écoles sises sur leur territoire, en raison des conditions locales ou en raison de missions en lien avec la stratégie cantonale. Les montants que les cantons mettent pour leurs écoles ne figurent pas dans les comptes de la HES-SO. Je saisis cette occasion pour demander au commissaire du Gouvernement de défendre âprement ce sujet auprès du Conseil d'Etat, afin qu'une réponse favorable soit donnée au mandat qui a été déposé par les membres fribourgeois de la Commission interparlementaire. En fait, il s'agit de créer un fonds de recherche de 50 millions pour nos hautes écoles fribourgeoises. Ne l'oublions pas, c'est un vrai fleuron de notre canton. Nous avons accepté un délai complémentaire pour la réponse et nous attendons impatiemment cette dernière. Il est également nécessaire pour notre HES-SO Fribourg de répondre aux besoins en infrastructures. La délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire, qui est composée d'un député de chaque parti, a visité les hautes écoles fribourgeoises afin de connaître leurs besoins et leurs défis. Le point le plus souvent relevé est la nécessité de trouver des locaux pour absorber l'augmentation du nombre d'étudiants.

La délégation fribourgeoise s'est également penchée sur les relations entre les hautes écoles de Suisse occidentale, entre les hautes écoles fribourgeoises, ainsi que entre les hautes écoles fribourgeoises et l'Université. Nous avons reçu des informations et plusieurs travaux sont faits de manière conjointe.

Pour conclure, je remercie mes collègues de la Commission interparlementaire pour leur engagement très important, pour le suivi et le développement de nos hautes écoles fribourgeoises. J'adresse mes félicitations à M. le Commissaire, qui accède à la présidence du comité gouvernemental de la HES-SO. Merci de prendre acte de ce rapport.

Le Président. Madame la Députée, vous nous avez reproché d'inscrire ce rapport au dernier point de l'ordre du jour. Je vous réponds qu'il était prévu en point cinq dans la version initiale du programme, soit immédiatement après les assermentations, mais à la demande du Conseil d'Etat, par le biais de la chancelière lors de la séance du Bureau, il a été déplacé au dernier point. Le Bureau a accédé à cette demande.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Désolé, je suis partiellement responsable de ce report. J'avais suggéré que mes deux objets soient traités en même temps, le budget et le rapport. C'était une suggestion de ma part, mais je n'avais pas dit qu'il fallait le traiter tout à la fin.

Ich danke zuerst der interparlamentarischen Aufsichtskommission der HES-SO und auch der Vorsteherin der Freiburger Delegation, Frau Grossrätin Berset, für diesen Bericht. Als Präsident - es wurde gesagt - des Regierungsausschusses der Westschweizer Fachhochschulkonferenz möchte ich hervorheben, dass diese Kommission eine sehr wichtige, eine zentrale Rolle spielt, um eine gute Führung dieser Institution zu gewährleisten, die übrigens - ich darf das noch einmal sagen - die grösste Fachhochschule der Schweiz ist. Sie vereint nicht weniger als sieben Kantone, sechs Fachbereiche und über 21 000 Studierende in mehr als 25 Hochschulen.

M^{me} la Députée l'a dit, l'obtention de l'accréditation institutionnelle vient consacrer l'aboutissement d'une construction commune. Cette construction a nécessité certes beaucoup de compromis, il faut le dire, financiers notamment, mais elle offre aujourd'hui à nos hautes écoles fribourgeoises une excellente visibilité et aussi un moyen de valoriser leur expertise tout en leur permettant de conserver leur ancrage régional.

Je me réjouis tout particulièrement d'endosser cette présidence, alors que deux grands défis majeurs nous attendent, tout d'abord évidemment la ratification de la convention d'objectifs pour la prochaine période 2021-2024 et, surtout, l'adoption d'un modèle financier pour cette même période. Je ne cache pas que les enjeux financiers pour le canton sont très importants.

Das heutige Finanzierungsmodell mit Globalbeiträgen, Sie wissen das, bietet zwar eine bessere Planbarkeit und auch eine gewisse Stabilität der Kantonsbeiträge an die HES-SO. Wir dürfen aber nicht vergessen, dass der Kostenüberschuss der Freiburger Hochschulen, für den der Kanton weiterhin alleine aufkommen muss seit dem Systemwechsel, merklich angestiegen ist. Das ist teilweise auf die bedeutende Zunahme der Studierendenbestände an den Freiburger Hochschulen zurückzuführen, was an sich eigentlich sehr erfreulich ist. Deshalb muss dafür gesorgt werden, dass das nächste Finanzierungsmodell eine effiziente Verwaltung und auch eine gerechte Finanzierung der Aufträge der HES-SO ermöglicht.

Nous aurons également l'occasion d'aborder - c'est la bonne nouvelle du jour - la problématique particulière du financement de la R&D prochainement. Donc, si le Bureau du Grand Conseil le veut bien, ça sera pour la session de décembre. Le rapport a été adopté par le Conseil d'Etat après de longues discussions. Je suis très content moi aussi, dans le cadre évidemment du traitement du postulat Berset/Mesot. Nous avons lu dans le rapport le souhait de la Commission que le comité gouvernemental implique plus en amont le rectorat dans ses décisions qui relèvent de la gouvernance, de l'organisation ou du fonctionnement des écoles. Personnellement, je souhaite que le comité gouvernemental prenne le temps de la réflexion sur les moyens d'optimiser son fonctionnement, au moment où de grands chantiers nous attendent, afin qu'il puisse dégager suffisamment de temps pour discuter des grands objectifs stratégiques de l'institution. J'ai également souhaité que nous menions une discussion approfondie avec le rectorat sur nos attentes mutuelles. La première réunion que j'aurai le plaisir de présider aura lieu ce jeudi. Elle est très bien organisée et je me réjouis encore une fois.

Aussi, par rapport aux locaux, vous le savez déjà, le Conseil d'Etat a décidé de construire dans la Halle grise, donc cette fameuse halle d'embouteillage sur le site de BlueFactory, la filière architecture de la HEIA. Donc, dorénavant, on aura cette filière-là sur le site de BlueFactory, à proximité des gens de l'EPFL et de l'Université de Fribourg, qui s'occupent de la même problématique, raison pour laquelle ça fait sens de les loger sur le site de BlueFactory.

Je termine pour dire que je ne doute pas que notre collaboration continuera d'être excellente et que nous saurons promouvoir encore mieux l'identité plurielle de cette HES-SO, tout en renforçant la cohésion au sein du système.

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 17 h 25.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

Deuxième séance, mercredi 20 novembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Nadine Gobet <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Piller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Mireille Hayoz
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Récapitulation générale	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat	Décret - Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-DFIN-47	Loi	Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-47	Postulat	Santé mentale des adolescents germanophones	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bernadette Mäder-Brühlhart Markus Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
	Motion d'ordre	Modification de l'ordre du jour	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Roland Mesot
2019-GC-186	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat interpartis 2019-GC-185 (Elections du 10 novembre 2019)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pierre Mauron Benoît Piller

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-179	Election protocolaire	2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2020	Scrutin uninominal	
2019-GC-178	Election protocolaire	1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2020	Scrutin uninominal	
2019-GC-166	Election protocolaire	Présidence du Grand Conseil pour 2020	Scrutin uninominal	
2019-GC-180	Election protocolaire	Présidence du Conseil d'Etat pour 2020	Scrutin uninominal	
2019-GC-181	Election protocolaire	Présidence du Tribunal cantonal pour 2020	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Eliane Aebischer, Mirjam Ballmer, Jean Bertschi, Christian Ducotterd, Marc-Antoine Gamba, Johanna Gapany, Paola Ghielmini Krayenbühl et Bruno Marmier.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Rapporteur-e:	Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le budget détaillé de l'Etat fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). En préambule, nous constatons, au compte de résultats, des écarts négatifs entre les budgets 2019 et 2020, tant pour les charges (−3,1 millions) que pour les revenus (−6,7 millions), mais un excédent de charges supérieur de 3,6 millions ou +3%.

Le compte des investissements varie beaucoup par rapport à 2019, les dépenses passant de 106,9 millions à 60,5 millions et l'excédent de dépenses de 93,8 millions à 47,7 millions. Ces variations sont dues aux investissements du Service des bâtiments et du Service des ponts et chaussées, dont l'avancement des projets est toujours aléatoire en raison des retards et autres éventuels dépôts de recours.

Au niveau de l'évolution des emplois, l'effectif diminue de 0,25 EPT, à 413,82 EPT. Cette apparente stabilité masque cependant un certain nombre de mouvements: 5,4 EPT ont migré vers la DIAF avec le transfert du Service de la nature et du paysage au Service des forêts et de la nature. Inversement, le Service de l'environnement enregistre 2,15 EPT supplémentaires en provenance du SAAV (DIAF). Les Routes nationales (entretien) bénéficient d'1 EPT de plus, financé par la Confédération dans le cadre du programme SIERA. L'analyse du fonctionnement du SBA ayant pointé la nécessité de renforcer le personnel,

le Service bénéficie de 5 EPT supplémentaires, dont 2 nouveaux postes et 3 EPT compensés à l'interne, notamment dans le service de nettoyage.

A relever que le SeCA ne gagne aucun poste. Le budget 2020 n'est ainsi pas influencé par le récent arrêt du TC sur le droit applicable à la révision générale des PAL à la suite de l'adoption du Plan directeur cantonal et les conséquences pour les communes. En d'autres termes, il n'est pas prévu de renforcer le personnel ou de mandater des tiers pour accélérer le traitement des dossiers.

J'en viens maintenant à l'examen des centres de charges. Au Secrétariat général, les frais d'études pour l'aménagement d'immeubles sont en lien avec la stratégie du développement durable du Grand Conseil. Nous sommes en-dessous du budget car il était prévu d'affecter 1,5 million par année sur quatre ans, mais les budgets ont été inférieurs. Il faut savoir qu'une ressource humaine a été engagée pour mettre en place ces études et faire avancer les dossiers.

Au Service des constructions et de l'aménagement, le budget pour les travaux informatiques effectués par des tiers est à zéro car il y a une centralisation des projets informatiques au SITel.

A la position "Versements aux fonds et financements spéciaux", il s'agit ici du versement au fonds pour la plus-value. Le montant de 3,8 millions est très aléatoire, car les taxes sont perçues lorsque l'on réalise la parcelle, soit au moment de la construction ou de la vente.

Au Service des ponts et chaussées (aménagement), en ce qui concerne les projets d'exécution pour les routes cantonales, nous avons demandé si un montant est prévu au budget 2020 pour les adaptations à la LHand (quais des bus). Il nous a été répondu que, de manière générale, il y a des montants prévus pour ce programme dans le plan financier. Dans le budget du Service des ponts et chaussées, un montant total de 25 millions est prévu sous quatre positions différentes pour les travaux sur les routes cantonales. Les adaptations des arrêts de bus sont financées principalement via la position 5010.004 où un montant de 10 millions figure au budget. Le montant investi concrètement dans l'adaptation des arrêts de bus va dépendre de l'avancement des différents projets: élaborations, procédures d'approbation, procédures de soumission. Nous pouvons ainsi dire que les moyens pour les travaux d'adaptation à la LHand sont prévus dans le cadre des montants prévus pour l'aménagement des routes cantonales. Il n'y a par contre pas de ligne budgétaire exclusivement réservée au seul projet d'adaptation des arrêts de bus. Il nous a encore été précisé que la question de la hauteur des arrêts n'est toujours pas tranchée (16 ou 22 cm). La norme définitive n'a pas encore été arrêtée. Elle l'a été en revanche pour la pente, qui ne doit pas excéder 8%.

Aux Routes nationales, dès 2019, la section "Entretien des routes nationales" est intégrée au nouvel établissement de droit public SIERA, qui regroupe les cantons de Vaud, Genève et Fribourg.

Au Service de l'environnement, le versement de subventions fédérales aux communes pour la protection des eaux contre la pollution n'est pas prévu en 2020. Selon les exigences de la Confédération, seuls les objets pour lesquels les demandes de subventions avaient été introduites avant le 1^{er} novembre 2002 pouvaient obtenir des subventions. Pour le canton de Fribourg, l'ensemble des dossiers concernés ont été liquidés.

Nous avons appris que les travaux du CoPil sur la réorganisation du Service des bâtiments se poursuivent. La deuxième phase du projet doit faire l'objet d'un rapport au Conseil d'Etat dans le courant du mois de décembre. Le contenu de ce rapport devrait porter sur l'optimisation des tâches, des processus et de la structure organisationnelle du SBat. Le travail concerne plusieurs volets, notamment la stratégie générale de l'Etat propriétaire (gestion de ses bâtiments) et la stratégie de l'exploitant (gestion technique des infrastructures, conciergerie et nettoyage). Les conclusions de ce rapport seront transmises à la sous-commission SBat de la CFG en décembre également.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Die Berichterstatterin war so umfassend und klar, dass ich nichts hinzuzufügen habe.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le 4 novembre 2016, le Grand Conseil octroyait un crédit de 7,7 millions pour la construction d'une halle triple au Campus du Lac-Noir. En octobre 2017, ce même Grand Conseil faisait un mandat qui demandait de tout mettre en œuvre pour que cette construction se concrétise avant la fin 2019. J'aimerais savoir où l'on en est? A-t-on un planning précis de mise en œuvre de cette construction?

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich bin Mitglied der beratenden Raumplanungskommission. Mit Entscheid vom 3. September hatte das Kantonsgericht, die Art, wie Gesamtrevisionen von Ortsplänen behandelt werden, die vor der Annahme des kantonalen Richtplans durch den Staatsrat aufgelegt worden waren, in Frage gestellt. Die Raumplanungsdirektion wollte mit ihrer Vorgehensweise die grosse Arbeit, welche die Gemeinden bis dahin geleistet hatten, nicht beeinträchtigen. Eine Vorgehensweise, für die der Bund offenbar seit bald einem Jahr de facto seine Zustimmung gegeben hatte. Das Kantonsgericht kommt aber zum Schluss, dass diese Dossiers gestützt auf den neuen Kantonalen Richtplan geprüft werden müssen. Der Kanton Freiburg hat Aufholbedarf in Sachen Raumplanung. In der Vergangenheit liess man mit ihr viel Zeit vergehen. Aus diesem Grund ist es auch nicht besonders erstaunlich, dass das Raumplanungs- und Baugesetz des Kantons

Freiburg erst im zweiten Anlauf nach einer Rüge des Bundesgerichts angenommen werden konnte. Es sollte jedoch allen bekannt sein, dass die Raumplanung heute ein ausserordentlich wichtiges Anliegen der Gemeinden, der Bodenplanung, der sozialen Gerechtigkeit ist und auch ein Anliegen, das den bisherigen, oftmals wilden Spekulationen durchgreifend Einhalt gebieten will und von einer grossen Mehrheit der Schweizer Bevölkerung geteilt wird.

Seit die Departamentsleitung im Kanton gewechselt hat, scheint Schwung in die Sache gekommen zu sein. Die ausstehenden Arbeiten sind mit viel Ehrgeiz und Effizienz angepackt worden. Dass Gerichte eingeschaltet werden, ist prima facie nicht störend. Denn Gerichtsentscheide helfen mit, die teils schwierigen, oft ungelösten Probleme, die gerade eine Raumplanung mit sich bringt, zu klären.

Zum Entscheid des Kantonsgerichts vom 3. September sind nun aber von verschiedener Seite Befürchtungen zu den Ortsplanungen sowie Gerüchte laut geworden, wonach der Kanton insbesondere zu Einzonungen und Verdichtungen im Alleingang gehandelt habe. Zudem seien die Gemeinden nicht über die Folgen des Kantonsgerichtsentseides informiert worden und der Staatsrat habe ohne Grund auf eine Änderung des kantonalen Raumplanungsgesetzes verzichtet, die eine Übergangsfrist ermöglichen würde.

Herr Staatsrat, ich bitte Sie, dazu Auskunft zu geben, sowie auch zur Frage, ob sich die Komplikationen, die aus dem Kantonsgerichtsentcheid folgen, auf den Finanz- und Personalbedarf des Raumplanungsamts auswirken werden.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Concernant les deux questions qui ont été posées: tout d'abord, je ne suis pas en mesure de donner à M. Yvan Hunziker des explications sur le planning prévu pour la halle triple du Lac-Noir. Quant à l'impact de la décision du Tribunal cantonal du 3 septembre, nous savons que c'est un souci pour toutes les communes fribourgeoises. Mais je pense que la question de l'impact pour le service est destinée à M. le Commissaire.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour votre question, M. Hunziker. Je ne vais pas reprendre le détail de toute l'histoire de cette halle, mais vous avez donné deux dates-clés. Les propos qui ont été tenus ici sur le projet de calendrier que je vous ai donné tant en marge de la lecture du budget 2019 – il y a précisément une année – qu'en marge des comptes il y a une demi-année ici toujours, ainsi que dans le cadre du groupe de travail, sont toujours valables dans leur ensemble. Nous avons eu quelques difficultés sur la commune de Planfayon, secteur Lac-Noir, en terme d'aménagement du territoire. Nous avons dû nous mettre d'accord – et je regarde le député Bürdel ici présent, qui a contribué à mettre de l'huile dans les rouages; ça n'a pas toujours été tout simple – sur les fonctionnalités d'un parking que la commune utilise sur territoire cantonal et sur lequel il était censé construire une halle simultanément. Nous avons finalement décidé de ne pas construire la halle sur le lieu initialement prévu, car cela aurait conduit à des divergences entre canton et commune qui nous auraient fait perdre passablement de temps. Nous avons trouvé un accord qui a permis au canton d'avancer et à la commune de ne pas s'opposer à l'avancement proposé par le canton. Merci aux personnes qui ont permis de trouver cette solution de compromis. Mais évidemment, dans la mesure où nous sommes sur un nouveau scénario, cela nous a fait perdre un tout petit peu de temps. L'emplacement n'est plus tout à fait le même, il faut d'abord détruire une halle existante puis refaire une halle triple sur la base d'une halle existante, qui est par ailleurs fortement amiantée mais qui se trouve favorablement dans le périmètre. Ceci pour les quelques éléments de l'histoire qui ont perturbé un peu le calendrier.

Cela a posé des questions dans le cadre de la révision du PAL de Planfayon, secteur Lac-Noir, sur lesquelles nous avons eu un dernier entretien au mois de septembre avec une délégation de la commune pour évoquer les dernières règles. La commune va devoir – je crois qu'elle l'a fait, mais là j'ai un dernier petit doute – demander une dernière modification dans son PAL mis à l'enquête pour éviter des contradictions entre le projet cantonal et la mise en zone qui avait été prévue par la commune, qui n'était pas compatible avec le projet cantonal. Cela ne devrait pas poser de problèmes particuliers. Voilà pour l'aspect aménagement. Pour l'aspect halle, nous avons le 17 décembre – vous y êtes cordialement invité ou vous y serez sans doute cordialement invité – la proclamation des résultats du concours. Les choses avancent comme prévu dans le calendrier, sous toute réserve évidemment d'oppositions, recours et procédures contre lesquels le canton n'est bien sûr pas à l'abri. C'est la raison pour laquelle nous travaillons étroitement avec la commune, pour faire le plus de prévention et le moins possible d'exercices de pompiers après sur des oppositions et des recours.

Auf die Frage von Frau Grossrätin Hänni: es ist eine Anfrage eingereicht worden von Grossrat Péclard, insofern möchte ich hier nicht auf alle Details eingehen. Frau Hänni fragt insbesondere, ob der Kantonsgerichtsentcheid zur Ortsplanung der Gemeinde Avry-sur-Matran budgetrelevante Folgen hat. Die Berichterstatterin hat bereits erwähnt, dass dies tendenziell nicht der Fall ist. Es gibt Auswirkungen in beide Richtungen - Mehr- und Minderzeit - ein Teil der Ortsplanungen wird auch vereinfacht, was nicht immer unbedingt im Interesse der betroffenen Gemeinden ist. Aber der Entscheid bedeutet, dass zumindest kurzfristig weniger Zeitaufwand nötig ist für bestimmte Ortsplanungen. Wie das Zeitmanagement aussieht, ist im Moment noch offen. Wir sind jetzt zwei Monate nach dem Kantonsgerichtsentcheid. Wir haben die Arbeiten im Amt für Raumplanung etwas reorganisiert, damit wir die Priorität setzen können auf diejenigen Gemeinden, die ihre Ortsplanungen vor dem 2. Oktober 2018 eingereicht haben. Zur Erinnerung - die Frage kommt oft: Ortsplanungen, die

von der Raumplandirektion noch vor dem Gerichtsentscheid verabschiedet wurden, das sind 28 Stück, die sind rechtsgültig in Kraft und können nicht mehr infrage gestellt werden, ausser wenn sich ein Nachbar eines Bauprojekts bei einer Baubewilligung auf die Nichtkonformität mit Bundesrecht berufen würde. Das ist normalerweise aussichtslos, aber es ist doch eine Möglichkeit, die immer noch formal besteht. Aber diese Ortsplanungen sind in Kraft. Sie wurden im Übrigen auch - und dies sei meine Antwort auf die etwas tendenziösen Fragen, die da und dort gestellt wurden... Der Kanton hat sehr wohl abgeklärt, ob er altrechtlich seine Ortsplanungen weiterhin behandeln kann. Der Bund hat das erstens zweimal in formalen Treffen mit der Direktorin des Bundesamtes bestätigt und zweitens auch praktisch bestätigt, denn von den 28 erwähnten Ortsplanungen sind 25 durch das Bundesamt für Raumplanung gegangen. Dieses hat überprüft, ob die Aus- und Wiedereinzonungen gesetzeskonform sind - zum Teil ja, zum Teil nur teilweise - aber damit hat das Bundesamt 25 mal praktisch bestätigt, dass es toleriert, dass diese Ortsplanungen noch altrechtlich behandelt werden. Es ist also erst mit dem Kantonsgerichtsentscheid die Frage aufgeworfen worden, warum das nicht machbar sei. Das ist natürlich das Recht des Kantonsgerichts und das Bundesgericht wird uns dann sagen, wer Recht hat in dieser Angelegenheit, auch wenn dies aus prozeduralen Gründen wohl nicht ganz einfach sei wird.

Zu den drei materiellen Fragen: wir haben die Möglichkeit erwähnt; der Kanton hat in seinem kantonalen Raumplanungsgesetz Art. 18 eine Bestimmung, die sagt, dass die Auswirkungen eines kantonalen Richtplans dann in Kraft treten, wenn der Staatsrat den kantonalen Richtplan verabschiedet. Das ist eine Bestimmung von 1983. Sie ist problematisch; sie ist strikter als die Bestimmungen in anderen Kantonen, das heisst, sie vermeidet mindestens eine Übergangsfrist zwischen dem Entscheid des Staatsrats und dem Entscheid des Bundesrats. Viel weiter kann man dann vermutlich auch nicht gehen, da haben wir dann ein Bundesrechtsproblem. Aber wir hätten ein gutes halbes Jahr Übergangsfrist, das möglich wäre und das unser kantonales Gesetz einschränkt - möglicherweise verunmöglicht, das wird uns das Bundesgericht sagen. Wir haben versucht, zu schauen, ob man diesen Artikel rückwirkend ändern kann, damit der auf die bereits eingereichten Ortsplanungen angewendet werden kann. Zwei Grossräte der Freisinnigen Fraktion und ein Grossrat der SP-Fraktion haben mich im September darauf angesprochen. Wir haben das prüfen lassen von Professor Dubey, der uns eine vernichtende Antwort gegeben hat und uns empfohlen hat, kein längeres Rechtsgutachten ausarbeiten zu lassen zu dieser Frage, da wir so nur unser Geld verlieren würden. Die zuständigen Grossräte, die drei, die mich gefragt haben, haben diese Antwort bekommen und haben daraus geschlossen, dass es keinen Sinn machen würde, eine solche Übung zu veranstalten und zu versuchen, Art. 18 jetzt noch mit rückwirkender Wirkung zu ändern. Ich bin gerne bereit, das mit Interessierten anzuschauen wenn nötig.

Zur Frage der Verdichtung: die Verdichtung war bereits im alten kantonalen Richtplan ein Einschränkungskriterium oder, besser, bei der Verdichtung war bereits ein Einschränkungskriterium bei der Ausstattung im öffentlichen Verkehr. Der Bund hat uns bei der ersten Vernehmlassung zum kantonalen Richtplan verpflichtet, strengere Regeln einzuführen. Das war die Antwort des Bundes, wenn wir wollten, dass der kantonale Richtplan verabschiedet wird. Wir haben dies getan. Das wurde einstimmig von der Steuergruppe beschlossen, wo auch der Gemeindeverband vertreten war. Das wurde Gegenstand einer zweiten Vernehmlassung. Alle Gemeinden wurden dazu befragt. Zudem haben wir mit dem Präsidium und der Leitung des Gemeindeverbandes, die uns gefragt haben, ob wir nicht mindestens ein Upgrade der Einzonungsmöglichkeiten machen könnten, wenn wir Langsamverkehrsinfrastrukturen bauen. Dass war eine Anfrage des Gemeindeverbandes. Dies wurde von Bund und Kanton gutgeheissen. Insofern war der Prozess transparent, demokratisch. Alle haben's gesehen, es wurde vernehmlasst in allen Formen. Der Bund hat dann nach der Verabschiedung durch den Staatsrat eine zusätzliche Verschärfung verlangt bei den Einzonungen, das heisst, man kann nur noch einzonen, wenn man mindestens ein D hat beim ÖV. Das war eine Forderung des Bundes, der Bund hat klar gesagt: wenn Ihr das nicht macht, wird der Bundesrat den kantonalen Richtplan nicht gutheissen. Es hat einen Rechtsaustausch gegeben zwischen Kanton und Bund im Frühjahr 2019 zu dieser Frage. Wir haben dann den Kompromiss gefunden, der im heutigen kantonalen Richtplan festgelegt wird. Zur Information: wir hätten geschwiegen - das stimmt nicht! Wir haben kurz nach dem Entscheid des Kantonsgerichts eine Pressekonferenz gemacht; dort war auch der Präsident des Gemeindeverbandes anwesend. Wir haben die Medien informiert. Wir haben sämtliche betroffenen Gemeinden informiert - sowohl diejenigen, deren Richtpläne gutgeheissen worden waren, als auch die 62 Gemeinden, deren Ortspläne infrage gestellt sind durch den Kantonsgerichtsentscheid. Wir lassen im Moment sämtliche betroffenen Gemeinden modellieren, um zu schauen, was passiert, wenn man dort den neuen Richtplan anwendet. Die Gemeinden werden nach und nach, sobald das vorliegt, informiert und ich habe bereits eine ziemlich volle Agenda mit Vertretern der betroffenen Gemeinden in den nächsten Wochen.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

—

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le budget détaillé de l'Etat fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). Avec un excédent de charges de 14 millions, le budget du Pouvoir exécutif de la Chancellerie d'Etat se situe à 4,6% en-dessous du budget 2019, mais à 3,7% de plus que les comptes 2018. On relève une augmentation de 0,9 EPT pour la Chancellerie d'Etat, qui a réorganisé les tâches de son personnel et augmenté par exemple le poste de médiateur – médiatrice en l'occurrence.

Nous pouvons relever dans ce budget que plusieurs positions affichent des montants pour le vote électronique, qui est toujours en discussion. Il n'est donc pas certain que ces montants soient dépensés.

Les discussions sur ce budget ayant eu lieu au sein de la Commission des finances et de gestion avant le problème informatique du 10 novembre 2019, vous comprendrez que cette problématique ne fait pas partie de ce rapport.

Par contre, les difficultés que rencontrent les personnes utilisatrices du site internet www.fr.ch ont été abordées et nous pouvons relever qu'un montant, certes modeste – soit 60 000 frs –, figure toujours pour le développement et l'évolution des sites internet. Gardons l'espoir d'un monde virtuel meilleur et d'un vrai Fribourg 4.0!

Nous pouvons aussi noter que le budget de la position "Frais de réception" a fortement diminué puisqu'il n'y a pas une Fête des vigneronns chaque année.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Je suis membre du comité fribourgeois de l'Association transports et environnement.

Je souhaite exprimer à M. le Commissaire du Gouvernement et président du conseil d'administration des TPF la vive inquiétude du groupe socialiste suite à l'importante fuite d'hydrocarbures qui s'est produite mercredi sur le site des Transports publics fribourgeois, à Givisiez. Il y a de forts impacts sur l'environnement et la population en est également très incommodée. Dans la presse, nous avons pu lire qu'il s'agit de plus de 45 000 litres de diesel, une quantité très importante. Nous nous interrogeons sur la manière dont une telle catastrophe écologique a pu être possible, de plus sur un nouveau site qui, lors de la récente présentation aux député-e-s, nous a été vanté comme étant à la pointe de tout. Quelles conclusions vont être tirées et, surtout, comme nous sommes au budget, qui va payer?

Wir haben zur Kenntnis genommen dass der Kanton einige Massnahmen getroffen hat, um so viel wie möglich von diesem Produkt wieder einzusammeln. Dies ist gut und wichtig, wir stellen uns aber ernsthaft Fragen zur Zusammenarbeit zwischen den Staatsdiensten untereinander und der Zusammenarbeit zwischen dem Kanton und den anderen Beteiligten Akteuren.

Le Président. Monsieur le Député, je ne sais pas si nous allons pouvoir vous répondre, parce que vous êtes dans le mauvais chapitre. Cela concerne le précédent, la DAEC, alors que là nous sommes dans la Chancellerie.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'ai bien noté la question de M. Bischof. Je ne sais pas si l'on peut mettre tous les problèmes du canton sur le dos de la Chancellerie mais en tout cas, je laisse le commissaire du Gouvernement répondre.

Godel Georges, Directeur des finances. Oui, il y eu une pollution aux hydrocarbures, bien triste évidemment. C'est une pollution grave, il faut le reconnaître. Le matin même, ou la nuit, il y a évidemment des personnes qui ont essayé de remédier à cette situation. Les travaux continuent. Il y a un bon reportage ce matin dans la presse. Ce que je peux dire en l'état, c'est qu'il y a eu un problème technique et les responsabilités devront être déterminées. Le Procureur a été sur place, comme la police scientifique évidemment. Les responsables devront payer. Aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire davantage, mais l'essentiel est de rectifier tout ce qui a été pollué et les travaux sont en cours. Les TPF assument leur responsabilité. J'ai moi-même été sur place, j'ai tous les jours un contact, matin et soir, avec notre directeur qui me donne un retour sur ce qui se passe. Même ce matin à 6 h 30 j'étais en contact avec lui pour qu'il me précise les opérations.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Pouvoir législatif

Rapporteur-e:	Piller Benoît (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le budget détaillé de l'Etat fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Examen de détail

Piller Benoît (PS/SP, SC). La stabilité caractérise le budget du Pouvoir législatif qui clôt avec un excédent de charges de trois millions de francs. Nous pouvons relever ici que le déménagement temporaire des sessions du Grand Conseil dans les locaux de la Police cantonale en raison de la rénovation de l'Hôtel cantonal n'a pas de fort impact sur le budget de fonctionnement du Grand Conseil, les coûts induits par ce déménagement étant couverts en grande partie par le crédit de rénovation.

Au niveau du personnel, le nombre d'équivalent plein temps reste inchangé, mais une réorganisation des tâches est à l'ordre du jour avec, par exemple, la concrétisation du poste dédié au soutien informatique au Grand Conseil.

> L'examen de ce chapitre est terminé; il n'y a pas de modifications.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Récapitulation générale

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le budget détaillé de l'Etat fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Discussion

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Les débats ayant eu lieu à l'entrée en matière et lors de l'examen de détail, je n'ai rien à ajouter en l'état. Il faut toutefois noter l'acceptation d'un amendement, j'y reviendrai lors du décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter aux propos du rapporteur de la Commission.

> L'ensemble du budget 2020 est accepté tel qu'il sort des délibérations.

Budget de l'Etat 2018-DFIN-127

Décret - Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3105)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3175)
Remarque:	Le budget détaillé de l'Etat fait l'objet d'une brochure séparée qui constitue une annexe au présent Bulletin

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). La CFG a adopté ce décret par 10 voix contre 0 et 1 abstention.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'article 1 présente le compte de résultats, la somme des revenus et des charges, l'excédent de revenus, le compte des investissements, les recettes, les dépenses, l'excédent de dépenses et l'insuffisance de financement. Il est à noter que l'amendement accepté par le Grand Conseil ne modifie pas le compte de résultats conformément à la législation.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). L'article 3 présente de manière chiffrée les différents groupes de prestations. L'amendement adopté hier modifiera les chiffres de l'article 3 sous le groupe de prestations "Services de l'informatique et des télécommunications". Je propose que nous déléguions la compétence d'adapter les chiffres au Conseil d'Etat.

Godel Georges, Directeur des finances. Pour suivre la décision prise par le Grand Conseil hier, mandat a été donné au SITel d'adapter le budget puisque que nous sommes en gestion par prestations.

> Adopté.

Art. 4

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Cette disposition autorise la Direction des finances à solliciter des avances ponctuelles de trésorerie auprès des banques jusqu'à concurrence de 200 millions de francs.

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

Titre et considérants

Godel Georges, Directeur des finances. Je tiens simplement à remercier la Commission des finances et de gestion pour le travail effectué en collaboration avec l'ensemble des Directions.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 85.*

Se sont abstenus:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

Loi 2019-DFIN-47**Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020**

Rapporteur-e:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	24.09.2019 (BGC novembre 2019, p. 3194)
Préavis de la commission:	08.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3197)

Entrée en matière

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Lors du débat d'entrée en matière sur le budget 2020, il a été répété que de nombreuses motions ont été déposées – au total quatre – pour différentes modifications de l'imposition. Il a été promis que des réponses tomberont dans les délais impartis. L'annonce d'une baisse d'impôts de 31 millions faite hier par le commissaire concerne le budget 2021, il n'y a donc pas de remarque supplémentaire. L'entrée en matière est acquise tacitement. La Commission des finances et de gestion a adopté les articles par 10 voix contre 0 et 1 abstention.

Godel Georges, Directeur des finances. Je confirme les propos du Rapporteur de la Commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal: loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020

Art. 1

> Adopté.

III. Abrogations accessoires: loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal: loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires: loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 76 voix contre 0. Il y a 14 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina

(LA,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 76.*

Se sont abstenus:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 14.*

Postulat 2019-GC-47

Santé mentale des adolescents germanophones

Auteur-s:	Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE) Bapst Markus (PDC/CVP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1081)
Développement:	28.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1081)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3218)

Prise en considération

Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE). Zu meiner Interessenbindung: ich bin Beisitzerin im Friedensgericht Sense und gehöre der deutschsprachigen Minderheit unseres Kantons an.

Zuallererst bedanke ich mich beim Staatsrat für seine Antwort und den Antrag an den Grossen Rat, das Postulat erheblich zu erklären. Wie bereits im Postulat erwähnt, wurden in den letzten Jahren grosse Anstrengungen zugunsten der deutschsprachigen Erwachsenen mit psychischen Problemen unternommen. Wir freuen uns auf die Eröffnung des Zentrums mit stationären Plätzen für Deutschsprachige in Villars-sur-Glâne.

Wie der Staatsrat in seiner Antwort ausführt, richtet sich das Angebot jedoch lediglich an Erwachsene und ältere Personen. Was teilweise immer noch schmerzlich fehlt, ist eine adäquate Versorgungskette für deutschsprachige Jugendliche. Diese Lücken gilt es zu schliessen. Wohl existiert im Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit ein deutschsprachiges Ambulatorium und auch das Angebot der Stiftung Fondation Espace thérapeutique leistet wertvolle Dienste. Letzteres hat jedoch seine Grenzen, weil diese Tagesklinik nur deutschsprachige Kinder von 4 bis 12 Jahren betreut. Es fehlen also Tagesplätze für Jugendliche bis zum Ende der obligatorischen Schulzeit. Auch diese Lücke müsste dringend geschlossen werden.

Ce qui manque de toute urgence, c'est la possibilité d'un placement stationnaire. Le service psychiatrique pour adolescents La Chrysalide n'est pas bilingue, bien que le site web du Réseau fribourgeois de santé mentale indique qu'un soutien bilingue personnalisé est offert. Ce manque a des conséquences négatives considérables pour les jeunes patients germanophones. Imaginez que vous êtes mentalement malade, voire suicidaire, vous vous trouvez dans un hôpital psychiatrique où vous devriez normalement être aidé, mais vous ne pouvez-vous confier à personne dans votre langue maternelle! Comment une thérapie peut-elle réussir si on ne peut pas s'exprimer dans sa langue maternelle?

Die Freiburger Jugendlichen haben zwar mindestens zehn Jahre Unterricht in der Partnersprache genossen. Aber genügt das, um seelische Probleme richtig ausdrücken zu können? Wir alle wissen, dass dies ein Ding der Unmöglichkeit ist.

Je suis consciente que le canton de Fribourg ne peut pas offrir tous les services en allemand, mais ce n'est pas ce que nous demandons. La partie germanophone du canton de Fribourg est trop petite et, en plus, il est très difficile de trouver des psychiatres de langue allemande.

Gerade deshalb ist es uns ein Anliegen, dass Jugendliche mit Krankheiten, für welche in Freiburg keine Therapien in deutscher Sprache existieren und in Zukunft auch nicht geplant sind, nach Bern verlegt werden. Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort, dass zurzeit eine Analyse der Patientenströme von Freiburger Jugendlichen mit Essstörungen zu Berner Spitälern laufe. Nach dieser Analyse will er festlegen, ob und wann mit Berner Anstalten Vereinbarungen in Betracht

gezogen werden müssen. Mich erstaunt, dass sich diese Analyse auf Jugendliche mit Essstörungen beschränkt. Was ist mit all den andern Krankheiten wie Depressionen, Suchtstörungen, Autismusspektrumsstörung, usw.? Warum wird keine Gesamtanalyse angestrebt?

Antworten auf diese offenen Fragen soll der zu erstellende Bericht liefern, sollte das Postulat heute angenommen werden, was ich sehr hoffe. So oder so wird keine ausserkantonale Klinik auf Deutschfreiburger Patientinnen und Patienten warten. Wir können froh sein, wenn diese überhaupt einen Platz bekommen. Eine Vereinbarung mit einem Nachbarkanton ist deshalb längst überfällig.

Je ne sais pas si c'est un droit humain de pouvoir s'exprimer dans sa langue maternelle lors d'une thérapie, mais cela devrait être une évidence en tout cas.

Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt dieses Postulat einstimmig und ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dies ebenfalls zu tun.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat Bernadette Mäder-Brühlhart/Markus Bapst eingehend diskutiert. Wir sind der Meinung, dass es Sinn macht, aufzuzeigen, welche Behandlungen im deutschsprachigen stionären Zentrum im Villars-sur-Glâne angeboten werden, welche Lücken geschlossen wurden und welche Behandlungsangebote noch fehlen. Es soll auch aufgezeigt werden, welche Angebote ausserkantonale beansprucht werden können, wenn in unserem Kanton keine Behandlung möglich ist. Der Bericht muss unbedingt auch aufzeigen, ob eine Vereinbarung wie mit dem Hôpital du Nord vaudois für die Versorgung französischsprachiger Personen unter Umständen auch für deutschsprachige Personen besteht oder gemacht werden kann. Es soll auch ein Kostenvergleich gemacht werden, der genau zeigt, welche Behandlung wo - kantonsintern oder auswärts - wieviel Kosten generiert. Die von den Postulanten geforderte Prüfung eines kantonsinternen Gesamtkonzepts ist gut und recht, aber es geht aus unserer Sicht zu wenig weit. Unter Einbezug der Kosten, die gesamthaft anfallen, müssen in diesem Gesamtkonzept zwingend die kantonsinternen sowie die ausserkantonalen Angebote berücksichtigt und geprüft werden.

Wir hoffen, dass dieser Bericht aufzeigen wird, in welchem Kostenverhältnis ausserkantonale Behandlungen und Angebote stehen. Dieser Kostenvergleich könnte aus unserer Sicht auch als Entscheidungsgrundlage dienen, um gewisse Behandlungen ausserkantonale anzubieten, statt diese um jeden Preis selber in unserem Kanton zu haben. In diesem Sinne unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Antrag des Staatsrates, das Postulat erheblich zu erklären.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le postulat de nos collègues Markus Bapst et Bernadette Mäder-Brühlhart, qui demandent un rapport sur l'offre en santé mentale pour les jeunes de notre partie alémanique du canton.

Tout d'abord, nous aimerions remercier M^{me} la Commissaire et ses services pour avoir poursuivi la question et fait une offre à la fondation Espace thérapeutique pour les jeunes du canton qui parlent la langue allemande. Cela nous semble très important que, pour des jeunes dans cette situation-là, la langue soit primordiale, pas seulement pour les jeunes, mais aussi pour les familles qui les entourent. C'est un système qui doit les porter. Où a-t-on des lacunes? Dans quel sens peut-on collaborer avec les cantons voisins? Quelle est la situation actuelle? Quelles sont les choses que l'on traite bien et quels sont les aspects de la maladie qui ne sont pas suivis suffisamment?

Ayant vécu une situation pareille, on se rend compte à quel point la solitude des familles concernées peut être présente. C'est autre chose quand on a la jambe dans le plâtre où ce n'est finalement pas très grave si l'on ne peut pas parler sa langue. Mais cela nous semble évident et c'est pour ces raisons-là que le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat afin que le Conseil d'Etat puisse faire ce rapport et illuminer cette question.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für die ausführliche Antwort und wird die Überweisung des vorliegenden Postulates einstimmig unterstützen. Was für französischsprachige Patienten normal ist, dass sie sich in ihrer Muttersprache behandeln lassen können, muss auch für deutschsprachige Patienten möglich sein. Ich möchte allerdings daran erinnern, dass vor ca. 15 Jahren dieser Grosse Rat schon einmal über eine deutschsprachige Infrastruktur für Psychiatriepatienten gesprochen hat. Damals hat man auch in Betracht gezogen, dass die Infrastruktur des HFR-Spitals in Tavers zu benutzen möglich wäre. In diesem Sinne unterstützen wir die Überweisung des Postulats und danken dafür.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt das vorliegende Postulat einstimmig. Ich möchte nur darauf hinweisen: wir haben hier verschiedene psychische Krankheiten aufgezählt; was mir leider immer noch fehlt, ist, wenn Jugendliche - und das ist leider Gottes immer mehr so - Depressionen haben. Ich kenne im Moment zwei Fälle, wo die Tagesklinik keine Plätze hat und die Eltern immer wieder vertröstet, dass diese Jugendlichen nach Bern oder sogar - davon habe ich auch schon gehörte - nach Zürich gehen sollen. Ich bitte hier wirklich, dass das rasch vorangeht, damit diese Jugendlichen und ihre Familien betreut und Plätze geschaffen werden. Aber wir unterstützen das Postulat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-parole des groupes qui se sont prononcés en faveur de l'acceptation de ce postulat. En effet, c'est une question très sensible et, comme plusieurs d'entre vous l'ont relevé, il est vraiment important que nos jeunes alémaniques qui ont besoin d'une prise en charge puissent l'avoir dans leur langue.

J'aimerais rappeler qu'effectivement, La Chrysalide, qui est l'unité de prise en charge des jeunes et adolescents au Réseau fribourgeois de santé mentale, fait tout pour offrir une prise en charge en allemand aussi. Mais évidemment en fonction des collaborateurs qui sont là. Ce n'est pas toujours possible, même si de nombreux efforts sont faits pour que nos collaborateurs soient le plus bilingues possible.

Je rappelle également que nous allons ouvrir le centre hospitalier germanophone, au printemps prochain, sur le site de Villars-sur-Glâne. Nous allons y transférer les 20 lits qui sont actuellement sur le site de Marsens. Nous allons par ailleurs ouvrir 10 lits supplémentaires et nous avons encore 10 lits en réserve en fonction des besoins de la population germanophone, comme l'a relevé M. le Député Bürgisser. C'est une question qui nous préoccupe depuis de longues années et je suis aujourd'hui très heureuse d'être à la veille d'ouvrir ce centre germanophone qui répond aux besoins d'une partie de la population de notre canton.

Concernant la question des hospitalisations hors canton, j'aimerais rappeler quand même deux principes. Le premier, notamment en réponse à la question de M. Zosso: les patients ont le libre choix de l'hôpital et ça, c'est la LAMal qui le dit clairement. Les patients peuvent aller dans le canton ou hors canton. Il y a toutefois deux limites: si le patient choisit d'aller hors canton dans un hôpital qui n'est pas sur la liste hospitalière fribourgeoise, il n'y a pas de participation de l'Etat. Il y a participation de l'Etat pour les hôpitaux qui sont sur la liste du canton, par exemple de Berne, jusqu'à concurrence du prix que nous aurions payé à Fribourg. Cela est clairement déterminé par la LAMal. S'il y a une différence, elle est à charge du patient. Par contre, si l'hôpital est sur la liste du canton de Fribourg pour un besoin qui n'est pas couvert dans le canton et qui a été identifié dans le cadre de la planification hospitalière, à ce moment-là, évidemment, le canton de Fribourg va payer le prix qui est facturé par l'hôpital hors canton. Ce sont les règles du financement hors canton.

En ce qui concerne la planification hospitalière, nous avons identifié très clairement un besoin pour les jeunes et les adultes alémaniques qui souffrent de troubles du comportement alimentaire. Nous n'avons pas fixé de convention avec les différents hôpitaux, parce que les Alémaniques peuvent aller dans l'un des trois hôpitaux qui répondent aux besoins. Ils peuvent donc aller librement dans ces hôpitaux-là et le canton de Fribourg paie les prix. Cela laisse une liberté de choix aux jeunes Alémaniques. A contrario, pour les francophones, il y a un centre spécialisé à St-Loup avec lequel nous avons une convention. Nous demandons donc aux jeunes francophones d'aller à St-Loup. Dans la réalité, il y a des jeunes qui veulent aller à Genève et pour lesquels nous devons dire non car notre convention est avec St-Loup. Cela laisse moins de liberté. Donc, il faut aussi voir que ce qui est proposé aux Alémaniques laisse une plus grande liberté. Mais nous allons réexaminer tout ça dans le cadre de la future planification voire avant, le cas échéant, s'il y a des besoins. J'ai procédé à l'analyse des flux des adultes et adolescents dans les hôpitaux bernois, soit dans les trois cliniques qui répondent justement à ces besoins-là: en 2018, nous avons eu 26 demandes de garantie de paiement dans ces cliniques. Cela fonctionne donc bien. Nous avons payé ces placements. Les hôpitaux alémaniques nous disent qu'il peut effectivement y avoir un peu d'attente pour une place stationnaire. Cependant, si c'est le cas, il mettent immédiatement en place une prise en charge en hôpital de jour comme solution transitoire. Nous voyons donc que des mesures ont été mises en place. Mais nous aurons l'occasion de vous les exposer dans le cadre du rapport que nous allons faire en réponse à ce postulat.

Effectivement, nous avons discuté à l'époque de l'utilisation de l'HFR, site de Tafers. Entre-temps, il y a eu la possibilité d'ouvrir à Villars-sur-Glâne, ce qui est une meilleure réponse dans le sens où c'est beaucoup plus central pour l'ensemble tant des patients du district du Lac que de toute la Singine. Nous avons déjà l'ambulatorio qui est ouvert sur le site de Villars-sur-Glâne, nous avons la clinique de jour, donc nous aurons un vrai centre de compétences. Nous sommes en discussion et presque à bout touchant pour une solution de déplacement du centre de La Chrysalide sur Fribourg aussi, ce qui permettra également de recruter davantage de collaborateurs alémaniques et de pouvoir aussi avoir une meilleure réponse dans les structures du RFSM.

M^{me} la Députée Mäder a dit que nous n'avons pas prévu dans notre rapport de parler de la prise en charge des personnes toxicomanes ou autistes. C'est évidemment d'autres planifications. Pour tout ce qui est de la prise en charge des personnes toxicomanes, nous avons une planification de l'ensemble des personnes qui souffrent d'addictions. Dans ce cadre-là, nous avons, au niveau national, une convention entre toutes les institutions qui permettent l'accueil et la prise en charge des patients, aussi hors canton pour des besoins qui ne seraient pas couverts dans le canton. Donc, à ce stade, il n'y a pas besoin de davantage de conventions. Les conventions existent et les placements peuvent se faire. Il en va de même pour les personnes qui souffriraient d'autisme, puisque là aussi c'est la même convention qui règle toutes ces questions-là. Nous avons une planification pour les besoins de personnes en situation de handicap, avec la réponse en termes de besoins de places que

nous allons avoir dans le canton. Pour les besoins spécifiques, les placements hors canton seront tout à fait possibles par le biais de cette convention. Cela ne pose aucun problème de financement, ce sont des accords entre les cantons.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Modification de l'ordre du jour

Prise en considération

Le Président. Je vous informe que nous avons traité notre ordre du jour. Comme nous sommes en avance, et conformément à l'article 111 alinéa 2 de la LGC, la présidence – c'est-à-dire moi-même et mes deux vice-présidentes – vous propose de traiter la demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat qui a été déposé hier. Dans un premier temps, il était prévu de traiter cette demande demain.

Pour être clair, ce mandat demande des éclaircissements sur tout ce qui s'est passé lors de la journée électorale du 10 novembre, notamment sur le fait qu'un problème informatique se soit produit. Il demande que la lumière soit faite sur tous les éléments, que des explications immédiates aux questions soient données, qu'il y ait une description claire de ce qui s'est passé et pose la question des responsabilités. Le mandat demande également des explications concernant l'ignorance, par les communes elles-mêmes, des résultats obtenus dans leur propre locaux de vote. Il aborde par ailleurs différentes questions sur le vote électronique.

Je vous rappelle que nous ne traiterons que de l'urgence du mandat. Pour information, les cinq chefs de groupe ont été abordés sur ce sujet et ils ont tous donné leur accord oral pour procéder de la sorte.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Le résultat nominal de ce vote fait défaut.

Requête 2019-GC-186

Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat interpartis 2019-GC-185 (Elections du 10 novembre 2019)

Auteur-s:	Mauron Pierre (PS/SP, GR) Piller Benoît (PS/SP, SC)
Dépôt:	20.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3226)
Développement:	20.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3226)

Prise en considération

Le Président. Je vous rappelle que nous ne traitons que la demande de procédure accélérée, pas du contenu du mandat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous traitons l'urgence ce matin et j'espère bien qu'elle sera acceptée. C'est dommage qu'aucun conseiller d'Etat ne soit là pour entendre ce que nous lui demandons. Mais il est important à mes yeux – et peut-être le message va-t-il passer – que cette urgence traite l'ensemble des problèmes mentionnés dans le mandat. Sentant certainement le vent du boulet venant du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a déjà requis, nous l'avons vu dans la presse, quelques mesures de la part de la Chancellerie à titre explicatif. Le mandat pose effectivement les choses sur la table pour le problème informatique, mais demande également d'autres points, notamment que les Suisses de l'étranger fribourgeois soient traités comme les Suisses d'autres cantons et qu'ils puissent voter lors d'un deuxième tour, que la logistique soit également mise sur pied de manière à ce que la population, respectivement les partis politiques et les journalistes ne dessèchent pas, ni ne meurent de faim durant les longs dimanches d'élections et que l'on mette sur pied à Fribourg une véritable cérémonie lors de laquelle les résultats sont prononcés. On l'a vu dans d'autres cantons, le mandat doit être clair. Il doit y avoir une annonce par la chancellerie, il doit y avoir des poignées de mains, car ce sont des instants institutionnels importants. Au niveau du respect des institutions, de l'acceptation d'une défaite, de poignées de mains que l'on veut voir en signe de bon fonctionnement de la politique dans notre canton, nous n'avons jusqu'ici rien vu. Donc nous voulons absolument que ces choses-là soient traitées et qu'il n'y ait pas seulement une réponse conjointe pour le mandat déposé par le Grand Conseil et pour les questions posées par le Gouvernement répondues à la va-vite. Nous voulons aussi un plan B: il faut qu'en cas de panne informatique, de panne d'électricité ou de ce que l'on veut, nous ayons un fonctionnement qui soit correct, que des résultats soient annoncés et que les communes elles-mêmes connaissent le résultat qui sort de leur propre bureau de vote. Je crois que la sonnette d'alarme est tirée et j'espère que les conséquences seront prises, non pas seulement dans le but de blâmer, mais dans le but d'améliorer. On le voit dans des cantons voisins, il y a beaucoup de choses à faire. J'espère que le Conseil d'Etat prendra la mesure de ce problème et arrivera avec une feuille de route lors du mandat que nous discuterons prochainement.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Nous ne discutons aujourd'hui que de l'urgence de ce mandat et c'est uniquement sur ce thème que je vais m'exprimer. En ce qui concerne l'urgence, nous aurions pu dire que ce mandat peut être déposé, nous ne sommes pas encore à la veille d'une prochaine élection très importante qui nécessiterait de prendre toutes ces mesures immédiatement. Par contre, le canton de Fribourg a malheureusement fait, et cela a été relevé à de nombreuses reprises par la presse, l'objet d'une certaine risée de la part de l'ensemble de la population suisse et je crois qu'il est de notre devoir de dire qu'un couac peut arriver. Mais prendre des mesures est quelque chose que l'on doit faire dans l'immédiateté après un tel pataquès, si je peux me permettre cette expression. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est absolument nécessaire d'octroyer l'urgence à ce mandat et c'est ce que je vous recommande de suivre aujourd'hui.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole pour montrer que ce mandat urgent n'est pas qu'une affaire de la gauche, mais aussi de la droite (*rires*). Je pense qu'en effet, le 10 novembre dernier, il n'y avait que des perdants. Il y avait les vrais perdants et ceux qui ont gagné les élections, mais qui n'ont pas pu vraiment fêter leur victoire à cause du bug informatique. Ce qui s'est passé n'est tout simplement pas acceptable. Je pense que l'on doit avoir un logiciel à la hauteur. Il n'est pas acceptable de dire que du moment qu'il y avait en parallèle des élections communales, on ne pouvait pas bien gérer les deux choses. Je ne comprends pas. Nous demandons dans ce mandat un audit pour faire l'analyse de ce logiciel informatique, qui est d'ailleurs aussi utilisé dans le canton de Neuchâtel. Cela a également été dit par le collègue Mauron, je pense qu'un plan B doit être mis en place. Lorsque l'on a que trois candidats, trois chiffres et 137 communes, on doit vite pouvoir téléphoner, confirmer que les communes doivent connaître les résultats. Cela me semble évident. Et puis c'est vrai, cette passation de pouvoir... A un moment donné, à 21 h 15 - 22 h 00, rien n'a eu lieu. Je pense que c'est quelque chose qui ne doit plus se

reproduire. Dans ce sens-là, je vous recommande vivement de voter l'urgence de ce mandat et ensuite que nous attendions naturellement du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat, en plus du rapport que vous avez demandé vous le Conseil d'Etat – ce qui est une excellente chose –, c'est de répondre à nos questions. Il ne faut que cela se reproduise en 2021.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ich bin ganz stolz, zu hören, dass die CVP plötzlich rechts positioniert ist in dieser Angelegenheit. (Lacher.) Ich empfehle Ihnen, diese Dringlichkeit einstimmig anzunehmen. Ich spreche als Vertreter einer Partei, die im zweiten Wahlgang nicht vertreten war. Was am meisten überrascht hat, waren die über 2000 ungültigen Wahlrespektive Stimmzettel. Dort gilt es darum, nicht nur diesen 10. November inhaltlich aufzuarbeiten, dort geht es auch darum, eben den Blick über die Grenzen zu werfen, beispielsweise auf den Kanton Bern, beispielsweise auf den Kanton Neuenburg, wo auch ein Vierzehnjähriger oder eine Vierzehnjährige relativ einfach einfach abstimmen und ihren oder seinen Wahlwillen zum Ausdruck bringen kann. Dies ist in Freiburg heute leider nicht der Fall. Aus diesem Grunde empfehle ich, diese Eingabe einstimmig gutzuheissen.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Cela a été dit, nous ne parlons pas du contenu, mais seulement de l'urgence. Et le centre droit est d'accord avec la droite (rires).

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

> Le Conseil d'Etat est invité à traiter ce mandat sans délai.

Election protocolaire 2019-GC-179 2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2020

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 97; blancs: 5; nuls: 2; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Jean-Pierre Doutaz*, à *Epagny*, par 85 voix.

Ont obtenu des voix MM. Patrice Jordan (2), Claude Chassot (1), Nicolas Kolly (1) et Daniel Bürdel (1).

Le Président. Monsieur le 2^e Vice-président élu, cher Jean-Pierre,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection. Avec votre élection, je note que le perchoir reviendra dans le Sud après une parenthèse broyeurde prévue en 2021. Mais avant, passage obligé par le purgatoire. Vous connaissant, avec votre caractère pragmatique, ce ne sera pour vous pas une corvée. Je vous rassure, et j'en parle en connaissance de cause, ces années passent très vite à la vice-présidence. Encore bravo et félicitations!

Election protocolaire 2019-GC-178

1^{re} vice-présidence du Grand Conseil pour 2020

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 97; blancs: 4; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens*, à *Rueyres-les-Prés*, par 87 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Christa Mutter (2), Julia Senti (1), Claude Chassot (1), Bernadette Mäder-Brühlhart (1) et Benoît Rey (1).

Le Président. Madame la 1^{re} Vice-présidente élue,

Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection. Et voilà un déplacement qui, vu de mon perchoir, vous fait passer de gauche à droite, mais uniquement sur les chaises. Je n'en viendrai donc pas à tirer d'hâtives conclusions. Chère Sylvie, je sais que vous attendez avec impatience, vous piaffez même d'impatience dans le jargon de chez nous, d'arriver au perchoir. Vous êtes déjà très impliquée. J'ai pu le constater par vos multiples questions et j'en ai encore eu la preuve hier: depuis ici, avec la vue imprenable sur les ordinateurs placés devant moi, j'ai constaté que vous en étiez déjà à travailler sur les dates de sessions 2021. Avant 2021, profitez encore de cette année pour aller dans les pas perdus, pour aller prendre l'air à l'extérieur. Profitez de ces moments dont vous ne pourrez plus profiter lors des sessions 2021. Bravo et félicitations!

Election protocolaire 2019-GC-166

Présidence du Grand Conseil pour 2020

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 6; nuls: 1; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Kirthana Wickramasingam*, à *Bulle*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Ursula Krattinger-Jutzet (10), Julia Senti (7), Pierre Mauron (2), Claude Chassot (1) et Nicolas Repond (1).

Le Président. Madame la Présidente élue, chère Kirthana,

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes sincères félicitations pour votre accession à la plus haute fonction politique de notre canton et formule mes vœux de succès pour la passionnante année qui vous attend, une année que je vous souhaite riche de rencontres et d'échanges généreux avec notre population.

Votre élection, chère Kirthana, est exceptionnelle à plus d'un titre.

Il y a douze mois de cela, personne ici – et sans doute vous la première – n’imaginait que vous vous tiendriez aujourd’hui devant nous, prête à monter au perchoir. Et ce, tout juste trois ans après avoir rejoint notre assemblée. Du jamais vu dans ce Grand Conseil où l’honneur de porter le titre de premier citoyen est traditionnellement réservé à des parlementaires plus éprouvés.

C’est le choix inattendu de votre camarade Raoul Girard qui vous a ouvert la voie rapide vers cette fonction, une fonction qui n’a jamais encore été occupée par une députée aussi jeune que vous. Les annales de notre Parlement montrent que la moyenne d’âge des présidentes et présidents de ces quarante dernières années se situe à un peu plus de 50 ans – je suis pour ma part légèrement en-dessus. Grâce à vous qui soufflerez 36 bougies en juillet prochain, cette moyenne passera sous la barre du demi-siècle. Symbolique pour le canton qui abrite la population la plus jeune de Suisse.

Vous serez, chère Kirthana, la douzième femme à présider cette institution plus que centenaire. Vous serez aussi la première maman d’enfants en bas âge à le faire (*salutations à la famille dans la tribune*). Douze, évidemment, le chiffre n’est pas très glorieux et renvoie l’image d’un monde où la politique serait d’abord l’affaire des messieurs. S’il n’a pas encore complètement disparu, ce monde-là se dissipe. Les scrutins fédéraux l’ont démontré. Le sexe prétendument faible a gagné – et mérité ! – sa place au sein de nos pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Une place que votre élection à la présidence de notre Grand Conseil contribue à renforcer. Puisse votre exemple et celui de toutes les femmes engagées de ce Parlement inspirer de nombreuses vocations, à gauche, à droite et au centre de notre échiquier politique.

Vous vous amusez volontiers, M^{me} la Présidente élue, de votre patronyme à rallonge – je ne suis pas certain que tous les députés ici présents puissent l’orthographier correctement – ce patronyme original qui chante les racines sri lankaises de votre papa et témoigne de la diversité de notre canton. Il témoigne également de son ouverture d’esprit: en pays de Fribourg, la première citoyenne peut s’appeler Kirthana Wickramasingam sans que cela gêne grand-monde et c’est heureux ainsi !

Vous n’avez pas eu à subir, M^{me} la Présidente élue, les deux années de purgatoire qui, normalement, précèdent l’accession au confortable fauteuil présidentiel – pour le confort du fauteuil, M^{me} Demierre me dit le contraire... Je ne doute cependant pas que, malgré votre apprentissage-éclair des rouages et des subtilités de la machine parlementaire, vous saurez parfaitement conduire les débats de cette noble assemblée. L’histoire se répète d’ailleurs pour vous qui avez été portée en 2016 à la présidence du Conseil général de votre ville de Bulle sans en avoir occupé la vice-présidence. Personne, semble-t-il, ne s’en est plaint. Bien sûr, il va sans dire que le législatif du chef-lieu gruérien est beaucoup moins indiscipliné que celui-ci...

Lors de la réception de ma collègue du Grand Conseil vaudois, M^{me} Gorrite, présidente du Conseil d’Etat de l’Etat de Vaud, avait relevé que l’on parlait toujours d’un homme fort et jamais d’une femme forte. Alors je vous le dis, chère Kirthana, vous serez la femme forte! Faites-en bon usage de cette force. Imposez-vous dès le début dans ce plénum! Ne vous laissez pas impressionner lorsque l’on vous suggère la manière de traiter un objet. Les seuls éléments qui doivent dicter votre fonctionnement sont les procédures légales, la loi sur le Grand Conseil et la fameuse bible que je vous transmettrai. Tout est écrit dedans. Pour l’anecdote, nous avons traité ce matin quelque chose qui n’était pas prévu dans le programme et la bible m’a bien aidé.

Permettez-moi enfin, pour terminer, de souligner la parenté de votre parcours avec celui de celle qui sera peut-être, dans quelques minutes, M^{me} la Présidente élue du Conseil d’Etat. Au-delà du fait que vous êtes toutes deux femmes, socialistes et Bulloises, ce qui fait déjà trois points communs.

M^{me} Demierre n’était pas non plus destinée à présider le Grand Conseil en 2005. Elle aussi a remplacé au débotté l’un de ses camarades. Elle non plus n’a pas souffert ses deux années de purgatoire avant d’accéder au perchoir. La suite, nous la connaissons : après une année présidentielle passée à – m’a-t-on dit – frénétiquement agiter la clochette pour tenter de faire régner un semblant d’ordre dans cette salle, elle s’est lancée dans la course qui l’a menée, à l’automne 2006, aux commandes de la Direction de santé et des affaires sociales qu’elle occupe aujourd’hui encore.

Je ne vous apprends rien, chère Kirthana, en disant que M^{me} Demierre abandonnera son siège à l’automne 2021...

M^{me} la Présidente élue, chère Kirthana, je vous souhaite une année présidentielle aussi belle, passionnante et enrichissante que celle que je viens de vivre. Vous verrez, c’est génial. Une fois encore, au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous adresse mes vives et sincères félicitations.

Wickramasingam Kirthana (*PS/SP, GR*). Merci pour vos mots Monsieur le Président du Grand Conseil et merci pour le prêt provisoire.

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Madame et Monsieur les Vice-présidente et Vice-président élus du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les Députés

Monsieur le Président du Conseil d'État,
Madame et Messieurs la conseillères et conseillers d'État,
Madame la Chancelière d'État, Monsieur le Vice-chancelier,
Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chers invités,
Chère famille,

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich danke Ihnen vom ganzen Herzen für das Vertrauen, das Sie mir geschenkt haben. Grossratspräsidentin zu sein, ist eine grosse Verantwortung, und ich hoffe sehr, für das kommende Jahr auf Sie alle zählen zu können. Ich bin tief bewegt und schätze das immense Privileg, das Sie mir heute entgegenbringen. Die für das Jahr 2020 erste Bürgerin des Kantons Freiburg zu sein, ist eine sehr grosse Ehre, und ich werde alles tun, um dieser Ehre gerecht zu werden.

Ich freue mich auch schon sehr auf die vielen Gelegenheiten, die ich haben werde, die Freiburgerinnen und Freiburger treffen und ansprechen zu können.

Monsieur le Président l'a bien dit: il y a un an, personne n'aurait pu prévoir qu'aujourd'hui, je serais ici devant vous. La vie est pleine de surprises et d'opportunités qu'il faut parfois savoir saisir au bond. Mes pensées et remerciements vont donc vers Raoul Girard, ancien député et ancien 2^e Vice-président, estimé de toutes et tous et dont le changement de carrière est le point de départ de mon année présidentielle. Ce changement surprise m'a plongée dans un apprentissage certes express mais approfondi du fonctionnement de notre institution. Cette année aura d'ailleurs été si intense que je n'ai pas eu le temps de la voir passer.

A l'heure où beaucoup s'interrogent sur le sens de la politique, sur l'intérêt à prendre part à la chose publique et d'aller élire ou voter, je crois qu'il est bon de rappeler ce qui fonde notre engagement politique à toutes et tous dans cet hémicycle. Le mien a débuté dans ma commune de Bulle, au Conseil général où je siège toujours. D'ailleurs, c'est une commune fribourgeoise apparemment propice aux politiciennes s'y l'on se réfère aux résultats des dernières élections nationales.

Unsere direkte Demokratie ermöglicht es jeder Bürgerin und jedem Bürger, sich am politischen Leben unserer Gesellschaft zu beteiligen. Leider zeigt die Wahlbeteiligung bei Wahlen und Volksabstimmungen eher Desinteresse, Gleichgültigkeit und sogar Misstrauen der Bevölkerung gegenüber der Politik. Alle, die in der Politik tätig sind, haben dies schon empfunden, sei es während der Kampagnen oder bei der Rekrutierung neuer Mitglieder.

Es ist doch die Politik, die unseren Alltag und den der Freiburgerinnen und der Freiburger bestimmt. Und sich politisch zu engagieren bedeutet letztendlich, sich selbst die Mittel zu geben, um die Dinge zu verändern oder neu zu gestalten.

En m'accordant votre confiance et en me confiant le statut si particulier et visible de Présidente du Grand Conseil, c'est la diversité du canton de Fribourg et votre ouverture que vous mettez en avant. C'est montrer aux citoyennes et aux citoyens du canton de Fribourg, à tous ses habitantes et habitants, qu'en politique, chacune et chacun peut trouver sa place et même une place importante: homme ou femme, jeune ou moins jeune, indépendamment des origines culturelle ou sociale, toutes et tous peuvent contribuer à une société plus tolérante, plus équitable. Plus nos parlements seront pluriels, plus ils seront le reflet de la diversité de la société et meilleures, plus justes seront nos décisions.

1996: Bundesgesetz über die Gleichstellung von Frau und Mann. Mehr als zwanzig Jahre später, hat unser Parlament einen Frauenanteil beim Ratspräsidium von 34%. Dieser Prozentsatz liegt in der Nähe der Zahl der Frauen, die derzeit in diesem Raum sitzen. Mit meiner Wahl und der des Ersten Vizepräsidenten wird sich der Anteil der Frauen an der Spitze des Grossen Rates auf 38% erhöhen. Wir sind wohl auf dem Weg zur Gleichstellung, wir haben sie aber längst noch nicht erreicht. Eine faire Verteilung zwischen Frauen und Männern ist wichtig.

Die kulturelle Vielfalt ist auch sehr wichtig. Heute Morgen haben Sie vielleicht mit etwas Mühe die 14 Buchstaben meines Nachnamens notiert. Es mag schon sein, dass mein Familienname einfacher ist für Deutschsprachige als für Französischsprachige.

Mon nom de famille raconte une partie de mon histoire, mon accent grüérien raconte l'autre: une histoire entre le village de Mathaka au nord du Sri Lanka et celui de La Roche au nord du district de la Gruyère. C'est l'histoire d'une identité multiple entre l'océan Indien et les pentes du Moléson, entre le *rice and curry* et la fondue.

Dès le début de son histoire, le canton de Fribourg a forgé son identité sur la diversité: deux langues, mais surtout deux cultures et diverses régions géographiques. Au fil du temps, la population s'est diversifiée encore. L'histoire de ma famille n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de ces destins non linéaires, de ces parcours marqués d'imprévus et de la migration

par nécessité. On se définit aujourd'hui volontiers comme citoyennes ou citoyens du monde, mais on constate que le "vivre ensemble" n'est pourtant pas simple et suscite parfois crispation ou conflit. A l'aube d'une période politique où il est urgent d'agir, notamment face aux enjeux climatiques, il est important de renforcer les liens entre nous.

La diversité, c'est la richesse d'un système. Elle augmente sa résilience. Elle le renforce. C'est notre capacité à tisser des liens, à dialoguer et à trouver des solutions qui feront notre succès face aux défis importants à venir. N'est-ce pas là également le rôle de notre Parlement ? Communiquer, discuter, s'écouter et tisser des liens ?

En tant que Présidente du Grand Conseil et représentante de notre institution l'année prochaine, il me tiendra donc à cœur de contribuer à maintenir et à créer ces liens, d'aller à la rencontre de la population fribourgeoise, de montrer que la politique est l'affaire de toutes et tous. Nous sommes parfois différents, mais le dialogue nous donne des espaces de rencontre. A ce propos, M. le Président, merci pour votre disponibilité à mon égard durant cette année et merci pour votre bienveillance. Cher Roland, ton enthousiasme pour la fonction est contagieux et je me réjouis vraiment de cette mission. Au-delà des couleurs partisanes, il y a création du lien par-delà les différences.

Je vais poursuivre par quelques remerciements. D'abord à mes parents, présents ici, qui m'ont inculqué les valeurs de solidarité, d'empathie et d'attention aux problèmes environnementaux qui motivent aujourd'hui mon engagement. Merci à mes sœurs, d'abord Sathya qui est également dans la salle et Sangeetha et Anandi de l'autre côté de l'Atlantique, d'avoir supporté et de supporter encore que la politique occupe une place importante dans les discussions de famille.

Je remercie aussi mon mari Cyrille, pour son soutien inconditionnel et sa disponibilité pour que je puisse exercer ce mandat. Merci également à mes filles Neela et Indira. Âgées de 3 ans pour Neela et 15 mois aujourd'hui pour Indira, elles ne se souviendront certainement pas de cette journée, mais ce sont elles qui me donnent une joie toute particulière chaque jour et qui nourrissent ma motivation à m'engager pour défendre les valeurs auxquelles je crois. Je leur dois donc bien un mot en cette journée importante.

Ich danke auch meiner Fraktion, der SP Freiburg. Ich danke auch meiner lokalen Fraktion, der SP des Greyerzbezirks. Danke für eure Unterstützung bei meiner Kandidatur für diese Funktion. Danke auch für eure Freundschaft.

Je félicite également M^{me} la 1^{re} Vice-présidente et M. le 2^e Vice-président élus. Deux personnalités formidables avec qui j'aurai le plaisir de pouvoir vivre cette année. Je veux aussi remercier notre Secrétaire générale et toute son équipe pour leur soutien incommensurable. Merci encore à vous toutes et tous chères et chers collègues député-e-s. (*Applaudissements.*)

Election protocolaire 2019-GC-180 Présidence du Conseil d'Etat pour 2020

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 97; blancs: 17; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue M^{me} Anne-Claude Demierre, à La Tour-de-Trême, par 68 voix.

Ont obtenu des voix MM. Jean-François Steiert (6), Maurice Ropraz (2), Georges Godel (2), Didier Castella (1) et Olivier Curty (1).

Le Président. Johanna Gapany, Marie-France Roth Pasquier, Kirthana Wickramasingam et maintenant vous... Il semble que les planètes se soient toutes alignées pour les femmes politiques gruériennes cet automne! Même si votre élection à la présidence du collège gouvernemental, M^{me} la conseillère d'Etat, chère Anne-Claude, n'est une surprise pour personne.

Au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes sincères félicitations et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de cette fonction, que vous avez déjà occupée en 2013 et dont vous avez failli hériter en 2016. Il s'en était alors fallu d'une voix! Heureusement pour vous, ce Parlement, dans sa grande sagesse, ne vous avait finalement pas contrainte à refuser une élection à laquelle vous n'étiez pas candidate.

Aujourd'hui, chère Anne-Claude, vous étiez candidate et vous êtes désormais élue.

Puisse cette seconde année présidentielle être moins agitée que la première. Car 2013 n'aura pas été de tout repos. Vous avez dû faire face au départ surprise d'Isabelle Chassot et à son remplacement, affronter le douloureux exercice du plan de mesures structurelles et d'économies ou encore fermer la maternité de Riaz. Des événements déstabilisants que le Conseil

d'Etat, sous votre direction sereine, avait su affronter avec solidarité et cohésion. Je ne doute pas que cette fois encore vous saurez, dans votre rôle de *primus inter pares*, rassembler l'équipe gouvernementale autour de ce projet vers lequel, malgré nos différences, nous tendons tous: assurer le bien-être des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Des Fribourgeoises et des Fribourgeois que, je le sais, vous vous réjouissez d'ores et déjà de rencontrer à l'occasion de ces innombrables rendez-vous populaires qui jalonnent et embellissent la vie de notre canton.

M^{me} la Présidente élue du Conseil d'Etat, chère Anne-Claude, une fois encore, au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes sincères et vives félicitations.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Monsieur le Président,

Madame et Monsieur les Vice-présidente et Vice-président élus,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Messieurs les conseillers d'Etat, chers collègues,

Madame la Chancelière d'Etat, Monsieur le Vice-chancelier,

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat général,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Chers invités,

Chère famille,

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez aujourd'hui. Je suis très honorée de pouvoir exercer pour la seconde fois la fonction de présidente du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. J'ai encore le souvenir – et M. le Président l'a rappelé – bien vivant de mon année de présidence en 2013 avec aussi un agenda très chargé mais surtout des rencontres magnifiques et des moments intenses partagés aux quatre coins du canton mais aussi dans le reste de la Suisse. Je me réjouis de pouvoir mener à bien cette mission au sein de notre collège et de représenter avec M^{me} la Présidente élue notre canton en 2020.

Avec mes collègues du Conseil d'Etat, malgré nos différentes sensibilités, nous avons fait le choix résolu de mettre toute notre énergie pour conserver une vraie cohérence entre le discours et les actes, afin de servir au mieux l'intérêt général. Ce pragmatisme à la fribourgeoise, fruit de compromis parfois âprement négociés mais toujours dans le respect des opinions de chacun et de chacune, est notre marque de fabrique. Nous avons à cœur que cette culture du dialogue et de l'ouverture soit toujours au centre des processus de prise de décisions.

Comme Présidente du Conseil d'Etat, je souhaite poursuivre ce travail et je mettrai un point d'honneur à ce que notre équipe poursuive cette dynamique positive de réflexion et d'action. Je remercie mes collègues du Conseil d'Etat pour leur collaboration et leur engagement.

Sehr geehrte Damen und Herren, an den letzten eidgenössischen Wahlen wurde uns deutlich gemacht: ein neuer politischer Wind weht in unserem Land. Es sind die wirtschaftlichen, die sozialen und natürlich auch die ökologischen Fragen, die unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger beschäftigen. Gefragt sind innovative Politiken, um diesen Herausforderungen auf lokaler, auf regionaler wie auch auf globaler Ebene zu begegnen. Und ich wünsche mir, dass auch hier der Dialog in den kommenden Jahren der Antrieb für die schwierigen Überlegungen sein wird, die wir so rasch wie möglich in Angriff nehmen müssen.

Comme femme engagée en politique, je me réjouis également que cette année 2019 soit celle d'un rebond de la reconnaissance de l'engagement des femmes en politique. La grève des femmes du 14 juin dernier restera à jamais gravée dans ma mémoire et elle m'a confortée dans mes actions et donné des ailes pour la suite. Car avec un tel mouvement, nous avons le devoir de faire bouger les choses et elles bougent. Je suis très fière que les électrices et électeurs dans tout le pays aient fait le choix d'une représentation plus équilibrée des femmes en politique. Je suis également très heureuse qu'un duo de femmes préside le Législatif et l'Exécutif du canton de Fribourg.

Die Politik muss der ganzen Bevölkerung Gehör schenken und diese so ausgewogen wie nur möglich vertreten.

C'est pour cette raison que je vais placer mon année de présidence sous le signe de la rencontre avec les Fribourgeois et les Fribourgeoises. Rencontrer ses concitoyennes et concitoyens, c'est croiser les personnes qui fondent cette terre fribourgeoise, ce lieu où il fait bon vivre. N'est-ce pas là aussi un moyen de mieux vivre le présent et de construire un avenir commun plus prospère où la qualité de vie et la cohésion sociale sont les ciments du vivre ensemble? N'est-ce pas là un moyen de rassembler nos forces pour affronter plus unis et plus solidaires les défis économiques migratoires, démographiques, énergétiques et climatiques qui sont déjà une réalité pour notre canton et notre pays?

Avant de conclure, j'aimerais adresser mes premiers remerciements à ma famille et à mes proches. L'engagement politique fait partie de ma vie depuis de très nombreuses années et c'est avec passion et conviction que je travaille au service de la collectivité. Cette vie de femme politique implique également un soutien indéfectible de ses proches et j'ai toujours pu compter sur leur compréhension et leur appui face aux pages noircies tout au long de l'année de mon agenda de conseillère d'Etat. C'est grâce à ma famille que je peux me ressourcer dans mes périodes de temps libre, décompresser et bénéficier aussi des moments d'amitié et de détente. Merci à vous toutes et tous de m'accompagner et de me soutenir au quotidien.

Cela fait maintenant treize ans que je suis à la tête de la Direction de la santé et des affaires sociales. La mission est difficile dans un monde de la santé et du social en perpétuel mouvement et constamment sous pression. J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur une formidable équipe à tous les échelons de ma Direction, sans laquelle rien ne serait possible ou plutôt avec lequel tout est possible.

Ich bedanke mich aufrichtig beim gesamten Staatspersonal, das im Sinne des Gemeinwohls zur Verbesserung unserer öffentlichen Politik beiträgt. Wir haben grosses Glück, auf eine so tatkräftige und kompetente Verwaltung zählen zu können. Deswegen möchte ich an dieser Stelle allen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für ihre Arbeit im Dienste des Kantons danken. Ebenfalls bedanken möchte ich mich beim Staatsratspräsidenten und bei meinen Kollegen aus dem Staatsrat.

Je remercie également mon parti et les camarades socialistes qui m'ont toujours soutenue depuis le début de mon engagement en politique, que ce soit à la Tour-de-Trême, à Bulle, au Parlement cantonal et aujourd'hui au Conseil d'Etat.

En mon nom et en celui de mes collègues du Conseil d'Etat, je transmets tous mes vœux de succès à Kirthana Wickramasingam, Présidente élue du Grand Conseil, ainsi qu'à Sylvie Bonvin-Sansonens, 1^{re} Vice-présidente élue et Jean-Pierre Doutaz, 2^e Vice-président élu. Mesdames et Monsieur, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice du plus beau mandat.

Mes félicitations vont également au président du Tribunal cantonal par anticipation.

Mesdames et Messieurs les Députés, je me réjouis de partir à la rencontre des Fribourgeois et des Fribourgeoises avec vous toutes et tous. Je vous remercie chaleureusement. Que vive le canton de Fribourg!

Election protocolaire 2019-GC-181

Présidence du Tribunal cantonal pour 2020

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 92; rentrés: 91; blancs: 18; nuls: 5; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élu *M. Christian Pfammatter*, à Fribourg, par 67 voix.

A obtenu des voix M. Laurent Schneuwly (1).

Le Président. M. le Juge, M. le Président élu du Tribunal cantonal,

Vous êtes aujourd'hui en quelque sorte une exception. En effet, contrairement aux autres élus de ce jour, vous n'êtes ni femme ni Gruérien!

En lisant votre CV, je lis juge au Tribunal administratif puis au Tribunal cantonal du canton de Fribourg, section administrative, ou encore Président de la deuxième Cour administrative, membre de la première Cour administrative et membre de la Cour fiscale. Je suis convaincu que vos expériences vous permettront de gérer les multiples défis et tâches incombant au président du Tribunal cantonal, d'autant plus que c'est fonction n'est pas une inconnue pour vous qui l'avez déjà occupée en 2011.

M. le Président élu du Tribunal cantonal, je vous félicite, vous remercie vivement de votre engagement et vous souhaite beaucoup de satisfaction. Bravo!

> La séance est levée à 11 h 56.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétares:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Troisième séance, jeudi 21 novembre 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2019-DFIN-22	Loi	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-172	Election (autre)	Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst	Discussion	
2019-DFIN-22	Loi	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020	Première lecture (suite) Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Philippe Demierre <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2019-GC-49	Motion	Protéger la biodiversité du canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Erika Schnyder <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-64	Motion	Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg	Retrait	<i>Auteur-s</i> Ruedi Schläfli <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-69	Postulat	Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Markus Bapst <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-33	Postulat	Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ralph Alexander Schmid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
Prise de congé : Emanuel Waeber				
2019-GC-171	Election (autre)	Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Markus Bapst	Srutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-172	Election (autre)	Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst	Srutin de liste	
		Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Jean Bertschi, Claude Brodard, Adrian Brügger, Olivier Flechtner, Johanna Gapany, Giovanna Garghentini Python, Fritz Glauser, Benoît Rey et Michel Zadory.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Vous trouvez ce matin sur vos pupitres le livre MAD3. Cet ouvrage richement illustré retrace le parcours des 2457 m³ de bois fribourgeois utilisé pour la construction du bâtiment de la police. Il vous est offert par Lignum Fribourg en clin d'œil à notre exil provisoire des deux prochaines années. Lignum Fribourg, par son président M. Gilles Schorderet et par son chargé de projets M. Michel Niquille, souhaite au Parlement fribourgeois de passer de bonnes et fructueuses séances à l'intérieur de ce qui est pour eux le plus grand bâtiment administratif du canton réalisé en bois.

Je remercie Lignum Fribourg et salue à la tribune son président, notre ancien collègue M. Gilles Schorderet et son chargé de projets M. Michel Niquille.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2019-DFIN-22

Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (UDC/SVP, GL)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3176)
Préavis de la commission:	25.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3192)

Entrée en matière

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Le Grand Conseil a reçu par un message de la Direction des finances le 1^{er} octobre 2019 un projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale.

La présente révision vise à adapter la législation cantonale aux modifications apportées dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes. Ces modifications visent d'une part à concrétiser les instruments fiscaux avalisés suite à la votation populaire sur la stratégie énergétique 2050, et d'autre part les modifications corrigent le calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique.

Nous nous sommes également réunis en commission afin de parler de la modification de l'article 36 al. 1 let. d de la loi sur les impôts cantonaux directs, conformément à la réponse du Conseil d'Etat à la motion de MM. les Députés Dietrich et Dafflon. Ils demandent par le biais d'une motion une augmentation de 33% de la déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage.

Notre commission a également traité la modification de la loi sur l'aide sociale afin de conférer une base légale aux transmissions de données dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg.

L'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que la loi sur l'aide sociale a fait l'objet d'une consultation externe entre le 12 avril et le 12 juillet 2019. Ce ne sont pas moins de six autorités cantonales et dix-sept organismes consultés qui ont répondu à la consultation.

Je tiens tout spécialement à remercier M. le Commissaire du gouvernement, M. Jean-Claude Simonet, chef du Service de l'action sociale, M^{me} Claudia Blanc-Vanek, administratrice adjointe du Service cantonal des contributions et M. Reto Messikommer, collaborateur scientifique du Service de la statistique, pour leurs précieux apports lors de notre séance de commission.

Godel Georges, Directeur des finances. Le projet de loi que vous avez à débattre aujourd'hui concerne principalement la révision annuelle de la loi sur les impôts cantonaux (LICD), qui vise à rendre la LICD conforme au droit fiscal harmonisé. Comme d'accoutumée, le canton dispose d'une marge de manœuvre très limitée pour la mise en œuvre.

Cette année, au menu des modifications fédérales, on trouve le volet fiscal de la politique énergétique 2050. Les frais de démolition d'immeubles pourront dorénavant être déduits en tant que frais d'économie d'énergie. Par ailleurs, si les frais d'économie d'énergie engagés une année sont plus élevés que les revenus, les contribuables pourront reporter ces frais sur deux périodes fiscales au maximum. Le canton est obligé de reprendre ces dispositions qui ont été approuvées par le peuple et il ne dispose d'aucune marge de manœuvre. La durée du report de pertes notamment est dictée par le droit fédéral. Je le précise, car c'est précisément un point qui a fait l'objet de remarques lors de la procédure de consultation.

Le projet prévoit également la mise en œuvre des nouvelles règlementations portant sur les banques d'importance systémique, les fameuses « too big to fail ». Elles apportent des correctifs pour le calcul de la réduction pour participation dont bénéficient les sociétés mères qui se voient obliger d'émettre des instruments pour capitaliser les autres sociétés du groupe. Elles ne prévoient aucun allègement pour les actionnaires qui détiennent des actions des instituts bancaires concernés. Ces dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2019 par le biais des dispositions transitoires de la loi sur l'harmonisation fiscale. Là également, les cantons ne disposent d'aucune marge de manœuvre. Pour le canton de Fribourg, je peux toutefois dire que cette modification n'aura pas de portée étant donné qu'aucune de nos institutions bancaires ne pourra en bénéficier.

La révision que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil prévoit également la mise en œuvre de la motion Dietrich/Dafflon, qui a été approuvée l'an dernier et qui vise à augmenter la déduction pour les jeunes aux études de 2000 à 2700 frs. La commission chargée de l'examen du projet a proposé d'augmenter la déduction à 3000 frs. Le Conseil d'Etat s'aligne sur cette proposition.

Enfin, et j'en arrive au point qui a suscité le plus de discussions lors de la procédure de consultation mais aussi en séance de commission, le Conseil d'Etat propose une modification de la loi sur l'aide sociale pour ancrer le principe de la rédaction périodique du rapport sur la situation sociale et la pauvreté. Je vous rappelle que la rédaction de ce rapport avait été décidée dans le cadre du traitement d'un postulat Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel.

Les modifications règlent également les modalités de la collaboration entre les services pour la rédaction de ce rapport.

Certaines et certains voient dans ces dispositions une violation du principe de l'unité de la matière. Ils ou elles estiment que les dispositions pertinentes devraient être introduites dans la révision plus profonde de la LASoc, qui est actuellement en préparation, ce qui permettrait de régler non seulement les conditions nécessaires à la rédaction du rapport mais aussi de définir l'objectif du rapport ainsi que les actions et mesures à entreprendre sur la base de ses conclusions. L'urgence d'agir a également été mal perçue.

S'agissant de l'unité de la matière, je souhaite rappeler que le Conseil d'Etat a énuméré les informations qui permettent d'élaborer la base de données nécessaire à la rédaction du rapport dans son message. Or, la plupart des informations pertinentes provient des données fiscales du Service cantonal des contributions (SCC). Les autres services (ECAS, SASoc) ne livrent que les données qui font défaut dans les bases de données du SCC. Or, et c'est précisément le nerf de la discussion, les données fiscales sont protégées par le secret fiscal. Pour la rédaction du premier rapport, en l'absence de base légale et compte tenu de l'ampleur des données concernées, le SCC a refusé de transmettre les données concernées, justement pour ne pas violer le secret fiscal. Pour ne pas empêcher la rédaction du rapport, il a toutefois composé avec les moyens à disposition. Ainsi, les différents services concernés lui ont transmis les données pertinentes et c'est lui qui a procédé aux appariements

et élaboré la base de données. Il l'a ensuite transmise au SASoc, de manière anonymisée. Le rapport a pu être publié mais la manière de travailler n'a pas été efficace. Vous en conviendrez tous, le rôle du SCC n'est pas d'apparier et de créer des bases de données mais bien de taxer et de percevoir l'impôt qui permet de financer les tâches publiques. C'est au Service de la statistique (SStat) de procéder aux travaux d'appariement étant donné qu'il dispose des outils et des connaissances nécessaires. C'est aussi sa mission de traiter les données, de mettre à disposition des informations aux instances avec la rigueur et la confidentialité nécessaire. Le cadre dans lequel le SStat évolue est très strict : aucune donnée individuelle identifiable ne peut sortir. On peut transmettre les données à ce service mais il faut pour cela aménager les bases légales nécessaires.

Le prochain rapport sur la pauvreté devrait être publié en 2021. Le temps presse donc pour élaborer la nouvelle base de données. Pour garantir une publication en 2021, les services impliqués devront transmettre les données au SStat durant le premier semestre 2020. Or, et c'est là que le bât blesse, la révision de la LASoc devrait entrer en vigueur en 2022, voire en 2023 si les adaptations devaient s'avérer trop nombreuses. Cela est beaucoup trop tard pour la rédaction du rapport. Or, et j'insiste là-dessus, la force de ce rapport, c'est sa périodicité. Il a pour objectif d'assurer un suivi de la situation. Les questions liées à l'évaluation du rapport et aux mesures à prendre pourront bien entendu et si nécessaire être réglées dans la révision de la LASoc. Pour l'instant, l'urgence est de mise pour bénéficier des conditions-cadres nécessaires à l'élaboration du rapport.

Dans ce contexte, il faut aussi souligner, et cela est important, que les données nécessaires à l'élaboration du rapport n'existent pas encore dans cette forme, même si l'on dispose des annuaires statistiques. Ces derniers sont le résultat de sondages fédéraux et ne permettent pas de faire une photographie précise de la situation fribourgeoise. La plupart des cantons font un rapport sur la pauvreté et, on peut le dire, Fribourg a le rapport de référence en Suisse. Or, sans les données qu'il est prévu de transmettre, il ne sera pas possible de réaliser le rapport. Je l'ai déjà dit, le premier rapport a vu le jour au forceps si je peux utiliser cette expression. Nous devons pouvoir travailler dans de meilleures conditions pour le second rapport.

Enfin et je me permettrai de terminer sur ce point fort discuté, l'ATPrD a été consultée sur l'avant-projet. Elle a notamment demandé que l'appariement des données par le biais du numéro AVS, la durée de conservation des données soient prévues dans la loi, ce qui a été fait. Elle souhaitait par ailleurs que les données à transmettre soient explicitées dans la loi. Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat propose de le faire dans le règlement d'application en reprenant les données mentionnées dans l'annexe à son message. Plusieurs personnes ont également demandé que les données soient anonymisées par les services avant la transmission au SStat. Toutefois, si l'on procède ainsi, il ne sera pas possible d'apparier les données entre elles et on ne disposera pas des informations nécessaires pour établir le rapport.

Ces explications reflètent la complexité des discussions qui ont eu lieu au sujet de ces dispositions jusque-là et elles me paraissent primordiales pour la discussion d'entrée en matière.

Je vous demande donc évidemment d'entrer en matière.

Wassmer Andréa (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance des modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que de celles proposées concernant la loi sur l'aide sociale, et il va entrer en matière.

Les modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs doivent être faites de toute façon pour adapter la loi cantonale suite aux modifications de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes.

Il paraît évident qu'aujourd'hui soient mises en place des mesures qui incitent les propriétaires au respect de l'environnement. Dans ce sens, la modification de la loi cantonale qui porte sur la déductibilité des frais de démolition en vue d'une construction compatible aux nouvelles normes énergétiques correspond à la stratégie 2050 de cette loi fédérale.

Il n'y a pas de remarque ni d'opposition de la part du groupe socialiste concernant les modifications qui corrigent le calcul de la déduction pour participation pour les banques d'importance systémique. Ces modifications n'auront d'ailleurs pas d'impact sur le canton.

Le groupe socialiste adhère à la proposition de modification demandant une augmentation de la déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage. Il soutient la modification de la commission d'élever le montant déductible à 3000 frs.

Nous avons reçu ce matin un amendement. Le groupe socialiste entrera en matière et acceptera certainement cet amendement.

Pour ce qui est des modifications de la loi sur l'aide sociale, le groupe socialiste admet l'importance de la parution régulière du rapport sur la pauvreté dans le canton. Il admet aussi que le prochain puisse paraître en 2021. Pour cela, il est tout à fait judicieux de donner avant la révision complète de la loi les moyens légaux qui permettront aux différents services de transmettre les données personnelles au Service de la statistique.

Le groupe socialiste est rassuré quant aux précautions prises pour assurer la protection des données personnelles. Ces précautions annoncées vont dans le sens de la demande du parti lors de la consultation.

Avec ces remarques, le groupe socialiste entre en matière sur ce projet de loi et acceptera les modifications proposées.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Ce matin nous allons modifier plusieurs articles de lois qui ont pour seul lien entre eux de toucher au Service cantonale des contributions.

Le groupe démocrate-chrétien est particulièrement satisfait des adaptations faites dans le volet fiscal de la politique énergétique 2050. Alors que la LAT nous contraint à densifier, les rénovations deviennent un élément très important pour les entreprises de la construction. Les propriétaires ont à cœur d'améliorer le bilan énergétique de leurs biens. La défiscalisation de la part énergétique ainsi que celle des coûts de démolition vont aider de nombreux propriétaires, dont tous n'ont pas des liquidités en abondance, à réaliser de tel travaux. Le principe de pouvoir répartir ces montants sur deux ans permettra une certaine égalité entre les contribuables.

Le groupe PDC soutient avec force l'augmentation du montant pouvant être déduit pour les étudiants jusqu'à 25 ans. La période de formation constitue une étape cruciale pour la carrière de chacune et chacun et les questions d'argent font partie obligatoirement de la réflexion. Notre société doit prendre en compte l'investissement financier que font les parents et les jeunes eux-mêmes pour assurer les forces vives de demain.

Cette modification est issue de la motion Dafflon/Dietrich, en réaction à la hausse de 33% de la taxe universitaire. Ainsi, le montant avait été calculé dans la même proportion, à savoir de 2000 à 2700 frs. La commission a accepté d'arrondir ce montant à 3000 frs, ce que le groupe PDC va soutenir et probablement l'amendement proposée aujourd'hui aussi.

Le dernier objet qui nous est soumis est celui qui a soulevé le plus de questions. Même s'il a trait à la loi sur l'aide sociale, il touche directement le Service cantonal des contributions. Malgré une révision de la loi sur l'aide sociale qui nous sera soumise prochainement, le groupe PDC comprend l'urgence de légiférer sur ces articles aujourd'hui.

Un premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté nous a été soumis, très utile pour établir différents plans d'action, mais c'était sans connaître la complexité organisationnelle qu'il a fallu dégager pour le réaliser. En effet, alors que tous les services de l'Etat ont légalement le droit de transmettre des données au Service cantonal des contributions, l'inverse n'est pas possible quand bien même le Service des statistiques a, lui, tous les outils pour faire de manière rationnelle ce travail. Aujourd'hui, en acceptant ce changement de loi, nous permettons aux services de l'Etat de remplir une mission que nous lui avons nous-mêmes donnée. Les services de la statistique sont régis par une loi fédérale qui règle la question de la protection des données. Avec toutes les informations reçues, nous avons la certitude que le rapport sur la situation sociale et la pauvreté pourra être fait dans les règles de l'art.

Le groupe PDC veut mettre tous les moyens à disposition pour que le rapport puisse être élaboré en 2021 afin de maintenir une périodicité qui permettra une analyse longitudinale. La réalisation d'un tel rapport est indispensable pour la mise en place de mesures efficaces pour nos citoyens.

Au nom du besoin de faire une politique sociale cohérente dans notre canton, au nom de la rationalisation des tâches des Services de l'Etat et au nom de l'assurance de la protection des données, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière et le projet bis de la commission.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale, un message et deux lois aussi différentes l'une que l'autre.

Concernant la loi sur les impôts cantonaux directs, le PLR ne peut d'une part que se rallier aux adaptations du projet dans les domaines bancaires et énergétiques dès lors qu'il s'agit d'une harmonisation au droit fédéral et que de toute façon la marge de manœuvre cantonale est fortement limitée, voire même inexistante.

D'autre part, le PLR se réjouit de suivre le projet de la commission bis afin d'accorder un montant forfaitaire de 3000 frs de déduction aux personnes en formation âgées de 25 ans au plus. Ceci dit, notre réflexion a été plus approfondie dans le cadre de la modification de la loi sur l'aide sociale, celle-ci nous posant une question de fond et non pas de forme. Pourquoi apporter une modification aujourd'hui alors que la révision totale de cette loi est attendue en 2020? Pourquoi interférer dans un travail en cours? Cela a déjà été dit, cette modification porte sur la création d'une base légale pour permettre la levée du secret fiscal de certaines données afin d'élaborer le rapport cantonal périodique sur la pauvreté, rapport voulu par ce Parlement et déjà élaboré une fois avec les moyens du bord sans disposer de tous les outils nécessaires à un travail efficient à cause de données soumises au secret fiscal et ne pouvant par conséquent être transmises.

Le groupe PLR est attentif à l'importance tel rapport, qui pourra à terme nous faire prendre des mesures ciblées et adéquates pour le bien-être de notre population. Il a compris aussi le degré d'urgence et le principe de la levée du secret fiscal pour donner les moyens au Service statistique de pouvoir récolter les données en bonne et due forme et rendre son rapport dans les temps.

C'est dans cet esprit que le PLR entre en matière et acceptera selon le projet bis de la commission ces modifications.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt einstimmig alle drei Änderungen im Steuergesetz und ebenfalls den Änderungsantrag der vorberatenden Kommission, den Steuerabzug für Jugendliche in Ausbildung von CHF 2700.- auf CHF 3000.- zu erhöhen. Was den Änderungsantrag von Kollege Waeber anbelangt, so wird dieser von unserer Fraktion teilweise unterstützt. Begrüsst wird die neue Regelung, wonach der Steuerabzug für die Rückbaukosten im Hinblick auf einen Ersatzneubau den Unterhaltskosten gleichgestellt wird.

Die Fraktion Mitte Links Grün unterstützt ebenfalls einstimmig die Gesetzesanpassungen im Sozialhilfegesetz. Der zweite Armutsbericht unseres Kantons kann nur mit den vorliegenden Gesetzesänderungen erstellt werden. Da die Fraktion Mitte Links Grün den Armutsbericht als äusserst wichtiges Arbeitsinstrument im Kampf gegen die Armut anerkennt, ist ihr das rechtzeitige Verfassen des zweiten Armutsberichts ein grosses Anliegen. Dazu ist es unabdingbar, die Bearbeitung der personenbezogenen Daten in einer eigens zu erstellenden Datenbank zu sammeln und zu verarbeiten. Damit die kantonalen Ämter die notwendigen Daten austauschen dürfen, bedarf es einer Gesetzesgrundlage. Ansonsten wäre ein solcher Austausch viel zu zeitintensiv und zu kompliziert, wie dies das Erstellen des ersten Berichts aufgezeigt hat. Das Amt für Statistik, das die Daten verknüpft und dann anonymisiert, ist schweizweit der höchsten Sorgfaltspflicht unterstellt. Zudem ist das Amt neutral und objektiv. Zusätzlich regelt Art. 34d Abs. 5, dass der Staatsrat sämtliche Sicherheitsmassnahmen zum Schutz und der Vertraulichkeit der Daten festlegt. Unserer Meinung nach ist der Datenschutz somit gewährleistet und wir sind damit für Eintreten auf beide Gesetzesentwürfe.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir l'entrée en matière.

Comme déjà expliqué selon les modifications et exigences au niveau fédéral, ce projet correspond également aux exigences de la protection des données.

Notre groupe va soutenir à l'unanimité l'entrée en matière, le message et la loi, avec une adaptation de l'acte principal, c'est-à-dire l'article 36 al. 1 let. d du message. On reviendra là-dessus.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre personnel et aussi au nom du co-motionnaire M. Laurent Dietrich concernant la modification par rapport aux déductions sociales.

Le contexte était le suivant: je fais partie des gens qui ont accepté le principe d'augmenter la taxe universitaire il y a une année et demie dans ce même Parlement et en même temps on pouvait se dire qu'on crée un biais. Ce sont des jeunes PDC qui m'ont rendu attentif à la cause suivante: A quelque part, on augmente les taxes universitaires, on doit donc travailler plus et on paie ensuite plus d'impôts. Je crois que ça va aujourd'hui dans le contexte global de dire que si ces gens doivent déjà travailler plus pour payer leurs taxes universitaires on doit aussi pouvoir laisser une déduction supérieure. C'est pour cela qu'on proposait de passer de 2000 à 2700 frs, car c'est exactement la différence des taxes universitaires. En commission, c'était le collègue Schoenenweid qui a proposé d'augmenter le montant à 3000 frs, ce que la commission a accepté à l'unanimité. M. le Commissaire du gouvernement s'est rallié naturellement à cette solution. Aujourd'hui, c'est l'amendement de l'UDC qui monte à 3600 frs, je ne peux que dire qu'on va dans la bonne direction. Dans l'entrée en matière de ce budget, j'ai dit qu'il faut gentiment récompenser les gens qui se lèvent tôt le matin, qui travaillent et qui paient des impôts. Sachez une chose, il y a beaucoup d'apprentis et d'universitaires qui travaillent en parallèle. Ils n'ont pas de bourse d'étude et ils paient des impôts. Je trouve que ce n'est que justice donnée que d'augmenter la déduction sociale pour ces jeunes de notre canton.

Dans ce sens-là, je vous félicite et vous recommande vivement de suivre cette démarche et de valider l'approbation de cette modification de loi, au sens aussi de notre motion.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Si je résume un peu tout ce qui vient d'être dit, tous les groupes se rallient à la proposition de la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et se rallient aussi à l'entrée en matière.

En ce qui concerne la révision de la loi sur l'aide sociale, on a également la déduction de 3600 frs proposée par le député Waeber, qui serait certainement acceptée par une majorité

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus pour être d'accord avec ce message et ce projet de loi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 33 al. 2 (modifié), al. 2a (nouveau), al. 4 (modifié), al. 5 (nouveau)

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Dans l'article 33 al. 2, je pense que ce qu'il est important de souligner, c'est ce qui est nouveau, donc la déductibilité des frais de démolition et le report possible sur deux périodes suivantes de frais d'économie supérieurs au revenu net.

Dans l'article 33 al. 4, cet alinéa est à mettre en corrélation avec l'alinéa 5.

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai donné plusieurs explications dans le cadre de la discussion sur l'entrée en matière.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter si ce n'est peut-être que le Conseil d'Etat va édicter les dispositions d'exécution nécessaires et révisera pour ce faire l'ordonnance sur les frais d'entretien. Il reprendra dans ce cadre les dispositions du Conseil fédéral, du Département fédéral des finances et de l'Administration fédérale des contributions.

Je souligne aussi que les modifications apportées prévoient de nouveaux outils mais ne remettent pas en question les grands principes applicables lorsqu'il y a lieu de définir si des frais sont déductibles ou non. Selon la nature des travaux, l'autorité fiscale devra toujours définir si les travaux entrepris constituent des frais de plus-value non déductibles, des frais d'entretien ou des frais d'économie d'énergie. Ce point ne change pas. Pour les frais qualifiés de frais d'économie d'énergie, il y aura nouvellement la possibilité de reporter la déduction sur deux périodes fiscales suivantes, pour autant que et seulement si les frais revendiqués dépassent le revenu imposable.

> Adopté.

Art. 36 al. 1

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Par rapport à l'article 66, la grande discussion que nous avons eue était de porter le montant de la déduction possible pour les apprenants de 2700 à 3000 frs. C'était donc un montant demandé par le député André Schoenenweid, qui a été accepté par la commission et par le commissaire du gouvernement.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Comme déjà mentionné dans la discussion d'entrée en matière, le groupe vous propose d'augmenter la déduction de 2700 à 3600 frs.

Lors de la lecture du message, le Conseil d'Etat parle de la motion PDC Dafflon/Dietrich. Entretemps, le Conseil d'Etat a sur sa table quatre motions pour différentes déductions d'impôts: une motion du PS, une motion de l'UDC, une du PDC et une du PLR. Comme le commissaire l'a mentionné mardi après-midi, le Conseil d'Etat a l'intention d'adapter, de faire une déduction fiscale pour l'année 2021 de 31 millions de francs.

Pourquoi les 3600, pourquoi l'adaptation au 3000 de la proposition de notre collègue député André Schoenenweid? Il y a une histoire derrière cela. Avant de déposer cette motion Peiry/Waeber, nous avons posé la question au Conseil d'Etat, d'abord celle de l'adaptation au sein du coefficient et ensuite celle d'une augmentation des différentes déductions pour les enfants, les personnes nécessiteuses, pour les orphelins, pour les contribuables à revenu modeste. Comme notre collègue Hubert Dafflon l'a mentionné, c'est aussi pour donner un signe envers la classe moyenne, envers le retraité et surtout envers les personnes qui n'ont pas les moyens à disposition nécessaires. Dans la réponse du Conseil d'Etat à ma demande du 14 mai 2019, il prévoit des déductions pour les contribuables aux études à 3000 frs pour un coût de 37 000 frs par année pour le canton.

J'ai fait le calcul: de 2700 à 3000 c'est 37 000 frs et une adaptation de 2700 à 3600 fera une perte fiscale de 111 000 frs, différence de 74 000 frs.

Mesdames et Messieurs, avec un budget de 3,72 milliards on ne va pas discuter là-dessus. C'est la raison pour laquelle je vous propose de soutenir cette adaptation pour la déduction sociale pour les étudiants et surtout en faveur des apprentis.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de commentaire à apporter. Nous n'avons pas discuté de ce montant lors de notre séance de commission.

Godel Georges, Directeur des finances. Je vois la largesse des députés ce matin. On passe de 2000 à 2700, 3000, puis 3600 – y a-t-il encore un amendement pour la deuxième lecture?

Vous le savez, j'aime bien me battre, mais des fois il faut savoir faire profil bas. Je ne m'exprimerai pas, puisque, comme la commission, le Conseil d'Etat n'avait pas connaissance de cet amendement.

Evidemment, la liste qu'a citée le député Emanuel Waeber est impressionnante. C'est bien de le faire, mais il faudra s'arrêter une fois, on ne pourra pas tout faire. Je constate cependant que votre proposition, votre générosité, c'est pour votre dernière intervention devant ce Grand Conseil, donc je ne vais pas la combattre. Vous sortirez ainsi avec les grands honneurs.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Au vote, la proposition de M. Waeber, opposée à celle de la commission (projet bis), est acceptée par 95 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Waeber:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 95.*

S'est abstenu:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 1.*

- > Modifié selon la proposition de M. Waeber.

Art. 112 al. 7 (nouveau)

Demierre Philippe (UDC/SVP, GL). Cet article concerne les outils "too big to fail", qui ont été développés spécialement pour des banques comme le Crédit Suisse ou UBS. Ce sont des emprunts comme les obligations contingentes, qui peuvent être convertibles en fonds propre en cas de sous-capitalisation de l'institution émettrice. Il n'y a aucune banque fribourgeoise qui pourrait actuellement se prévaloir de cette mesure.

Godel Georges, Directeur des finances. Je me permets encore un commentaire sur l'article précédent et l'amendement d'Emanuel Waeber. J'espère que votre générosité n'incitera pas certains à augmenter les taxes universitaires pour rendre tout caduque.

Concernant l'article 112, le correctif pour réduction pour participation, l'objectif de la mesure est d'éviter que les sociétés mères qui émettent des instruments dans le cadre du régime des établissements trop grands pour être mis en faillite soient imposées plus lourdement qu'aujourd'hui. Il s'agit de dispositions très techniques dont la portée est nulle pour notre canton comme déjà cité par le rapporteur de la commission.

- > Adopté.

—

Election (autre) 2019-GC-172

Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst

Discussion

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Pour celles et ceux qui connaissent un peu l'histoire suisse, l'histoire de notre pays, je dirais que comme le brave Winkelried à la bataille de Sempach: *quel est celui qui m'a poussé?* En l'occurrence, c'est en toute liberté que j'interviens maintenant et je n'ai absolument aucun intérêt avec le sujet à débattre.

Le groupe Vert Centre Gauche a l'honneur de présenter la candidature du député Bruno Marmier comme membre de la commission consultative pour l'aménagement du territoire. M. Marmier est conseiller communal à Villars-sur-Glâne, un grand village près de Fribourg, et membre du comité de l'Agglo.

L'accord, semble-t-il, entre les groupes en début de législature voulait que lorsqu'une vacance se présentait le grand parti démocrate-chrétien renoncerait à son deuxième siège hérité de la législature précédente, comme le veut une certaine tradition de consensus, un mot que l'on aime bien surtout lorsqu'on n'est pas concerné.

Le groupe Vert Centre Gauche vous invite donc à soutenir la candidature du député Marmier et vous remercie du soutien que vous pourriez lui accorder.

Eu égard au nombre des années que j'ai déjà passées dans ces travées, c'est en toute lucidité que j'attends le résultat du vote et pour cela je m'assieds.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Il faut de temps en temps un peu défendre quelques traditions.

Suite à la décision du Bureau, décision de principe du 8 novembre, de ne pas vouloir remettre en question la composition politique des commissions durant cette législature et par le fait que cette fonction demande des connaissances techniques approfondies ainsi qu'une certaine expérience en la matière, j'ai le plaisir de vous présenter au nom du groupe démocrate-chrétien une candidature pour cette commission en remplacement de M. Markus Bapst, député PDC. Il s'agit de la candidature de M. Hubert Dafflon, bien qualifié pour siéger à cette commission: bilingue, quinze ans comme conseiller communal et syndic de Grolley, cinq ans comme député et chef de groupe, nombreuses interventions dans les domaines du plan directeur cantonal, président de la commission d'étude interne du PDC (aménagement, transport, environnement et énergie), huit ans comme administrateur de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF), président du premier projet agglo du Grand Fribourg et quatre ans comme chef du Service de l'aménagement du territoire et des constructions.

Je vous recommande donc, au nom du groupe démocrate-chrétien, l'élection de M. Hubert Dafflon.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Je prends la parole en tant que chef du groupe libéral-radical. Mon lien d'intérêt: je préside cette commission.

Elle est dans la composition actuelle équilibrée, aussi bien au niveau des groupes d'intérêts qu'au niveau de la répartition de la représentation de la ville. Il y a notamment une représentante du WWF, une représentante de l'association PRO VELO. Ceci pour dire que l'idéologie des verts est représentée. D'autre part, pour la représentation de la Ville, il y a Andrea Burgener Woeffray, notre ancienne collègue, qui est dans cette commission ainsi que Laurent Thévoz.

Pour ces raisons et également par rapport à ce qui a été dit par le collègue Boschung — lors la discussion qui a eu lieu au sein du bureau, les quatre groupes mise à part le groupe Vert Centre Gauche étaient d'accord de ne changer la répartition et l'attribution des sièges qu'à la fin d'une législature et non au milieu d'une période administrative — le groupe libéral-radical soutient la candidature de M. Hubert Dafflon.

—

Loi 2019-DFIN-22**Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020**

Rapporteur-e:	Demierre Philippe (<i>UDC/SVP, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3176</i>)
Préavis de la commission:	25.10.2019 (<i>BGC novembre 2019, p. 3192</i>)

Première lecture (suite)**II. Modifications accessoires : loi sur l'aide sociale (LASoc)**

Intitulé de section après Art. 34b (nouveau)

> Adopté.

Art. 34c (nouveau)

Godel Georges, Directeur des finances. Cet alinéa règle le principe de la rédaction du rapport sur la situation sociale et la pauvreté une fois par législature. La rédaction de ce rapport n'est pas une spécificité fribourgeoise mais s'inscrit dans le contexte de la stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté et dans le respect des recommandations du programme de lutte contre la pauvreté de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Il se justifie dès lors pleinement de lui donner une légitimité légale.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Cet article nous dit qu'on pourra dorénavant comparer les données sur trois périodes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

> Adopté.

Art. 34d (nouveau)

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Dans les travaux de la commission, on avait juste la version allemande qui a posé un problème au niveau de l'utilisation du terme "müssen", ce qui a été corrigé et formulé différemment.

Godel Georges, Directeur des finances. Cet article formalise la méthodologie retenue pour l'élaboration du premier rapport sur la pauvreté. Elle avait à l'époque fait l'objet d'une convention entre les services concernés.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

IV. Dispositions finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture**I. Acte principal : loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)**

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : loi sur l'aide sociale (LASoc)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Dispositions finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 92 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Motion 2019-GC-49

Protéger la biodiversité du canton de Fribourg

Auteur-s:	Bonny David (PS/SP, SC) Schnyder Erika (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	29.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1083)
Développement:	29.03.2019 (BGC mai 2019, p. 1083)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3219)

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). L'heure est à la gravité, nous vivons dans le canton de Fribourg, entre Givisiez et Belfaux, probablement la plus grande marée noire de notre histoire. Peu d'animaux, semble-t-il, sont touchés, mais l'eau et les sols sont pollués pour longtemps. Les ruisseaux du Tiguellet et de la Sonnaz sont sales. Les dégâts pour la biodiversité se mesurent à long terme, c'est une véritable catastrophe pour le canton de Fribourg et sa nature. Le Ministère public a ouvert une procédure pénale, mais il faudra du temps, même très longtemps pour que la nature reprenne le dessus. Une telle situation ne devrait plus exister de nos jours. De manière générale, la biodiversité dans son ensemble doit être mieux protégée. Nous avons fait

une loi pour les pollueurs à la canette de bière du samedi soir, nous nous devons enfin de faire une loi qui doit permettre concrètement d'enrayer le déclin de la biodiversité à l'image de la loi pour la biodiversité qui existe dans la République et canton de Genève par exemple. Fribourg pourrait largement s'en inspirer, cette loi sur la biodiversité permet un système d'information, un suivi efficace, elle propose au Conseil d'Etat de formuler une stratégie cantonale de la biodiversité, elle parle des relations avec les communes, des projets, des actions, un fond en faveur de la biodiversité, une cartographie de la situation, un programme d'actions, des mesures relatives à l'aire agricole, à l'espace urbain, des activités pédagogiques entre autres.

Cette loi est aussi utile que nécessaire dans le canton de Fribourg. Pour rappel, sur le plan suisse, donc Fribourg est aussi concerné, 79% des espèces chez les reptiles, 62% chez les amphibiens, 36% chez les mammifères sont menacés. Les modes de consommation non durables de la population et les quantités de déchets urbains qui en découlent ainsi que le nombre d'espèces menacées est préoccupant selon les examens environnementaux de l'OCDE en 2017. Il faut agir, c'est de notre responsabilité à l'aube de l'année 2020 de tout faire pour protéger la biodiversité pour nous-mêmes d'abord, mais aussi et surtout pour les prochaines générations, avant qu'il ne soit trop tard. Il est urgent d'instituer des normes légales afin de protéger la biodiversité, notre cadre de vie. Pour cette raison, je vous invite à voter oui, merci.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêt, comme avant-hier, je suis secrétaire générale adjointe de la Conférence pour la faune et le paysage. Heureusement, j'ai déjà la promesse de M. le Conseiller d'Etat Castella, qui m'a dit mardi dans cette salle, qu'il allait très vite passer à l'action et prendre des mesures pour protéger et restaurer la biodiversité. Cette motion ne propose malheureusement pas grand-chose de concret, constater qu'il faut enrayer le déclin de la biodiversité n'est pas nouveau. Même au niveau national et comme déjà mentionné mardi, dans plusieurs cantons, nous sommes déjà plus avancés dans les réflexions et les actions. Nous savons que faire, il y a des milliers d'études de scientifiques qui nous disent comment agir. Il aurait été souhaitable de dire un peu plus concrètement ce qu'on attend d'une base légale. Mais il faut se rendre compte que nos voisins français ont accepté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, la Suisse prend toujours un peu plus de temps, donc le Conseil fédéral a fait de même en 2012.

Nous sommes en 2019, Mesdames et Messieurs, il faut de l'argent, il faut du personnel et il faut un peu de courage pour déclencher ce qui est, en fait, déjà inscrit dans la Constitution fédérale. Mais une base légale cantonale serait aussi judicieuse. Je ne suis donc pas d'accord avec la stratégie du Conseil d'Etat de ne pas accepter cette motion, mais par contre accepter le postulat des députés De Weck et Bapst, qui ne demandent rien de plus concret par rapport aux mesures mais en plus un état des lieux. Une base légale concrète est la base pour agir et développer un programme efficace. J'insiste alors encore une fois, arrêtons de faire de longues études pour repousser la prise de mesures, passons à l'action.

Je vous propose alors d'accepter les deux interventions. Le groupe Vert Centre Gauche aimerait souligner que c'est un sujet existentiel, cette motion demande d'agir et c'est ce qu'il faut faire.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Par motion déposée, les députés Bonny et Schnyder demandent de protéger la biodiversité du canton de Fribourg. Le groupe libéral-radical est sensible à la protection et à la préservation de la biodiversité, mais il pense, comme le Conseil d'Etat d'ailleurs, qu'il vaut mieux à l'heure actuelle élaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité que d'établir une loi spécifique. Hier soir, au 19:30 de la RTS, un reportage nous disait qu'aujourd'hui il était préférable de ne pas ramasser les feuilles qui tombent de nos arbres pour que les hérissons puissent hiberner dans les meilleures conditions. Est-ce juste ou pas? Je ne peux pas y répondre et c'est pourquoi il nous faut une stratégie claire sur ce qui concerne la biodiversité.

Le Conseil d'Etat nous rappelle que la protection des espèces indigènes et de leur biotope ainsi que la protection de la biodiversité représentent un des objectifs de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage. Le groupe libéral-radical attend que le canton finalise sa nouvelle stratégie de développement durable pour connaître les pistes sur lesquelles nous devons agir en termes de biodiversité.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical rejettera cette motion.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien est bien sûr en faveur de toutes les mesures qui peuvent être prises pour la biodiversité. La motion qui nous est proposée, finalement, qu'elle soit acceptée ou refusée, ne changera pas grand-chose étant donné que le Conseil d'Etat a déjà accepté de faire une étude. Donc, dans le même sens, le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion, finalement sans aucun changement sur la suite à donner. Le groupe démocrate-chrétien relève principalement qu'il faut maintenant peut-être arrêter de toujours mettre en exergue l'agriculture uniquement parce qu'elle utilise une grande partie du territoire, mais aussi voir les autres problèmes qu'il y a dans d'autres milieux. On peut en citer bien quelques exemples; notamment la construction, l'eau qui vient des places et des routes qui se déversent finalement dans les ruisseaux, l'augmentation du nombre de chats, qui avec la construction ne se voient plus dans la nature et partout, finalement ça a aussi une influence sur la biodiversité.

Je vais vous citer un exemple: dans les années 1980 et au début des années 1990, on traitait énormément et beaucoup plus qu'aujourd'hui, avec des produits qui étaient bien plus nocifs et on trouvait des lièvres dans nos champs. Je me souviens

très bien qu'avec la moto-faucheuse à l'époque, je devais m'arrêter pour enlever les lièvres, pour qu'ils ne se fassent pas faucher, je m'en souviens très bien, on en avait beaucoup. On repassait plusieurs fois dans les mêmes parcelles, on en avait durant toute la saison. Aujourd'hui, on ne trouve plus de lièvres dans nos champs, mais pour quelle raison? Je peux vous dire, il y a deux à trois renards par parcelle, qui sont tout le temps là dans chaque parcelle. Comment voulez-vous qu'un lièvre ait une chance de s'en sortir dans une parcelle où on voit trois renards? Alors, Madame Bonvin, vous pouvez bien rire, mais vous savez très bien que c'est comme ça que ça se passe. Et pourquoi il y a de nombreux renards? Je vais vous le dire, c'est parce qu'aujourd'hui, la population va partout, elle va en forêt, dans chaque forêt, dans chaque chemin on voit de la population qui se promène et finalement, les animaux sauvages ne sont plus sauvages. A l'époque, un renard, si vous le voyiez et qu'on se promenait à un kilomètre, on ne voyait plus le renard, il partait. Aujourd'hui, on se promène à 30 mètres, on peut photographier un renard qui n'a plus rien peur.

Finalement, le nombre de personnes qui se promènent en forêt, dans la nature et partout, je pense que l'influence est énorme pour la biodiversité mais on refuse de le voir et souvent c'est bien plus facile d'attaquer les paysans que de finalement s'en prendre aux promeneurs et aux renards.

Je vous remercie et avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion.

Herren-Rutschi Rudolf (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Wie es gerade en vogue ist, kommt hier eine weitere Motion zu Umweltfragen. Wir alle wissen, dass Handlungsbedarf besteht. Da unser Staatsrat hier visionär plante, die Arbeiten zur Analyse und Verbesserung bereits in mehrfacher Hinsicht in Angriff genommen hat und eine verträgliche und anwendbare Strategie zum Schutz der Biodiversität daraus resultieren wird, folgt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Staatsrat und lehnt diese Motion einstimmig ab.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Les élections étant passées, les belles déclarations sont rapidement enterrées. La frilosité du Conseil d'Etat m'étonne particulièrement. Cette motion n'est pas extrêmement contraignante, elle laisse une très large marge de manœuvre au Conseil d'Etat. On m'a toujours dit que si on voulait noyer son chien, on disait qu'il avait la rage. Si on veut éviter de légiférer, on fait des rapports, des rapports qui seront d'ailleurs très vite "schubladiés", pour employer un terme qui a cours dans l'administration fédérale. Je ne vois pas pourquoi il est si compliqué de faire quelque chose pour la biodiversité. On ne vous demande pas la lune, on vous demande de prendre des mesures.

La stratégie, c'est effectivement une mesure, mais ce n'est pas la seule, il y a des mesures immédiates qui peuvent être prises, qui ne demandent pas la mise en place d'infrastructures très onéreuses, voire compliquées. Il y a des mesures immédiates qui peuvent être prises, on peut agir par exemple sur tous les pesticides et les autres trucs de ce genre que l'on utilise pour les fleurs que l'on plante dans les bordures des routes. On peut préserver les sentiers dans les forêts, on peut faire de petits pas, prendre de petites mesures mais qui ont un impact et qui ne nécessitent pas vraiment la mise en place d'une usine à gaz comme c'est un peu l'habitude ici. On fait de beaux rapports, on fait de belles stratégies, on fait des visions pour l'année 2030, vous me direz que 2030 c'est demain, mais quand même, il est urgent d'agir.

Il y a 20 ans, dans mon jardin, je voyais beaucoup de hérissons, maintenant je n'en vois pratiquement plus. Dans mon écurie, les hérissons viennent nicher, passer l'hiver sous le tas de foin alors qu'avant, ils passaient l'hiver sous les tas de feuilles. Hé oui, je ne ramasse pas les feuilles, j'en fais des beaux tas pour les hérissons, mais cela ne suffit pas. Il faut vraiment agir et je m'étonne beaucoup que vous soyez si peureux, si mal emmanchés face à une motion. J'ai l'impression que le Conseil d'Etat déteste lorsque des députés se permettent d'avoir l'outrecuidance de lui dicter sa conduite, mais c'est bien notre rôle et je vous demande de soutenir cette motion qui finalement va, si j'ai bien compris, dans le sens que tout le monde veut. Je vous remercie.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, le Conseil d'Etat partage les inquiétudes qui sont déclarées par les auteurs face à la dégradation de la biodiversité. Il est aussi convaincu qu'il convient d'agir rapidement. Il n'a d'ailleurs pas attendu ce jour pour intervenir, avec des mesures parfois impopulaires. Je peux citer toutes les procédures en cours pour protéger la Grande Cariçaie par exemple, les mesures d'accompagnement de l'ouverture du Telemixte La Berra, la création de passages à faune, la création de passages à batraciens, la surveillance et les sanctions dans le cadre des mesures écologiques liées aux paiements directs pour l'agriculture, la création de réserves forestières, la surveillance de réserves naturelles, de zones protégées, prairies sèches, prairies humides et j'en passe. La création de biotopes, les mesures de revitalisation de cours d'eau, les mesures d'espaces et de revitalisation autour de ces cours d'eau avec un gain évident de biodiversité pour la faune, la végétation et la faune piscicole. Les mesures pour un entretien des routes et leurs abords plus respectueux de la biodiversité, la création de parcs régionaux avec de nombreuses mesures pour favoriser la protection d'oiseaux, d'insectes, de chauves-souris, de hérissons et de bien d'autres espèces. La lutte, évidemment, contre les espèces nuisibles et invasives aussi bien végétales qu'animales. Le plan de réduction des produits phytosanitaires, la lutte contre les micro-polluants, la lutte pour la protection de l'air ou encore le programme relais pour lutter pour la diminution des produits antibiotiques dans l'agriculture.

Ce matin encore, avant de venir ici, j'ai signé un contrat de 800 000 frs pour des mesures dans la biodiversité dans la vallée de la Trême. Je pourrais continuer ainsi longtemps. Par ailleurs, dans le cadre du budget 2020, et je l'ai dit hier à M^{me} la députée Ballmer, nous avons plus que doublé le montant de la convention RPT de protection de la nature et de la biodiversité, passant ainsi de 674 000 frs en 2019 à 1 358 960 frs en 2020. Comme vous pouvez le constater, ces mesures sont multiples et surtout, surtout très transversales, elles touchent tous les domaines. Effectivement, Monsieur Ducotterd, elles ne concernent pas que l'agriculture. Elles sont aussi parfois étroitement liées aux mesures de développement durable ou du plan climatique. Je dois dire que nous travaillons évidemment avec de nombreux partenaires, des partenaires publics, comme les communes, la Confédération mais aussi les organisations environnementales, les pêcheurs, les chasseurs. C'est pourquoi le Conseil d'Etat estime que la meilleure voie ne réside pas dans des modifications légales sans vision d'ensemble. La crise environnementale nous démontre l'importance d'une approche systémique. Les stratégies en cours d'élaboration, la stratégie de développement durable du canton, qui est à bout touchant, le plan climat et la stratégie cantonale pour la biodiversité doivent justement, ensemble, apporter des bases solides, des mesures, des actions cohérentes à l'action de l'Etat dans tous les domaines et un impact sur l'environnement au sens très large y compris l'environnement social qui est l'un des composants du développement durable.

Notre société, c'est vrai, a sans doute trop tardé à prendre la mesure du défi inouï qui nous attend pour préserver une terre vivable et confortable pour nos enfants. Ces derniers nous appellent avec force depuis quelques mois. N'agissons toutefois pas sans discernement. Il est essentiel que nous puissions concentrer les forces sur le bon chemin. Aussi, je vous appelle à rejeter la motion comme proposé par le Conseil d'Etat afin que nous puissions nous concentrer sur l'élaboration d'une stratégie cohérente, qui permettra ensuite d'agir avec détermination, rapidement, dans la bonne direction et qui définira un vrai plan d'action. Mesdames, Messieurs, et là je vous rejoins, Madame Schnyder, il est temps de privilégier l'action aux grands discours, c'est pourquoi je vous invite à préserver aussi nos ressources humaines, par ailleurs insuffisantes, je le dis ici, pour non pas travailler sur des bases législatives mais sur des actions concrètes. Cette base législative, aujourd'hui, vous l'avez dit, Monsieur Bonny, nous avons le cas de la pollution de Givisiez, qui est dramatique, c'est vrai. Est-ce que vous croyez que si nous avions une loi cantonale aujourd'hui, cette pollution n'aurait pas eu lieu? C'est malheureux qu'elle ait eu lieu, mais c'est les normes de construction, c'est les normes d'alarmes que je ne maîtrise pas personnellement, mais je ne crois pas que ce malheureux événement est à mettre sur le compte de la loi cantonale fribourgeoise.

Par ailleurs, je regrette que dans la motion, il n'y ait pas de piste sur ce qu'on veut vraiment. On nous dit "légiférer" – moi, je préfère l'action. Par contre, et là je m'engage vis-à-vis de vous, si demain la rédaction de la stratégie biodiversité démontre un besoin de créer une législation spécifique avec une loi cadre ou alors, vu qu'on est un système très transversal, des modifications législatives transversales dans d'autres lois, je m'engage ici à revenir avec vous, avec un projet concret et du contenu, pour le bien de notre canton, pour le bien de notre planète. Là aussi, Madame Ballmer, j'ai envie de dire "laissez les gens travailler sur les actions plutôt que sur les lois", c'est le message que j'ai aussi entendu de M^{me} Schnyder. C'est pour cela que la position du Conseil d'Etat ne met pas en question la possibilité de créer une loi dans le futur. Aujourd'hui, nous n'avons pas le contenu et les bases pour dire ce que nous voulons y intégrer. Je vous remercie donc de rejeter cette motion et d'accepter les postulats et je m'engage, comme je vous l'ai dit, à apporter si nécessaire la plus-value en fonction des besoins qu'on aura déterminés pour faire une base législative.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 58 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/

SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

S'est abstenu:

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2019-GC-64

Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg

Auteur-s:	Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	06.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1084)
Développement:	08.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1084)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3220)

Retrait

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts, j'étais et je suis membre de plusieurs CO, de manifestations et aussi un assidu visiteur de ces différentes manifestations. Le but de ma motion est de donner un coup de pouce aux multiples organisateurs de manifestations sportives ou culturelles de notre canton en les incitant encore plus à consommer des produits locaux et de proximité. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat postule un surcoût supplémentaire pour les organisateurs, je n'en suis pas vraiment persuadé. Si l'on travaille bien, je pense qu'on peut rentrer dans ses comptes, tant au niveau administratif qu'au niveau des coûts. Ma motion a pour but, d'inciter les organisateurs à favoriser les filières courtes. Ceux qui jouent le jeu devraient, à mon sens, avoir un petit sucre, un petit coup de pouce par l'Etat pour promouvoir justement ces produits, les produits de notre terroir. Je constate aussi, dans sa réponse, que la mise en place de cette motion s'avère compliquée et mettrait en place une surcharge administrative. Quand les choses paraissent simples, bien des fois, ça semble compliqué pour certains services de l'Etat.

De ce fait et après mûre réflexion, je retire ma motion, mais j'invite le Conseil d'Etat à réfléchir pour qu'il puisse encore un peu plus soutenir les produits du terroir, par exemple en sensibilisant les manifestations par le biais de "Terroir Fribourg", et à prendre des produits régionaux. Comme dit, je retire ma motion.

> La motion est retirée par son auteur.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat 2019-GC-69**Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer**

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Bapst Markus (PDC/CVP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1087)
Développement:	21.05.2019 (BGC mai 2019, p. 1087)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3223)

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Tous les jours, nous lisons ou entendons que le nombre d'espèces végétales, animales ou autres tels que mousse, lichen, champignon de notre pays est en baisse. Sur les 45 000 espèces vivant en Suisse, un quart a été évalué et il en résulte que 35% sont menacés. Or, ce qui fait la beauté de notre pays, c'est la diversité des écosystèmes. Nous en répertorions pas moins de 230 types différents. La moitié de ces habitats sont menacés. Qu'en est-il dans notre canton, qui recèle une variété de faune et de flore incomparable, puisque ces biotopes vont des lacs à des montagnes de plus de 2 000 mètres. Ce n'est que lorsque nous connaissons ce que nous possédons que nous pouvons le protéger.

C'est sur la base de ce constat que les postulants ont demandé au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux de nos écosystèmes pour pouvoir ensuite enrayer ce phénomène de diminution et assurer les écosystèmes riches et variés. C'est donc avec plaisir que nous avons pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, qui va exactement dans le sens de notre postulat, puisque le Conseil d'Etat se dispose à élaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité, qui va prévoir des mesures et des outils nécessaires à son maintien et sa promotion en interne. Dans une vision globale, il est indispensable que ces études englobent non seulement les espèces sédentaires mais aussi migratoires. Dans sa réponse à la motion Bonny/Schnyder, le Conseil d'Etat établit un lien entre cette stratégie et celle du développement durable qui annonce vouloir appréhender ces questions de manière transversale. Pour aller plus loin dans cette réflexion, nous estimons qu'il serait judicieux d'analyser l'impact d'autres politiques, comme celle de l'énergie, sur la nature. Est-ce que nos besoins en énergie doivent primer ceux de la nature et de la biodiversité? Quels biotopes sommes-nous prêts à sacrifier? Ce n'est qu'en connaissant la valeur et la rareté des biotopes que nous pourrions donner une réponse honnête à ces questions, qui deviendront de plus en plus courantes vu l'espace réduit de notre territoire et l'augmentation naturelle de notre population.

De grands défis sont devant nous et nous devons les relever avec objectivité et raison. La connaissance de nos valeurs est le premier pas dans la bonne direction. Je remercie donc le Conseil d'Etat pour sa réponse et je vous enjoins de soutenir ce postulat. Je vous remercie.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du postulat de Weck/Bapst, par rapport à une demande d'étude sur la qualité des écosystèmes et de la biodiversité. Nous avons pris acte de l'intention du Conseil d'Etat de publier ce rapport prochainement et nous allons dans ce sens, bien évidemment, accepter ce postulat.

Nous relevons simplement que le Conseil d'Etat devrait être cohérent. Si la biodiversité et les écosystèmes sont mis sous pression, c'est bien évidemment à cause de l'urbanisation importante du canton et à ce sujet, il faut rappeler qu'il y a une année maintenant, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur cantonal, qui prévoit une augmentation de la population de 50%, pour arriver à 450 000 habitants sur le canton de Fribourg d'ici 2050. Indéniablement, cette urbanisation, ce goudronnage du canton de Fribourg, aussi voulu par le Grand Conseil, avec des routes de contournement, mettra sous pression les écosystèmes et la biodiversité. Il n'y a pas lieu d'avoir des lois plus contraignantes pour construire, tous les outils législatifs sont aujourd'hui très contraignants et je rappelle également que le premier but de la loi sur l'aménagement du territoire est de protéger les espaces naturels.

Donc, nous souhaitons que le Conseil d'Etat examine aussi cette cohérence par rapport aux objectifs en termes de démographie et au niveau des objectifs en terme d'environnement dans ce rapport. Nous espérons que ce rapport ne pointera pas du doigt le monde agricole, coupable de la mise en danger des écosystèmes et de la biodiversité, comme c'est trop souvent le cas en matière de protection de l'environnement.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien va soutenir ce postulat. La qualité des écosystèmes est un élément essentiel pour le maintien de la biodiversité. L'élaboration d'une future stratégie cantonale pour la biodiversité donnera des pistes et des priorités, qui contribueront à améliorer la qualité des écosystèmes. Ce postulat donnera une radiographie de ce qui a déjà été réalisé et de ce qui pourra encore être réalisé pour la biodiversité.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). J'annonce mes liens d'intérêts, je suis membre du comité de Pro Natura Fribourg et je bénéficie d'écosystèmes sains afin de pouvoir, tous les jours, boire une eau potable de qualité, respirer un air propre et manger une nourriture saine.

Une étude de l'Université du New Jersey rapportait en 2018 que l'espèce humaine représente 36% de la biomasse des mammifères terrestres. 60 autres pour-cents de cette biomasse est occupées par le bétail. Il ne reste ainsi plus que 4% de la biomasse pour les mammifères sauvages : seulement 4% pour les lions, les jaguars, les éléphants, les girafes, mais aussi les loups, les ours, les cerfs, les chamois et les renards, bref tous les mammifères qui peuplent les documentaires et livres de jeunesse sur la nature.

Ainsi, depuis 1900, la masse des éléphants a été divisée par un facteur supérieur à 10 pendant que la population humaine a été multipliée par 4.4.

Si on revient dans le canton de Fribourg, nous savons tous que la population humaine du canton se monte à 315 000 êtres humains en 2017.

Le rapport de l'agriculture nous renseigne sur le nombre de têtes de bétails dans le canton :

- > 55 000 vaches,
- > 74 000 autres bovins,
- > 80 000 cochons,
- > 21 000 chèvres et moutons et
- > 7000 chevaux si on se limite aux mammifères.

Et voici quelques données sur quelques mammifères sauvages qui sont suivies par les services de l'Etat en 2019 :

- > 2191 chamois,
- > 302 cerfs,
- > 245 bouquetins pour les deux colonies fribourgeoises.

Enfin, on recense:

- > environ 2 lynx par 100 km² de zones d'habitats favorables, ce qui fait entre 10 et 20 individus pour l'ensemble du canton,
- > 0 loup et
- > 0 ours.

Le nombre de prédateurs naturels est ainsi très faible.

Avec ces chiffres, on se rend compte de l'importance attribuée à l'être humain et aux espèces que l'être humain juge utiles : certes, l'agriculture occupe beaucoup de place, mais les logements, les industries, la mobilité, l'exploitation forestière, l'exploitation de ressources naturelles, la production d'énergie, le tourisme d'hiver et d'été ont des impacts non négligeables non plus. Chaque prétexte est bon pour développer une activité économique ou construire une route au détriment des habitats naturels et des écosystèmes. Les différentes pollutions accentuent la pression qui s'exerce sur ceux-ci: pollution de l'eau avec des fongicides et insecticides ou des hydrocarbures, pollutions aux particules fines du trafic routier et des chauffages, pollution du bruit, pollution lumineuse.

Il est ainsi urgent d'agir pour maintenir les écosystèmes et la biodiversité. Nous connaissons environ 1.7 millions d'espèces sur les 11-12 millions d'espèces estimées présentes sur notre planète. Et des espèces sont encore régulièrement découvertes, par exemple une nouvelle espèce de chauve-souris, le murin cryptique, fut découverte et décrite en 2019. Cette espèce est aussi présente dans notre canton.

Les espèces connues et encore non connues de notre canton n'attendront malheureusement pas que le canton de Fribourg adapte sa base légale et élabore des stratégies pour voir leurs habitats et leur nombre diminuer et éventuellement disparaître.

Nous invitons ainsi le Conseil d'Etat à avancer rapidement et à prendre des mesures ambitieuses permettant de garantir le maintien des écosystèmes et de la biodiversité pour que les générations futures puissent encore bénéficier d'une eau potable de qualité, d'un air pur et d'une alimentation saine.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). Le présent postulat a retenu toute l'attention de notre groupe. La biodiversité et les écosystèmes de notre canton sont un enjeu capital, tant l'influence de la faune et de la flore ont un impact sur notre quotidien et sur notre qualité de vie. La stratégie biodiversité mise en place par le gouvernement est à notre sens un élément central et nous la soutenons vigoureusement. Tout en légèreté et bien sûr avec un brin d'humour, selon les multiples articles de presse

qui parlent du déclin et de la disparition des électeurs du groupe démocrate-chrétien, la question est de savoir s'il est opportun d'inscrire nos amis du centre sur la liste des espèces protégées. Vous soulignerez que je ne parlais pas d'espèce nuisible. Dans ce cadre-là, nous vous invitons à soutenir ce postulat.

Bonny David (PS/SP, SC). Le groupe socialiste est très satisfait du dépôt de ce postulat et félicite les auteurs, même si cette étude repoussera au calendes grecques les remèdes nécessaires pour enrayer le déclin de la biodiversité. Je suis également très heureux à titre personnel de vous entendre maintenant, car il y a une demi-heure, j'entendais autre chose. Nous sommes aussi satisfaits, car le groupe socialiste aurait pu déposer le même postulat tout en demandant des remèdes plus rapides. Autre avantage non négligeable pour le groupe socialiste, quand un objet parlementaire n'est pas déposé par notre groupe, la réponse a le mérite d'être transmise dans les délais et positive. Le groupe socialiste soutient ce postulat.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Pour répondre à notre collègue Nicolas Pasquier, je voulais dire que le nombre de têtes de bétail en Suisse a baissé de 400 000 de 1975 à 2017, par rapport à l'inventaire qui a été fait, je trouve que c'est intéressant.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je suis tout d'abord très heureux de constater que sur le fond, nous sommes tous ici d'accord, que sur la forme malgré les différences, nous avons très peu de divergences et que nous sommes surtout tous d'accord sur la nécessité d'avoir des mesures qui vont vers l'action. Il a été parlé d'urbanisation, l'urbanisation est aussi concernée par les mesures pour la biodiversité, je pense notamment aux passages à faune, lorsqu'on construit une route, on doit prévoir aussi des mesures qui sont favorables à la biodiversité, on doit rendre l'existence de la nature compatible avec les besoins, quand même nécessaires, d'infrastructures pour l'activité humaine. J'ai annoncé tout à l'heure tout ce que le canton fait déjà, en collaboration avec d'autres partenaires pour la biodiversité. Je ne vais pas refaire la liste globale, je ne reviendrai pas non plus sur les propos des députés Collaud et Bonny, sur les questions partisans; le Conseil d'Etat étant sans couleur, il ne se prononcera pas là-dessus.

Je vous remercie d'avoir soutenu ce postulat, l'idée est d'arriver avec cette stratégie de biodiversité effectivement le plus vite possible et surtout y intégrer un plan d'action.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix contre 3. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 91.*

Ont voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2019-GC-33

Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes

Auteur-s:	Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	28.02.2019 (BGC mars 2019, p. 507)
Développement:	28.02.2019 (BGC mars 2019, p. 507)
Réponse du Conseil d'Etat:	14.10.2019 (BGC novembre 2019, p. 3216)

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Ich bin Arzt am Inselspital und jetzt auch ein Produkt der Medizin. Ich freue mich sehr, dass ich wieder hier sein kann nach meiner Erkrankung und ich möchte mich auch hier für die Herzlichkeit der Aufnahme bei allen Kolleginnen und Kollegen bedanken.

Es freut mich, dass die Regierung die ausserordentliche Dringlichkeit des Problems erkannt hat. Wenn man jedoch das Faktenblatt der Akademien der Wissenschaften der Schweiz liest – und das ist wirklich keine radikale Ökotruppe – wird einem die dramatische Situation noch krasser vor Augen geführt. Der Mensch ist ein Teil der lokalen, regionalen und globalen Ökosysteme, die er zerstört, und wenn es so weitergeht, wird er auch unserer Spezies die Lebensgrundlage entziehen.

Wir leben in einem ländlichen Kanton und die Agrikultur ist ein wichtiger Teil der Wirtschaft, und eigentlich müsste jeder Bauer um seine Existenz bangen. Ich zitiere aus obgenanntem Bericht der Akademien der Wissenschaften der Schweiz: *"Der grossflächige Insektenrückgang in den vergangenen Jahrzehnten ist wissenschaftlich breit dokumentiert. Die nationalen roten Listen zeigen, dass auch in der Schweiz ein grosser Teil der Insektenarten gefährdet ist. Das sind über 60%. Besonders dramatisch ist die Situation bei den Insekten des Landwirtschaftsgebiets und der Gewässer. Die Hauptursachen für den Rückgang sind gut bekannt: die intensive Landnutzung mit grossem Einsatz von Pestiziden und Düngern, die fehlenden Strukturen in der Landschaft, die Siedlungs- und Infrastrukturentwicklung und die Lichtverschmutzung. Der Insektenschwund ist besorgniserregend, denn er weist auf die massive Beeinträchtigung der Umwelt hin. Insekten erbringen unersetzliche Dienstleistungen, etwa durch Bestäubung und Schädlingskontrolle. Mit ihrem Rückgang sind auch diese Dienstleistungen gefährdet. Zudem hat der Rückgang Kaskadeneffekte zur Folge. So nehmen beispielsweise insektenfressende Vögel im Kulturland ab. Um den Insektenschwund aufzuhalten und die damit verbundenen Risiken möglichst gering zu halten, ist es nun besonders dringlich, die bekannten Ursachen für die Rückgänge anzugehen."*

In Anbetracht dieser Tatsachen bin ich jedoch enttäuscht vom mutlosen Bericht der Regierung und ich hoffe, dass dieser Bericht nicht ein erneutes Dokument einer verpassten Chance ist, die uns die kommenden Generationen anlasten werden. Die Regierung zählt alle Faktoren auf, die das Insektensterben verursachen, aber es werden keine der Dramatik der Situation angepassten Massnahmen vorgeschlagen. Es wird auf die in einem Jahr zu erwartende Kantonale Strategie für die Biodiversität hingewiesen, die die notwendigen Massnahmen enthalten soll. De facto werden aber weiter grossflächig Insektizide, Herbizide und Fungizide versprüht, Monokultur wird gefördert, die Böden werden überdüngt und Mähetechniken, welchen bis zu 80% der Insekten zum Opfer fallen, werden weiter betrieben. Griffige Massnahmen gegen die Lichtverschmutzung liegen keine vor und den Insekten, welche Gewässer und Feuchtgebiete benötigen, wird fortschreitend die Lebensgrundlage entzogen.

Eine ausgedehnte Studie aus Deutschland zeigt, dass die Biomasse der Insekten seit 1989 sogar in Naturschutzgebieten um dramatische 76% abgenommen hat. Darum haben lakunäre Massnahmen, wie sie von der Regierung vorgeschlagen werden, wenig Effekt, sondern es braucht ein Umdenken in der Landnutzung durch Siedlungen und Strassen und ein Umdenken in der Landwirtschaft. Es macht keinen Sinn, auf der einen Seite grossflächig zu überbauen und die hochtechnisierte Landwirtschaft massiv zu subventionieren und auf der anderen Seite mit kleinflächigen Massnahmen die Biodiversität retten zu wollen.

Überspitzt zusammengefasst könnte gesagt werden: Retten wir die Insekten, um die Landwirtschaft zu retten.

Die Fraktion Mitte Links Grün ist froh, dass verschiedene Vorstösse zum Thema lanciert wurden und unterstützt trotz allem einstimmig die Annahme des Postulates.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission du développement durable. Je suis également photographe et je photographie depuis près de vingt ans les fleurs et les insectes des champs dans toute la Suisse et également dans nos Préalpes. Je porte également le surnom d'un petit insecte qui pique quand il est femelle et est certainement des fois tigré.

Je ne m'attarderai pas sur le petit insecte mais plutôt sur les expériences que j'ai également pu observer et dont j'ai pu capturer plus de 40 000 images durant toutes ces années. Evidemment, mes observations ne sont pas scientifiques, mais disons que j'observe depuis une petite dizaine d'années une raréfaction inquiétante des insectes pollinisateurs et également la montée vers les altitudes plus élevées aussi bien des fleurs que des insectes et des animaux qui s'en nourrissent, tels les oiseaux. Je ne peux ainsi que corroborer les mentions faites par le député Schmid et les réponses apportées par le Conseil d'Etat.

Un petit exemple: il y a encore dix ans, je devais être attentif et choisir les cheminements dans les champs fleuris pour éviter de me retrouver face à des essaims et groupes composés de centaines d'abeilles. Depuis quelques années, ce ne sont plus des essaims ou groupes mais quelques abeilles ou insectes pollinisateurs que je rencontre très irrégulièrement sur les fleurs. Cela me désole et je suis extrêmement inquiet de ce que l'homme est en train de faire, ou plutôt de ne pas entreprendre pour protéger le seul est unique bien élémentaire, vital et universel qui pourrait lui offrir sa survie: la nature et tous les éléments qui la composent.

Je ne vais pas en rajouter plus, car la réponse du Conseil d'Etat au postulat Schmid en dit déjà suffisamment sur la problématique de la disparition avérée et dramatique des insectes, qui sont essentiels également pour la survie d'une multitude d'autres espèces végétales, animales et minérales. De même que nous appartenions à la gauche, au centre ou à la droite de l'échiquier politique, dans tous les cas nous avons besoin des insectes et les insectes ont besoin de nous, aussi en tant que petit insecte mâle pas méchant du tout mais un peu gênant quand il passe près de vos oreilles.

Le groupe socialiste et moi-même ne pouvons que vous convier à soutenir le postulat de notre collègue député Ralph Schmid, ceci pour espérer au moins conserver et protéger la nature telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Je prends ici la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur, apiculteur, exploite un domaine et entre autres aussi une trentaine de colonies d'abeilles.

Par plus tard que l'année passée, j'ai hiverné vingt-cinq colonies d'abeilles. A la sortie de l'hiver, il ne m'en est resté que trois. C'est une grosse catastrophe. C'est la première fois que je suis si durement touché dans la perte de colonies d'abeilles. Je me suis fait une réflexion pour expliquer la perte de ces colonies. La première cause n'était pas due à l'exploitation de mes terrains avec le sulfatage comme on pourrait le dire. A titre de comparaison, sur mon exploitation depuis environ vingt ans maintenant nous avons réduit de plus de 80% les traitements sur les surfaces agricoles. C'est aussi dû à la politique agricole. La raison de la perte de mes colonies d'abeilles est simple: c'est le varroa qui détruit bon nombre de colonies à travers le monde. Ce varroa est arrivé avec une certaine mondialisation, comme le capricorne asiatique.

On peut mettre la faute sur l'agriculture à un moment donné. M. Schmid tire aussi à boulets rouges sur l'agriculture. Je ne sais pas s'il connaît vraiment la réalité du terrain des agriculteurs, mais les efforts qui ont été faits dans ce secteur pour la biodiversité, pour le maintien d'un écosystème sont plus que considérables. Je ne veux pas jeter la pierre. Je ne veux pas être l'avocat du diable. Allez simplement dans des LANDI ou dans des grandes surfaces et aller dans les rayons des produits phytosanitaires et vous verrez que ce ne sont pas des agriculteurs qui viennent se fournir mais chaque citoyen qui a une parcelle. On entend aussi toujours le ronronnement des tondeuses à gazon. Les robots maintenant tondent les parcelles régulièrement, mettent à mal un certain écosystème dans nos villes et dans nos campagnes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre dans sa majorité va refuser ce postulat. Il est conscient qu'il y a un problème, mais je pense aussi que beaucoup sera relaté lors du rapport que les services de M. Castilla vont élaborer pour 2021. Il est important de faire quelque chose, mais il faut le faire aussi en connaissance de cause et non stigmatiser tout le temps une profession. De ce fait, une grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre va refuser ce postulat.

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Les insectes remplissent un rôle important dans la nature, notamment pour la pollinisation pour le garde-manger de d'autres espèces.

La perte des insectes diminue la biodiversité et a des effets négatifs sur l'environnement.

Ce postulat donnera des informations sur les mesures et les outils nécessaires pour la préservation des insectes et des mesures à entreprendre pour leur préservation.

Pour répondre à M. Schmid, qui tire à boulets rouges sur l'agriculture, nous sommes aussi très conscients et intéressés au maintien des insectes, qui sont utiles et nécessaires pour la pollinisation, et nous sommes aussi tout ouïe pour les futures méthodes. Nous sommes d'accord qu'on doit parfois modifier notre manière de cultiver, mais je crois que ce n'est pas en critiquant mais en trouvant des solutions qu'on va sauver ces insectes.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce postulat.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Après avoir examiné le postulat déposé par le député Alexander Schmid, le groupe libéral-radical salue la pertinence de la problématique soulevée par ce postulat.

La préservation d'un bon équilibre de la biodiversité et donc des insectes est primordial pour notre environnement mais aussi pour le groupe libéral-radical. Les insectes sont de véritables héros de la nature et aussi indispensables à la survie d'autres espèces et à notre survie. Notre société et le monde politique sont responsables éthiquement et moralement face à ce déclin inexorable. Notre devoir est d'agir et de prendre les justes et urgentes mesures qui s'imposent. Le Conseil d'Etat a déjà pris ses responsabilités en la matière et nous l'en félicitons.

Pour clore mon propos, je pense que la source de la plupart de nos problèmes réside dans l'écart qu'il y a entre le mode de penser de l'homme et le mode de fonctionnement de la nature. A méditer, Mesdames et Messieurs.

Avec ces mots, je vous encourage à soutenir unanimement ce postulat, comme le fera le groupe libéral-radical.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Par rapport à ce qu'a dit M. Schmid, je pense personnellement qu'il ne connaît pas du tout le sujet de l'agriculture et ce n'est pas possible de se prononcer comme cela si on connaît l'agriculture.

Je peux vous dire qu'il a parlé de monoculture. Je ne sais pas s'il se rend compte de ce que cela veut dire. Dernièrement, j'ai été en Italie. On redescend et il y a durant des kilomètres du maïs à perte de vue. Après à certaines places il n'y a que du riz. Vous allez en Allemagne il n'y a que du maïs. Comparé à ces pays-là, chez nous, on fait du jardinage. On ne parle pas de ce qui se fait au Brésil et dans d'autres pays. Je pense que si on compare cela, il est totalement inacceptable de parler de monoculture en Suisse. On nous oblige à nous structurer encore plus, à mettre plus de sortes de céréales de manière à recevoir quelque chose par rapport à la qualité du paysage... Je trouve que c'est déjà une incohérence totale par rapport à ce qu'on a déjà aujourd'hui et à l'effort qui est fait.

Concernant la disparition des abeilles, j'ai aussi vingt ruches et je peux vous dire que j'ai retrouvé mes vingt ruches au printemps. Il est vrai que c'est uniquement en s'occupant du varroa qu'on arrive à maintenir les ruches. Ce n'est pas par rapport aux propositions qui sont proposées.

Par contre, la diminution des insectes est réelle. Il faut faire un effort supplémentaire. Ce n'est pas en faisant quelque chose un peu partout que l'on va modifier cela mais c'est bien en intensifiant les mesures qu'on prend dans les surfaces extensives. C'est là qu'on sera beaucoup plus efficace. Aujourd'hui, lorsque l'on fait une prairie extensive à qualité 2, elle doit vraiment avoir des fleurs et c'est là que l'on va vraiment faire quelque chose de nouveau. Lorsqu'il y a des endroits qui sont humides, on ne doit pas les drainer, mais on doit peut-être donner quelque chose pour les laisser comme cela et peut-être favoriser quelques endroits plus humides, où, là, on intensifie les mesures pour l'écologie. Je pense que les agriculteurs pourraient faire des propositions plus efficaces que ce qu'on veut bien faire souvent en faisant croire qu'on rend efficaces des mesures alors que cela ne fait rien du tout. En faisant aujourd'hui l'arrosage partout avec le système pour l'écologie on n'est vraiment pas efficace alors qu'on pourrait faire des mesures bien plus efficaces.

Au niveau des traitements, vous avez aussi dit qu'on a augmenté les traitements. Depuis 1993, avec l'introduction de la PER, on a diminué les traitements et les engrais. Les engrais sont aujourd'hui mesurés et on ne peut pas en mettre autant que l'on veut. C'est contrôlé et sévèrement. Il y avait à l'époque très peu de bio, mais aujourd'hui cela augmente. On augmente aussi avec les surfaces extensives. A l'époque, on traitait le blé ou l'orge avec de l'herbicide et ensuite on mettait deux à trois fongicides et un raccourcisseur. Aujourd'hui, on est très nombreux à faire de l'IP-Suisse et de l'extensif. On met uniquement un herbicide. Celui qui dit qu'on a aujourd'hui augmenté les pesticides dans l'agriculture a totalement faux. Depuis 1993, on a diminué les pesticides. De nombreux produits qui étaient efficaces ont été enlevés par la Confédération parce qu'ils étaient nuisibles pour l'environnement. On doit aussi le savoir. C'est une vérité. Cela devient problématique. On peut faire certaines cultures extensives sans traitement, mais avec d'autres on ne pourra jamais le faire. Si on parle de pommes de terre, on ne pourra jamais produire des pommes de terre sans traitement. On peut importer des pommes de terre d'ailleurs, où ils les traiteront, mais c'est impossible chez nous de les traiter de manière extensive. Il faut tenir compte de la réalité avant de dire n'importe quoi uniquement pour faire des voix supplémentaires aux élections.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La multiplicité des instruments parlementaires sur la biodiversité démontre l'importance de cette problématique et aussi la fonction transversale de cette problématique.

Le Conseil d'Etat soutient ce postulat. Je reste néanmoins surpris par les propos de M. Schmid, qui stigmatise l'agriculture. J'aurais aimé qu'il soit présent lorsque j'ai visité les propriétés de l'Intyamont avec la conseillère fédérale Sommaruga pour montrer tout ce que l'agriculture fait, développe et continuera à faire. J'aimerais dire ici que si la biodiversité est un problème préoccupant dans le canton de Fribourg, elle l'est surtout au niveau international, car notre pays est quand même dans les bons élèves, mais nous avons encore beaucoup à faire.

Comme je l'ai dit, on va répondre à travers la stratégie biodiversité. Je ne vais pas reprendre tous les arguments. Une des mesures qu'on doit encore développer et que je n'ai pas citée auparavant est la sensibilisation à tout ce qui se fait et qui pourra encore se faire ainsi que la formation dans les écoles.

J'aimerais enfin terminer en disant que j'ai eu le plaisir d'intégrer le Service de la nature et du paysage, qui s'occupe de la biodiversité, depuis le mois d'avril dans la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et que les synergies avec notamment le milieu agricole et les milieux forestiers sont très importantes et vont se renforcer lorsque le rapprochement définitif du Service sera fait avec le déménagement.

Je remercie tous les intervenants qui ont soutenu ce postulat.

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Je n'ai pas stigmatisé l'agriculture. C'est les faits dans le rapport des académies des sciences de Suisse. On a tous les faits et l'agriculture est une grande partie de ce problème. C'est naturellement aussi la construction, les routes, l'aménagement des surfaces. Ce n'est pas seulement l'agriculture. Je n'ai pas du tout dit cela. L'agriculture est une partie du problème et on doit accepter cela.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 74 voix contre 19. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 74.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Prise de congé : Emanuel Waeber

Le Président. Avant de clore cette session, permettez-moi de saluer notre collègue Emanuel Waeber, qui ne sera plus des nôtres en décembre. Il a en effet décidé de mettre aujourd'hui un terme à son mandat de député pour se consacrer pleinement à ses activités professionnelles. Secrétaire général de l'UDC suisse depuis une année, c'est dans les coulisses du Palais fédéral qu'il déploiera désormais ses talents.

Avec ce retrait, le Grand Conseil fribourgeois perd assurément l'une de ses figures marquantes.

C'est en 2006 qu'Emanuel s'est assis pour la première fois sur les bancs de l'Hôtel cantonal. Mais il n'était pas tout à fait placé au même endroit qu'aujourd'hui. C'est en président du PDC fribourgeois qu'il a fait son entrée dans cette salle. Cinq ans et un éclair de lucidité plus tard, il rejoignait l'UDC, où il a rapidement su s'imposer. Sa prompte nomination à la tête de notre groupe parlementaire en témoigne.

Il serait illusoire de vouloir résumer les treize années d'activité parlementaire du député Waeber. Aussi me bornerai-je à relever son intérêt marqué pour les questions économiques, sa vice-présidence de la commission d'enquête sur les surcoûts du pont de la Poya, encore sa tenue vigilante du registre des moyens financiers engagés dans le projet BlueFactory ou encore l'abaissement des charges fiscales des contribuables fribourgeois.

Je le félicite pour le résultat obtenu pour son amendement ce matin, qui va faire du bien à toutes les Fribourgeoises et tous les Fribourgeois

De son passage au Grand Conseil, Emanuel retiendra les débats politiques intéressants et des rencontres inoubliables, dit-il dans sa lettre de démission. Il nous souhaite également beaucoup de clairvoyance dans nos travaux à venir.

Cher Emanuel, je t'adresse mes meilleurs vœux de réussite et, au nom du peuple fribourgeois, je te remercie pour ton engagement et ton travail au sein de ce Parlement.

Election (autre) 2019-GC-171

Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Markus Bapst

Srutin de liste

Bulletins distribués: 94; rentrés: 93; blancs: 5; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M^{me} Anne Meyer Loetscher*, à *Estavayer-le-Lac*, par 80 voix.

Il y a 8 voix éparses.

Election (autre) 2019-GC-172

Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst

Srutin de liste

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 3; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Hubert Dafflon*, à *Grolley*, par 62 voix.

A obtenu des voix M. Bruno Marmier: 33.

Clôture de la session

Le Président. Je clos cette session et vous donne rendez-vous le mardi 17 décembre pour notre huitième et dernière session de l'année 2019.

> La séance est levée à 11 h 15.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Attribution des affaires aux commissions parlementaires / Zuweisung der Geschäfte an die parlamentarischen Kommissionen

Séance du Bureau du 20 novembre 2019 Bürositzung vom 20. November 2019

Signature / Signatur	Affaire	Commission / Kommission	Membres
Genre / Typ	Geschäft	Présidence / Präsidium	Mitglieder
2018-DFIN-3	Modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations) <i>Änderung des Gesetzes über die Pensionskasse des Staatspersonals (Wechsel zum Beitragsprimat)</i>	CFG / <i>FGK</i> Brodard Claude Président <i>Präsident</i>	Ballmer Mirjam Boschung Bruno Butty Dominique Chassot Claude Dietrich Laurent Gobet Nadine Herren-Schick Paul Kolly Gabriel Krattinger-Jutzet Ursula Moussa Elias Peiry Stéphane Piller Benoît

Signature <i>Signatur</i>	Affaire <i>Geschäft</i>	Commission / Kommission <i>Présidence / Präsidium</i>	Membres <i>Mitglieder</i>
2019-DIAF-5	Approbation de la fusion des communes d'Alterswil, St. Antoni et Tafers <i>Genehmigung des Zusammenschlusses der Gemeinden Alterswil, St. Antoni und Tafers</i>	BR / BR Mesot Roland <i>Président / Präsident</i>	Wassmer Andréa Brönnimann Charles Badoud Antoinette Schoenenweid André Mauron Pierre Dafflon Hubert Wüthrich Peter Rodriguez Rose-Marie Schneuwly André Rey Benoît

BR / BR	Bureau du Grand Conseil / Büro des Grossen Rates
CO-... / OK-...	Commission ordinaire / Ordentliche Kommission
CAE / KAA	Commission des affaires extérieures / Kommission für auswärtige Angelegenheiten
CFG / FGK	Commission des finances et de gestion / Finanz- und Geschäftsprüfungskommission
CGraces / BegnK	Commission des grâces / Begnadigungskommission
CJ / JK	Commission de justice / Justizkommission
CNat / EinbK	Commission des naturalisations / Einbürgerungskommission
CPet / PetK	Commission des pétitions / Petitionskommission
CRoutes / StraK	Commission des routes et cours d'eau / Kommission für Strassen und Gewässerbau

**Message n° 2018-DFIN-127 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au projet de budget
de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020 et à la
planification financière à moyen terme 2021-2023**

—

**Botschaft Nr. 2018-DFIN-127 des Staatsrats an
den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags
des Staates Freiburg für das Jahr 2020 und zur
mittelfristigen Finanzplanung 2021-2023**

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Introduction	3
I. Projet de budget 2020	5
1. Les résultats généraux	5
1.1. Un excédent de revenus de 363 710 francs au compte de résultats	7
1.2. Un volume d'investissements de 187,9 millions de francs	8
1.3. Une insuffisance de financement de 61,5 millions de francs	9
2. Les revenus du compte de résultats	11
2.1. Croissance des revenus propres et des ressources extérieures inférieure à celle des revenus totaux	11
2.2. Perspectives d'évolution toujours favorables des rentrées fiscales 2020 malgré la nouvelle réforme fiscale des entreprises	16
2.3. Croissance des ressources extérieures inférieure à celle de la fiscalité	19
2.4. Revenus des biens et autres recettes d'exploitation en progression	21
2.5. Recours important aux fonds et financements spéciaux	22
3. Les charges du compte de résultats	24
3.1. Une hausse de 3,8 % des charges totales, identique à celle des revenus	24
3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail	29
3.2.1. Croissance des charges de personnel	29
3.2.2. Evolution de l'effectif	30
3.3. Evolution contrastée des charges courantes	33
3.4. Croissance des subventions accordées et des dédommagements à des collectivités publiques	36
3.5. Un volume d'amortissements relativement constant	39
3.6. Des charges financières au plancher	41
3.7. Les attributions aux financements spéciaux	41
4. Le compte des investissements	42
4.1. Un programme d'investissements quelque peu en baisse, mais toujours soutenu	42
4.2. Le financement des investissements	44
5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes	46

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrates zuhanden des Grossen Rates

Einleitung	3
I. Entwurf Staatsvoranschlag 2020	5
1. Die Gesamtergebnisse	5
1.1. Ertragsüberschuss von 363 710 Franken in der Erfolgsrechnung	7
1.2. Investitionsvolumen von 187,9 Millionen Franken	8
1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 61,5 Millionen Franken	9
2. Ertrag der Erfolgsrechnung	11
2.1. Zunahme bei den Eigenmitteln und der Fremdfinanzierung geringer als beim Gesamtertrag	11
2.2. Positiver Trend bei den Steuereinnahmen 2020 hält trotz der neuen Unternehmenssteuerreform an	16
2.3. Die Fremdmittel nehmen weniger stark zu als die Steuereinnahmen	19
2.4. Steigende Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen	21
2.5. Starker Rückgriff auf Fonds und Spezialfinanzierungen	22
3. Aufwand der Erfolgsrechnung	24
3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 3,8 %, gleich wie beim Ertrag	24
3.2. Personalaufwand und Stellenzahl	29
3.2.1. Zunahme des Personalaufwands	29
3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands	30
3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands	33
3.4. Zunahme der eigenen Beiträge und der Entschädigungen an Gemeinwesen	36
3.5. Relativ konstantes Abschreibungsvolumen	39
3.6. Finanzaufwand an der unteren Grenze	41
3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen	41
4. Investitionsrechnung	42
4.1. Leicht rückläufiges, aber nach wie vor umfangreiches Investitionsprogramm	42
4.2. Finanzierung der Investitionen	44
5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden	46

6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2020	48
7. Budget par groupe de prestations	49
II. La planification financière à moyen terme 2021-2023	51
1. Les résultats du plan financier	51
2. Les adaptations apportées aux prévisions initiales	53
3. Le contenu du plan financier actualisé 2021-2023	56
3.1. Le compte de résultats	56
3.1.1. L'évolution des charges	57
3.1.2. L'évolution des revenus	60
3.2. Le compte des investissements.....	63
4. Points particuliers	64
4.1. Réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (révision du plan de prévoyance)	64
4.2. Projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.....	64
III. Conclusion.....	66
Projet de décret	

6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2020	48
7. Budget nach Leistungsgruppen	49
II. Mittelfristige Finanzplanung 2021-2023	51
1. Finanzplanergebnisse	51
2. Anpassungen der ursprünglichen Schätzungen	53
3. Inhalt des aktualisierten Finanzplans 2021-2023	56
3.1. Erfolgsrechnung.....	56
3.1.1. Aufwandsentwicklung	57
3.1.2. Ertragsentwicklung.....	60
3.2. Investitionsrechnung	63
4. Besondere Punkte	64
4.1. Revision der Pensionskasse des Staatspersonals (Revision des Vorsorgeplans).....	64
4.2. Projekt zur Aufgabentflechtung zwischen Staat und Gemeinden	64
III. Fazit	66
Dekretsentwurf	

MESSAGE 2018-DFIN-127 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020 et à la planification financière à moyen terme 2021-2023

Fribourg, le 8 octobre 2019

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994, modifiée le 6 octobre 2010, nous vous soumettons le projet de budget de l'Etat pour l'année 2020.

Le message qui suit comprend une présentation des principaux résultats de ce projet de budget, ainsi qu'une analyse de ses composantes et caractéristiques essentielles. Il intègre également une partie consacrée aux données se rapportant à l'actualisation et à la prolongation du plan financier de l'actuelle législature.

Introduction

En application de l'article 38 de la loi sur les finances de l'Etat, le Conseil d'Etat a procédé courant 2019 à l'actualisation du plan financier de législature, ainsi qu'à sa prolongation jusqu'en 2023. L'opération a été menée conjointement avec l'établissement du projet de budget 2020.

Les premières projections, fondées sur les estimations des services, établissements et directions, conduisaient aux résultats généraux suivants :

BOTSCHAFT 2018-DFIN-127 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2020 und zur mittelfristigen Finanzplanung 2021-2023

Freiburg, den 8. Oktober 2019

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Bestimmungen des mit Gesetz vom 6. Oktober 2010 geänderten Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen den Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2020.

Diese Botschaft enthält die Gesamtergebnisse des Voranschlagsentwurfs sowie eine Analyse seiner wichtigsten Bestandteile und Merkmale. Weiter befasst sie sich auch mit den Zahlen der Nachführung und Verlängerung des Finanzplans der gegenwärtigen Legislatur.

Einleitung

In Anwendung von Artikel 38 des Gesetzes über den Finanzhaushalt hat der Staatsrat im Laufe des Jahres 2019 den Legislaturfinanzplan aktualisiert und den Zeithorizont bis 2023 verlängert. Gleichzeitig liefen auch die Arbeiten zur Aufstellung des Staatsvoranschlags 2020.

Die ersten, auf den Schätzungen der Ämter, Anstalten und Direktionen fussenden Vorausberechnungen führten zu folgenden Ergebnissen:

	2020	2021	2022	2023	Total 2020-2023
Déficit du compte de résultats Defizit der Erfolgsrechnung	- 232,6	- 342,3	- 447,1	- 573,4	- 1595,4
Excédent de dépenses du compte des investissements Ausgabenüberschuss der Investitionsrechnung	- 306,6	- 317,0	- 350,1	- 314,3	- 1288,0
Insuffisance de financement Finanzierungsfehlbetrag	- 422,7	- 518,3	- 644,0	- 724,0	- 2309,0

Ces données brutes, et l'impasse financière majeure qu'elles démontraient, étaient très préoccupantes. En effet, le rythme de progression des charges de près de 5 fois supérieur à celui des revenus entre 2019 et 2023 indiquait bien la hauteur des défis que le canton devait

Diese nackten Zahlen und die sich dadurch abzeichnende Finanzmisere waren sehr besorgniserregend. So war die Zuwachsrate beim Aufwand zwischen 2019 und 2023 fast fünfmal höher als beim Ertrag, was erahnen liess, mit welchen Herausforderungen der Kanton zu rechnen haben

relever, étant donné notamment un changement de paradigme notable, à savoir l'intégration complète des effets de la réforme fiscale des entreprises.

De toute évidence, non seulement ces projections s'écartaient de manière extrême des contraintes légales en matière financière, mais, au surplus, la fortune actuelle de l'Etat aurait été très rapidement dissoute selon le scénario esquissé, ce d'autant plus qu'il n'était alors pas encore tenu compte du prélèvement sur la fortune « libre » en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat.

L'élaboration du budget 2020 tout d'abord n'a pas été un exercice aisé. Cependant, l'équilibre budgétaire a pu être atteint tout en intégrant les efforts de la réforme fiscale des entreprises, en faisant face aux besoins de la population dans différents domaines, en poursuivant la mise en oeuvre de la stratégie de digitalisation et en maintenant un programme ambitieux d'investissements. Cela n'a pu se faire que grâce à un contrôle strict des autres dépenses, à une évolution favorable des impôts directs sur les personnes physiques et de certains revenus extérieurs ainsi qu'à un recours accru aux fonds et provisions.

Quant à la planification financière à moyen terme 2021-2023, le Conseil d'Etat s'est avant tout attaché à remodeler ces prévisions de sorte à se rapprocher le plus possible des exigences fixées par la Constitution.

würde, gerade auch mit einem erheblichen Paradigmenwechsel, nämlich dem kompletten Einbezug der Unternehmenssteuerreformfolgen.

Ganz offensichtlich waren diese Projektionen nicht nur sehr weit von den finanzrechtlichen Vorgaben entfernt, sondern auch das aktuelle Vermögen des Staates wäre nach diesem Szenario sehr rasch aufgebraucht worden, umso mehr als noch gar nicht der Entnahme aus dem «freien» Vermögen für die Pensionskassenreform Rechnung getragen worden war.

Die Aufstellung des Voranschlags 2020 war zunächst kein einfaches Unterfangen. Das Haushaltsgleichgewicht konnte jedoch erreicht werden, und zwar mit Einbezug der Unternehmenssteuerreformfolgen, mit Abdeckung der Bedürfnisse der Bevölkerung in verschiedenen Bereichen, mit weiterer Umsetzung der Digitalisierungsstrategie und mit Festhalten an einem ehrgeizigen Investitionsprogramm. Das alles war nur dank einer strikten Kontrolle der übrigen Ausgaben, einer günstigen Entwicklung der direkten Steuern der natürlichen Personen und einiger externer Einnahmen sowie des vermehrten Rückgriffs auf Fonds und Rückstellungen möglich.

Bei der mittelfristigen Finanzplanung 2021-2023 hat sich der Staatsrat vor allem bemüht, die Prognosen möglichst in die Nähe der verfassungsrechtlichen Vorgaben zu rücken.

I. Projet de budget 2020

1. Les résultats généraux

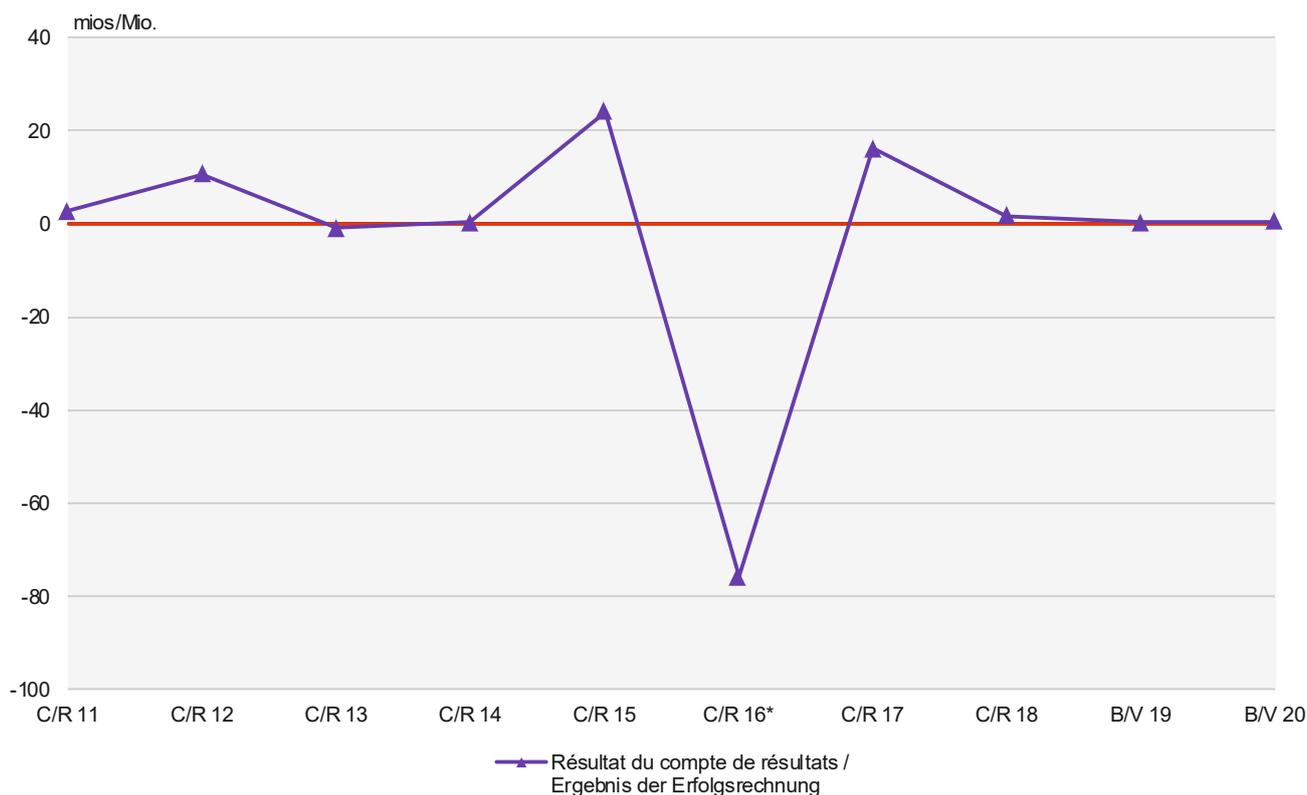
Le projet de budget 2020 a été arrêté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 septembre 2019. Il présente les résultats globaux suivants, en millions de francs :

I. Entwurf Staatsvoranschlag 2020

1. Die Gesamtergebnisse

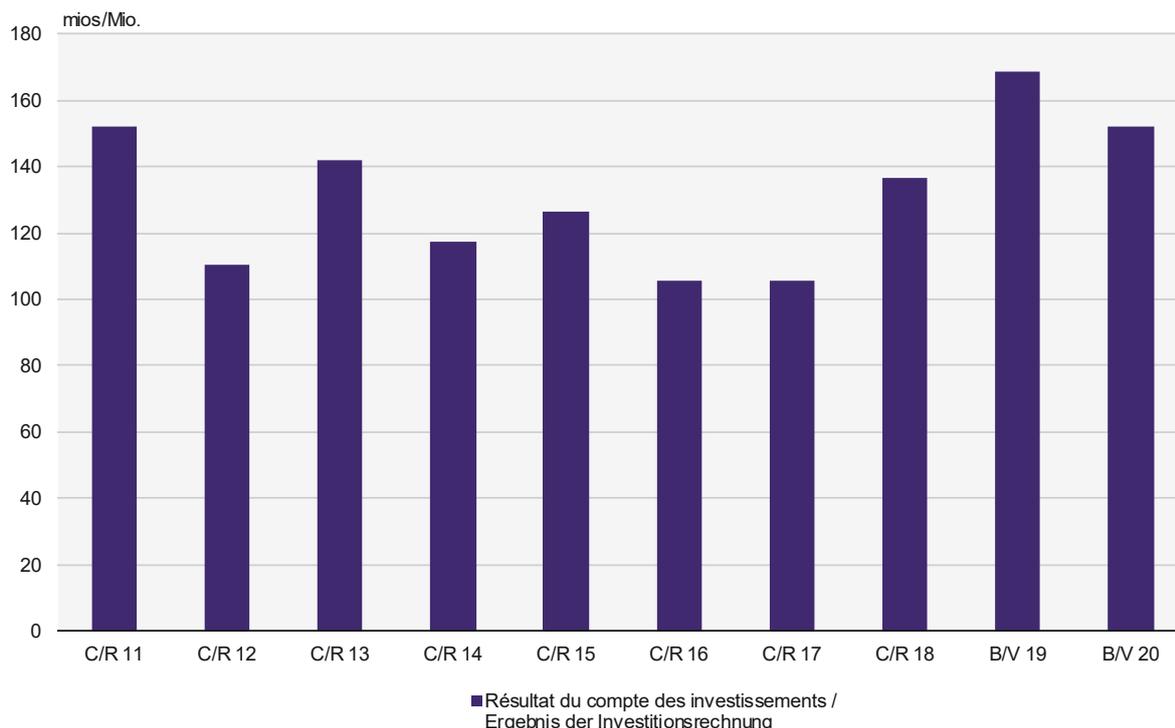
Der Staatsrat hat den Entwurf des Voranschlags 2020 in seiner Sitzung vom 3. September 2019 verabschiedet. Der Voranschlagsentwurf weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats Erfolgsrechnung	3720,2	3720,6	+ 0,4
Compte des investissements Investitionsrechnung	187,9	35,7	- 152,2



* L'excédent de charges 2016 tient compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs pour la création d'un fonds de politique foncière active. Défalcation faite de cette opération extraordinaire, le compte de résultats présenterait un excédent de revenus de 24,2 millions de francs.

* Beim Aufwandüberschuss 2016 ist ein ausserordentlicher Aufwand von 100 Millionen Franken für die Schaffung eines Fonds für die aktive Bodenpolitik berücksichtigt, ohne den die Erfolgsrechnung einen Ertragsüberschuss von 24,2 Millionen Franken ausweisen würde.



Le compte de résultats se solde par un excédent de revenus de 0,4 million de francs au projet de budget 2020, en amélioration de 199,6 millions de francs par rapport au projet initial qui intégrait l'ensemble des demandes des services et établissements.

Les ajustements ont porté sur des diminutions de charges à raison de 73,2 % et sur des augmentations de revenus pour 26,8 %.

Les ajustements des dépenses ont affecté à la baisse :

- > les charges de personnel, pour 29,3 millions de francs ;
- > les charges courantes de fonctionnement, pour 36,9 millions de francs ;
- > les charges de subventionnement, pour 75,2 millions de francs ;
- > les charges financières et comptables ainsi que les amortissements et les attributions aux fonds pour 4,8 millions de francs.

Quant aux adaptations des prévisions de recettes, elles ont concerné, à la hausse :

- > les revenus fiscaux, pour 30 millions de francs ;
- > les revenus de transferts pour 1,3 million de francs ;
- > les revenus courants d'exploitation, pour 13,9 millions de francs ;

Die Erfolgsrechnung schliesst im Voranschlagsentwurf 2020 mit einem Ertragsüberschuss von 0,4 Millionen Franken und damit um 199,6 Millionen Franken besser ab als nach der ursprünglichen Vorlage mit allen Anträgen der Dienststellen und Anstalten.

Erreicht wurde diese Verbesserung zu 73,2 % über Aufwandsenkungen und zu 26,8 % über Mehreinnahmen.

Die Aufwandsenkungen führen zu:

- > minus 29,3 Millionen Franken beim Personalaufwand,
- > minus 36,9 Millionen Franken beim laufenden Betriebsaufwand,
- > minus 75,2 Millionen Franken beim Subventionsaufwand,
- > minus 4,8 Millionen Franken beim Finanz- und Buchaufwand sowie bei den Abschreibungen und Fondseinlagen.

Die voraussichtlichen Mehreinnahmen führen zu:

- > plus 30 Millionen Franken beim Fiskalertrag,
- > plus 1,3 Millionen Franken beim Transferertrag,
- > plus 13,9 Millionen Franken bei den laufenden Betriebseinnahmen,

> les revenus financiers, comptables et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour 8,2 millions de francs.

1.1. Un excédent de revenus de 363 710 francs au compte de résultats

Avec des charges de 3 720 238 360 francs et des revenus de 3 720 602 070 francs, le compte de résultats du projet de budget 2020 présente un excédent de revenus de 363 710 francs (budget 2019 : 237 310 francs).

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée, comme le met en évidence le tableau ci-après :

> plus 8,2 Millions Franken beim Finanz- und Buchertrag sowie den Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen.

1.1. Ertragsüberschuss von 363 710 Franken in der Erfolgsrechnung

Mit einem Aufwand von 3 720 238 360 Franken und einem Ertrag von 3 720 602 070 Franken weist die Erfolgsrechnung im Voranschlagsentwurf 2020 einen Ertragsüberschuss von 363 710 Franken aus (Voranschlag 2019: 237 310 Franken).

Mit diesem Voranschlagsresultat wird der gesetzlichen Vorgabe bezüglich Haushaltsgleichgewicht entsprochen. Die gesetzliche Grenze in Bezug auf die Subventionsquote im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen wird ebenfalls eingehalten, wie die folgende Tabelle zeigt:

Projet de budget Voranschlagsentwurf

Années Jahr	Bénéfice (+) / Déficit (-) du compte de résultats Gewinn (+) / Defizit (-) der Erfolgsrechnung	Quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité cantonale (plafond : 41 %) * Kantonale Subventionsquote: Subventionen im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen (Obergrenze: 41 %) *
2011	+ 0,8	40,7
2012	+ 1,0	39,4
2013	+ 0,5	41,1
2014**	+ 0,5	39,3
2015	+ 0,2	38,5
2016	+ 0,5	38,2
2017	+ 0,5	36,2
2018	+ 0,2	36,3
2019	+ 0,2	36,0
2020	+ 0,4	36,9

* Cette limite a été revue en 2008 et portée à 41 %, de manière à prendre en considération la refonte des flux financiers Confédération-canton-communes découlant de la mise en œuvre de la RPT.
Diese Grenze wurde für 2008 revidiert und auf 41 % angehoben, um der Neuausrichtung der Finanzströme Bund-Kanton-Gemeinden mit der NFA-Umsetzung Rechnung zu tragen.

** Quote-part des subventions : chiffre corrigé.
Korrigierte Subventionsquote.

Il y a lieu de rappeler qu'à la suite de l'introduction, dans la Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire, la notion de cote d'alerte est passée au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devient d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution cantonale ; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005). L'analyse que le

Mit der Verankerung des Grundsatzes des ausgeglichenen Haushalts in der Kantonsverfassung ist der Begriff der «gesetzlichen Defizitgrenze» in den Hintergrund getreten. Die Frage der Einhaltung dieser nebenbei auf 2 % gesenkten Defizitgrenze wird erst in einer schwierigen konjunkturellen Lage oder bei ausserordentlichen Finanzbedürfnissen aktuell (Art. 83 der Kantonsverfassung; Art. 40b / 40c des am 9. September 2005 geänderten Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates). Der Staatsrat

Conseil d'Etat a faite quant à la situation actuelle conclut qu'aucune de ces deux conditions ne sont remplies. C'est dès lors le principe de l'équilibre budgétaire qui a prévalu pour l'établissement du projet de budget 2020.

Le bénéfice de 0,4 million de francs du compte de résultats découle d'une croissance identique de 3,8 % des charges et des revenus :

kam nach Analyse der aktuellen Situation zum Schluss, dass keine dieser beiden Voraussetzungen erfüllt ist, und somit galt für die Aufstellung des Voranschlagsentwurfs 2020 der Grundsatz des ausgeglichenen Haushalts.

Der Ertragsüberschuss von 0,4 Millionen Franken in der Erfolgsrechnung ist auf eine Aufwand- und Ertragszunahme um je 3,8 % zurückzuführen:

Compte de résultats
Evolution des charges et des revenus
Erfolgsrechnung
Aufwand- und Ertragsentwicklung

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Variations Veränderungen 2019-2020	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	3720,6	3584,0	+ 136,6	+ 3,8
Charges Aufwand	3720,2	3583,8	+ 136,4	+ 3,8
Bénéfice Ertragsüberschuss	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	+ 100,0

1.2. Un volume d'investissements de 187,9 millions de francs

Le montant total des investissements bruts s'établit à 187,9 millions de francs. Bien qu'inférieur au volume retenu lors des deux précédents budgets, le montant des investissements bruts reste supérieur à celui des derniers comptes (179,3 millions de francs) et de la moyenne des années antérieures. Déduction faite des participations (35,7 millions de francs), les investissements nets, à charge du canton, se chiffrent donc à 152,2 millions de francs, volume en baisse de 9,8 % par rapport au montant retenu au budget 2019.

1.2. Investitionsvolumen von 187,9 Millionen Franken

Der Gesamtbetrag der Bruttoinvestitionen liegt mit 187,9 Millionen Franken zwar unter den vorherigen zwei Voranschlägen, fällt aber höher aus als in der letzten Staatsrechnung (179,3 Millionen Franken) und liegt über dem Durchschnitt der Vorjahre. Wenn man von den Fremdbeteiligungen absieht (35,7 Millionen Franken), belaufen sich die zu Lasten des Kantons gehenden Nettoinvestitionen auf 152,2 Millionen Franken und sind damit um 9,8 % niedriger als im Voranschlag 2019.

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Variation Veränderung 2019-2020
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	187,9	205,1	- 17,2
Investissements nets Nettoinvestitionen	152,2	168,7	- 16,5

Le volume des investissements bruts est en baisse par rapport au budget précédent. Il est à noter néanmoins que les deux budgets précédents intégraient des acquisitions

Das Bruttoinvestitionsvolumen ist gegenüber dem Voranschlag 2019 rückläufig, wobei die letzten beiden Voranschläge als einmalige Ereignisse ziemlich

d'immeubles relativement importantes mais qui restent des opérations ponctuelles. Défalcation faite de ces achats, le volume des investissements bruts 2020 est égal, voire même légèrement supérieur, aux deux années antérieures. Cela traduit la volonté de maintenir un programme d'investissements ambitieux comprenant plusieurs projets d'envergure. On peut citer en particulier les travaux prévus pour les bâtiments de l'Université, l'assainissement et l'agrandissement du Collège Ste-Croix, le nouveau projet de construction d'un centre de stockage interinstitutionnel ainsi que l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal.

Au projet de budget 2020, le degré d'autofinancement de 59,6 % se situe en dessous du niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %). La relative faiblesse de ce degré d'autofinancement, quasiment identique à celui du budget précédent, est à mettre en lien en particulier avec une marge d'autofinancement moins élevée qu'au budget 2019.

bedeutende Liegenschaftskäufe enthielten. Sieht man von diesen Liegenschaftskäufen ab, bewegt sich das Bruttoinvestitionsvolumen 2020 im Bereich der beiden Vorjahre oder ist sogar etwas höher. Dies bringt zum Ausdruck, dass weiterhin ein umfangreiches Investitionsprogramm mit einigen Grossprojekten angestrebt wird. Zu nennen sind hier etwa die an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten und die Sanierung und der Ausbau des Kollegiums Hl. Kreuz, das neue Bauprojekt für ein interinstitutionelles Lager für Kulturgüter sowie die Sanierung und der Umbau des Rathauses.

Im Voranschlagsentwurf 2020 liegt der Selbstfinanzierungsgrad mit 59,6 % unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %). Dieser verhältnismässig geringe Selbstfinanzierungsgrad ist praktisch gleich wie im Voranschlag 2019 und muss insbesondere in Zusammenhang mit einer geringeren Selbstfinanzierung als im Voranschlag 2019 gesehen werden.

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Comptes Rechnung 2018
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	152,2	168,7	136,4
Marge d'autofinancement : excédent du compte de résultats / amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, des subventions d'investissements / attributions et prélèvements (y compris extraordinaires) sur les fonds Selbstfinanzierung: Überschuss Erfolgsrechnung / Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen / Fondseinlagen und -entnahmen (einschl. ausserordentliche)	90,7	102,8	146,5
Degré d'autofinancement (en %) Selbstfinanzierungsgrad (in %)	59,6	60,9	107,4

1.3. Une insuffisance de financement de 61,5 millions de francs

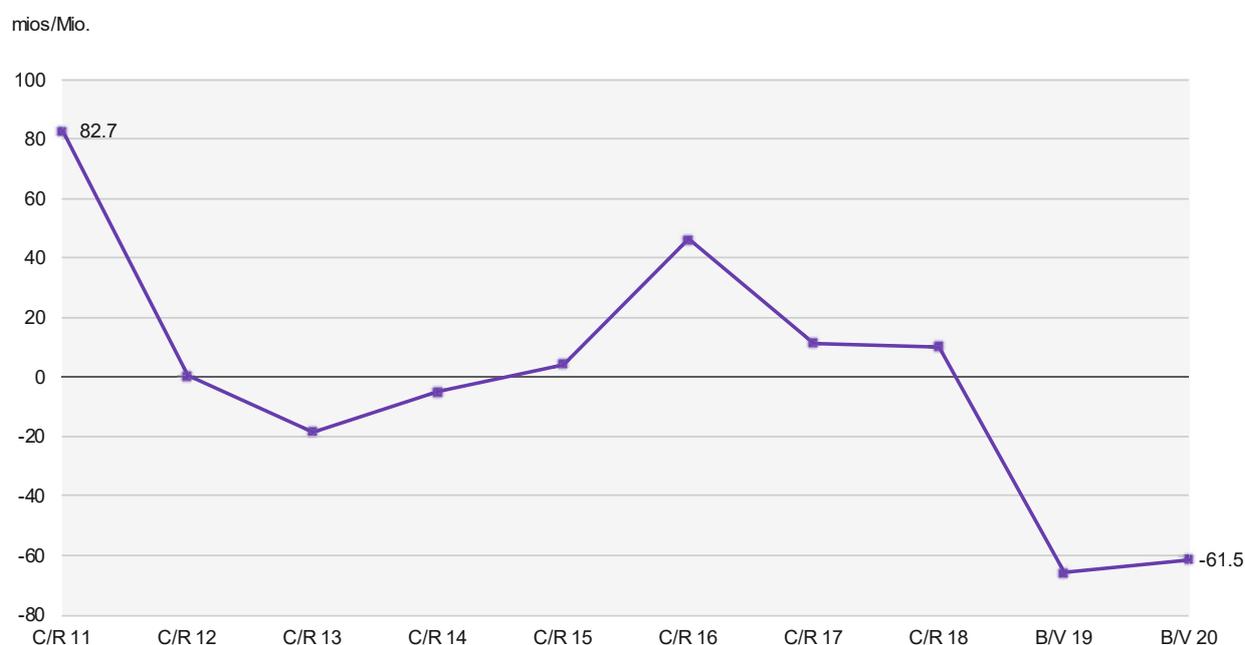
Le degré d'autofinancement est légèrement inférieur à celui de l'année précédente du fait d'une réduction relative de l'autofinancement (- 11,8 %) supérieure à celle des investissements nets (- 9,8 %). Néanmoins, en absolu, la diminution des investissements nets (- 16,5 millions de francs) dépasse la baisse de l'autofinancement (- 12,1 millions de francs). Cela a pour conséquence qu'au budget 2020, le prélèvement sur la fortune pour financer les investissements s'élèvera à 61,5 millions de francs.

1.3. Finanzierungsfehlbetrag von 61,5 Millionen Franken

Der Selbstfinanzierungsgrad ist etwas niedriger als im Vorjahr, und zwar weil bei der Selbstfinanzierung mit - 11,8 % ein prozentual grösserer Rückgang festzustellen ist als bei den Nettoinvestitionen (- 9,8 %). Betragsmässig nehmen die Nettoinvestitionen allerdings mehr ab (- 16,5 Millionen Franken) als die Selbstfinanzierung (- 12,1 Millionen Franken). Dies hat zur Folge, dass im Voranschlag 2020 eine Eigenkapitalentnahme von 61,5 Millionen zur Finanzierung der Investitionen erforderlich ist.

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Comptes Rechnung 2018
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	- 152,2	- 168,7	- 136,4
Marge d'autofinancement Selbstfinanzierungsmarge	90,7	102,8	146,5
Insuffisance (-) / Excédent (+) de financement Finanzierungsfehlbetrag (-) / -überschuss (+)	- 61,5	- 65,9	+ 10,1

Evolution de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de financement
Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags



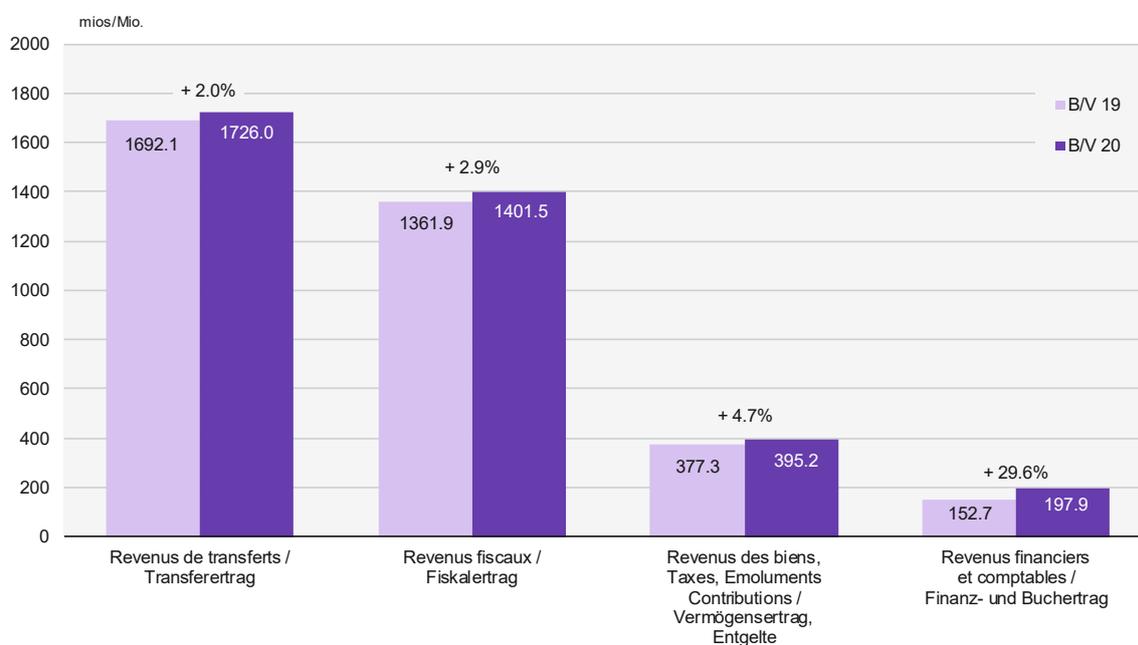
Historique basé sur la méthode de calcul introduite par le nouveau modèle comptable MCH2 /
Rückblick basierend auf der mit dem neuen Rechnungslegungsmodell HRM2 eingeführten neuen Berechnung

2. Les revenus du compte de résultats

2.1. Croissance des revenus propres et des ressources extérieures inférieure à celle des revenus totaux

L'augmentation des revenus totaux est de 3,8 % entre 2019 et 2020, identique à celle des charges. Les principales ressources, impôts et transferts, connaissent une croissance assez proche. Leur évolution reste cependant sensiblement inférieure à celle des revenus totaux.

Evolution des revenus du compte de résultats Entwicklung des Ertrags der Erfolgsrechnung



L'évolution que connaît chaque grand groupe de revenus est variable et peut, parfois, être trompeuse, car chacune de ces catégories de ressources enregistre, en son sein, des variations qui ne sont pas toujours homogènes.

2. Ertrag der Erfolgsrechnung

2.1. Zunahme bei den Eigenmitteln und der Fremdfinanzierung geringer als beim Gesamtertrag

Zwischen 2019 und 2020 nimmt der Gesamtertrag um 3,8 % zu, gleich wie der Aufwand. Die beiden wichtigsten Ertragsgruppen Fiskal- und Transferertrag nehmen in ähnlichem Umfang zu, allerdings deutlich weniger stark als der Gesamtertrag:

Die Entwicklung in den einzelnen Hauptertragsgruppen verläuft unterschiedlich und kann zudem manchmal trügerisch sein, da die Veränderungen auch innerhalb dieser Gruppen nicht immer einheitlich sind.

Néanmoins, le tableau ci-après confirme et précise cette tendance à une évolution de façon générale positive des grandes catégories de revenus :

Die folgende Tabelle veranschaulicht den Trend einer allgemein positiven Entwicklung der grössten Einkommenskategorien:

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Evolution Entwicklung 2019-2020	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1401,5	1361,9	+ 39,6	+ 2,9
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions Vermögensertrag / Entgelte	395,2	377,3	+ 17,9	+ 4,7
Revenus de transferts Transferertrag	1726,0	1692,1	+ 33,9	+ 2,0
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil DBSt	112,5	98,9	+ 13,6	+ 13,8
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Finanzausgleich des Bundes	390,2	383,7	+ 6,5	+ 1,7
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	412,1	405,4	+ 6,7	+ 1,7
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	499,8	495,4	+ 4,4	+ 0,9
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	219,9	222,7	- 2,8	- 1,3
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen	154,3	114,2	+ 40,1	+ 35,1
Imputations internes Interne Verrechnungen	43,6	38,5	+ 5,1	+ 13,2
Total	3720,6	3584,0	+ 136,6	+ 3,8

Quant aux principales variations (de 3 millions de francs et plus) entre les budgets 2019 et 2020, elles proviennent notamment d'une évolution favorable de certaines recettes fiscales ainsi que de la part de l'impôt fédéral direct en lien avec l'augmentation de la part cantonale dans le cadre de la réforme fiscale des entreprises. On constate globalement un solde positif (+ 6,5 millions de francs) au niveau de la péréquation financière fédérale, même si les parts relatives à la compensation des cas de rigueur diminuent de quelque 6,9 millions de francs. Concernant les autres revenus propres et parts à des recettes, on peut citer les augmentations de revenus liées à la taxe sociale (en lien avec la réforme fiscale des entreprises), à la part à l'impôt anticipé ainsi qu'aux parts au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg et du Groupe E. Au niveau des subventions acquises, il convient de relever la hausse de la part des communes au financement des institutions spécialisées. Cette évolution est le corollaire de la volonté de poursuivre l'augmentation du nombre de places à disposition dans le canton pour les personnes handicapées. Les mouvements divergents constatés au niveau des parts des communes

Die wichtigsten Veränderungen (3 Millionen Franken und mehr) zwischen den Voranschlägen 2019 und 2020 beruhen insbesondere auf einer positiven Entwicklung gewisser Steuereinnahmen sowie auf dem Anteil an der direkten Bundessteuer in Zusammenhang mit dem höheren Kantonsanteil im Rahmen der Unternehmenssteuerreform. Bei den eidgenössischen Finanzausgleichszahlungen ist ein positiver Saldo zu verzeichnen (+ 6,5 Millionen Franken), obschon die Anteile für den Härtefallausgleich um rund 6,9 Millionen Franken zurückgehen. Als weitere Eigenmittel und Einnahmenanteile sind die höheren Einnahmen mit der Sozialabgabe (in Zusammenhang mit der Unternehmenssteuerreform), der grössere Verrechnungssteueranteil sowie die höheren Anteile am Gewinn der Freiburger Kantonalbank und der Groupe E zu nennen. Bei den Beiträgen für eigene Rechnung ist der höhere Anteil der Gemeinden an der Finanzierung der Sondereinrichtungen zu erwähnen. Diese Entwicklung entspricht dem Willen, im Kanton weiterhin mehr Betreuungsplätze für Menschen mit Behinderungen zu schaffen. Die divergierenden Entwicklungen auf Ebene der Gemeindeanteile für das Primarlehrpersonal

pour le personnel enseignant primaire (en hausse) et à celle prévue pour le financement des écoles spéciales (en baisse) sont dus en grande partie à la cantonalisation des services d'intégration découlant de la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée (cf. infra). Le budget 2020 sollicite davantage le fonds d'infrastructures que lors de l'exercice précédent ; les prélèvements ayant été adaptés en fonction de l'avancement des différents projets financés et du volume des travaux de construction budgétés, notamment pour les projets SLL et SICHH ainsi que pour la mobilité. L'appel aux provisions a également été plus important, en raison en particulier du prélèvement servant à couvrir la contribution de l'Etat aux communes et aux provisions en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises, adoptée en votation populaire le 30 juin 2019.

Les variations significatives concernent :

(steigend) und zur Finanzierung der Sonderschulen (sinkend) sind grösstenteils auf die Kantonalisierung der Integrationsdienste mit der Umsetzung des Sonderpädagogik-Konzepts zurückzuführen (s. unten). Im Voranschlag 2020 wird der Infrastrukturfonds stärker in Anspruch genommen als im Vorjahr, da die Fondsentnahmen entsprechend den Fortschritten der finanzierten Projekte und entsprechend dem jeweiligen Volumen der budgetierten Bauarbeiten angepasst worden sind, so etwa für die Projekte Smart Living Lab und SICHH sowie für die Mobilität. Auch auf die Rückstellungen wurde vermehrt zurückgegriffen, insbesondere durch die Entnahme zur Deckung der Beitragszahlung des Staates an die Gemeinden und die Rückstellungen in Zusammenhang mit der neuen Unternehmenssteuerreform, die in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommen worden ist.

Die signifikantesten Veränderungen betreffen:

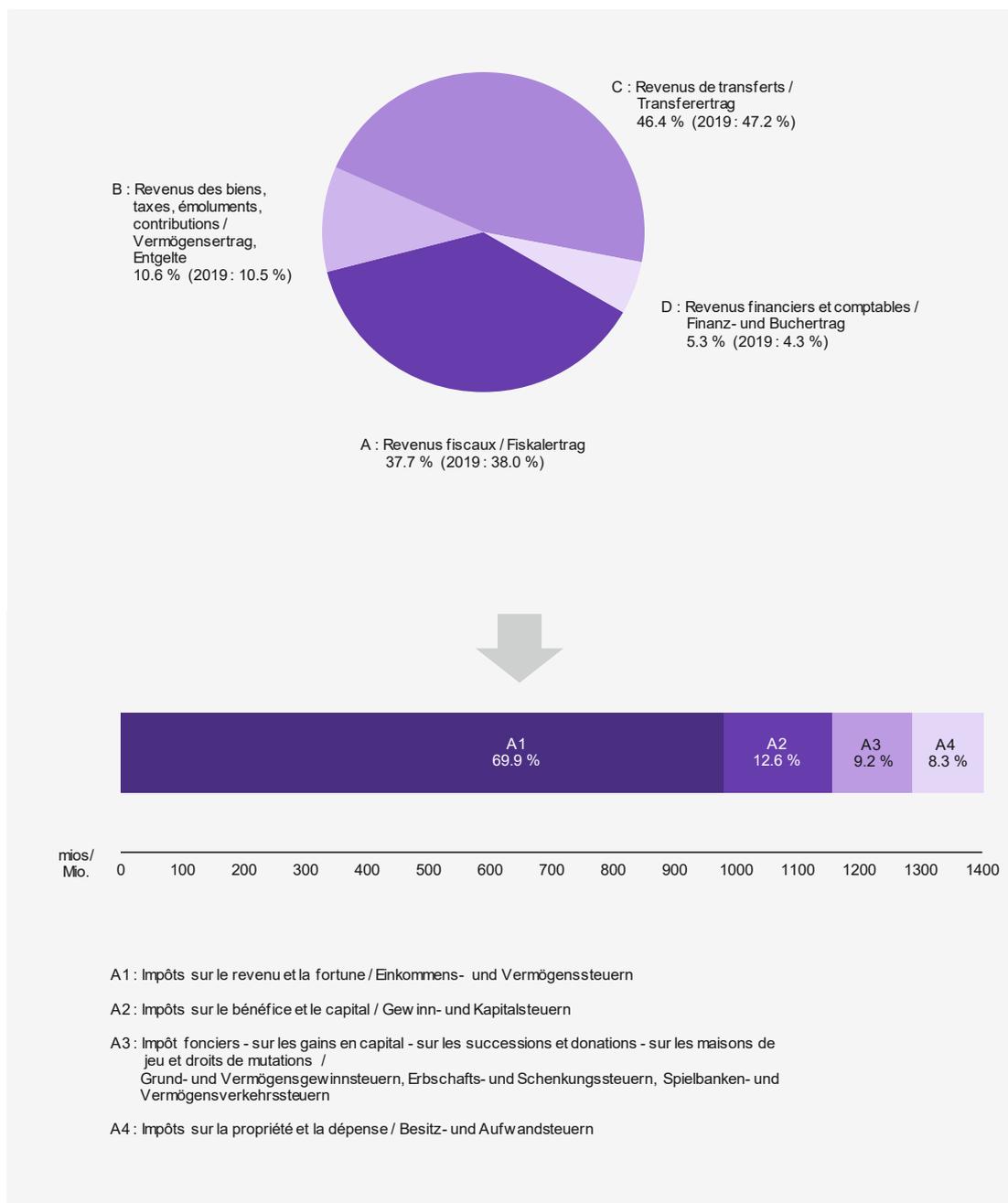
	mios / Mio.
au chapitre des impôts bei den Steuern	
Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen	+ 30,0
Impôts et amendes par suite de procédures en soustraction Steuern und Bussen infolge von Steuerhinterziehungsverfahren	+ 3,5
Impôts sur la fortune des personnes physiques Vermögenssteuern der natürlichen Personen	+ 5,0
Impôts sur le capital des personnes morales Kapitalsteuern der juristischen Personen	- 10,0
sur le plan des revenus propres et des parts de l'Etat à des recettes bei den Eigenmitteln und bei den Einnahmenanteilen des Staates	
Part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg Anteil am Gewinn der Freiburger Kantonalbank	+ 3,0
Part à l'impôt anticipé Verrechnungssteueranteil	+ 4,1
Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	+ 6,5
Taxe sociale Sozialabgabe	+ 5,2
Part à l'impôt fédéral direct (personnes morales et personnes physiques) Anteil an der direkten Bundessteuer der juristischen Personen	+ 13,6
dans le domaine des subventions et des contributions bei den durchlaufenden Beiträgen und den Beiträgen	
Part des communes aux traitements du personnel enseignant pour l'enseignement primaire 3-8H (en lien notamment avec la cantonalisation des services d'intégration) Anteil der Gemeinden an den Gehältern des Lehrpersonals für den Primarschulunterricht 3H-8H (in Zusammenhang insbesondere mit der Kantonalisierung der Integrationsdienste)	+ 4,8
Part des communes au financement des écoles spéciales (en lien notamment avec la cantonalisation des services d'intégration) Anteil der Gemeinden an der Finanzierung der Sonderschulen (in Zusammenhang insbesondere der Kantonalisierung der Integrationsdienste)	- 4,5

Part des communes à l'excédent des dépenses d'exploitation des institutions pour personnes handicapées ou inadaptées Anteil der Gemeinden am Betriebskostenüberschuss der Heime für Behinderte oder Schwererziehbare	+ 3,2
en ce qui concerne les financements spéciaux bei den Spezialfinanzierungen	
Prélèvements sur le fonds d'infrastructures Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds	+ 3,8
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux dans le capital propre (Promotion économique) Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen im Eigenkapital (Wirtschaftsförderung)	+ 10,9
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	+ 15,2

S'agissant de la ventilation des différentes sources de revenus, on enregistre un léger recul tant du poids relatif des impôts de 38,0 % à 37,7 % que de la part des revenus de transferts qui passe de 47,2 % à 46,4 %. Cela se reporte en grande partie sur la part des revenus financiers et comptables qui augmente de 4,3 % à 5,3 % notamment sous l'effet du prélèvement sur provisions, en lien avec la contribution financière accordée aux communes et prévue dans le cadre de la réforme fiscale. Quant aux revenus des biens, taxes et émoluments, ils sont également en très légère progression.

Bei der Verteilung der verschiedenen Ertragsquellen gehen der Anteil des Fiskalertrags von 38,0 % auf 37,7 % und der Anteil des Transferertrags von 47,2 % auf 46,4 % leicht zurück, was sich grösstenteils auf den Finanz- und Buchertrag überträgt, der von 4,3 % auf 5,3 % steigt, namentlich infolge der Entnahmen aus Rückstellungen in Zusammenhang mit dem im Rahmen der Steuerreform vorgesehenen und gewährten Beitrag zugunsten der Gemeinden. Beim Vermögensertrag und den Entgelten ist ebenfalls eine ganz geringe Zunahme zu verzeichnen.

Répartition des revenus du compte de résultats Verteilung des Ertrags der Erfolgsrechnung



2.2. Perspectives d'évolution toujours favorables des rentrées fiscales 2020 malgré la nouvelle réforme fiscale des entreprises

L'évaluation des montants de recettes fiscales à inscrire au budget est toujours délicate. Depuis le passage à la taxation annuelle, cette détermination s'est encore compliquée, compte tenu du décalage entre le moment où un revenu est perçu, le moment où ce revenu est déclaré et le moment où celui-ci est finalement taxé. Ainsi, le rendement final de l'impôt 2017 n'est connu qu'au cours de l'année 2019. C'est à partir de cette donnée de base réelle et sûre, et en se fondant sur un échantillonnage représentatif pour ce qui concerne les exercices suivants, que les projections pour les principaux impôts cantonaux ont été établies.

La crise économique de la fin de la dernière décennie avait laissé présager des années difficiles en matière de rentrées fiscales, spécialement en ce qui concerne les personnes morales. L'impact de l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015 a fait craindre une forte érosion des résultats des entreprises. La bonne résistance dont a fait preuve l'économie fribourgeoise et un maintien de l'activité ont permis de franchir le cap sans enregistrer de réelle diminution des rentrées.

Après un net tassement sur l'année fiscale 2012, année qui influençait principalement les budgets 2014 et 2015, une augmentation des rentrées fiscales s'est manifestée sur les exercices suivants. Le compte 2018 enregistre des recettes fiscales qui correspondent globalement aux estimations budgétaires. Bien qu'elles continuent de croître, on constate tout de même un tassement dans le rythme de leur augmentation. Les prévisions pour l'année en cours laissent supposer que la situation économique et une conjoncture favorable perdureront et n'impacteront pas significativement la croissance des rentrées fiscales. Par ailleurs, suite à la sortie d'allègement de certaines entreprises, des recettes supplémentaires significatives sont attendues dès 2018. Les estimations des recettes fiscales tiennent compte en outre de la réforme fiscale des entreprises tant au niveau fédéral que cantonal. Les principaux changements sont, pour le volet fédéral, l'abandon des statuts spéciaux et, pour le volet cantonal, la diminution du taux d'imposition ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement. Quant à l'imposition des personnes physiques, elle évolue favorablement.

Ces perspectives se confirment en 2020 comme l'indique le tableau qui suit :

2.2. Positiver Trend bei den Steuereinnahmen 2020 hält trotz der neuen Unternehmenssteuerreform an

Die Schätzung der im Voranschlag einzustellenden Steuereinnahmen ist immer heikel. Seit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung gestalten sich diese Schätzungen aufgrund der zeitlichen Abstände zwischen den Zeitpunkten, in denen jeweils ein Einkommen erzielt, deklariert und schliesslich veranlagt wird, noch schwieriger. So ist der endgültige Steuerertrag 2017 erst im Laufe des Rechnungsjahres 2019 bekannt. Die Vorausrechnungen für die wichtigsten kantonalen Steuern wurden ausgehend von dieser realen und sicheren Basis und gestützt auf eine repräsentative Stichprobe für die Folgejahre vorgenommen.

Aufgrund der Wirtschaftskrise Ende des ersten Jahrzehnts des 21. Jahrhunderts musste man sich insbesondere punkto Steuereinnahmen der juristischen Personen auf «magere» Jahre einstellen. Mit der Aufhebung des Mindestkurses durch die SNB im Jahr 2015 war ein starker Einbruch der Unternehmensergebnisse zu befürchten. Da sich die Freiburger Wirtschaft aber als krisenresistent erwies und weiter sehr aktiv war, kam es zu keinen wirklichen Einnahmefällen.

Nach einer deutlichen Stagnation im Steuerjahr 2012, die hauptsächlich die Voranschläge 2014 und 2015 beeinflusste, stiegen die Steuereinnahmen in den folgenden Rechnungsjahren wieder an. In der Staatsrechnung 2018 stimmen die Steuereinnahmen insgesamt mit den Voranschlagsschätzungen überein. Sie steigen zwar weiter an, aber nicht mehr so stark. Für das laufende Jahr ist mit einer weiterhin guten Wirtschaftslage und einem positiven Konjunkturverlauf zu rechnen, die sich nicht signifikant auf die Steuereinnahmen auswirken werden. Zudem sind mit dem Wegfall der Steuerermässigungen für gewisse Unternehmen ab 2018 erhebliche Mehreinnahmen zu erwarten. In den Steuereinnahmenschätzungen ist ausserdem die Unternehmenssteuerreform sowohl auf eidgenössischer als auch auf kantonaler Ebene berücksichtigt. Die wichtigsten Änderungen sind auf eidgenössischer Ebene die Abschaffung der besonderen Steuerstatus und auf kantonaler Ebene die Steuersatzsenkung sowie die Umsetzung von flankierenden Massnahmen. Die Steuern der natürlichen Personen entwickeln sich positiv.

Diese Perspektiven bestätigen sich für 2020, wie folgende Tabelle zeigt:

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019		Evolution Entwicklung 2019-2020
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	837,0	807,0	+ 30,0	+ 3,7
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	96,0	91,0	+ 5,0	+ 5,5
Impôts à la source Quellensteuern	34,0	36,0	- 2,0	- 5,6
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	11,9	8,4	+ 3,5	+ 41,7
Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	156,0	155,0	+ 1,0	+ 0,6
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	21,0	31,0	- 10,0	- 32,3
Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	4,2	4,1	+ 0,1	+ 2,4
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	62,8	59,5	+ 3,3	+ 5,5
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	53,9	47,5	+ 6,4	+ 13,5
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	5,4	4,5	+ 0,9	+ 20,0
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	3,1	3,1	-	-
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	116,2	114,8	+ 1,4	+ 1,2
Total	1401,5	1361,9	+ 39,6	+ 2,9

S'agissant du principal impôt, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la fixation à 837 millions de francs du montant à retenir au budget 2020 s'est opérée de la manière suivante en partant d'un rendement effectif final attendu 2017 s'élevant à quelque 773 millions de francs et d'une hypothèse de croissance de 2,7 % en 2018, de 2,5 % en 2019 et de 3,2 % en 2020.

Ce dernier taux de progression tient compte du projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) qui modifie le taux de l'imposition partielle des dividendes de 50 % à 70 % et induit par conséquent des recettes supplémentaires s'ajoutant au potentiel fiscal 2020.

In der wichtigsten Steuerkategorie, der Einkommenssteuer der natürlichen Personen, wurde der Betrag von 837 Millionen Franken wie folgt in den Voranschlag 2020 aufgenommen, wobei von einem effektiven Endertrag 2017 von rund 773 Millionen Franken ausgegangen wurde sowie von einer jährlichen Zuwachsrate von 2,7 % für 2018, von 2,5 % für 2019 und von 3,2 % für 2020.

In diesen 3,2 % ist die mit dem Entwurf über die Steuerreform und die AHV-Finanzierung (STAF) geänderte Teilbesteuerung der Dividenden von 50% auf 70 % eingerechnet, die zusätzlich zum Steuerpotenzial 2020 zu Mehreinnahmen führt.

	mios / Mio.	
Année 2017 Steuerjahr 2017		773
Résultat attendu de la dernière année complète de taxation Erwarteter Ertrag des letzten vollständigen Veranlagungsjahres		
Année 2018 Steuerjahr 2018	773 + 21	794
Augmentation de 2,7 % du rendement fiscal 2018 de base (+ 21 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2018 um 2,7 % (+ 21 Mio.)		
Année 2019 Steuerjahr 2019	794 + 20	814
Augmentation de 2,5 % du rendement fiscal 2019 (+ 20 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2019 um 2,5 % (+ 20 Mio.)		
Année 2020 Steuerjahr 2020	814 + 26	840
Augmentation de 3,2 % du rendement fiscal 2020 (+ 26 mios), en raison notamment de la RFFA Erhöhung des Steuerertrags 2020 um 3,2 % (+ 26 Mio.), insbesondere mit der STAF		

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 93 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 3% sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations.

L'application de ces règles conduit donc à prévoir 837 millions de francs d'impôt sur le revenu au budget 2020, soit :

- > 32 millions de francs comme 3^{ème} part de l'impôt 2018 ;
- > 24 millions de francs comme 2^{ème} part de l'impôt 2019 ;
- > 781 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2020.

Une même démarche d'analyse a présidé à l'évaluation des autres principales rentrées d'impôts sur la base d'hypothèses différenciées.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est plus aléatoire et est fonction de la marche des affaires, en particulier de celle des principales sociétés imposées dans le canton. Pour les estimations, il y a lieu de tenir compte également des recettes supplémentaires générées en 2018 par la sortie d'allègements fiscaux de certaines entreprises à fin 2017. Parallèlement, il y a lieu de prendre en considération dès 2020 les modifications liées au projet de RFFA qui ont des effets divergents : d'une part, une baisse des recettes fiscales de quelque 59 millions de francs dans l'établissement du potentiel de l'année 2020 en raison avant tout de la réduction du taux d'imposition, et d'autre part, une progression de 38 millions de francs liée notamment à la disparition du statut de sociétés aujourd'hui allégées. En considération de ces éléments et en tenant compte des dernières

Die Steuereinnahmen werden anhand von Schätzungen über zwei Jahre veranschlagt, in denen die voraussichtlichen Einnahmen im ersten Jahr mit 93 % und mit 3 % im zweiten Jahr verbucht werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht.

Damit sind im Voranschlag 2020 für die Einkommenssteuer 837 Millionen Franken vorzusehen, nämlich:

- > 32 Millionen Franken als 3. Anteil für 2018;
- > 24 Millionen Franken als 2. Anteil für 2019;
- > 781 Millionen Franken als 1. Anteil für 2020.

Die übrigen Hauptsteuererträge wurden ausgehend von differenzierten Hypothesen nach dem gleichen Vorgehen evaluiert.

Die Entwicklung des Gewinnsteuerertrags der juristischen Personen ist willkürlicher und hängt vom Geschäftsgang insbesondere der wichtigsten steuerzahlenden Unternehmen ab. Bei den Schätzungen sind auch die Mehreinnahmen zu berücksichtigen, die sich 2018 ergaben, nachdem Ende 2017 die Steuererleichterungen für einige Unternehmen weggefallen waren. Gleichzeitig ist ab 2020 den Änderungen infolge der STAF Rechnung zu tragen, die sich ganz unterschiedlich auswirken. Einerseits muss nämlich bei der Ermittlung des Steuerpotenzials 2020 insbesondere aufgrund der Steuersatzsenkung mit einem Rückgang der Steuereinnahmen um rund 59 Millionen Franken gerechnet werden, und andererseits sind insbesondere mit dem Wegfall des Steuerstatus der jetzt noch steuerprivilegierten Firmen Steuermehreinnahmen von 36 Millionen

informations disponibles, le rendement de l'impôt sur le bénéfice a été estimé à :

- > 148 millions de francs pour 2017 ;
- > 163 millions de francs pour 2018 ;
- > 173 millions de francs pour 2019 ;
- > 152 millions de francs pour 2020.

Partant d'un rendement effectif final attendu 2017 s'élevant à 148 millions de francs, cela correspond à une hypothèse de croissance de 10,1 % en 2018 compte tenu des sorties d'allègement et du résultat connu de certaines sociétés, de 6,1 % en 2019 et d'une diminution de 12,1 % en 2020 en raison principalement des conséquences de la mise en œuvre de la RFFA.

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 70 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 10 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations. La recette inscrite à ce titre au budget 2020 comprend :

- > 33 millions de francs comme 3^e part de l'impôt 2018 ;
- > 17 millions de francs comme 2^e part de l'impôt 2019 ;
- > 106 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2020.

Concernant les recettes de l'impôt sur le capital des personnes morales, elles diminuent en 2020 en raison de la prise en compte des effets des modifications légales liées à la RFFA.

S'agissant des autres impôts, ils laissent apparaître, pour la plupart, une certaine progression par rapport au budget 2019.

2.3. Croissance des ressources extérieures inférieure à celle de la fiscalité

De 2012 à 2015, les revenus en provenance de l'extérieur ont stagné globalement aux alentours de 1,6 milliard de francs. Après une hausse sensible constatée au budget 2016, ces contributions ont connu, en 2017, un ralentissement net de leur rythme de croissance. Depuis 2018, ces ressources repartent à la hausse. En 2020, même si les revenus liés à la péréquation financière fédérale sont légèrement supérieurs à ceux inscrits au budget 2019, leur évolution entre le budget 2019 et 2020 (+ 33,9 millions de francs ou + 2 %) est, cette fois, quelque peu inférieure à celle de la fiscalité (+ 39,6 millions de francs ou + 2,9 %).

Franken zu erwarten. Unter Berücksichtigung dieser Umstände und der jüngsten verfügbaren Informationen wurde der Gewinnsteuerertrag wie folgt geschätzt:

- > 148 Millionen Franken für 2017;
- > 163 Millionen Franken für 2018;
- > 173 Millionen Franken für 2019;
- > 152 Millionen Franken für 2020.

Ausgehend von einem effektiv erwarteten Steuerertrag von 148 Millionen Franken für 2017 entspricht dies einer Wachstumshypothese von 10,1 % für 2018 mit dem Wegfall von Steuerermässigungen und in Kenntnis der Geschäftsergebnisse gewisser Unternehmen, von 6,1 % für 2019 und einem Rückgang um 12,1 % für 2020, hauptsächlich aufgrund der Folgen der STAF-Umsetzung.

Die Erträge werden ausgehend von den Schätzungen über zwei Jahre eingestellt, in denen die potenziellen Einnahmen im ersten Jahr mit einem Anteil von 70 % und im zweiten Jahr mit einem Anteil von 10 % berücksichtigt werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht. Der im Voranschlag 2020 eingestellte Ertrag setzt sich zusammen aus:

- > 33 Millionen Franken als 3. Anteil für 2018;
- > 17 Millionen Franken als 2. Anteil für 2019;
- > 106 Millionen Franken als 1. Anteil für 2020.

Die Kapitalsteuererträge der juristischen Personen sind 2020 aufgrund der Auswirkungen der gesetzlichen Änderungen in Zusammenhang mit der STAF rückläufig.

Bei den meisten übrigen Steuern ist eine gewisse Zunahme gegenüber dem Voranschlag 2019 auszumachen.

2.3. Die Fremdmittel nehmen weniger stark zu als die Steuereinnahmen

Von 2012 bis 2015 hatten sich die Fremdmittel bei um die 1,6 Milliarden Franken eingependelt. Nach einer markanten Zunahme im Voranschlag 2016 waren sie 2017 wieder deutlich rückläufig. Seit 2018 nehmen sie wieder zu. 2020 liegt ihre Zunahme gegenüber dem Voranschlag 2019 mit + 33,9 Millionen Franken oder + 2 % aber trotz etwas höherer Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich als für 2019 budgetiert etwas hinter der Zunahme bei den Steuern zurück (+ 39,6 Millionen Franken oder + 2,9 %).

Provenance des ressources financières extérieures
Herkunft der externen Mittel

	Confédération Bund	Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	Communes Gemeinden	Cantons Kantone	Tiers Dritte
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts à des recettes Einnahmenanteile					
2019	154,5	383,7	–	–	–
2020	172,2	390,2	–	–	–
Dédommagements Entschädigungen					
2019	46,5	–	217,6	141,3	–
2020	46,4	–	224,4	141,3	–
Subventions acquises Beiträge für eigene Rechnung					
2019	266,5	–	185,7	–	44,1
2020	273,3	–	184,4	–	43,2
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge					
2019	218,2	–	30,6	–	3,4
2020	216,3	–	31,1	–	3,2
Total ensemble des revenus de transferts Total Transferzahlungen					
2019	685,7	383,7	433,9	141,3	47,5
2020	708,2	390,2	439,9	141,3	46,4
Variation 2019-2020 Veränderung 2019-2020	+ 22,5	+ 6,5	+ 6,0	–	– 1,1

Globalement d'un budget à l'autre, le volume des ressources externes passe de 1692,1 millions de francs à 1726 millions de francs en 2020, ce qui correspond à une augmentation de 2 %. Leur part au financement des tâches publiques (hors investissements) s'abaisse pourtant quelque peu pour s'établir à 46,4 % (47,2 % au budget 2019). C'est au niveau des parts à des recettes que réside la principale hausse des ressources financières extérieures. Elle provient pour une grande part des revenus liés à l'impôt fédéral direct qui progressent de 13,6 millions de francs, en raison notamment de l'augmentation de la quote-part (de 17 % à 21,2 %) découlant de l'acceptation du projet RFFA. Les effets de cette hausse sont intégrés de façon partielle pour l'année 2020, car il est tenu compte d'un certain décalage

Insgesamt nehmen die Fremdmittel von einem Voranschlag zum nächsten um 2 % von 1692,1 Millionen Franken auf 1726 Millionen Franken im Jahr 2020 zu. Ihr Anteil an der Finanzierung öffentlicher Aufgaben (ohne Investitionen) geht von 47,2 % im Voranschlag 2019 leicht zurück auf 46,4 %. Am meisten zur Zunahme der Fremdmittel beigetragen haben die Einnahmenanteile. Dies ist zu einem grossen Teil auf Einnahmen aus der direkten Bundessteuer zurückzuführen, die insbesondere mit der Erhöhung des Anteils von 17 % auf 21,2 % nach der Annahme der STAF-Vorlage um 13,6 Millionen Franken steigen. Diese Mehreinnahmen sind für 2020 nur teilweise eingeplant, da eine gewisse zeitliche Verschiebung zu berücksichtigen ist. Auch die Erträge aus dem

temporel. Les revenus liés à la part de l'impôt anticipé croissent également de façon non négligeable (+ 4,1 millions de francs).

Les revenus relatifs à la péréquation fédérale présentent en 2020 une hausse de 6,5 millions de francs et ce, même si les revenus du fonds de compensation des cas de rigueur continuent de se réduire (- 6,9 millions de francs). En effet, les montants issus de la péréquation des ressources et de la compensation des charges géo-topographiques croissent au total de 13,4 millions de francs, faisant par conséquent plus que compenser la baisse liée aux cas de rigueur. Au niveau des subventions fédérales, on constate diverses hausses, notamment celles pour la réduction de primes dans l'assurance maladie ainsi que celles forfaitaires pour la formation professionnelle. Dans la catégorie « Dédommagements », on retrouve notamment les participations des communes aux traitements et charges du personnel enseignant dont la progression est d'une part en lien direct avec les dépenses attendues dans ce domaine et d'autre part, due à la cantonalisation des services d'intégration.

Les revenus en provenance des communes seront, en 2020, supérieurs de 6 millions de francs par rapport au budget 2019. Cette évolution, qui reste modeste, demeure directement liée à des hausses de charges constatées en particulier dans différents domaines cofinancés par les communes et l'Etat. On peut notamment citer, outre les augmentations relatives aux charges de personnel dans l'enseignement obligatoire, les hausses liées aux dépenses d'exploitation des institutions spécialisées. Quant au financement des écoles spéciales, il diminue en 2020 en raison de la cantonalisation des services d'intégration. En effet, les effectifs de ces services étant dorénavant compris dans la masse salariale de l'Etat, les subventions cantonales y relatives s'en trouvent réduites en conséquence.

2.4. Revenus des biens et autres recettes d'exploitation en progression

Cette catégorie de ressources propres, qui représente un peu plus que 10 % des revenus de fonctionnement de l'Etat, devrait atteindre un volume total de 395,2 millions de francs en 2020 (en hausse de 4,7 %).

Les revenus des biens et autres recettes d'exploitation progressent de 17,9 millions de francs. Cette augmentation concerne principalement les revenus financiers ainsi que les taxes et émoluments. Elle résulte d'une part, d'une hausse des parts au bénéfice d'entreprises publiques et d'autre part, de la prise en considération sur une année complète de l'incidence financière liée à l'achat en 2019 de radars routiers supplémentaires sur le volume des amendes afin de répondre notamment aux impératifs de la sécurité routière. En outre, elle comprend l'introduction de la taxe sociale (5,2 millions de francs) qui découle de

Verrechnungssteueranteil legen deutlich zu (+ 4,1 Millionen Franken).

Die Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich steigen 2020 um 6,5 Millionen Franken, obschon die Einkünfte aus dem Härtefallausgleichsfonds weiter zurückgehen (- 6,9 Millionen Franken). Der Geldzufluss aus dem Ressourcenausgleich und dem geografisch-topografischen Lastenausgleich steigt insgesamt um 13,4 Millionen Franken, womit der rückläufige Härtefallausgleich mehr als kompensiert wird. Bei den Bundesbeiträgen sind diverse Erhöhungen festzustellen, namentlich bei den Beiträgen für die Prämienverbilligung in der Krankenversicherung sowie bei den Pauschalbeträgen für die Berufsbildung. In der Kategorie «Entschädigungen» finden sich insbesondere die Beteiligungen der Gemeinden an den Gehältern des Lehrpersonals, deren Zunahme einerseits in direktem Zusammenhang mit den in diesem Bereich erwarteten Ausgaben steht und andererseits auf die Kantonalisierung der Integrationsdienste zurückzuführen ist.

Die von den Gemeinden stammenden Einkünfte fallen im Voranschlag 2020 um 6 Millionen Franken höher aus als im Voranschlag 2019. Diese immer noch relativ bescheidene Entwicklung steht weiter in direktem Zusammenhang mit höheren Aufwendungen namentlich in verschiedenen vom Staat und den Gemeinden kofinanzierten Bereichen. Dazu zählen neben den Aufwanderhöhungen beim Lehrpersonal der obligatorischen Schulen die höheren Betriebskosten der Sondereinrichtungen. Bei der Finanzierung der Sonderschulen ist 2020 hingegen aufgrund der Kantonalisierung der Integrationsdienste ein Rückgang festzustellen. Die Stellenbestände dieser Dienste sind nämlich künftig in der Lohnsumme des Staates enthalten und die diesbezüglichen Kantonsbeiträge entsprechend gekürzt worden.

2.4. Steigende Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen

In dieser Kategorie von Eigenmitteln, die etwas mehr als 10 % des laufenden Ertrags des Staates ausmachen, dürften 2020 Erträge von insgesamt 395,2 Millionen Franken erreicht werden (plus 4,7 %).

Die Vermögenserträge und übrigen Betriebseinnahmen legen um 17,9 Millionen Franken zu. Diese Zunahme betrifft hauptsächlich den Finanzertrag sowie die Entgelte. Grund dafür sind höhere Anteile am Gewinn öffentlicher Unternehmen und zweitens die über ein volles Jahr berücksichtigten finanziellen Auswirkungen der 2019 insbesondere aus Gründen der Strassenverkehrssicherheit getätigten Anschaffung zusätzlicher Radargeräte auf das Bussenvolumen. Darin enthalten ist ausserdem die nach der Annahme der kantonalen Unternehmenssteuervorlage zur Finanzierung der geplanten

l'acceptation du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises afin de financer les mesures d'accompagnement prévues.

2.5. Recours important aux fonds et financements spéciaux

En 2020, il est prévu de faire appel aux fonds et financements spéciaux de façon plus intensive.

flankierenden Massnahmen eingeführte Sozialabgabe (5,2 Millionen Franken).

2.5. Starker Rückgriff auf Fonds und Spezialfinanzierungen

2020 soll stärker auf Fonds und Spezialfinanzierungen zurückgegriffen werden:

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Variation Veränderung 2019-2020	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Prélèvements sur fonds Fondsentnahmen	92,6	67,7	+ 24,9	+ 36,8
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	61,7	46,5	+ 15,2	+ 32,7
Prélèvements totaux Entnahmen insgesamt	154,3	114,2	+ 40,1	+ 35,1

Les prélèvements sur fonds sont directement liés aux dépenses qu'il est prévu d'engager dans des domaines spécifiques (emploi, énergie, nouvelle politique régionale, projet blueFactory, routes).

L'augmentation constatée de 24,9 millions de francs au niveau des prélèvements sur les fonds provient notamment du fonds de l'énergie (+ 2,8 millions de francs) et du fonds d'infrastructures (+ 3,8 millions de francs). En effet, un montant a été prélevé sur ce fonds afin de couvrir notamment les subventions en faveur du SICHH (Swiss Integrative Center for Human Health) et pour la construction du bâtiment SLL (Smart Living Lab) ainsi que des dépenses en lien avec la mobilité douce.

A noter également un prélèvement à hauteur de 4,9 millions de francs sur les fonds liés à la taxe sociale, afin de couvrir des dépenses supplémentaires dans les domaines de la formation professionnelle, de la prévoyance sociale (plan de mesures handicap) et des structures d'accueil extrafamilial qui sont des mesures d'accompagnement dans le cadre du projet cantonal de réforme fiscale des entreprises.

Enfin, un prélèvement de près de 11 millions de francs a été effectué à la Promotion économique afin de couvrir les charges nettes relatives à l'entretien et l'aménagement de sites liés à la politique foncière active.

Le montant des prélèvements sur les provisions s'élève à 61,7 millions de francs, soit un montant en hausse de 15,2 millions de francs par rapport au budget 2019. A noter, en particulier, le prélèvement de quelque 19,2 millions de francs sur la provision relative aux incidences du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises afin de compenser la contribution cantonale

Die Fondsentnahmen stehen in direktem Zusammenhang mit den Ausgaben, die in verschiedenen spezifischen Bereichen geplant sind (Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Projekt blueFactory, Strassen).

Die Zunahme um 24,9 Millionen Franken ist insbesondere auf die Entnahmen aus dem Energiefonds (+ 2,8 Millionen Franken) und dem Infrastrukturfonds (+ 3,8 Millionen Franken) zurückzuführen. Aus diesem Fonds wurde nämlich ein Betrag zur Deckung insbesondere der Subventionen für das SICHH (Swiss Integrative Center for Human Health) und für den Bau des SLL-Gebäudes (Smart Living Lab) sowie der Ausgaben in Zusammenhang mit dem Langsamverkehr entnommen.

Zu erwähnen ist auch eine Entnahme im Umfang von 4,9 Millionen Franken aus den Fonds in Zusammenhang mit der Sozialabgabe zur Deckung der Mehrausgaben in den Bereichen Berufsbildung, Soziales (Massnahmenplan für Menschen mit Behinderung) und familienergänzende Betreuung, bei denen es sich um flankierende Massnahmen im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuervorlage handelt.

Weitere knapp 11 Millionen Franken wurden von der Wirtschaftsförderung zur Deckung der Nettokosten für den Unterhalt und die Erschliessung von Standorten in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik eingesetzt.

Die Rückstellungsentnahmen belaufen sich auf 61,7 Millionen Franken, das sind 15,2 Millionen Franken mehr als im Voranschlag 2019. Zu erwähnen ist dabei insbesondere die Entnahme von rund 19,2 Millionen Franken aus der Rückstellung für die Auswirkungen der kantonalen Unternehmenssteuerreform zur Kompensation der

qu'il est prévu de verser temporairement aux communes et aux paroisses en vertu du décret accepté en votation populaire le 30 juin 2019. En outre, ces prélèvements comprennent notamment un montant de 27 millions de francs sur la provision liée à la part au bénéfice de la BNS, un prélèvement de 7,5 millions de francs pour couvrir les effets d'une éventuelle indexation salariale ainsi qu'un montant de 4 millions de francs pour financer partiellement la mise en œuvre progressive du programme « Master en médecine ».

geplanten vorübergehenden kantonalen Ausgleichszahlung an die Gemeinden und Pfarreien gemäss dem in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommenen Dekret. Ebenfalls darin enthalten sind namentlich 27 Millionen Franken aus der Rückstellung in Zusammenhang mit dem Anteil am SNB-Gewinn, eine Entnahme von 7,5 Millionen Franken zur Deckung der Auswirkungen einer allfälligen Lohnindexierung sowie ein Betrag von 4 Millionen Franken zur Teilfinanzierung der schrittweisen Einführung des neuen Masterstudiengangs in Humanmedizin.

3. Les charges du compte de résultats

3.1. Une hausse de 3,8 % des charges totales, identique à celle des revenus

Selon les prévisions établies, les charges totales de fonctionnement devraient passer de 3583,8 millions de francs en 2019 à 3720,2 millions de francs en 2020, soit un taux de croissance annuel de 3,8 %. Cette progression correspond à celle des revenus.

3. Aufwand der Erfolgsrechnung

3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 3,8 %, gleich wie beim Ertrag

Den Prognosen zufolge dürfte sich der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung von 3583,8 Millionen Franken im Jahr 2019 auf 3720,2 Millionen Franken im Jahr 2020 erhöhen, was einer Zuwachsrate von 3,8 % entspricht, gleich wie auf der Ertragsseite.

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019		Evolution Entwicklung 2019-2020
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1335,9	1302,1	+ 33,8	+ 2,6
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	396,7	369,3	+ 27,4	+ 7,4
Charges financières Finanzaufwand	4,0	3,7	+ 0,3	+ 8,1
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	74,2	75,0	- 0,8	- 1,1
Amortissement des prêts / participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen / Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	53,1	47,4	+ 5,7	+ 12,0
Charges de transferts Transferaufwand	1757,1	1699,9	+ 57,2	+ 3,4
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	55,6	47,9	+ 7,7	+ 16,1
Imputations internes Interne Verrechnungen	43,6	38,5	+ 5,1	+ 13,2
Total	3720,2	3583,8	+ 136,4	+ 3,8

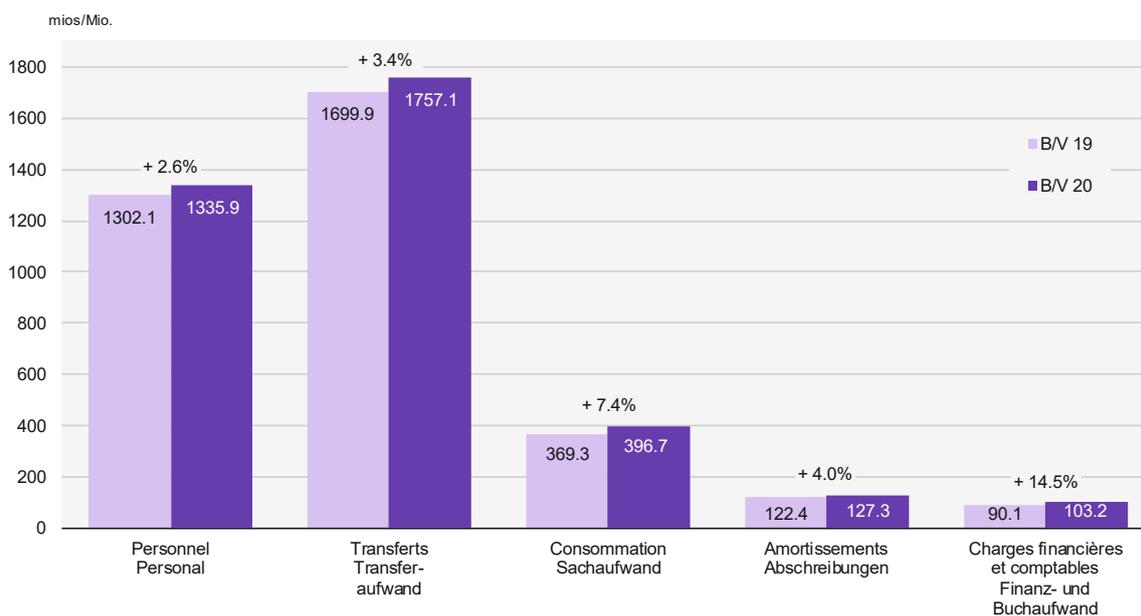
Les mesures structurelles et d'économies décidées en 2013 par le Grand Conseil avaient permis, jusqu'en 2016, de juguler la progression des charges de personnel et de freiner la croissance des charges de subventionnement. A partir de 2017, la fin de certaines mesures d'économies, notamment celles relatives au personnel, ainsi que l'augmentation du taux de cotisation en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat avait eu un impact non négligeable sur la masse salariale de l'Etat et les charges de transferts. En 2020, la progression constatée de ces deux grandes catégories de dépenses est de plus grande ampleur que celle déjà observée ces deux dernières années, même si leur taux de croissance reste, cette fois encore, inférieur à celui des charges totales. Les charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation évoluent également de façon significative en 2020 (+ 27,4 millions de francs). Cette hausse a plusieurs origines. Tout d'abord, des charges d'entretien et

Mit den 2013 vom Grossen Rat beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen konnten bis 2016 der steigende Personalaufwand eingedämmt und der Subventionsausgabenanstieg gebremst werden. Ab 2017 wirkten sich das Ende einiger Sparmassnahmen, namentlich derjenigen, die das Personal betrafen, sowie die höheren Beitragssätze für die Pensionskasse des Staatspersonals nicht unwesentlich auf die Lohnsumme des Staates und den Transferaufwand aus. 2020 nehmen diese beiden grossen Ausgabenkategorien stärker zu als in den letzten zwei Jahren, obwohl ihre Zuwachsrate dieses Mal noch unter derjenigen des Gesamtaufwands bleibt. Beim Sach- und übrigen Betriebsaufwand ist 2020 ebenfalls eine signifikante Zunahme festzustellen (+ 27,4 Millionen Franken), und zwar aus mehreren Gründen. Zunächst einmal sind Unterhalts- und Erschliessungskosten in Höhe von 12,3 Millionen Franken in den Voranschlag 2020 eingestellt worden, die in

d'aménagement ont été introduites dans le budget 2020, en lien avec les sites de politique foncière active pour un montant de 12,3 millions de francs. Ces dépenses ne figuraient pas dans le budget 2019. Néanmoins, le solde net de ces dépenses (déduction faite des locations) est compensé par un prélèvement sur le fonds de politique foncière active. Ensuite, un montant de 6,5 millions de francs a été ajouté dès 2020 suite à la décision du Grand Conseil consistant à mettre à la charge entière de l'Etat les dépenses de fournitures scolaires dans l'enseignement obligatoire. Enfin, le budget 2020 voit les charges liées à l'informatique continuer de progresser de façon substantielle (+ 8,2 millions de francs au total) afin notamment de poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 ». Ainsi, l'enveloppe informatique hors Université et HES-SO//FR a été augmentée de 7,6 millions de francs pour atteindre 51,3 millions de francs en 2020. Finalement, dans l'ensemble, l'évolution des autres charges reste bien maîtrisée.

Zusammenhang mit den Standorten der aktiven Bodenpolitik stehen. Im Voranschlag 2019 waren diese Ausgaben noch nicht enthalten. Der Nettosaldo dieser Kosten (nach Abzug der Mieten) wird jedoch mit einer Entnahme aus dem Fonds für die aktive Bodenpolitik kompensiert. Dann sind ab 2020 zusätzliche 6,5 Millionen Franken eingestellt worden, nachdem der Grosse Rat entschieden hat, der Staat müsse die Kosten für das Schulmaterial in der obligatorischen Schule vollständig übernehmen. Schliesslich ist im Voranschlag ein weiterer substanzieller Anstieg der IT-Kosten einberechnet (+ 8,2 Millionen Franken), insbesondere zur weiteren Umsetzung der Digitalisierungsstrategie «Verwaltung 4.0». Somit fällt das IT-Budget ohne Universität und HES-SO//FR um 7,6 Millionen Franken höher aus und beträgt für 2020 51,3 Millionen Franken. Letztlich bleibt die Entwicklung der übrigen Aufwendungen aber insgesamt gut unter Kontrolle.

Evolution des charges du compte de résultats Entwicklung des Aufwands der Erfolgsrechnung



Les principales variations (de 3 millions de francs et plus) par rapport au budget 2019 concernent les rubriques suivantes :

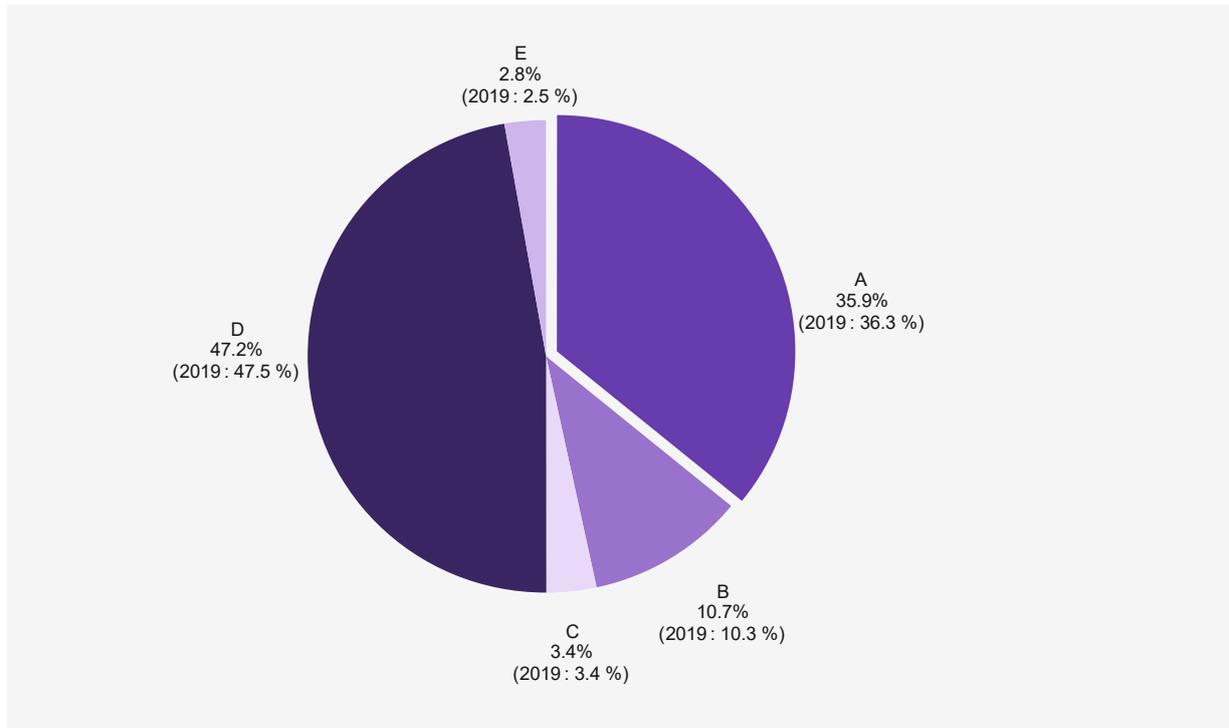
Die grössten Abweichungen (3 Millionen Franken und mehr) gegenüber dem Voranschlag 2019 sind in den folgenden Rubriken festzustellen:

	mios / Mio.
A la hausse	
Steigend	
Contribution versée aux communes en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises Ausgleichszahlung an die Gemeinden in Zusammenhang mit der neuen Unternehmenssteuerreform	+ 19,2
Entretien et aménagement des sites liés à la politique foncière active Unterhalt und Erschliessung der Standorte in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik	+ 12,3
Traitements du personnel enseignant des classes de développement (en lien notamment avec la cantonalisation des services d'intégration) Gehälter der Kleinklassenlehrpersonen (insbesondere in Zusammenhang mit der Kantonalisierung der Integrationsdienste)	+ 11,8
Prestations du HFR Leistungen des HFR	+ 9,7
Subventions cantonales pour l'assurance maladie Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	+ 9,2
Enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR) Rahmenbudget Informatik (ohne Universität und HES-SO//FR)	+ 7,6
Amortissements des subventions d'investissements aux tiers (bâtiment SLL) Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen an Dritte (SLL-Gebäude)	+ 6,9
Fournitures d'enseignement (enseignement obligatoire) Schulmaterialien (obligatorische Schule)	+ 6,5
Subventions cantonales pour les institutions spécialisées Kantonsbeiträge für Sonderheime	+ 5,5
Répartition du produit de la taxe sociale Aufteilung des Sozialabgabeertrags	+ 5,2
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge	+ 4,8
A la baisse	
Sinkend	
Amortissements des prêts (2019 : prêt pour la patinoire) Abschreibungen auf Darlehen (2019: Darlehen für die Eisbahn)	- 10,0
Subventions cantonales pour les écoles spéciales du canton (notamment en lien avec la cantonalisation des services d'intégration) Kantonsbeiträge für die Sonderschulen im Kanton (insbesondere in Zusammenhang mit der Kantonalisierung der Integrationsdienste)	- 8,0

Le poids relatif des différents types de charges se présente ainsi au projet de budget 2020 :

Die verschiedenen Aufwandarten verteilen sich im Voranschlagsentwurf 2020 anteilmässig wie folgt:

Répartition des charges du compte de résultats
Verteilung des Aufwandes der Erfolgsrechnung



A : Personnel / Personal
B : Consommation / Sachaufwand
C : Amortissements / Abschreibungen

D : Transferts / Transferzahlungen
E : Ch. financières et comptables / Finanz- und Buchaufwand

Le poids relatif des principaux types de charges se présente ainsi entre 2019 et 2020 :

- > Personnel, de 36,3 % à 35,9 % ;
- > Consommation, de 10,3 % à 10,7 % ;
- > Amortissements, maintien à 3,4 % ;
- > Transferts, de 47,5 % à 47,2 % ;
- > Financières, de 2,5 % à 2,8 %.

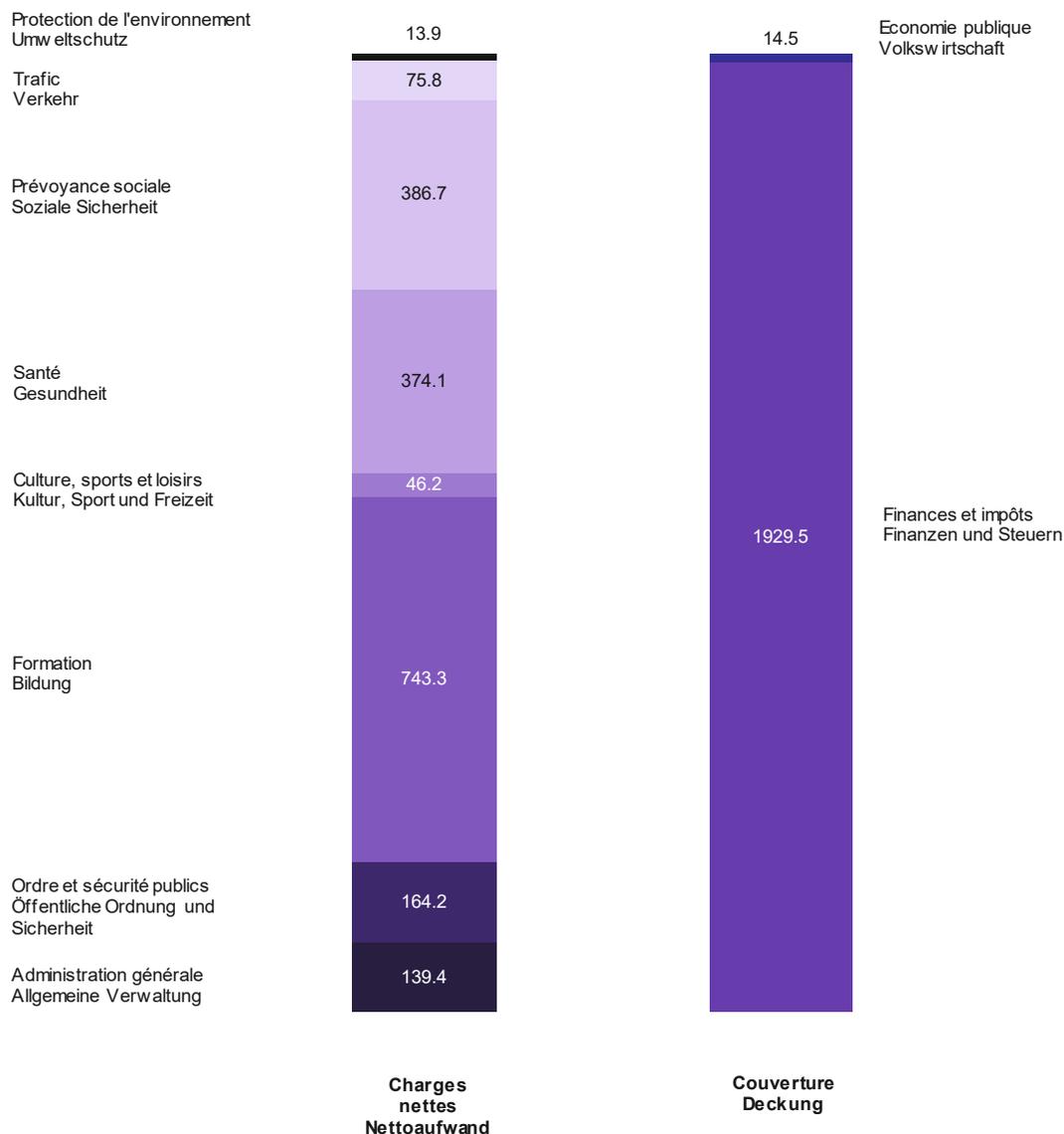
Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées, excepté pour la fonction « Economie publique ». Néanmoins, la couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par la fonction « Finances et impôts ». Par « Finances », il faut entendre tout ce qui se rapporte à la gestion de la fortune et des dettes. Au budget 2020, la situation en la matière se présente ainsi :

Der Anteil der verschiedenen Aufwandkategorien verändert sich also zwischen 2019 und 2020 wie folgt:

- > Personal: von 36,3 % auf 35,9 %,
- > Sachaufwand: von 10,3 % auf 10,7 %,
- > Abschreibungen: unverändert bei 3,4 %,
- > Transferzahlungen: von 47,5 % auf 47,2 %,
- > Finanz- und Buchaufwand: von 2,5 % auf 2,8 %.

Für alle grossen Aufgabengruppen der Erfolgsrechnung, die « Volkswirtschaft » ausgenommen, ist ein höherer Aufwand zu verzeichnen, als direkt zweckgebundene Mittel zur Verfügung stehen. Die Deckung dieses Nettoaufwands wird jedoch hauptsächlich durch den Bereich « Finanzen und Steuern » gewährleistet. Unter « Finanzen » ist alles im Zusammenhang mit der Vermögens- und Schuldenverwaltung zu verstehen. Im Voranschlag 2020 ergibt sich daraus folgendes Bild:

Charges/revenus nets par fonction (en millions)
 Nettoaufwand/-ertrag nach funktionaler Gliederung (in Millionen)



La différence entre les charges totales nettes et la couverture correspond à l'excédent de revenus de 0,4 million de francs.

Entre 2019 et 2020, les charges nettes s'accroissent de 3,8 %. Dans l'ensemble, les coûts nets de la plupart des fonctions progressent. Le domaine « Ordre et sécurité publics » reste stable. Par contre, le coût net des prestations diminue quelque peu dans la fonction « Protection de l'environnement / Aménagement du territoire », en raison de l'intégration du Service de la nature et du paysage dans le Service des forêts et de la faune qui implique, sous l'angle statistique, un transfert d'une partie des charges entre les fonctions « Protection de l'environnement » et « Economie publique ».

Die Differenz zwischen dem Nettogesamtaufwand und der Deckung entspricht dem Ertragsüberschuss von 0,4 Millionen Franken.

Zwischen 2019 und 2020 nimmt der Nettoaufwand um 3,8 % zu. Insgesamt steigen die Nettokosten in den meisten Aufgabenbereichen. Im Bereich «Öffentliche Ordnung und Sicherheit» bleiben sie unverändert, im Bereich «Umweltschutz/Raumordnung» hingegen sind sie leicht rückläufig aufgrund der Integration des Amtes für Natur und Landschaft in das Amt für Wald, Wild und Fischerei (neu Amt für Wald und Natur), wodurch statistisch gesehen ein Teil der Aufwendungen zwischen den Funktionen «Umweltschutz» und «Volkswirtschaft» transferiert werden müssen.

3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail

3.2.1. Croissance des charges de personnel

Les charges de personnel augmentent globalement de 33,8 millions de francs, soit de 2,6 % entre les budgets 2019 et 2020.

Cette progression se situe en dessous de celle de l'ensemble des charges du budget (3,8 %). La raison de cette croissance non négligeable s'explique notamment par l'augmentation des nouveaux postes, les revalorisations prévues (paliers), l'indexation éventuelle ainsi que l'effet de la cantonalisation des services d'intégration en lien avec le concept de pédagogie spécialisée. Quant aux montants forfaitaires, leur volume surpasse de 1,5 million de francs celui retenu au budget 2019 (dont 0,6 million de francs en tant que crédit extraordinaire en faveur de l'Université) auquel s'ajoute le montant de 2 millions de francs pour les montants forfaitaires liés à des projets de digitalisation.

Les causes de l'évolution de la masse salariale sont diverses et peuvent être synthétisées de la manière suivante :

3.2. Personalaufwand und Stellenzahl

3.2.1. Zunahme des Personalaufwands

Der Personalaufwand nimmt zwischen den Voranschlägen 2019 und 2020 insgesamt um 33,8 Millionen Franken, das heisst um 2,6 % zu.

Diese Zunahme ist geringer als beim veranschlagten Gesamtaufwand (3,8 %). Hauptursachen für diese nicht unwesentliche Zunahme sind mehr neue Stellen, die vorgesehenen Lohnerhöhungen (Gehaltsstufen), die allfällige Teuerungsanpassung sowie die Auswirkungen der Kantonalisierung der Integrationsdienste in Zusammenhang mit dem Sonderpädagogik-Konzept. Die Pauschalbeträge liegen um 1,5 Millionen Franken über den Beträgen im Voranschlag 2019 (wovon 0,6 Millionen Franken für einen ausserordentlichen Kredit für die Universität); dazu kommen noch 2 Millionen Franken für die Pauschalbeträge in Zusammenhang mit Digitalisierungsprojekten .

Die Entwicklung der Lohnsumme ist auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

	Variation Veränderung 2019-2020
	mios / Mio.
Au niveau de la rémunération Bei den Gehältern	+ 6,6
Octroi du palier Lohnstufenanstieg	+ 9,5
Indexation (sous réserve du niveau de l'indice de référence) Teuerungsanpassung (unter Vorbehalt des Referenzindexniveaus)	+ 5,8
Gains de fluctuations (économie sur les traitements lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs suite aux démissions et départs à la retraite) Fluktuationsgewinne (Einsparungen auf den Gehältern bei Anstellung neuer Mitarbeitender nach Kündigungen und Pensionierungen)	- 8,7
Au niveau des effectifs Bei den Stellen	+ 23,8
Création nette de nouveaux postes (+ 65,78 EPT) Schaffung neuer Stellen netto (+ 65,78 VZÄ)	+ 8,3
Pérennisation de montants forfaitaires (2,70 EPT) Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen (2,70 VZÄ)	+ 0,2
Evolution du volume des montants forfaitaires : Entwicklung Pauschalbetragsvolumen	
> réduction servant à la couverture de pérennisations > Kürzung zur Deckung der Umwandlung in Etatstellen	- 0,2
> nouveaux montants forfaitaires > neue Pauschalbeträge	+ 1,5

> nouveaux montants forfaitaires liés à la digitalisation	+ 2,0
> neue Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Digitalisierung	
Cantonalisation des services d'intégration (+ 79,86 EPT) Kantonalisierung der Integrationsdienste (+ 79,86 VZÄ)	+ 12,0
Au niveau d'ajustements de divers crédits spécifiques Bei der Anpassung verschiedener spezifischer Kredite	+ 3,4
Augmentation de la participation de l'Etat au financement de l'avance AVS Erhöhung der Beteiligung des Staates an der Finanzierung des AHV-Vorschusses	+ 0,2
Augmentation du taux de cotisation aux allocations familiales (en lien avec les mesures d'accompagnement liées à la RFFA) Erhöhung des Beitragssatzes an die Familienzulagen (Begleitmassnahme in Zusammenhang mit der STAF)	+ 1,8
Gratification d'ancienneté et primes de fidélité Dienstaltersgeschenk und Treueprämien	+ 0,5
Personnel enseignant remplaçant Aushilfslehrpersonal	+ 0,8
Divers Sonstiges	+ 0,1
Total	+ 33,8

En raison d'une croissance inférieure à celle de l'ensemble des charges, les dépenses de personnel voient leur poids relatif s'abaisser pour s'établir à 35,9 % des charges de fonctionnement en 2020.

Aufgrund einer geringeren Zunahme als beim Gesamtaufwand nimmt der prozentuale Anteil des Personalaufwands am laufenden Aufwand 2020 ab und liegt bei 35,9 %.

	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand	Charges totales de fonctionnement Gesamter laufender Aufwand	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand
	mios / Mio.	mios / Mio.	en % des charges totales in % des Gesamtaufwandes
Budget 2019	1302,1	3583,8	36,3
Voranschlag 2019			
Budget 2020	1335,9	3720,2	35,9
Voranschlag 2020			

3.2.2. Evolution de l'effectif

La statistique des postes de travail établie pour le budget 2020 indique un total de 8825,98 unités équivalent plein temps (EPT), soit une augmentation de 148,34 EPT ou de 1,7 %. Ce chiffre comprend toutefois la cantonalisation des services d'intégration (impliquant l'intégration de 79,86 EPT dans les effectifs de l'Etat). A cela s'ajoute la transformation de forces de travail, précédemment engagées sur la base de crédits forfaitaires en postes fixes, à hauteur de 2,70 EPT. Défalcation faite de ces opérations particulières, l'augmentation nette des postes de travail entre le budget 2019 et 2020 ascende à 65,78 EPT, soit + 0,8 %.

Au niveau du secteur de l'enseignement, ce sont au total 34,53 EPT nouveaux postes qui sont créés afin d'une part,

3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands

Die Statistik der Arbeitsstellen weist für den Voranschlag 2020 ein Total von 8825,98 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Dies entspricht einer Zunahme um 148,34 VZÄ bzw. 1,7 %. Darin enthalten ist jedoch die Kantonalisierung der Integrationsdienste (mit der Überführung von 79,86 VZÄ in den Stellenbestand des Staates). Hinzu kommt noch die Umwandlung von zuvor über Pauschalbeträge finanzierten Stellen in Etatstellen (2,70 VZÄ). Sieht man davon ab, so ist zwischen den Voranschlägen 2019 und 2020 eine Netto-Zunahme der Arbeitsstellen um 65,78 VZÄ zu verzeichnen, das sind + 0,8 %.

Im Unterrichtswesen wurden zur Deckung des Mehrbedarfs aufgrund des Bevölkerungswachstums sowie für die

de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population fribourgeoise, et d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO//FR et de l'Université. A cela s'ajoutent encore les effectifs nécessaires à la mise en œuvre progressive du programme de Master en médecine (+ 12,25 EPT). Cumulés, ces nouveaux postes dédiés à l'enseignement représentent plus de 70 % de l'augmentation nette des effectifs de l'Etat, hors cantonalisation des services d'intégration et pérennisation de montants forfaitaires.

En ce qui concerne les nouveaux postes dans le secteur de l'administration centrale, ils représentent au total 14,80 EPT.

Weiterentwicklung der Aktivitäten an der HES-SO//FR und der Universität insgesamt 34,53 neue VZÄ geschaffen. Hinzu kommen noch die notwendigen Stellen für die schrittweise Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin (+ 12,25 VZÄ). Diese neuen Stellen im Bildungswesen insgesamt machen über 70 % der Nettozunahme des Stellenbestands beim Staat aus, ohne die Kantonalisierung der Integrationsdienste und die Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen.

Die neuen Stellen in der Zentralverwaltung machen insgesamt 14,80 VZÄ aus.

	EPT / VZÄ
Statistique des postes de travail budget 2019 Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2019	8677,64
Nouveaux postes Neue Stellen	+ 49,33
dont : Administration centrale wovon: Zentralverwaltung	+ 14,80
dont : Secteur de l'enseignement wovon: Unterrichtswesen	+ 34,53
dont : Secteurs spéciaux wovon: Besondere Sektoren	–
Postes supplémentaires liés à des situations particulières Administration centrale / Police (mouvement net) : + 4,20 Secteur de l'enseignement / Master en médecine : + 12,25	+ 16,45
Zusätzliche Stellen in Zusammenhang mit besonderen Umständen Zentralverwaltung / Polizei (Nettobewegung): + 4,20 Unterrichtswesen / Master in Humanmedizin: + 12,25	
Cantonalisation des services d'intégration : Administration centrale / DICS : + 2,40 Secteur de l'enseignement / DICS : + 77,46	+ 79,86
Kantonalisierung der Integrationsdienste: Zentralverwaltung / EKSD: 2,40 Unterrichtswesen / EKSD: + 77,46	
Pérennisation des montants forfaitaires Administration centrale / DFIN : + 2,70	+ 2,70
Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen Zentralverwaltung / FIND: + 2,70	
Transferts de postes : Administration centrale : + 0,45 Secteur de l'enseignement : – 0,45	–
Stellentransfers: Zentralverwaltung: + 0,45 Unterrichtswesen: – 0,45	
Statistique des postes de travail budget 2020 Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2020	8825,98

A la suite de ces différentes adaptations de l'effectif, le tableau du nombre de postes par secteur se présente de la manière suivante :

Nach diesen verschiedenen Anpassungen beim Stellenbestand präsentiert sich die Stellenzahl nach Sektoren wie folgt:

	Budget Voranschlag 2019	Création / suppression et transfert de postes Schaffung / Aufhebung / Stellentransfer	Variation Veränderung 2019-2020
			Budget Voranschlag 2020
			EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	2955,71	+ 24,55	2980,26
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	5346,48	+ 123,79	5470,27
Secteur hospitalier Spitalwesen	12,95	–	12,95
Secteurs spéciaux, Etablissements d'Etat Besondere Sektoren, Anstalten des Staates	362,50	–	362,50
Total	8677,64	+ 148,34	8825,98

L'augmentation nette de 24,55 EPT dans l'administration centrale résulte de plusieurs variations, à savoir :

- > la création de nouveaux postes à hauteur de 14,80 EPT ;
- > l'augmentation nette de 4,20 EPT de l'effectif de la police (25 aspirants Ecole de police 2020, – 20,80 EPT retraites, démissions ou départs imprévus) ;
- > dans le cadre de la cantonalisation des services d'intégration, 2,40 EPT ont été intégrés dans le secteur de l'administration. Il s'agit de postes de collaborateurs pédagogiques figurant sous les services de l'enseignement obligatoire francophone et germanophone ;
- > la pérennisation de montants forfaitaires au Service cantonal des contributions a eu pour conséquence la création de 2,70 EPT dans le secteur de l'administration centrale. Cette opération a été compensée par une diminution équivalente du crédit forfaitaire concerné ;
- > deux transferts depuis le secteur de l'enseignement correspondent à + 0,45 EPT.

Die Netto-Zunahme um 24,55 VZÄ in der Zentralverwaltung hat folgende Gründe:

- > Schaffung von neuen Stellen im Umfang von 14,80 VZÄ;
- > Nettozunahme um 4,20 VZÄ beim Polizeipersonalbestand (25 Aspiranten der Polizeischule 2020, – 20,80 VZÄ Pensionierungen, Kündigungen und unvorhergesehene Abgänge);
- > bei der Kantonalisierung der Integrationsdienste wurden 2,40 VZÄ in die Zentralverwaltung überführt. Es handelt sich dabei um Stellen von pädagogischen Mitarbeitenden im Amt für französischsprachigen und im Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht;
- > Im Zuge der Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen bei der Kantonalen Steuerverwaltung wurden in der Zentralverwaltung 2,70 VZÄ geschaffen. Die Kompensation erfolgte über eine entsprechende Kürzung des betreffenden Pauschalkredits;
- > zwei Transfers vom Unterrichtswesen machen + 0,45 VZÄ aus.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, l'augmentation du nombre de postes de 123,79 EPT s'explique de la manière suivante :

- > la création nette de 34,53 EPT nouveaux postes, selon la répartition sectorielle suivante :

Im Unterrichtswesen ist die Stellenaufstockung um 123,79 VZÄ wie folgt zu erklären:

- > Schaffung von netto 34,53 neuen VZÄ, die sich bereichsmässig wie folgt aufteilen:

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschule	+ 6,00
Enseignement primaire Primarschule	+ 5,77
Cycle d'orientation Orientierungsschule	- 11,39
Secondaire supérieur Sekundarstufe 2	+ 20,38
Haute école pédagogique Pädagogische Hochschule	+ 2,85
Université (hors Master en médecine) Universität (ohne Master in Humanmedizin)	+ 2,92
Ecoles professionnelles Berufsfachschulen	+ 6,00
Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg Fachhochschule Westschweiz Freiburg	+ 2,00

- > la cantonalisation des services d'intégration en lien avec la mise en place du concept de pédagogie spécialisée a induit l'intégration de 77,46 EPT dans le secteur de l'enseignement. Cette opération est partiellement compensée (en net) au niveau financier par une diminution de la subvention cantonale en faveur des écoles spéciales ;
- > la mise en place progressive du programme de Master en médecine impliquant la création en 2020 de 12,25 EPT ;
- > les transferts de 0,45 EPT vers le secteur de l'administration centrale.

Les secteurs spéciaux n'enregistrent aucun mouvement de leurs effectifs.

- > Die Kantonalisierung der Integrationsdienste mit der Umsetzung des Sonderpädagogik-Konzepts führte zur Eingliederung von 77,46 VZÄ ins Unterrichtswesen. Dieser Vorgang wird in finanzieller Hinsicht (netto) teilweise kompensiert durch eine Kürzung des Kantonsbeitrags für die Sonderschulen.
- > schrittweise Einführung des Masterprogramms in Humanmedizin mit der Schaffung von 12,25 VZÄ im Jahr 2020;
- > Transfer von 0,45 VZÄ in die Zentralverwaltung.

In den besonderen Sektoren gibt es keine Änderung im Stellenbestand.

3.3. Evolution contrastée des charges courantes

Comme le démontre le tableau ci-après, les différentes dépenses de consommation de biens et services connaissent des évolutions divergentes. Globalement, les charges courantes augmentent de 27,4 millions de francs, soit + 7,4 % par rapport au budget 2019.

3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands

Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, dass sich die verschiedenen Sachaufwandarten sehr unterschiedlich entwickeln. Insgesamt nimmt der Betriebsaufwand gegenüber dem Voranschlag 2019 um 27,4 Millionen Franken oder + 7,4 % zu.

	Budget Voranschlag 2020	Budjet Voranschlag 2019	Variation Veränderung 2019-2020
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	45,3	37,0	+ 22,4
Matériel, mobilier, machines et véhicules Mobiliens, Maschinen und Fahrzeuge	40,3	41,7	- 3,4
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	15,3	14,9	+ 2,7
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	122,0	112,4	+ 8,5
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	52,1	41,7	+ 24,9
Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Mobiliens und immaterielle Anlagen	22,3	20,2	+ 10,4
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	18,4	18,5	- 0,5
Dédommagements Spesenentschädigungen	11,0	11,5	- 4,3
Pertes sur créances Forderungsverluste	15,1	14,8	+ 2,0
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	54,9	56,6	- 3,0
Total	396,7	369,3	+ 7,4

Cette progression relativement conséquente provient notamment de l'intégration de nouvelles dépenses. Il s'agit d'une part des frais d'entretien et d'aménagement des sites liés à la politique foncière active pour un montant de 12,3 millions de francs. Le solde net à charge de l'Etat est compensé par un prélèvement sur le fonds y relatif. D'autre part, la prise en charge entière par l'Etat des fournitures scolaires pour l'enseignement obligatoire a été comprise dès le budget 2020 pour un montant total de 6,5 millions de francs. Cette intégration est ainsi conforme à la décision du Grand Conseil du 27 mars 2019 modifiant la loi scolaire.

Défalcation faite de ces nouvelles charges, l'augmentation représente 8,6 millions de francs ou 2,3 %. La grande majorité de cette croissance est imputable aux dépenses informatiques qui ont progressé globalement de 8,2 millions de francs, dont un montant supplémentaire pour l'enveloppe informatique de 7,6 millions de francs (hors Université et HES-SO//FR). A noter encore un crédit extraordinaire de 0,4 million de francs en faveur de l'Université pour des travaux informatiques effectués par des tiers accordé par le Conseil d'Etat. Le Gouvernement affiche encore une fois dans le budget 2020 sa volonté de

Diese recht beträchtliche Zunahme beruht namentlich auf der Integration neuer Ausgaben. Es handelt sich dabei auf der einen Seite um Kosten für den Unterhalt und die Erschliessung von Standorten in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik im Umfang von 12,3 Millionen Franken. Der Netto-Saldo zu Lasten des Staates wird über eine Entnahme aus dem entsprechenden Fonds kompensiert. Auf der anderen Seite wurde im Voranschlag 2020 mit einem Betrag von 6,5 Millionen Franken dem Umstand Rechnung getragen, dass der Staat ab 2020 vollumfänglich für die Kosten für die Schulmaterialien für die obligatorische Schule aufkommt, was dem diesbezüglichen Beschluss des Grossen Rats vom 27. März 2019 und der damit verbundenen Änderung des Schulgesetzes entspricht.

Sieht man von diesen neuen Aufwendungen ab, beträgt die Zunahme lediglich 8,6 Millionen Franken oder 2,3 %. Der grösste Anteil davon entfällt auf die Informatikausgaben, die insgesamt um 8,2 Millionen Franken zugenommen haben, wovon ein zusätzlicher Betrag für das Informatik-Rahmenbudget von 7,6 Millionen Franken (ohne Universität und HES-SO//FR). Zu erwähnen ist weiter ein vom Staatsrat gewährter ausserordentlicher Kredit von 0,4 Millionen Franken für die Universität für Informatikarbeiten Dritter. Im Voranschlag 2020 zeigt sich einmal mehr, dass die Regierung weiter in die Digitalisierung

poursuivre les efforts en faveur de la digitalisation, point fort de son programme gouvernemental.

Tenant compte de tous ces facteurs, les autres charges courantes restent très bien maîtrisées.

Pour parvenir à limiter la croissance de ces charges courantes de fonctionnement, voire à la réduire, d'un exercice budgétaire à l'autre, il a été nécessaire d'opérer un examen strict et sélectif des propositions faites par les services et établissements. Cette approche rigoureuse a permis de ramener le volume total de ces charges de 433,6 millions de francs initialement sollicité à 396,7 millions de francs au final (y compris les nouvelles dépenses).

Cette compression s'est notamment exercée sur les domaines pour lesquels le Conseil d'Etat avait, dans ses directives, fixé des enveloppes restreintes. Le tableau qui suit rend compte tout à la fois des objectifs et des efforts consentis sur les différents plans. Y figurent les montants dédiés à l'informatique, supérieurs de 7,6 millions de francs par rapport à l'objectif initial du Conseil d'Etat fixé à 43,7 millions de francs. En effet, afin de pouvoir poursuivre et renforcer les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 », il a été finalement décidé d'allouer au titre de l'enveloppe informatique un montant de 51,3 millions de francs.

investieren will, die der Schwerpunkt ihres Regierungsprogramms ist.

Unter Berücksichtigung all dieser Faktoren lässt sich sagen, dass der übrige Betriebsaufwand sehr gut unter Kontrolle ist.

Um die Zunahme des laufenden Betriebsaufwands von einem Voranschlagsjahr zum andern begrenzen beziehungsweise senken zu können, mussten die Budgeteinzugaben der Dienststellen und Anstalten einer strengen und selektiven Prüfung unterzogen werden. Mit diesem rigorosen Ansatz konnte das Gesamtvolumen dieser Aufwendungen von den ursprünglich beantragten 433,6 Millionen Franken schliesslich auf 396,7 Millionen Franken (einschliesslich der neuen Ausgaben) gesenkt werden.

Abstriche wurden insbesondere in den Bereichen gemacht, für die der Staatsrat in seinen Richtlinien tiefere Rahmenvorgaben festgesetzt hatte. Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, wie und in welchem Umfang die Sparziele erreicht worden sind. Sie enthält die Beträge für die Informatik, die um 7,6 Millionen Franken über der ursprünglichen Vorgabe des Staatsrats von 43,7 Millionen Franken liegen. Um die Umsetzung der Digitalisierungsstrategie des Staates « Verwaltung 4.0 » weiter und verstärkt vorantreiben zu können, wurde schlussendlich ein IT-Rahmenbudget von 51,3 Millionen Franken beschlossen.

Enveloppes Kreditrahmen	Objectifs du Conseil d'Etat Sparziele des Staatsrats	Budget initial	Budget final	Ajustements opérés sur les demandes initiales
		Ursprünglicher Voranschlag 2020	Endgültiger Voranschlag 2020	Abstriche an den ursprünglichen Eingaben
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Entretien des bâtiments et des routes + acquisitions diverses Unterhalt der Gebäude und der Strassen + diverse Anschaffungen	34,8	40,8	33,6	- 7,2
Informatique Informatik	43,7	61,5	51,3	- 10,2
Prestations de service par des tiers Dienstleistungen Dritter	28,5	34,8	29,9	- 4,9
Total	107,0	137,1	114,8	- 22,3

Cet impact financier relatif à l'informatique se retrouve dans les augmentations constatées au niveau de certaines catégories de charges, telles que les « Prestations de service et honoraires » ainsi que les « Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers ». Quant aux frais d'aménagement des sites liés à la politique foncière active, ils touchent la catégorie « Prestations de tiers pour

Finanziell schlägt sich dieser IT-Entscheid auch in der Zunahme bei gewissen Aufwandkategorien wie « Dienstleistungen und Honorare » sowie « Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen » nieder. Die Kosten für die Erschliessung der Standorte in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik betreffen ihrerseits

l'entretien des immeubles ». La prise en charge des fournitures scolaires impacte les dépenses de « Fournitures, matériel et marchandises ».

Les autres légères hausses constatées apparaissent presque comme « incontournables » puisqu'il s'agit des frais liés aux énergies ainsi que les pertes sur créances.

Les autres catégories présentent des baisses à savoir celle relative au « Matériel, mobilier, machines et véhicules », celle des « Loyers, droits de superficie et leasing » résultant des effets de la stratégie immobilière de l'Etat, celle des « Dédommagements » liée à un recul des frais de réceptions et enfin celle relative aux autres charges d'exploitation en lien avec les activités autofinancées de l'Université.

3.4. Croissance des subventions accordées et des dédommagements à des collectivités publiques

Le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 avait permis, deux ans durant, de limiter la croissance des charges de transferts à moins de 1 % par an. La tendance s'est inversée à partir de 2016 (+ 3,4 %) et s'est poursuivie en 2017 (+ 3,6 %). En 2018 et 2019, par contre, ces charges ont continué de progresser, mais à un rythme inférieur à celui des deux années précédentes. Au démarrage des opérations budgétaires 2020, les crédits sollicités en la matière étaient supérieurs de 8 % (+ 135,7 millions de francs) par rapport aux montants retenus au budget 2019. Des mesures importantes de limitation, notamment des nouveaux projets ou prestations, ont dû être envisagées. Ces priorisations ont conduit à une réduction de près de 60 % de cette croissance. Au final, l'enveloppe 2020 totale des transferts croît de 3,4 % (+ 57,2 millions de francs). Même si son évolution retrouve les taux de 2016 et 2017, elle reste inférieure à la croissance des charges totales (+ 3,8 %). A noter que la progression constatée dans le domaine du subventionnement représente, en francs, environ 42 % de l'augmentation totale des charges de fonctionnement et est sensiblement supérieure à celle que l'on observe au niveau des charges de personnel.

die «Dienstleistungen Dritter für den baulichen Unterhalt», und mit der Übernahme der Kosten für die Schulmaterialien geht eine Zunahme in der Ausgabenkategorie «Material- und Warenaufwand» einher.

Die übrigen leichten Zunahmen scheinen praktisch «unvermeidlich», da es sich um Kosten in Zusammenhang mit der Energie sowie den Forderungsverlusten handelt.

In den übrigen Aufwandkategorien sind Aufwandsenkungen zu verzeichnen, so in der Kategorie «Möbilien, Maschinen und Fahrzeuge», in der Kategorie «Mieten, Baurechtszinsen und Leasing» als Ergebnis der Immobilienstrategie des Staates, in der Kategorie «Spesensschädigungen» als Ergebnis geringerer Kosten für Empfänge und schliesslich beim übrigen Betriebsaufwand in Zusammenhang mit den eigenfinanzierten Aktivitäten der Universität.

3.4. Zunahme der eigenen Beiträge und der Entschädigungen an Gemeinwesen

Mit dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 konnte die Zuwachsrate der Transferausgaben über zwei Jahre unter der 1 %-Grenze gehalten werden. 2016 ergab sich mit einer Zunahme um 3,4 % wieder ein anderes Bild, das sich auch 2017 wiederholte (+ 3,6 %). 2018 und 2019 war in diesen Aufwandkategorien weiterhin eine wenn auch geringere Zunahme als in den beiden vorhergehenden Jahren zu verzeichnen. Zu Beginn der Budgetaufstellung 2020 lagen die entsprechenden Kreditanträge noch um 8 % (+ 135,7 Millionen Franken) über dem entsprechenden Vorjahresbetrag. Es mussten drastische Beschränkungsmaßnahmen ins Auge gefasst werden (insbesondere bei neuen Projekten und Leistungen), und mit diesen Priorisierungen konnte der Zuwachs letztlich um fast 60 % reduziert werden. Letztlich nehmen die veranschlagten Transferausgaben 2020 gegenüber dem Vorjahr noch um insgesamt 3,4 % (+ 57,2 Millionen Franken) zu. Auch wenn die Zuwachsrate wieder auf dem Niveau von 2016 und 2017 ist, liegt sie doch unter derjenigen des Gesamtaufwands (+ 3,8 %). Betragsmässig entfallen 42 % der Gesamtzunahme des laufenden Aufwands auf den Subventionsbereich, also deutlich mehr als beim Personalaufwand.

Composition des charges de transferts
Zusammensetzung Transferaufwand

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Variation Veränderung 2019-2020
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	26,3	26,2	+ 0,1
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	247,2	224,0	+ 23,2
Péréquation financière et compensation de charges Finanz- und Lastenausgleich	48,9	47,3	+ 1,6
Subventions accordées Eigene Beiträge	1214,8	1179,7	+ 35,1
dont : Financement des prestations des réseaux hospitaliers wovon: Finanzierung der Leistungen der Spitalnetze	214,0	203,4	+ 10,6
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	219,9	222,7	- 2,8
Total	1757,1	1699,9	+ 57,2

Plus de 60 % de l'augmentation provient des subventions accordées. Leur progression par rapport à l'année précédente est plus importante (+ 3 %) que celle qui a prévalu en 2019 (+ 2 %). L'évolution de cette catégorie est influencée d'une part par les hypothèses retenues en matière de personnel (automatismes salariaux appliqués par les institutions subventionnées) et d'autre part, par l'évolution démographique du canton. Elle peut aussi découler d'une volonté de développer des prestations supplémentaires. En fonction de ces éléments, certaines subventions allouées présentent une hausse notable en 2020. Il s'agit en particulier des éléments suivants :

Über 60 % der Zunahme entfallen auf die eigenen Beiträge. Ihre Zuwachsrate gegenüber dem Vorjahr liegt mit + 3 % über derjenigen von 2019 (+ 2 %). Die Entwicklung dieser Aufwandkategorie wird von den Hypothesen beim Personal (Lohnautomatismen bei den subventionierten Institutionen) sowie von der Bevölkerungsentwicklung im Kanton beeinflusst. Einen Einfluss kann auch ein beabsichtigter Leistungsausbau haben. Je nachdem verzeichnen gewisse Subventionen 2020 eine deutliche Zunahme. Es handelt sich dabei namentlich um Folgende:

	Variation Veränderung 2019-2020
	mios / Mio.
Prestations de l'Etat en faveur du HFR	
Les montants à verser s'élèveront à 178,2 millions de francs en 2020 contre 168,5 millions de francs en 2019 (principalement en raison de la hausse de l'activité attendue)	+ 9,7
Leistungen des Staates an das HFR	
Die Zahlungen werden sich 2020 auf 178,2 Millionen Franken belaufen gegenüber 168,5 Millionen Franken im Jahr 2019 (vornehmlich aufgrund der erwarteten höheren Aktivität)	
Subventions cantonales pour l'assurance maladie	
L'évolution de ces contributions tient compte de la hausse des primes attendue entre 2019 et 2020 et du montant supplémentaire prévu au titre de mesure d'accompagnement du volet cantonal de réforme fiscale des entreprises	+ 9,2
Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	
Die Entwicklung dieser Beiträge berücksichtigt die erwartete Prämienenerhöhung 2019-2020 sowie den zusätzlichen, im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuerreform als Begleitmassnahme vorgesehenen Betrag	
Subventions cantonales en faveur des institutions spécialisées et des maisons d'éducation	
Les montants à verser passeront au total de 144,6 millions de francs en 2019 à 150,1 millions de francs en 2020, hausse découlant notamment de la volonté de poursuivre la mise à disposition dans les institutions spécialisées du canton de places supplémentaires	+ 5,5
Kantonsbeiträge für die Sondereinrichtungen und Erziehungsheime	
Die Beträge werden insgesamt von 144,6 Millionen Franken im Jahr 2019 auf 150,1 Millionen Franken im Jahr 2020 zunehmen, was insbesondere darauf zurückzuführen ist, dass in den Sondereinrichtungen im Kanton weiterhin mehr Plätze zur Verfügung gestellt werden sollen	
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés	
Ces contributions sont directement en lien avec la situation actuelle en Europe dans le domaine des migrations, mais également avec le nombre toujours plus important de personnes pour lesquelles plus aucune subvention fédérale n'est versée.	+ 4,8
Sozialhilfe für Asylbewerber und Flüchtlinge	
Diese Beiträge stehen in direktem Zusammenhang mit der gegenwärtigen Migrationslage in Europa, aber auch mit der immer grösseren Zahl von Personen, für die kein Bundesbeitrag mehr ausbezahlt wird.	
Prestations complémentaires AVS/AI	
Adaptation en lien avec l'évolution des dépenses	+ 2,8
AHV/IV-Ergänzungsleistungen	
Anpassung in Zusammenhang mit der Ausgabenentwicklung	
Subventions cantonales (SICHH)	
Nouvelle contribution destinée à financer la mise en place d'un centre de compétences technologiques de niveau national	+ 2,5
Kantonsbeiträge (SICHH)	
Neuer Beitrag zur Finanzierung der Einführung eines nationalen technologischen Kompetenzzentrums	
Financement du contentieux de l'assurance maladie	
Adaptation du montant à la réalité	+ 1,9
Finanzierung der Zahlungsausstände in der Krankenversicherung	
Anpassung des Betrags an die Realität	

A noter que certaines de ces dépenses supplémentaires sont compensées partiellement par des revenus.

A relever aussi que certaines dépenses de subventionnement ont augmenté, car elles sont liées notamment à la mise en place des mesures d'accompagnement proposées dans le cadre du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises. On peut citer en particulier les subventions cantonales pour les places d'accueil extrafamilial ainsi que celles en faveur

de certaines de ces dépenses supplémentaires. Quelques-unes de ces dépenses supplémentaires seront compensées partiellement par des revenus.

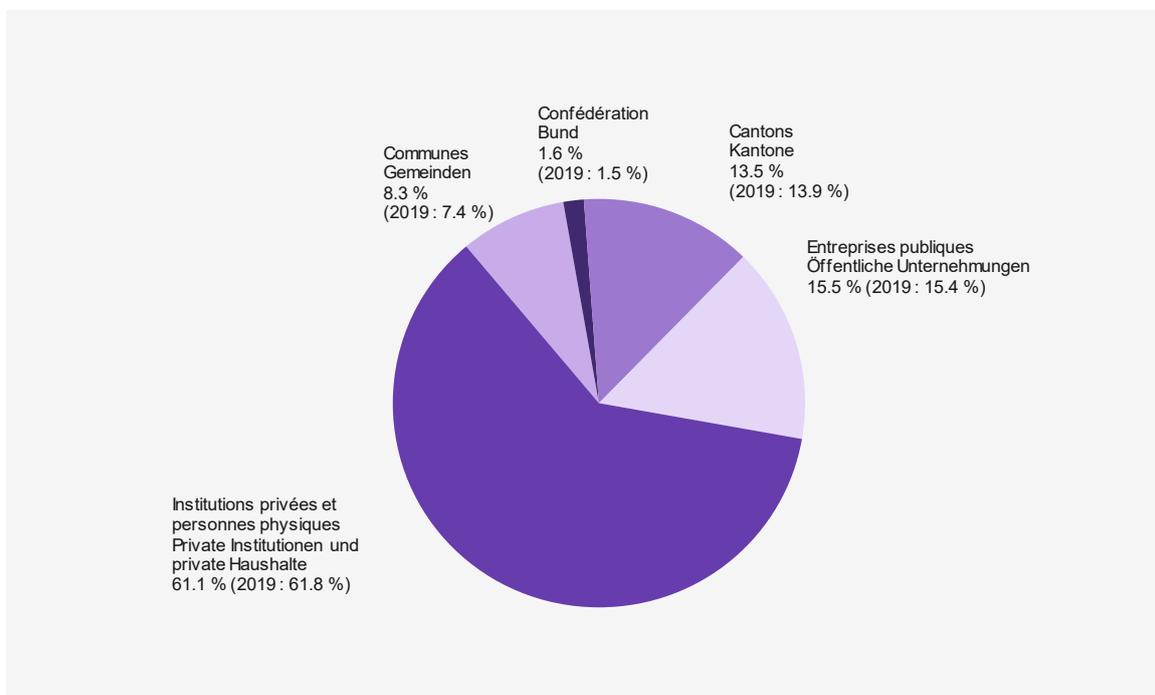
Einige dieser Mehrausgaben werden im Übrigen auf der Ertragsseite teilweise ausgeglichen.

Einige Subventionsausgaben sind übrigens gestiegen, weil sie insbesondere in Zusammenhang mit der Umsetzung der Begleitmassnahmen im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuerreform stehen. Es sind dies insbesondere die Kantonsbeiträge für die familienergänzende Tagesbetreuung sowie die Kantonsbeiträge für die Berufsbildung (überbetriebliche Kurse, Vereinigung des kantonalen Berufsbildungszentrums, «START»-Massnahme).

de la formation professionnelle (cours interentreprises, Association du centre professionnel, mesure « START »).

La répartition selon le bénéficiaire des aides se présente quant à elle de la manière suivante :

Die folgende Grafik zeigt die Aufteilung der Subventionen auf die jeweiligen Empfänger:



Au niveau des dédommagements à des collectivités, le montant progresse de 23,2 millions de francs, soit de + 10,4 %. La majeure partie de l'augmentation est due à la contribution de quelque 19,2 millions de francs versée aux communes et paroisses en lien avec le volet cantonal de la nouvelle réforme fiscale des entreprises. Le reste de la hausse provient de l'évolution de certaines contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton, notamment celles pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités.

Bei den Entschädigungen an Gemeinwesen ist eine Zunahme um 23,2 Millionen Franken und damit um + 10,4% zu verzeichnen. Der Grossteil davon entfällt auf die 19,2 Millionen Franken des Kantons zugunsten der Gemeinden und Pfarreien in Zusammenhang mit der kantonalen Unternehmenssteuerreform. Die restliche Zunahme entfällt auf die Entwicklung verschiedener Beiträge für den Besuch von ausserkantonalen Bildungsanstalten, namentlich für die an anderen Universitäten immatrikulierten Freiburger Studierenden.

3.5. Un volume d'amortissements relativement constant

Au budget 2020, le Gouvernement maintient un programme d'investissements important. Le volume d'amortissements reflète également cette volonté. En effet, il atteint en 2020 127,3 millions de francs, soit une hausse de 4 % par rapport au budget 2019.

3.5. Relativement constantes des Abschreibungsvolumen

Die Regierung verfolgt auch im Voranschlag 2020 ein ehrgeiziges Investitionsprogramm, was auch im Abschreibungsvolumen deutlich zum Ausdruck kommt, das sich 2020 auf 127,3 Millionen Franken beläuft und damit um 4 % höher ausfällt als im Voranschlag 2019.

Amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, du subventionnement des investissements
Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Comptes Rechnung 2018
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	74,2	75,0	60,4
dont : Amortissements des immeubles wovon: Abschreibungen auf Gebäuden	45,4	49,5	37,8
dont : Amortissements des routes wovon: Abschreibungen auf Strassen	22,6	22,3	19,2
dont : Amortissements des investissements dans les forêts wovon: Abschreibungen auf Investitionen für die Forsten	0,5	0,6	0,6
dont : Amortissements d'équipements et d'installations wovon: Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	5,7	2,6	2,8
Amortissements des prêts et participations Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen	8,1	15,3	4,8
Amortissements des subventions d'investissements Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen	45,0	32,1	21,5
Total	127,3	122,4	86,7

Les amortissements des immeubles fléchissent très légèrement même si le volume des investissements propres reste plus ou moins identique. On peut noter les investissements prévus pour l'Université, le Collège Ste-Croix, le Gymnase intercantonal de la Broye, le Centre de stockage interinstitutionnel ou l'Hôtel cantonal. Les charges d'amortissement pour les routes restent stables par rapport au budget 2019. Quant aux amortissements des équipements et installations, leur augmentation découle d'une part, de l'achat des équipements et infrastructures de BCC SA par la HES-SO//FR et d'autre part, de l'effet de la dernière année d'amortissement du réseau radio Polycom à la Police cantonale.

Les amortissements des prêts et participations diminuent de 7,2 millions de francs. En effet, en 2019, l'amortissement total du prêt pour la construction de la patinoire St-Léonard avait particulièrement chargé cette catégorie de charges.

Le volume plus important constaté au niveau des amortissements des subventions d'investissements provient principalement des contributions allouées en 2020 pour la construction du bâtiment SLL ainsi que pour celle d'un nouveau bâtiment pour la formation professionnelle à Courtepin. A cela s'ajoutent des montants plus conséquents dans le domaine de l'énergie et la contribution prévue pour la construction de la piscine de Romont.

Die Abschreibungen auf Gebäuden nehmen leicht ab, obwohl bei den Sachgütern praktisch keine Veränderung zu verzeichnen ist. Hier sind etwa die vorgesehenen Investitionen für die Universität, das Kollegium Hl. Kreuz, das interkantonale Gymnasium der Region Broye, das interinstitutionelle Lager für Kulturgüter und das Rathaus zu nennen. Der Abschreibungsaufwand für die Strassen fällt in etwa gleich aus wie im Vorjahr. Bei den Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen ist die Zunahme auf die Anschaffung von Anlagen und Infrastrukturen bei der BCC SA durch die HES-SO//FR sowie auf das letzte Abschreibungsjahr für das Sicherheitsfunknetz Polycom bei der Kantonspolizei zurückzuführen.

Die Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen nehmen um 7,2 Millionen Franken ab. 2019 hatte hier die vollständige Abschreibung des Darlehens für die Bauarbeiten am Eisstadion St. Leonhard besonders stark zu Buche geschlagen.

Für die höheren Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen sind hauptsächlich die 2020 für den Bau des SLL-Gebäudes sowie eines neuen Berufsbildungszentrums in Courtepin gewährten Beiträge verantwortlich. Dazu kommen noch höhere Beiträge im Energiebereich sowie der Beitrag für den Bau des Schwimmbads in Romont.

A relever qu'une part des amortissements totaux, soit 15,5 millions de francs, est financée par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures. Cela concerne les investissements liés à des projets de construction pour la HES-SO//FR (santé et travail social), l'Université, la Haute école d'ingénierie et d'architecture et le bâtiment SLL ainsi que le subventionnement d'infrastructures sportives et de mobilité douce. Ces amortissements compensés, en tout ou partie, ne péjorent ainsi pas ou peu le compte de résultats.

3.6. Des charges financières au plancher

Le total des charges financières devrait s'élever à 4 millions de francs en 2020, en légère progression par rapport à 2019. Elles concernent en particulier les intérêts versés lors de restitutions d'impôts perçus en trop. A partir de 2014, l'Etat n'a plus d'emprunt à long terme. De fait, le service de la dette est nul depuis 2014.

3.7. Les attributions aux financements spéciaux

Globalement, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 55,6 millions de francs en 2020 (+ 7,7 millions de francs par rapport au budget 2019).

Ces charges comptables concernent :

- > d'une part, les fonds « traditionnels » tels que, parmi les principaux, ceux de l'emploi, de l'énergie, de nouvelle politique régionale, de la culture, du sport, de l'action sociale et des améliorations foncières ;
- > d'autre part, des fonds mis en place plus récemment, comme ceux relatifs aux routes principales, à la protection civile, aux sites pollués, à la taxe sur la plus-value ou encore liés à la taxe sociale.

Ein Teil dieser Gesamtabreibungen, nämlich 15,5 Millionen Franken, wird über eine Entnahme aus dem Infrastrukturfonds finanziert. Dies betrifft die Investitionen für Bauvorhaben für die HES-SO//FR (Gesundheit und Soziale Arbeit), die Universität, die Hochschule für Technik und Architektur, das SLL-Gebäude sowie die Subventionierung von Sportanlagen und Langsamverkehr. Diese ganz oder teilweise kompensierten Abschreibungen wirken sich somit nicht oder kaum negativ auf das Ergebnis der Erfolgsrechnung aus.

3.6. Finanzaufwand an der unteren Grenze

Der gesamte Finanzaufwand dürfte sich 2020 auf 4 Millionen Franken belaufen und liegt somit leicht über dem Vorjahresniveau. Es handelt sich dabei vorwiegend um Vergütungszinsen bei der Rückerstattung von zu hohen Steuerbezügen. Seit 2014 hat der Staat keine langfristigen Anleihen mehr. Faktisch ist der Schuldendienst seit 2014 gleich null.

3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen

Insgesamt sollen die Fonds 2020 mit 55,6 Millionen Franken geäuft werden (+ 7,7 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2019).

Dieser buchmässige Aufwand betrifft:

- > zum einen die «herkömmlichen» Fonds, hauptsächlich für Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Kultur, Sport, Sozialhilfe und Bodenverbesserungen,
- > zum andern erst kürzlich gebildete Fonds wie den Fonds für die Hauptstrassen, den Zivilschutz, die belasteten Standorte, die Mehrwertabgabe oder auch die Sozialabgabe.

4. Le compte des investissements

4.1. Un programme d'investissements quelque peu en baisse, mais toujours soutenu

Comme l'indique le tableau ci-après, les investissements prévus en 2020 sont quelque peu inférieurs à ceux retenus pour 2019 :

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Variations Veränderungen 2019-2020	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	187,9	205,1	- 17,2	- 8,4
Investissements nets Nettoinvestitionen	152,2	168,7	- 16,5	- 9,8

Le volume en baisse des investissements relevé entre 2019 et 2020 provient d'évolutions divergentes. En effet, les investissements relatifs à la construction, l'aménagement et l'achat d'immeubles sont sensiblement inférieurs au budget précédent. Cela provient du fait qu'en 2019 un montant de 33 millions de francs avait été prévu pour l'acquisition d'immeubles. Ce type d'opération ne s'est pas répété en 2020. Sans ces achats, le volume des investissements relatifs à la construction d'immeubles entre 2019 et 2020 demeure quasiment identique. Ce programme d'investissements comprend en particulier l'agrandissement et la rénovation du Collège Ste-Croix, les travaux prévus pour les bâtiments de l'Université, le projet de construction d'un centre de stockage, l'agrandissement du Gymnase intercantonal de la Broye ainsi que les travaux effectués à l'Hôtel cantonal.

Quant au volume consacré aux routes cantonales, il a été également quelque peu revu à la baisse en fonction de l'avancement des projets et des potentiels reports de crédits en fin d'année.

Ces diminutions ont plus que compensé les augmentations constatées au niveau des prêts et participations ainsi qu'à celui du subventionnement d'investissements. Ainsi, les montants prévus au titre de prêts et participations sont largement supérieurs à ceux de l'année précédente. Ils concernent notamment une probable augmentation du capital-actions pour Bluefactory SA (20 millions de francs). Concernant les subventions d'investissements, leur croissance est due principalement au subventionnement de la construction du bâtiment SLL, du nouveau bâtiment pour la formation professionnelle à Courtepin, de la piscine de Romont ainsi que des mesures énergétiques.

4. Investitionsrechnung

4.1. Leicht rückläufiges, aber nach wie vor umfangreiches Investitionsprogramm

Wie die folgende Tabelle zeigt, sind die für 2020 vorgesehenen Investitionen leicht niedriger als die für 2019 veranschlagten Beträge:

Das rückläufige Investitionsvolumen zwischen 2019 und 2020 ist das Ergebnis unterschiedlicher Entwicklungen. So bleiben die Investitionen für den Bau, Ausbau und Kauf von Liegenschaften deutlich hinter dem Vorjahresbudget zurück. Dies ist darauf zurückzuführen, dass im Voranschlag 2019 ein Betrag von 33 Millionen Franken für Liegenschaftskäufe eingestellt war, was 2020 nicht der Fall ist. Ohne diese Liegenschaftskäufe fallen die Investitionen für den Bau von Liegenschaften 2019 und 2020 praktisch gleich aus. Dieses Investitionsprogramm umfasst insbesondere die Sanierung und den Ausbau des Kollegiums Hl. Kreuz, die an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten, das Bauprojekt für ein interinstitutionelles Lager für Kulturgüter, den Ausbau des interkantonalen Gymnasiums der Region Broye sowie die Arbeiten am Rathaus.

Bei den Kantonsstrassen fallen die Investitionen entsprechend den Projektfortschritten und allfälligen Kreditübertragungen ebenfalls etwas niedriger aus.

Damit wird die Zunahme bei den Darlehen und Beteiligungen sowie bei den Investitionsbeiträgen mehr als kompensiert. So liegen die Beträge für Darlehen und Beteiligungen weit über denjenigen des Vorjahres. Es handelt sich dabei in erster Linie um eine voraussichtliche Aktienkapitalerhöhung für die Bluefactory SA (20 Millionen Franken). Bei den Investitionsbeiträgen geht die Zunahme in erster Linie auf die Subventionierung des Baus des SLL-Gebäudes, des neuen Berufsbildungsgebäudes in Courtepin, des Schwimmbads in Romont sowie von Massnahmen im Energiebereich zurück.

La liste ci-après recense les différents projets retenus au projet de budget 2020 :

In der folgenden Liste sind die verschiedenen in den Voranschlagsentwurf 2020 eingestellten Vorhaben aufgeführt:

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoausgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres	88,3	83,5
Sachgüter		
Bâtiments Gebäude	57,6	54,7
dont : Gymnase intercantonal de la Broye wovon: Interkantonales Gymnasium der Region Broye	5,0	5,0
dont : Collège Ste-Croix wovon: Kollegium Hl. Kreuz	6,0	6,0
dont : Haute école pédagogique wovon: Pädagogische Hochschule	4,6	4,6
dont : Université wovon: Universität	10,0	8,7
dont : Bibliothèque cantonale et universitaire wovon: Kantons- und Universitätsbibliothek	2,0	1,6
dont : Musée d'histoire naturelle wovon: Naturhistorisches Museum	0,5	0,5
dont : Campus Lac-Noir wovon: Campus Schwarzsee	1,8	1,8
dont : Police wovon: Polizei	0,8	0,8
dont : Etablissement de détention fribourgeois wovon: Freiburger Strafanstalten	3,6	2,7
dont : Institut agricole de Grangeneuve wovon: Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	1,0	1,0
dont : Service des forêts et de la nature wovon: Amt für Wald und Natur	0,2	0,2
dont : Haute école d'ingénierie et d'architecture (laboratoires de chimie / production de froid) wovon: Hochschule für Technik und Architektur (Chemielaboratorien / Kühlung)	3,0	3,0
dont : Service de l'action sociale (bâtiment Ste-Elisabeth) wovon: Kantonales Sozialamt (Gebäude St. Elisabeth)	0,2	0,2
dont : Service de l'informatique et des télécommunications wovon: Amt für Informatik und Telekommunikation	2,0	2,0
dont : Ponts et chaussées wovon: Tiefbauamt	0,2	0,2
dont : Service des bâtiments : ALP Grangeneuve / Châteaux / Hôtel cantonal / Bâtiment Boschung / Chancellerie / Centre de stockage wovon: Hochbauamt: ALP Grangeneuve / Schlösser / Rathaus / Boschung-Gebäude / Staatskanzlei / Lager für Kulturgüter	14,2	14,2
dont : Achats d'immeubles wovon: Liegenschaftskäufe	2,5	2,2
Routes cantonales et principales Kantons- und Hauptstrassen	25,5	23,7

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoaussgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
Forêts Waldungen	0,6	0,5
Equipements Ausrüstung	4,6	4,6
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	34,3	22,7
Prêts Darlehen	12,8	1,2
Achats de titres Wertschriftenkäufe	21,5	21,5
Subventionnement d'investissements Investitionsbeiträge	65,3	46,0
Sport (piscines) Sportanlagen (Schwimmbäder)	2,0	2,0
Protection civile Zivilschutz	0,2	0,2
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	17,0	8,5
Bâtiment SLL SLL-Gebäude	8,0	6,9
Formation professionnelle Berufsbildung	2,0	2,0
Energie Energie	18,0	18,0
Projets d'agglomération Agglomerationsprojekte	2,4	–
Transports Verkehr	1,7	1,7
Routes (lutte contre le bruit) Strassen (Lärmbekämpfung)	0,1	0,1
Endiguements Wasserbau	8,5	2,1
Protection environnement Umweltschutz	0,9	–
Constructions scolaires primaires Primarschulbauten	1,8	1,8
Constructions de cycles d'orientation Orientierungsschulbauten	2,7	2,7
Total	187,9	152,2

4.2. Le financement des investissements

Les investissements bruts de 187,9 millions de francs sont financés à raison de quelque 19 % par des recettes directement afférentes. Le solde, qui représente les investissements nets à charge de l'Etat pour une somme de 152,2 millions de francs, est couvert en partie par l'autofinancement qui ascende, au budget 2020, à

4.2. Finanzierung der Investitionen

Die Bruttoinvestitionen in Höhe von 187,9 Millionen Franken werden zu rund 19 % mit direkt zweckgebundenen Einnahmen finanziert. Der Saldo von 152,2 Millionen Franken, der den Nettoinvestitionen zu Lasten des Staates entspricht, läuft zum Teil über die Selbstfinanzierung, die im Voranschlag 2020 mit 90,7 Millionen

90,7 millions de francs. Le degré d'autofinancement s'élève donc à 59,6 % (Budget 2019 : 60,9 %).

Ce pourcentage, en très légère baisse par rapport à celui de 2019, est inférieur de plus de 20 points au taux considéré comme suffisant selon les principes d'une saine gestion financière (80 %). Le besoin de financement du budget 2020 représente ainsi 61,5 millions de francs ; besoin qui sera porté en diminution de la fortune.

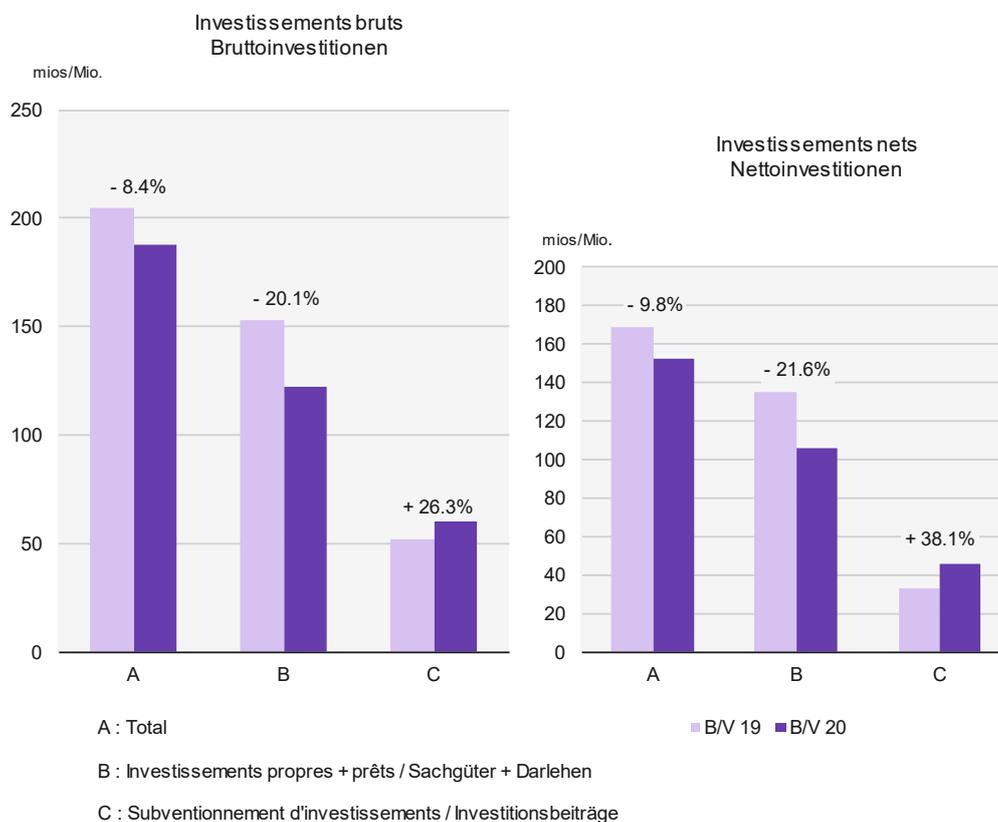
Cette situation est à mettre en relation avec la volonté affichée du Gouvernement de poursuivre comme les années précédentes, un programme important en matière d'investissements.

Franken ausgewiesen ist. Der Selbstfinanzierungsgrad liegt damit bei 59,6 % (Voranschlag 2019: 60,9 %).

Dieser Prozentsatz ist leicht niedriger als im Vorjahr und liegt um mehr als 20 Punkte unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %). Der Finanzierungsbedarf im Voranschlag 2020 beläuft sich damit auf 61,5 Millionen Franken, die dem Eigenkapital entommen werden.

Dieser Sachverhalt hängt mit dem festen Willen der Regierung zusammen, wie in den Vorjahren auch weiterhin ein ehrgeiziges Investitionsprogramm zu verfolgen.

Evolution des investissements bruts et nets Entwicklung der Brutto- und Nettoinvestitionen



5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes

Le bilan 2020 des relations financières Etat-communes se présente de la manière suivante :

5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden

Die Bilanz der Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden sieht 2020 folgendermassen aus:

	Prestations de l'Etat en faveur des communes Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden	Prestations des communes en faveur de l'Etat Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement Erfolgsrechnung			
Budget 2019 Voranschlag 2019	437,8	403,4	34,4
Budget 2020 Voranschlag 2020	471,1	408,9	62,2
Investissements et prêts Investitionsrechnung + Darlehen			
Budget 2019 Voranschlag 2019	12,6	1,7	10,9
Budget 2020 Voranschlag 2020	16,9	1,7	15,2
Parts aux recettes Einnahmenanteile			
Budget 2019 Voranschlag 2019	22,2	–	22,2
Budget 2020 Voranschlag 2020	22,5	–	22,5
Total			
Budget 2019 Voranschlag 2019	472,6	405,1	67,5
Budget 2020 Voranschlag 2020	510,5	410,6	99,9

L'évolution 2019-2020 des flux financiers Etat – communes se solde par une croissance non négligeable de 32,4 millions de francs du flux net en faveur des communes.

Même si les prestations des communes en faveur de l'Etat progressent quelque peu (+ 5,5 millions de francs), ce sont bien les prestations de l'Etat en faveur des communes au budget 2020 qui augmentent de façon considérable (+ 37,9 millions de francs). Cette hausse provient principalement de la nouvelle contribution versée aux communes en lien avec le volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises (17,9 millions de francs). En effet, le décret qui prévoyait une compensation financière transitoire, pour pallier les effets de la mise en œuvre de la réforme fiscale a été accepté en votation populaire en juin 2019 et les montants y relatifs ont été

Die Finanzströme Staat – Gemeinden haben sich 2019-2020 dahingehend entwickelt, dass netto rund 32,4 Millionen Franken mehr zu den Gemeinden fliessen.

Obwohl im Voranschlag 2020 die Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates leicht zunehmen (+ 5,5 Millionen Franken), so sind es doch die Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden, die deutlich höher ausfallen (+ 37,9 Millionen Franken). Diese Zunahme beruht zur Hauptsache auf dem neuen Beitrag, der den Gemeinden im Rahmen der kantonalen Unternehmenssteuerreform überwiesen wird (17,9 Millionen Franken). Das Dekret, das einen Übergangsausgleich zur Abfederung der Kosten der Umsetzung der Steuerreform vorsah, wurde an der Volksabstimmung im Juni 2019 angenommen, und die entsprechenden Beträge sind somit

intégrés dans l'exercice budgétaire 2020 ainsi qu'au plan financier.

Au niveau du fonctionnement, les flux progressent de part et d'autre puisque les domaines en croissance sont cofinancés par l'Etat et les communes. La cause principale de cette évolution provient de la hausse des coûts de personnel, notamment dans l'enseignement obligatoire, ainsi qu'en ce qui concerne le financement des institutions spécialisées. Dans le premier cas, la forte évolution à la hausse constatée est consécutive principalement à la cantonalisation des services d'intégration ; services dont les effectifs ont été inclus dans la masse salariale de l'enseignement obligatoire. Cet effet est compensé par une baisse du subventionnement des écoles spéciales.

En matière d'investissements, la hausse des flux de l'Etat vers les communes s'explique en particulier par la budgétisation d'une contribution pour la construction de piscines régionales, pour les travaux d'améliorations foncières et pour les endiguements en fonction de l'avancement des projets, respectivement des travaux. S'ajoutent également, à la différence des années précédentes, des prêts aux communes pour des actions de nouvelle politique régionale.

im Voranschlag 2020 sowie im Finanzplan eingestellt worden.

Beim Betriebsaufwand haben die Geldströme auf beiden Seiten zugenommen, da die Bereiche mit einer Zunahme vom Staat und den Gemeinden kofinanziert werden. Hauptursache für diese Entwicklung sind die höheren Personalkosten, insbesondere im Unterrichtswesen (obligatorischer Unterricht), und die Finanzierung der Sondereinrichtungen. Im Unterrichtswesen ist die markante Zunahme hauptsächlich eine Folge der Kantonalisierung der Integrationsdienste, deren Personalbestände in die Lohnsumme der obligatorischen Schule integriert wurden. Sie wird durch Abstriche bei der Subventionierung der Sonderschulen teilweise kompensiert.

Bei den Investitionen beruht die Zunahme der vom Staat zu den Gemeinden fliessenden Gelder hauptsächlich auf der Budgetierung eines Beitrags für den Bau regionaler Schwimmbäder, Bodenverbesserungen und Wasserbau entsprechend dem Fortschreiten der Projekte beziehungsweise der Arbeiten. Dazu kommen anders als in den Vorjahren auch Darlehen an die Gemeinden für Aktionen der Neuen Regionalpolitik.

6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2020

Les besoins financiers de l'Etat pour le prochain exercice seront essentiellement couverts par les moyens disponibles. En 2020, l'Etat de Fribourg ne fera pas appel au marché des capitaux. Pour rappel, l'Etat a remboursé en 2014 son dernier emprunt.

Toutefois, la situation sur le front des conditions d'intérêts a contraint la Direction des finances à adapter ces dernières années la gestion de ses avoirs à vue. La tendance à une généralisation des taux négatifs sur les avoirs à court terme implique de restreindre au strict minimum le maintien d'avoirs en compte afin de faire face aux paiements courants. Jusqu'ici, pour des périodes très limitées dans le temps, l'Etat a pu, sur la base de la limite de 70 millions de francs autorisée par la Grand Conseil dans le cadre du décret relatif au budget, obtenir des avances de trésorerie ponctuelles auprès d'établissements bancaires, et ceci à des conditions très favorables.

La Banque nationale suisse (BNS) a décidé récemment le maintien de taux d'intérêts négatifs (-0,75 %) sur les avoirs à vue des banques et institutions financières auprès de la BNS. Il apparaît que des taux négatifs pourraient être appelés à durer encore un certain temps. Parallèlement, les acteurs financiers reportent toujours davantage ces taux négatifs sur les avoirs de leur clientèle. Aussi, dans le but d'optimiser le coût de la gestion de la trésorerie courante, le Conseil d'Etat estime qu'il est souhaitable d'autoriser la Direction des finances à obtenir des avances de trésorerie ponctuelles auprès d'établissements bancaires jusqu'à concurrence de 200 millions de francs, en lieu et place de la limite actuelle de 70 millions de francs. Cette extension doit permettre de conférer davantage de marge de manœuvre dans la gestion quotidienne des liquidités nécessaires au fonctionnement de l'Etat, tout en minimisant les coûts en terme de charges d'intérêts.

6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2020

Der Finanzbedarf des Staates für das kommende Rechnungsjahr wird vor allem mit den verfügbaren flüssigen Mitteln gedeckt. 2020 wird der Staat Freiburg nicht auf den Kapitalmarkt zurückgreifen. Der Staat hat übrigens 2014 seine letzte Anleihe zurückgezahlt.

Die Situation an der Zinsfront hat die Finanzdirektion allerdings dazu gezwungen, die Verwaltung ihrer Sichtguthaben in den letzte Jahren anzupassen. Der allgemeine Negativzinstrend für kurzfristige Vermögenswerte bedingt, dass Kontoguthaben auf das strikte Minimum für die laufenden Zahlungen beschränkt werden. Bis jetzt konnte der Staat auf der Grundlage der vom Grossen Rat im Rahmen des Voranschlagsdekrets bewilligten Kreditlimite von 70 Millionen Franken ganz kurzfristig auf punktuelle Vorschüsse von Bankinstituten zurückgreifen, und zwar zu sehr günstigen Konditionen.

Die Schweizerische Nationalbank (SNB) hat kürzlich beschlossen, am Negativzins (-0,75%) auf Sichtguthaben der Banken und Finanzinstitute bei der SNB festzuhalten. Es scheint so, als sei noch längere Zeit mit Negativzinsen zu rechnen. Gleichzeitig übertragen die Finanzakteure diese Negativzinsen mehr und mehr auf die Guthaben ihrer Kundschaft. Um die Kosten für das Liquiditätsmanagement zu optimieren, sollte die Finanzdirektion nach Ansicht des Staatsrats auf punktuelle Vorschüsse von Bankinstituten in Höhe von bis zu 200 Millionen Franken zurückgreifen können, statt der bisherigen Limite von 70 Millionen Franken. Damit soll mehr Spielraum für die tagesgeschäftliche Verwaltung der für den Staatsbetrieb notwendigen Liquiditäten geschaffen werden können, bei gleichzeitiger Zinskostenminimierung.

7. Budget par groupe de prestations

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), quatre unités administratives pratiqueront en 2020 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service des forêts et de la nature, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'informatique et des télécommunications. A noter que suite à sa sortie de la GpP, l'Administration des finances (AFin) n'a plus établi de budget en gestion par prestations pour 2020, mais s'est doté d'une comptabilité analytique à des fins de gestion interne.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à l'excédent de charges du compte de résultats GpP, est appelé à évoluer de la manière suivante :

7. Budget nach Leistungsgruppen

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) kommt 2020 in vier Verwaltungseinheiten die leistungsorientierte Führung (LoF) zur Anwendung. Es handelt sich dabei um das Amt für Wald und Natur, das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Tiefbauamt und das Amt für Informatik und Telekommunikation. Nach ihrem Austritt aus der LoF hat die Finanzverwaltung (FinV) für 2020 kein LoF-Budget mehr aufgestellt, führt aber für interne Zwecke neu eine Kosten- und Leistungsrechnung.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss der LoF-Erfolgsrechnung entspricht, zeigt die folgende Entwicklung:

	Budget Voranschlag 2020	Budget Voranschlag 2019	Variation Veränderung 2019-2020
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	20,437	20,371	0,066
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	13,796	12,418	1,378
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	55,050	45,662	9,388
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	33,064	33,305	- 0,241

En 2020, quelque 518 unités de personnes EPT œuvreront dans les quatre secteurs susmentionnés et fourniront 748 231 heures de travail servant directement à la réalisation des différentes prestations. En tenant compte de la sortie de l'Administration des finances de la GpP, cela correspond globalement à une augmentation de 6 EPT. Cette augmentation s'explique, pour 5,4 EPT, par l'intégration à la GpP de l'ancien Service de la nature et du paysage lors de sa fusion avec l'ancien Service des forêts et de la faune pour former le Service des forêts et de la nature. Les heures productives sont par contre en diminution de 13 133 heures.

Si les coûts directs des salaires sont globalement stables, leur poids diminue par rapport aux coûts complets, passant de 37,5 % (hors AFin) en 2019 à 35 % en 2020. Ce poids varie cependant d'un secteur à l'autre :

2020 werden in diesen vier Sektoren mit rund 518 VZÄ rund 748 231 Arbeitsstunden direkt zur Erbringung der verschiedenen Leistungen eingesetzt. Mit Berücksichtigung des LoF-Austritts der Finanzverwaltung entspricht dies insgesamt einer Zunahme um 6 VZÄ. 5,4 VZÄ davon entfallen auf die LoF-Eingliederung des ehemaligen Amtes für Natur und Landschaft bei dessen Zusammenschluss mit dem ehemaligen Amt für Wald, Wild und Fischerei zum Amt für Wald und Natur. Bei den Arbeitsstunden ist hingegen ein Rückgang um 13 133 Stunden zu verzeichnen.

Während die direkten Lohnkosten insgesamt stabil sind, nimmt ihr Anteil im Verhältnis zu den Vollkosten von 37,5 % (ohne FinV) im Jahre 2019 auf 35 % im Jahr 2020 ab. Dieser Anteil variiert aber von Sektor zu Sektor:

Part des salaires par rapport aux coûts complets
Anteil der Löhne an den Vollkosten

	en / in %
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	43
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	44
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	28
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	34

L'évolution 2019-2020 de l'excédent de charges des quatre unités GpP affiche une augmentation globale de 10,6 millions de francs ou + 9,5 %. Cette situation est principalement due à une hausse des coûts directs par nature auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (+ 7,6 millions de francs ou + 32,9 %) en raison de l'effort prévu sur les prestations informatiques fournies par des tiers pour soutenir les nouveaux projets.

Hormis le Service de l'informatique et des télécommunications, toutes les unités administratives présentent des résultats stables par rapport au budget précédent, y compris le Service des forêts et de la nature pour lequel il faut prendre en considération la nouvelle organisation expliquée précédemment.

Der Aufwandüberschuss der vier LoF-Einheiten hat 2020 gegenüber 2019 um gesamthaft 10,6 Millionen Franken oder + 9,5 % zugenommen. Diese Zunahme beruht hauptsächlich auf einer Zunahme der direkten Kosten nach Kostenart beim Amt für Informatik und Telekommunikation (+ 7,6 Millionen Franken bzw. + 32,9 %) aufgrund der geplanten umfangreichen IT-Dienstleistungen Dritter zur Unterstützung der neuen Projekte.

Ausser beim Amt für Informatik und Telekommunikation sind die Ergebnisse aller Verwaltungseinheiten ähnlich wie im Vorjahresbudget, einschliesslich dem Amt für Wald und Natur, bei dem die oben angesprochene Neuorganisation zu berücksichtigen ist.

II. La planification financière à moyen terme 2021-2023

1. Les résultats du plan financier

Au terme de son examen, le Conseil d'Etat présente son plan financier pour la période 2021-2023 dont les principaux résultats, en millions de francs, sont les suivants :

II. Mittelfristige Finanzplanung 2021-2023

1. Finanzplanergebnisse

Nach eingehender Prüfung stellt der Staatsrat seinen Finanzplan für die Jahre 2021-2023 mit folgenden Hauptergebnissen vor (in Millionen Franken):

Plan financier pour la période 2020-2023 Finanzplan für die Jahre 2020-2023

	Budget Voranschlag 2020	Plan financier Finanzplan 2021	Plan financier Finanzplan 2022	Plan financier Finanzplan 2023	Période Periode 2020-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Boni (+) / Déficit (-) du compte de résultats Gewinn (+) / Defizit (-) der Erfolgsrechnung	+ 0,4	- 57,7	- 125,8	- 191,9	- 375,0
Excédent de dépenses (-) du compte des investissements Ausgabenüberschuss (-) der Investitionsrechnung	- 152,2	- 213,7	- 201,4	- 183,3	- 750,6
Autofinancement Selbstfinanzierung	90,7	55,8	- 5,9	- 67,8	72,8
Insuffisance de financement Finanzierungsfehlbetrag	- 61,5	- 157,9	- 207,3	- 251,1	- 677,8

En dépit des nombreuses et importantes adaptations (voir ci-après) qui y ont été apportées par le Conseil d'Etat, le plan financier pour la période 2020-2023 fait apparaître une détérioration marquée des finances cantonales dans un proche avenir, notamment pour l'année 2023. Le plan financier met en évidence la cause essentielle, à savoir un rythme de croissance des charges sur cette période sensiblement plus élevé que celui des revenus. En effet, même si ces derniers progressent entre 2020 et 2023, cela reste largement insuffisant pour compenser l'évolution « significative » des dépenses. Ainsi, l'infléchissement durable de l'évolution des recettes ne pourra que limiter les moyens indispensables au financement des tâches publiques.

Cette actualisation de la planification financière montre également quels sont les défis auxquels le canton devra faire face et l'écueil qu'il faudra surmonter. Les effets cumulés de la réforme fiscale des entreprises et celle de la Caisse de prévoyance influencent à la fois l'évolution des revenus et celle des charges.

La contrainte légale et constitutionnelle de l'équilibre budgétaire nécessitera très probablement la remise en question de projets, l'adaptation de certaines lois et une priorisation des besoins plus approfondie dans le cadre de l'élaboration des budgets futurs. La question se posera également de savoir s'il ne sera pas nécessaire d'envisager

Obschon der Staatsrat zahlreiche und erhebliche Anpassungen am Finanzplan für die Jahre 2020-2023 vorgenommen hat (siehe weiter unten), zeigt dieser eine deutliche Verschlechterung für die Kantonsfinanzen in naher Zukunft auf, insbesondere für das Jahr 2023. Die Hauptursache liegt darin, dass der Aufwand in diesem Zeitraum signifikant stärker zunimmt als die Einnahmen. Die Einnahmen steigen in den Jahren 2020-2023 zwar ebenfalls, aber bei weitem nicht genug, um das markante Ausgabenwachstum zu kompensieren. Der anhaltend rückläufige Einnahmewachstum hat unweigerlich zur Folge, dass zur Finanzierung der staatlichen Aufgaben notwendige Mittel fehlen.

Diese Aktualisierung des Finanzplans zeigt auch, mit was für Herausforderungen und Hindernissen der Kanton konfrontiert sein wird. Die Unternehmenssteuerreform und die Pensionskassenrevision beeinflussen sowohl die Einkommens- als auch die Ausgabenentwicklung.

Dadurch, dass der Staatshaushalt nach verfassungsrechtlicher Vorschrift ausgeglichen sein muss, müssen sehr wahrscheinlich Projekte in Frage gestellt, gewisse Gesetze angepasst und hinsichtlich der Bedürfnisse, die abgedeckt werden sollen, bei der Aufstellung der kommenden Voranschläge klare Prioritäten gesetzt

d'autres mesures afin de pouvoir présenter des résultats équilibrés.

werden. Es wird sich auch die Frage stellen, ob für einen ausgeglichenen Haushalt nicht noch weitere Massnahmen ins Auge gefasst werden müssen.

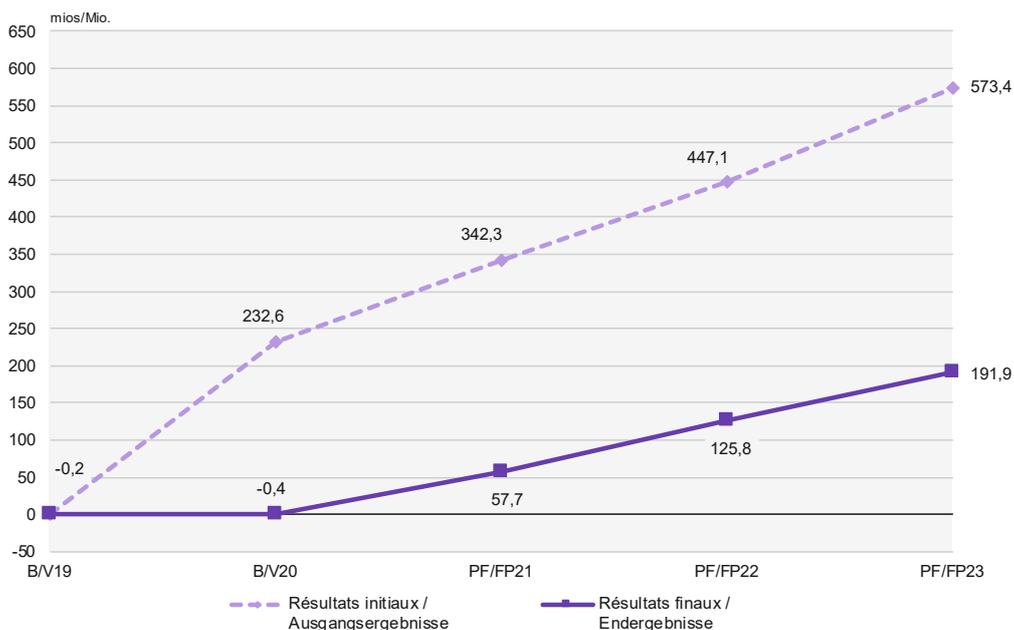
2. Les adaptations apportées aux prévisions initiales

L'ajustement du plan financier s'est opéré sur tous les plans et sur toute la période considérée, avec une amélioration permettant, pour l'exercice 2020, d'assurer l'équilibre budgétaire.

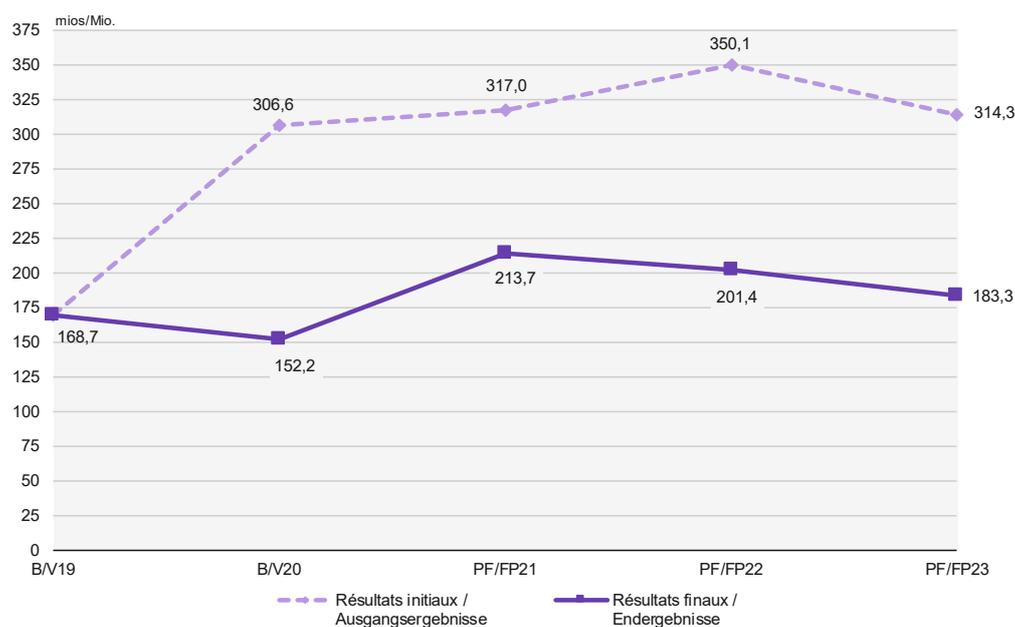
2. Anpassungen der ursprünglichen Schätzungen

Der Finanzplan ist auf allen Ebenen und über den gesamten Planungszeitraum angepasst worden, vornehmlich mit einer Aufbesserung des Rechnungsjahres 2020, wobei es darum ging, den Haushalt ins Lot zu bringen.

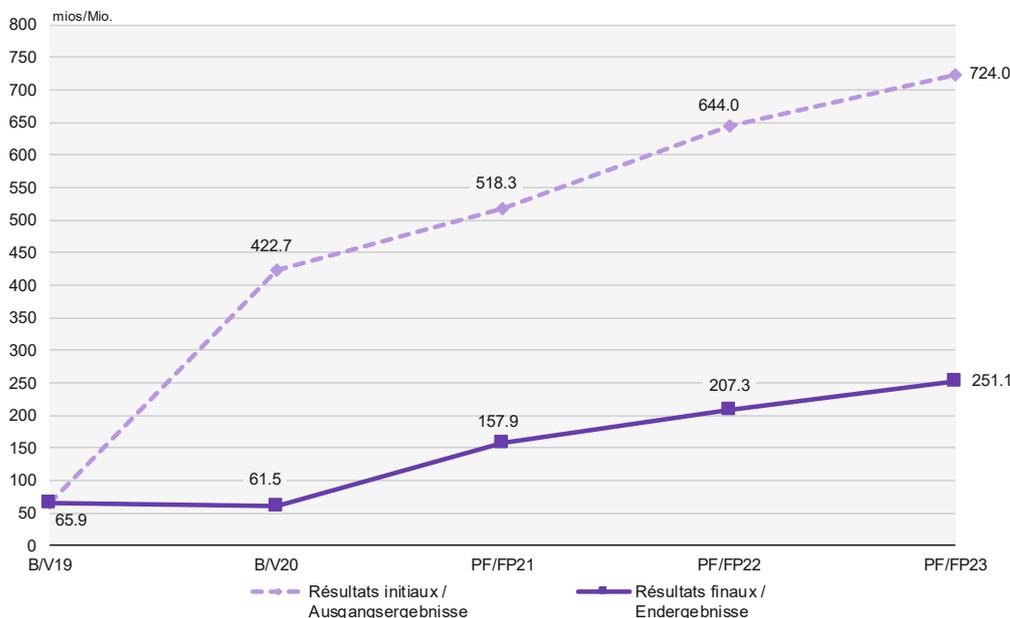
Compte de résultats Erfolgsrechnung



Compte des investissements Investitionsrechnung



Insuffisance de financement
Finanzierungsfehlbetrag



Le réexamen visant à redimensionner les prévisions de départ a notamment porté sur les domaines suivants : investissements, personnel, subventionnement, fonctionnement courant et revenus. Le tableau ci-après résume l'importance des adaptations apportées dans les principales rubriques susmentionnées :

Die Überprüfung zur Redimensionierung der Anfangsschätzungen setzte insbesondere bei folgenden Bereichen an: Investitionen, Personal, Subventionen, laufender Betrieb und Ertrag. Die folgende Tabelle fasst zusammen, in welchem Umfang in den genannten Hauptrubriken Anpassungen vorgenommen wurden:

	Plan financier initial Ursprünglicher Finanzplan	Budget Plan financier final Voranschlag Endgültiger Finanzplan	Variation Differenz
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement Erfolgsrechnung			
Charges Aufwand	16 356,0	15 614,7	- 741,3
Personnel Personal	5 741,0	5 817,5	+ 76,5
Consommation Sachaufwand	1 697,0	1 575,1	- 121,9
Transferts (subventionnement) Transferzahlungen (Subventionen)	7 703,7	7 197,9	- 505,8
Financières et comptables (y compris amortissements) Finanz- und Buchaufwand (einschl. Abschreibungen)	1 214,3	1 024,2	- 190,1

	Plan financier initial Urprünglicher Finanzplan	Budget Plan financier final Voranschlag Endgültiger Finanzplan	Variation Differenz
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Revenus Ertrag	14 760,6	15 239,7	+ 479,1
Fiscalité cantonale Kantonssteuern	5 466,6	5 670,8	+ 204,2
Ressources d'exploitation Vermögensertrag, Entgelte	1 549,7	1 603,6	+ 53,9
Transferts Transferzahlungen	6 996,7	7 019,3	+ 22,6
Financements spéciaux et revenus comptables Spezialfinanzierungen und Bucherträge	747,6	946,0	+ 198,4
Investissements Investitionsrechnung			
Dépenses Ausgaben	1 461,2	917,1	– 544,1
Recettes Einnahmen	173,2	166,5	– 6,7
Insuffisance de financement Finanzierungsfehlbetrag	2 309,0	677,8	– 1 631,2

Globalement, le déficit du compte de résultat a été réduit de quelque 76 % et le volume des investissements nets a été restreint de près de 42 %. Toutes ces adaptations ont permis de ramener le besoin de financement pour la période 2020-2023 de 2,309 milliards de francs à 677,8 millions de francs (– 71 %).

Ces chiffres traduisent bien l'effort d'assainissement qui a été réalisé. Il y a lieu en outre de préciser le fait, qu'en cours de réexamen du plan financier, il a été nécessaire d'introduire des montants (115 millions de francs en 2022 et 2023) en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat. Ainsi, l'augmentation constatée au niveau des charges de personnel provient de cet ajout. Ces charges supplémentaires sont en partie « neutralisées » par un prélèvement sur la fortune à hauteur de 100 millions de francs en 2022 et en 2023. Cela a eu également pour conséquence que les revenus comptables et financements spéciaux ont crû de façon considérable.

Alles in allem sind das Defizit der Erfolgsrechnung um rund 76 % und das Nettoinvestitionsvolumen um 42 % gesenkt worden. Mit all diesen Anpassungen konnte der Finanzierungsbedarf für den Zeitraum 2020-2023 von 2,309 Milliarden Franken auf 677,8 Millionen Franken (– 71 %) verringert werden.

Diese Zahlen bringen gut zum Ausdruck, wie gross die Sparanstrengungen tatsächlich waren. Weiter mussten bei der Überprüfung des Finanzplans gewisse Beträge in Zusammenhang mit der Pensionskassenrevision berücksichtigt werden (115 Millionen Franken 2022 und 2023). Die Zunahme des Personalaufwands hängt denn auch damit zusammen. Diese Mehraufwendungen werden durch eine Eigenkapitalentnahme im Umfang von 100 Millionen Franken in den Jahren 2022 und 2023 teilweise « neutralisiert ». Dies hatte wiederum eine erhebliche Zunahme der Bucherträge und Spezialfinanzierungen zur Folge.

3. Le contenu du plan financier actualisé 2021-2023

Dans le cadre du processus d'ajustement du plan financier qu'il a mené, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre d'options et opéré des choix, après une juste pesée de ce qui lui apparaissait obligatoire, indispensable, urgent ou plus simplement nécessaire et utile.

Au terme de cet exercice difficile et délicat, le plan financier actualisé présente les caractéristiques principales suivantes, sur le plan du fonctionnement et sur celui des investissements.

3.1. Le compte de résultats

A noter au préalable que les mesures compensatoires et leur financement par un prélèvement sur la fortune lié au projet de réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat ont été intégrés dans la planification financière à moyen terme. Ainsi, 100 millions de francs par an en 2022 et en 2023 influencent par conséquent tant le volume des charges de personnel que celui des financements spéciaux et revenus comptables (cf. infra point 4.1.).

Les différentes catégories de charges et revenus sont appelées à évoluer ainsi sur la période considérée :

3. Inhalt des aktualisierten Finanzplans 2021-2023

Während des ganzen Prozesses der Finanzplananpassung hat sich der Staatsrat nach genauer Abwägung dessen, was ihm zwingend, unumgänglich, dringend oder ganz einfach notwendig und nützlich schien, für gewisse Optionen entschieden.

Nach Abschluss dieses schwierigen und heiklen Unterfangens weist der aktualisierte Finanzplan bezüglich Erfolgsrechnung und Investitionsrechnung folgende Hauptmerkmale auf.

3.1. Erfolgsrechnung

Zunächst ist darauf hinzuweisen, dass die Kompensationsmassnahmen im Zuge der Pensionskassenreform des Staates und ihre Finanzierung mit einer Eigenkapitalentnahme in die mittelfristige Finanzplanung aufgenommen wurden. Dies wird sich mit 100 Millionen Franken jährlich 2022 und 2023 sowohl auf das Personalaufwandvolumen als auch auf das Volumen der Spezialfinanzierungen auswirken (s. Punkt 4.1. weiter unten).

Die verschiedenen Ertrags- und Aufwandkategorien dürften sich im Betrachtungszeitraum wie folgt entwickeln:

	Budget Voranschlag 2020	PF/FP 2021	PF/FP 2022	PF/FP 2023	Variation Differenz 2020-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1335,9	1381,7	1532,8	1567,1	+ 17,3
Charges de consommation Sachaufwand	396,7	389,5	391,6	397,3	+ 0,2
Charges d'amortissements Abschreibungsaufwand	127,3	142,9	145,4	150,9	+ 18,5
Charges de transferts Transferaufwand	1757,1	1786,8	1811,8	1842,2	+ 4,8
Charges financières et comptables Finanz- und Buchaufwand	103,2	115,0	117,8	121,7	+ 17,9
Total des charges Total Aufwand	3720,2	3815,9	3999,4	4079,2	+ 9,7
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1401,5	1415,6	1420,0	1433,7	+ 2,3
Revenus des biens d'exploitation Vermögensertrag, Entgelte	395,2	397,1	402,1	409,2	+ 3,5
Revenus de transferts Transferertrag	1335,8	1378,3	1396,6	1417,7	+ 6,1
Péréquation financière fédérale Finanzausgleich Bund	390,2	379,0	369,2	352,5	- 9,7

	Budget Voranschlag 2020	PF/FP 2021	PF/FP 2022	PF/FP 2023	Variation Différence 2020-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Financements spéciaux et revenus comptables Spezialfinanzierungen und Buchertrag	197,9	188,2	285,7	274,2	+ 38,6
Total des revenus Total Ertrag	3720,6	3758,2	3873,6	3887,3	+ 4,5

Le différentiel important dans le rythme de croissance des charges et des revenus est à l'origine du creusement des déficits du compte de résultats. En effet, le taux de progression des charges représente plus du double de celui des revenus. Si l'on défalque les montants en charges et en revenus liés à la réforme de la Caisse de prévoyance, la croissance de charges de fonctionnement s'élèverait à 6,6 % contre seulement 1,8 % pour les recettes, soit un rapport de près de 3,7 pour 1. Ainsi, la progression des revenus n'atteint, en moyenne annuelle et hors opérations liées à la réforme de la Caisse de prévoyance, que 0,6 %, alors que ce taux atteint 2,2 % pour les charges. Les ressources provenant de l'extérieur (revenus de transferts et de la péréquation financière fédérale), dont le volume total passe de 1726 millions de francs en 2020 à 1770,2 millions de francs en 2023 croissent de 2,6 % alors même que les revenus liés à la péréquation financière fédérale continuent de s'éroder de près de 10 % sur la période. A relever que les revenus fiscaux augmentent, quant à eux, de 2,3 %. L'évolution de la fiscalité englobe la réforme fiscale des entreprises et tient compte des instruments parlementaires pris en considération par le Grand Conseil. Cette situation se révèle problématique dans un contexte d'augmentation continue et soutenue de demande de prestations supplémentaires de l'Etat. L'ajustement besoins-moyens s'en trouve singulièrement compliqué et requiert forcément une politique financière rigoureuse et encore davantage sélective.

3.1.1. L'évolution des charges

Sur le plan du personnel, et devant répondre à un nombre élevé de demandes initiales (environ 491 EPT), le Conseil d'Etat a adopté une politique restrictive et a retenu au final la création suivante de postes supplémentaires (en EPT : équivalents plein-temps) :

Die Defizite der Erfolgsrechnung haben sich aufgrund der sich immer weiter öffnenden Schere zwischen Aufwand- und Ertragszuwachs verschärft. Die Zuwachsrate beim Aufwand ist mehr als doppelt so hoch wie beim Ertrag. Sieht man auf Aufwand- und Ertragsseite von den Beträgen in Zusammenhang mit der Pensionskassenrevision ab, würde der Betriebsaufwand um 6,6 % steigen, der Ertrag jedoch nur um 1,8 %, also im Verhältnis von knapp 3,7 zu 1. So liegt die Zuwachsrate der Einnahmen im Jahresdurchschnitt bei lediglich 0,6 % (ohne die Buchungsvorgänge in Zusammenhang mit der PK-Revision), während sie beim Aufwand 2,2 % beträgt. Die Fremdmittel (Transfererträge und Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich) erhöhen sich von 1726 Millionen Franken im Jahr 2020 auf 1770,2 Millionen Franken im Jahr 2023, nehmen also um 2,6 % zu, obschon die Erträge aus dem eidgenössischen Finanzausgleich im gleichen Zeitraum weiter um fast 10 % zurückgehen. Die Fiskalerträge ihrerseits nehmen um 2,3 % zu. Im Hintergrund der Entwicklung der Steuererträge stehen die Unternehmenssteuerreform und die vom Grossen Rat in Erwägung gezogenen parlamentarischen Vorstösse. Dies ist sehr bedenklich, gerade in einem Kontext ständiger und starker Nachfrage nach immer mehr staatlichen Leistungen. Es ist dadurch sehr schwierig geworden, die Bedürfnisse mit den Mitteln in Übereinstimmung zu bringen, und es braucht dafür zwangsläufig eine rigorose und noch selektivere Finanzpolitik.

3.1.1. Aufwandentwicklung

Weiter hat sich der Staatsrat im Personalwesen, in dem mit rund 491 beantragten VZÄ anfangs eine sehr grosse Nachfrage bestand, für eine restriktive Politik und letztlich für die Schaffung zusätzlicher Stellen in folgendem Umfang entschieden (in VZÄ: Vollzeitäquivalente):

	Budget Voranschlag 2020 ¹⁾	PF/FP 2021	PF/FP 2022	PF/FP 2023	Période 2020-2023
Enseignement Unterrichtswesen	46,78	55,59	56,35	40,50	199,22
Administration et autres secteurs Verwaltung und sonstige Sektoren	14,80	12,00	12,00	12,00	50,80
Police Polizei	4,20	11,00	1,00	6,00	22,20
Total	65,78	78,59	69,35	58,50	272,22

¹⁾ En 2020, à des fins de comparaison, il n'est tenu compte dans le tableau que de la création de nouveaux postes, hors cantonalisation des services d'intégration (79,86 EPT) et hors opération de pérennisation de montants forfaitaires (2,70 EPT)

¹⁾ 2020 wird in der Tabelle zu Vergleichszwecken nur die Schaffung neuer Stellen berücksichtigt, ohne Kantonalisierung der Integrationsdienste (79,86 VZÄ) und ohne Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen (2,70 VZÄ)

A noter que certaines opérations particulières au budget 2020 induisent la création de postes supplémentaires dont le coût est en tout ou partie compensé par une diminution d'autres charges. En effet, la cantonalisation des services d'intégration ainsi que la pérennisation de montants forfaitaires ont pour conséquence l'intégration, dans les effectifs de l'Etat, de 82,56 EPT au total.

Les nouveaux postes dans l'enseignement sont en lien direct avec l'évolution planifiée du nombre des effectifs d'élèves, respectivement d'étudiants et d'apprentis. Ils représentent 73 % du total des places de travail supplémentaires qu'il est envisagé de créer durant la période considérée.

Pour l'administration et les autres secteurs, le Conseil d'Etat a limité la création de postes à 7 EPT par an entre 2021 et 2023 auxquels s'ajoute une « réserve » de 5 EPT par an sur la même période. Ces effectifs ne sont pas encore attribués et doivent permettre de faire face, cas échéant, à des besoins urgents.

Quant à l'évolution des effectifs de la Police, elle pourrait se révéler plus ou moins importante que celle indiquée ci-dessus en fonction du nombre réel de démissions et départs naturels.

A signaler, toujours au chapitre des charges de personnel, que le plan financier actualisé comprend, d'une part les automatismes salariaux (paliers et indexation) et d'autre part, les crédits nécessaires pour garantir le financement à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Etat, à savoir 100 millions de francs par an en 2022 et 2023. Cette somme est compensée par un prélèvement sur la fortune

Gewisse spezielle Vorgänge im Voranschlag 2020 bedingen die Schaffung zusätzlicher Stellen, deren Kosten vollumfänglich oder teilweise mit einer Senkung anderer Aufwendungen kompensiert werden. So haben die Kantonalisierung der Integrationsdienste sowie die Umwandlung von Pauschalbeträgen in Etatstellen die Überführung von insgesamt 82,56 VZÄ in den Stellenbestand des Staates zur Folge.

Die neuen Stellen im Unterrichtswesen stehen in direktem Zusammenhang mit der errechneten Zunahme der Schüler-, Lernenden- und Studierendenzahlen. Diese Stellen machen 73 % aller neuen Arbeitsplätze aus, die im Betrachtungszeitraum geschaffen werden sollen.

Für die Verwaltung und die sonstigen Sektoren hat der Staatsrat die Schaffung neuer Stellen auf 7 VZÄ pro Jahr zwischen 2021 und 2023 beschränkt. Dazu kommt noch eine «Reserve» von 5 VZÄ pro Jahr über den gleichen Zeitraum unter den «Allgemeinen Einnahmen und Ausgaben». Diese Stelleneinheiten sind noch nicht «vergeben» und dazu da, auf dringende Bedürfnisse reagieren zu können.

Die Stellenbestände der Polizei könnten mehr oder weniger stark zunehmen als oben angegeben, je nachdem, wie viele Kündigungen und natürliche Abgänge es effektiv geben wird.

Weiter enthält der aktualisierte Finanzplan beim Personalaufwand auch die Lohnautomatismen (Gehaltsstufen und Teuerungsausgleich) und die notwendigen Kredite zur Sicherstellung der langfristigen Finanzierung der Pensionskasse des Staatspersonals, das heisst 100 Millionen Franken jährlich in den Jahren 2022 und 2023. Dieser Betrag wird mit einer entsprechenden

de même ampleur. A cela s'ajoute 15 millions de francs en 2022 et en 2023 pour le financement de la hausse prévue des cotisations employeur, ainsi que pour couvrir une réévaluation salariale négociée dans ce même contexte avec les partenaires sociaux. C'est notamment ce phénomène qui induit la hausse conséquente entre 2020 et 2023 au niveau des charges de personnel. Sans cet impact de la réforme de la Caisse de prévoyance, l'évolution de la masse salariale s'élève à 8,7 % au lieu des 17,3 % indiqué dans le tableau.

S'agissant du domaine du subventionnement, qui est à l'origine de plus d'un tiers de l'accroissement des charges totales au cours de la période 2020-2023 (hors réforme de la Caisse de prévoyance), le Conseil d'Etat a maintenu la politique définie au programme de législature consistant à privilégier la consolidation des prestations existantes, le développement de celles considérées comme prioritaires ou incontournables et le report des nouveaux projets.

Au final, la croissance 2020-2023 des charges de transferts provient pour l'essentiel des dix domaines principaux suivants :

Eigenkapitalentnahme kompensiert. Dazu kommen noch 15 Millionen Franken in den Jahren 2022 und 2023. Dies ist insbesondere der Grund für den starken Anstieg des Personalaufwands zwischen 2020 und 2023. Ohne diesen Einfluss der Pensionskassenreform liegt die Zuwachsrate der Lohnsumme bei 8,7 % statt 17,3 % wie in der Tabelle angegeben.

Bei den Subventionen, die zu mehr als einem Drittel für die Zunahme des Gesamtaufwands im Zeitraum 2020-2023 (ohne Pensionskassenreform) verantwortlich sind, hält der Staatsrat an seiner im Regierungsprogramm definierten Politik fest, bevorzugt bestehende Leistungen zu konsolidieren, vorrangige Leistungen auszubauen und neue Projekte aufzuschieben.

Letztlich ist die Zunahme 2020-2023 des Transferaufwands im Wesentlichen auf die folgenden zehn Hauptbereiche zurückzuführen:

	Budget Voranschlag 2020	Plan financier Finanzplan 2023	Variation Veränderung 2020-2023	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Contributions pour la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton Beiträge für den Besuch von ausserkantonalen Bildungsanstalten	119,4	124,3	+ 4,9	+ 4,1
Services auxiliaires et écoles spéciales Schuldienste und Sonderschulen	81,2	83,2	+ 2,0	+ 2,5
Fusion de communes Gemeindezusammenschlüsse	–	21,5	+ 21,5	.
Prestations des hôpitaux (HFR, RFSM, HIB) Spitalleistungen (HFR, FNPG, HIB)	226,5	229,5	+ 3,0	+ 1,3
Frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées Betreuungskosten in den Pflegeheimen	93,4	104,3	+ 10,9	+ 11,7
Institutions spécialisées et maisons d'éducation Sondereinrichtungen und Erziehungsheime	150,1	163,6	+ 13,5	+ 9,0
Assurance maladie Krankenversicherung	176,3	192,0	+ 15,7	+ 8,9
Prestations complémentaires AVS / AI AHV-/IV-Ergänzungsleistungen	157,9	166,4	+ 8,5	+ 5,4
Prestations complémentaires pour les familles Ergänzungsleistungen für Familien	–	10,9	+ 10,9	.
Indemnités aux compagnies de transports Abgeltungen für die Transportunternehmen	42,1	44,0	+ 1,9	+ 4,5

A noter que certaines subventions diminuent également de façon non négligeable, notamment la contribution versée aux communes et aux paroisses en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises. En effet, cette dernière est dégressive, passant de 19,2 millions de francs en 2020 à 9 millions de francs en 2023, conformément au décret y relatif.

Par une compression stricte des demandes et l'attribution d'enveloppes réduites, l'augmentation des charges de consommation et de fonctionnement courant a pu être limitée à 0,2 % entre 2020 et 2023, soit une quasi-stabilisation des dépenses sur la période.

L'évolution des charges financières et d'amortissements découle quant à elle de facteurs bien spécifiques :

- > les premières découlent de la prise en charge des intérêts des emprunts qui devront être contractés pour couvrir les besoins de financement, étant donné qu'il est fait recours à la fortune « libre » dans le cadre de la réforme de la Caisse de prévoyance ;
- > les secondes étant pour leur part directement liées à l'importance du programme d'investissements prévu.

3.1.2. L'évolution des revenus

Le tendanciel déséquilibre des finances cantonales constaté sur la période de planification s'explique en particulier par la faible progression des recettes que va connaître le canton en raison notamment des effets de la réforme fiscale des entreprises, des baisses de la fiscalité prévues sur l'impôt sur la fortune, mais également de la réduction continue des recettes liées à la péréquation financière fédérale.

Ainsi, la progression des revenus totaux est, au final, largement insuffisante pour faire face à la croissance substantielle des charges prévues. Concernant l'estimation des principales rentrées fiscales, elle est présentée pour les années 2020 à 2023 dans le tableau qui suit :

Es ist festzuhalten, dass auch einige Subventionen nicht unwesentlich zurückgehen, so etwa die Beitragszahlung an die Gemeinden und Pfarreien in Zusammenhang mit der neuen Unternehmenssteuerreform. Diese Zahlung ist nämlich degressiv und geht von 19,2 Millionen Franken im Jahr 2020 auf 9 Millionen Franken im Jahr 2023 zurück.

Mit einer strikten Kürzung der Anträge und reduzierten Globalkrediten konnte die Zunahme des Sachaufwands und des laufenden betrieblichen Aufwands auf 0,2 % zwischen 2020 und 2023 begrenzt werden, womit die Ausgaben über diesen Zeitraum praktisch unverändert bleiben.

Grund für die Entwicklung des Finanz- und des Abschreibungsaufwands sind ganz konkret folgende Umstände:

- > Beim Finanzaufwand beruht die Entwicklung auf der anfallenden Verzinsung der Anleihen, die zur Deckung des Finanzierungsbedarfs aufgenommen werden müssen, da insbesondere das «freie» Vermögen im Rahmen der Pensionskassenreform verwendet wird.
- > Beim Abschreibungsaufwand steht die Entwicklung in direktem Zusammenhang mit dem geplanten umfangreichen Investitionsprogramm.

3.1.2. Ertragsentwicklung

Das über den Planungszeitraum festzustellende tendenzielle Ungleichgewicht der Kantonsfinanzen steht in engem Zusammenhang mit der Abschwächung des Einnahmenwachstums, die dem Kanton insbesondere mit den Auswirkungen der Unternehmenssteuerreform, den anstehenden Vermögenssteuersenkungen, aber auch mit dem fortwährenden Rückgang der Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich bevorsteht.

Damit reicht die Gesamtertragszunahme letztlich bei weitem nicht aus, um den substanziellen Anstieg des voraussichtlichen Aufwands zu bewältigen. Die hauptsächlichen Steuereinnahmen lassen sich für die Jahre 2020-2023 wie folgt veranschlagen:

	Budget Voranschlag 2020	PF/FP 2021	PF/FP 2022	PF/FP 2023	Variation Veränderung 2020-2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	837,0	868,0	889,0	910,0	+ 8,7
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	96,0	90,0	79,0	80,0	- 16,7
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	156,0	163,0	159,0	149,0	- 4,5
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	21,0	22,5	20,0	19,5	- 7,1

On remarque que sur les principaux impôts directs, seuls ceux sur le revenu des personnes physiques sont en hausse. Cette augmentation provient, outre la prise en compte d'un taux de croissance, de deux facteurs particuliers. D'une part, le projet RFFA implique la modification du taux de l'imposition partielle des dividendes de 50 % à 70 %, ce qui conduit à une hausse non négligeable du potentiel fiscal. D'autre part, dès 2021, la mise en œuvre de la modification législative de l'impôt à la source, permettant le transfert de l'impôt ordinaire de tous les sourciers désirant faire valoir une déduction devrait également générer des recettes supplémentaires. Cependant, la baisse constatée au niveau de l'impôt à la source est plus conséquente que l'augmentation retenue au niveau de l'impôt sur le revenu en raison des déductions supplémentaires qui seront accordées.

Quant à l'impôt sur la fortune, il est marqué par une nette baisse en raison de la prise en considération progressive d'une mise en œuvre de diverses motions demandant une diminution du barème de l'impôt sur la fortune ainsi qu'un allègement du taux de l'imposition des titres non cotés.

Concernant les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, également en diminution, leur estimation comprend les modifications légales liées tant au volet fédéral que cantonal de la réforme fiscale des entreprises.

Du côté des ressources extérieures, leur croissance globalement (+ 2,6 %) n'est guère plus élevée, que celle de la fiscalité (+ 2,3 %) pour la période 2020-2023. En effet, il faut tenir compte du fait que des pertes sont prévues dans le cadre de la péréquation financière fédérale (- 37,7 millions de francs). Ces dernières sont plus que compensées par l'augmentation des contributions de la Confédération, des cantons ou des communes et par celle des parts à des recettes. La hausse de cette dernière catégorie de revenus découle en grande partie des incidences financières de la RFFA qui prévoit

Es ist festzustellen, dass von den hauptsächlich direkten Steuern nur die Einkommenssteuern der natürlichen Personen steigen. Dies ist neben der Berücksichtigung einer gewissen Zuwachsrate auf zwei besondere Faktoren zurückzuführen. Zum ersten wird im Zuge der STAF-Vorlage der Satz für die Teilbesteuerung der Dividenden von 50 % auf 70 % hinaufgesetzt, was zu einer nicht unwesentlichen Erhöhung des Steuerpotenzials führt. Zum zweiten dürften ab 2021 mit der Umsetzung der Gesetzesänderung in Bezug auf die Quellensteuer, womit die ordentlichen Steuern aller Quellenbesteuerten, die einen Abzug geltend machen wollen, in die Einkommenssteuerkategorie überführt werden können, ebenfalls Mehreinnahmen generiert werden. Allerdings ist bei der Quellensteuer der Rückgang grösser als die Zunahme bei der Einkommenssteuer, da mehr Abzüge gewährt werden.

Bei der Vermögenssteuer ist ein markanter Rückgang zu verzeichnen, da nach und nach einer Umsetzung verschiedener Motionen Rechnung getragen wird, die eine Senkung des Vermögenssteuersatzes sowie eine Senkung des Steuersatzes für nicht börsennotierte Wertschriften verlangen.

Dass die Gewinn- und Kapitalsteuern ebenfalls rückläufig sein werden, ist auf die Gesetzesänderungen in Zusammenhang mit der Unternehmenssteuerreform sowohl auf eidgenössischer als auch auf kantonaler Ebene zurückzuführen.

Die Zuwachsrate bei den Fremdmitteln ist im Zeitraum 2020-2023 insgesamt (+ 2,6 %) nicht viel höher als bei den Steuern (+ 2,3 %). Zu berücksichtigen sind dabei die absehbaren Einbussen beim Finanzausgleich des Bundes (- 37,7 Millionen Franken). Sie werden mit den höheren Beiträgen des Bundes, der Kantone oder der Gemeinden und mit den höheren Einnahmenanteilen mehr als wettgemacht. Die Zunahme in dieser Einnahmenkategorie ist grösstenteils auf die finanziellen Auswirkungen der STAF zurückzuführen, wonach der Anteil der Kantone an

que la quote-part des cantons à l'impôt fédéral direct soit rehaussée à 21,2 % au lieu des 17 % actuels.

der direkten Bundessteuer von aktuell 17 % auf 21,2 % erhöht werden soll.

	Budget Voranschlag 2020	PF/FP 2021	PF/FP 2022	PF/FP 2023	Variation Veränderung 2020-2023	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôt fédéral direct des personnes physiques Direkte Bundessteuer der natürlichen Personen	47,5	54,6	55,9	57,2	+ 9,7	+ 20,4
Impôt fédéral direct des personnes morales Direkte Bundessteuer der juristischen Personen	65,0	78,0	75,3	76,6	+ 11,6	+ 17,8

S'agissant des participations communales, elles devraient connaître l'évolution suivante :

- > Budget 2020 : 408,8 millions de francs
- > PF 2021 : 421,7 millions de francs
- > PF 2022 : 439,0 millions de francs
- > PF 2023 : 451,8 millions de francs

La progression est liée à une hausse significative des charges cofinancées par l'Etat et les communes, avant tout dans les domaines de la formation (enseignement obligatoire), de la santé et du social.

Pour pallier la faible progression des revenus, tant propres qu'extérieurs, il a été nécessaire de davantage recourir aux provisions existantes et au fonds d'infrastructures notamment. En outre, il est tenu compte d'un prélèvement sur la fortune « libre » de 100 millions de francs en 2022 et en 2023 en lien avec la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Die Beteiligungen der Gemeinden dürften sich voraussichtlich wie folgt entwickeln:

- > Voranschlag 2020: 408,8 Millionen Franken
- > FP 2021: 421,7 Millionen Franken
- > FP 2022: 439,0 Millionen Franken
- > FP 2023: 451,8 Millionen Franken

Die höheren Beteiligungen beruhen auf einem signifikanten Zuwachs des mit dem Staat kofinanzierten Aufwands hauptsächlich im Bildungswesen (obligatorische Schule) und im Gesundheits- und Sozialwesen.

Wegen der schwachen Einnahmentwicklung (Eigen- und Fremdmittel) muss vermehrt auf die Rückstellungen und namentlich auf den Infrastrukturfonds zurückgegriffen werden. Ausserdem ist eine Entnahme aus dem «freien» Vermögen im Umfang von 100 Millionen Franken in den Jahren 2022 und 2023 in Zusammenhang mit der Reform der Pensionskasse des Freiburger Staatspersonals vorgesehen.

3.2. Le compte des investissements

Le programme des investissements finalement retenu, allégé par rapport aux propositions initiales, s'avère plus conséquent que celui inscrit au plan financier de législature.

3.2. Investitionsrechnung

Das letztlich berücksichtigte Investitionsprogramm wurde zwar gegenüber den ursprünglichen Vorschlägen gekürzt, ist aber umfangreicher als dasjenige des Legislaturfinanzplans.

	Plan financier actualisé Aktualisierter Finanzplan 2020-2023	Plan financier législature Legislatur- finanzplan 2018-2021		Variation Veränderung
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen				
Total	917,1	862,7	+ 54,4	+ 6,3
Moyenne annuelle Jahresdurchschnitt	229,3	215,7	+ 13,6	+ 6,3
Investissements nets (à charge exclusive de l'Etat) Nettoinvestitionen (ausschliesslich zu Lasten des Staates)				
Total	750,6	703,5	+ 47,1	+ 6,7
Moyenne annuelle Jahresdurchschnitt	187,7	175,9	+ 11,8	+ 6,7

Le programme comprend notamment :

- > les différents chantiers routiers, notamment les routes de contournement et Chamblieux ;
- > l'achèvement de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye ;
- > le début des travaux et la réalisation de plusieurs constructions importantes : Collège Ste-Croix, Haute école pédagogique, Faculté de droit, bâtiment de chimie de l'Université, Bibliothèque cantonale, agrandissement de Bellechasse, ALP à Grangeneuve, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Chancellerie, Hôtel cantonal, Centre de stockage interinstitutionnel cantonal, bâtiment Boschung, châteaux ;
- > le lancement de plusieurs études qui devraient se concrétiser au-delà de la période de planification : Collège St-Michel, Master en médecine, Pérolles 3, Musée d'histoire naturelle, déménagement de la Prison centrale, Grangeneuve, Halle grise ;
- > les participations, en particulier celle qui est prévue pour une augmentation probable du capital-actions de Bluefactory SA ;
- > le soutien des investissements réalisés par des communes ou des tiers, en matière notamment de sport (piscines), de formation professionnelle (bâtiment à Courtepin), d'améliorations foncières, d'énergie ou d'endigues ;
- > le soutien à des projets d'envergure, tels que la construction du bâtiment SLL.

Das Investitionsprogramm umfasst namentlich:

- > verschiedene Strassenbauvorhaben, insbesondere die Umfahrungsstrassen und Chamblieux;
- > Abschluss Ausbau des Interkantonalen Gymnasiums der Region Broye;
- > Start der Arbeiten und Realisierung mehrerer grosser Bauvorhaben: Kollegium Hl. Kreuz, Pädagogische Hochschule, Rechtswissenschaftliche Fakultät, Chemiegebäude der Universität, Kantonsbibliothek, Vergrösserung Bellechasse, ALP Grangeneuve, Hochschule für Technik und Architektur, Staatskanzlei, Rathaus, interinstitutionelles Lager für Kulturgüter, Boschung-Gebäude, Schlösser;
- > Lancierung mehrerer Studien, deren Konkretisierung sich über den Planungszeitraum hinaus ziehen dürfte: Kollegium St. Michael, Master in Humanmedizin, Pérolles 3, Naturhistorisches Museum, Umzug Zentralgefängnis, Grangeneuve, graue Halle;
- > Beteiligungen, namentlich die für eine voraussichtliche Aktienkapitalerhöhung der Bluefactory SA vorgesehene;
- > Unterstützung von Investitionen der Gemeinden oder Dritter, namentlich in den Bereichen Sport (Schwimbäder), Berufsbildung (Gebäude in Courtepin), Bodenverbesserungen, Energie und Wasserbau;
- > Unterstützung von Grossvorhaben wie der Bau des SLL-Gebäudes.

4. Points particuliers

4.1. Réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (révision du plan de prévoyance)

Le Conseil d'Etat a déterminé sa position pour le nouveau plan de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) le 24 septembre 2019. Le plan financier 2020-2023 de l'Etat inclut les incidences financières du projet retenu, à savoir en particulier le financement des mesures compensatoires, quantifié à hauteur de 380 millions de francs pour l'ensemble des employeurs affiliés à la CPPEF, une augmentation de la cotisation employeur ainsi qu'une revalorisation salariale à hauteur de 0,25 %.

Concernant, en particulier, les mesures compensatoires et leur financement par un prélèvement sur la fortune, 100 millions de francs par an en 2022 et 2023 viennent « gonfler » tant la masse salariale que les revenus au niveau des financements spéciaux. Au moment de la finalisation du plan financier, le fait que ces incidences financières devaient être finalement considérées comme une simple opération de bilan et qu'elles n'auraient par conséquent pas d'impact sur le compte de résultats n'était pas encore connu. A noter que ces montants concerneront trois ans uniquement, à savoir les années 2022 à 2024.

Si l'augmentation de la cotisation employeur ainsi que la revalorisation salariale impacteront le compte de résultats en tant que charges répétitives, les mesures compensatoires et leurs financements s'effectueront par une opération de bilan, sans influence sur le compte de résultats tant aux comptes qu'au budget. Néanmoins, ce financement aura un effet indirect du fait de la baisse équivalente au niveau de la fortune de l'Etat.

4.2. Projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes

Un projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC), prévu en plusieurs étapes, est actuellement en cours. Un premier paquet de mesures découlera des analyses menées dans les domaines de la prise en charge des personnes âgées (EMS et aide et soins à domicile), de la prise en charge des personnes en situation de handicap (institutions et écoles spécialisées), de l'accueil extrafamilial de jour, des bâtiments scolaires et de la détention des chiens. Il devrait être transmis au Grand Conseil en 2020, dans la perspective d'une entrée en vigueur en 2021, voire en 2022. Les trois objectifs principaux du projet sont l'octroi de la compétence au niveau de gouvernement (Etat ou commune) le mieux à même de pouvoir l'accomplir, l'octroi de la plus grande liberté possible aux communes pour les décisions de portée locale et la recherche de la répartition des tâches offrant à la population les services les plus profitables, notamment sous l'angle du rapport qualité-prix. Il a de

4. Besondere Punkte

4.1. Revision der Pensionskasse des Staatspersonals (Revision des Vorsorgeplans)

Der Staatsrat hat am 24. September 2019 seine Position in Bezug auf den neuen Vorsorgeplan der Pensionskasse des Staatspersonals (PKSPF) festgelegt. Im Finanzplan 2020-2023 des Staates sind die finanziellen Auswirkungen des beschlossenen Projekts einberechnet, insbesondere die Finanzierung der Übergangs- und Kompensationsmassnahmen im Umfang von 380 Millionen Franken für alle bei der PKSPF angeschlossenen Arbeitgeber, eine Erhöhung des Arbeitgeberbeitrags sowie eine Lohnerhöhung um 0,25 %.

Die Kompensationsmassnahmen und ihre Finanzierung mit einer Eigenkapitalentnahme werden mit 100 Millionen Franken jährlich 2022 und 2023 sowohl die Lohnsumme als auch den Ertrag auf Ebene der Spezialfinanzierungen «aufblähen». Zum Zeitpunkt der Fertigstellung des Finanzplans war noch nicht klar, dass diese finanziellen Auswirkungen letztlich als einfache Bilanztransaktion zu betrachten sein und folglich keinen Einfluss auf die Erfolgsrechnung haben sollten. Davon betroffen werden übrigens nur drei Jahre sein, und zwar die Jahre 2022-2024.

Während die Erhöhung des Arbeitgeberbeitrags und die Lohnerhöhung sich als wiederkehrender Aufwand in der Erfolgsrechnung niederschlagen werden, werden die Kompensationsmassnahmen und ihre Finanzierung über eine Bilanztransaktion ohne Einfluss auf die Erfolgsrechnung, weder in der Staatsrechnung noch im Voranschlag, erfolgen, sich aber insofern indirekt auswirken, als das Vermögen des Staates im gleichen Umfang abnimmt.

4.2. Projekt zur Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden

Gegenwärtig ist ein Projekt zur Aufgabenentflechtung zwischen Staat und Gemeinden (DETTEC) in mehreren Etappen im Gang. Ein erstes Massnahmenpaket soll nach den Analysen in den Bereichen Betreuung betagter Menschen (Pflegeheime und Pflege zuhause), Betreuung von Menschen mit Behinderung (Heime und Sonderschulen), familienergänzende Tagesbetreuung, Schulbauten und Hundehaltung geschnürt werden. Es sollte dem Grosse Rat 2020 überwiesen werden, im Hinblick auf eine Inkraftsetzung im Jahr 2021 oder 2022. Die drei Hauptziele des Projekts sind die Zuweisung der Kompetenz an diejenige Stufe (Staat oder Gemeinde), die sie am besten erfüllen kann, das Einräumen des grösstmöglichen Spielraums an die Gemeinden für Entscheide mit örtlicher Tragweite und die Verteilung der Aufgaben im Hinblick auf ein möglichst gutes Preis-Leistungs-Verhältnis der angebotenen Leistungen für die Bevölkerung. Verschiedene Kompensationsmechanismen sind in dieser Hinsicht

plus été convenu que le DETTEC devait s'avérer financièrement neutre pour l'Etat et les communes à chacune de ses étapes. Divers mécanismes compensatoires ont été envisagés dans cette perspective (ex : adaptation des clés de répartition du financement de certaines tâches, adaptation des clés de répartition de certaines recettes, versement compensatoire unique, bascule fiscale). Ils seront mis en œuvre et éventuellement combinés en fonction des besoins. Le DETTEC engendra donc des variations dans les divers domaines susmentionnés, qui ne pourront toutefois être connues en détail qu'après l'adoption des mesures du premier paquet. Il n'aura par contre pas d'incidences financières pour l'Etat considéré dans son ensemble et ne modifiera pas les résultats globaux de la planification financière pour les années 2021 à 2023.

geplant (z.B. Anpassung der Verteilschlüssel für die Finanzierung gewisser Aufgaben, Anpassung der Verteilschlüssel für gewisse Einnahmen, einmalige Kompensationszahlung, Steuerbelastungsverschiebung). Sie sollen umgesetzt und eventuell je nach Bedarf kombiniert werden. Die DETTEC wird also zu Veränderungen in den verschiedenen angesprochenen Bereichen führen, die allerdings erst nach Annahme der Massnahmen des ersten Pakets im Detail bekannt sein werden. Sie wird dagegen für den Staat als Ganzes keine finanziellen Auswirkungen haben und nichts an den Gesamtergebnissen der Finanzplanung für die Jahre 2021-2023 ändern.

III. Conclusion

De manière générale, l'évolution conjoncturelle influencera fortement les données budgétaires à venir. Le contexte actuel ne permet pas des anticipations démesurément optimistes, à observer notamment les incertitudes liées à l'Union européenne ou les conflits commerciaux entre certaines grandes puissances mondiales. Les prévisions les plus récentes tendent à confirmer un ralentissement de l'activité économique domestique à court et moyen terme.

La dichotomie dans le rythme d'évolution des charges et des revenus trouve confirmation dans l'actualisation du plan financier et les travaux d'établissement du projet de budget 2020.

Malgré les nombreux correctifs, ajustements et étalements apportés aux prévisions initiales, les résultats finaux de la planification financière à moyen terme laissent apparaître les difficultés accrues auxquelles les finances cantonales seront confrontées. En effet, même si l'équation de l'équilibre budgétaire a été résolue pour 2020, les excédents de charges se creusent rapidement et de façon conséquente, notamment au niveau des deux dernières années du plan financier.

Cette péjoration de la situation démontre non seulement que les écueils à surmonter sont importants, mais également que leur ampleur est croissante et durable. Est mis ainsi particulièrement en exergue le défi auquel l'Etat devra faire face, à savoir répondre à des besoins permanents et grandissants avec des ressources dont la durabilité et le volume dans le temps, pour certaines d'entre elles, ne sont pas garantis. Les perspectives pour les finances cantonales doivent susciter la vigilance.

La gageure que devra soutenir le Conseil d'Etat consistera donc à trouver l'équilibre budgétaire en tenant compte des changements de paradigme, en particulier au niveau des ressources. Le recours aux provisions peut, pour une part et sur une durée réduite, pallier l'infléchissement de l'évolution des revenus, mais ne saurait néanmoins être la seule réponse à la problématique qui se fait jour progressivement.

Ainsi, dans les années à venir, l'équation budgétaire ne s'en trouvera que plus complexe. Sa résolution exigera de toute évidence une priorisation stricte des besoins et une maîtrise rigoureuse des prestations et des charges.

III. Fazit

Die Konjunktorentwicklung wird die kommenden Budgetzahlen erheblich beeinflussen. Überbordender Optimismus wäre gegenwärtig fehl am Platz, und die Unsicherheiten in Bezug auf die Europäische Union sowie der Handelsstreit zwischen gewissen Grossmächten müssen im Auge behalten werden. Nach den jüngsten Prognosen muss mit einem kurz- und mittelfristig gebremsten Wirtschaftswachstum gerechnet werden.

Die Gegensätzlichkeit in der Entwicklung von Aufwand und Ertrag findet Bestätigung in der Aktualisierung des Finanzplans und bei der Aufstellung des Voranschlagsentwurfs 2020.

Trotz vieler Korrekturen, Anpassungen und Staffelungen in Bezug auf ursprünglichen Prognosen lassen die Endergebnisse der mittelfristigen Finanzplanung erahnen, dass die Kantonsfinanzen mit grösseren Schwierigkeiten konfrontiert sein werden. Obschon der Haushalt für 2020 ins Lot gebracht werden konnte, steigen die Mehrausgaben rapide und stark an, insbesondere in den letzten beiden Finanzplanjahren.

Diese sich verschärfende Situation zeigt, dass sehr hohe Hürden zu überwinden sind, die ständig immer höher werden. So wird es zu einer grossen Herausforderung für den Kanton werden, den anhaltenden und wachsenden Bedürfnissen mit Mitteln zu entsprechen, von denen einige zeitlich oder betragsmässig nicht mit Sicherheit genügen werden. Die Aussichten für die Kantonsfinanzen mahnen zu Wachsamkeit.

Die Herausforderung für den Staatsrat wird also darin bestehen, den Haushalt ins Lot zu bringen und gleichzeitig dem Paradigmenwechsel Rechnung zu tragen, insbesondere auf Ebene der staatlichen Mittel. Der Rückgriff auf Rückstellungen vermag die rückläufige Einnahmenentwicklung zum Teil und auf begrenzte Dauer wettzumachen, kann jedoch nicht die einzige Antwort auf das sich abzeichnende Problem sein.

So wird es in den kommenden Jahren noch schwieriger, zu einem ausgeglichenen Haushalt zu kommen. Möglich wird dies nur dadurch sein, dass bei den Bedürfnissen strenge Prioritäten gesetzt und die Leistungen und Ausgaben rigoros unter Kontrolle gehalten werden.

Projet du 8.10.2019

Entwurf vom 8.10.2019

Décret*du***relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020***Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.) ;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE) ;

Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2019-613 du 3 septembre 2019 ;

Vu le message 2018-DFIN-127 du Conseil d'Etat du 8 octobre 2019 ;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décète :***Art. 1**¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2020 est adopté.² Il présente les résultats prévisionnels suivants :

	Fr.	Fr.
<i>Compte de résultats :</i>		
– Revenus	3 720 602 070	
– Charges	<u>3 720 238 360</u>	
Excédent de revenus		363 710
<i>Compte des investissements :</i>		
– Recettes	35 697 000	
– Dépenses	<u>187 878 780</u>	
Excédent de dépenses		152 181 780
Insuffisance de financement		61 531 780

Dekret*vom***zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2020***Der Grosse Rat des Kantons Freiburg*

gestützt auf Artikel 83 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf das Gesetz vom 13. September 2007 zur Änderung gewisser Bestimmungen über die leistungsorientierte Führung;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2019-613 vom 3. September 2019;

nach Einsicht in die Botschaft 2018-DFIN-127 des Staatsrats vom 8. Oktober 2019;

auf Antrag dieser Behörde,

*beschliesst:***Art. 1**¹ Der Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2020 wird genehmigt.² Er sieht folgende Ergebnisse vor:

	Fr.	Fr.
<i>Erfolgsrechnung:</i>		
– Ertrag	3 720 602 070	
– Aufwand	<u>3 720 238 360</u>	
Ertragsüberschuss		363 710
<i>Investitionsrechnung:</i>		
– Einnahmen	35 697 000	
– Ausgaben	<u>187 878 780</u>	
Ausgabenüberschuss		152 181 780
Finanzierungsfehlbetrag		61 531 780

Art. 2

Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2020 atteint 36,9 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2020 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations :

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

Groupes de prestations :

– Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure	14 039 554
– Prestations de services	6 397 339

Service des forêts et de la nature

Groupes de prestations :

– Forêt, Faune, Dangers naturels	12 956 141
– Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFN	840 008

Service de l'informatique et des télécommunications

Groupes de prestations :

– Gouvernance IT de l'Etat	4 775 434
– Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications	25 492 789
– Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support	24 782 253

Service des ponts et chaussées

Groupes de prestations :

– Surveillance du réseau routier public	2 300 438
– Entretien du réseau routier cantonal	27 005 219
– Développement du réseau routier cantonal	3 758 243

Art. 2

Das Gesamtvolumen der für das Jahr 2020 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 36,9 % des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

Art. 3

¹ Die Budgets für das Rechnungsjahr 2020 der Sektoren mit leistungsorientierter Führung werden genehmigt.

² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg

Leistungsgruppen:

– Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung	14 039 554
– Dienstleistungen	6 397 339

Amt für Wald und Natur

Leistungsgruppen:

– Wald, Wild, Naturgefahren	12 956 141
– Staatswälder und andere vom WNA bewirtschaftete Güter	840 008

Amt für Informatik und Telekommunikation

Leistungsgruppen:

– IT-Governance des Staates	4 775 434
– Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen	25 492 789
– IT-Infrastrukturen und Support	24 782 253

Tiefbauamt

Leistungsgruppen:

– Überwachung des öffentlichen Strassennetzes	2 300 438
– Unterhalt des Kantonsstrassennetzes	27 005 219
– Entwicklung des Kantonsstrassennetzes	3 758 243

Art. 4

La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2020, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 200 millions de francs.

Art. 5

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

² Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Art. 4

Die Finanzdirektion wird ermächtigt, im Jahr 2020 bei Bankinstituten punktuell Vorschüsse bis zum Betrag von 200 Millionen Franken zu beantragen.

Art. 5

¹ Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

² Es tritt am 1. Januar 2020 in Kraft.

GRAND CONSEIL

2018-DFIN-127

GROSSER RAT

2018-DFIN-127

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

**Projet de décret
Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020**

**Dekretsentwurf
Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2020**

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Entrée en matière

Dans sa séance du 2 octobre 2019, la CFG a accepté, par 11 voix contre 0 et 2 abstentions, d'entrer en matière sur le projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020. Elle propose au Grand Conseil d'entrer également en matière sur ce projet de décret.

Eintreten

Mit 11 zu 0 Stimmen bei 2 Enthaltungen hat die FGK an der Sitzung vom 2. Oktober 2019 beschlossen, auf den Entwurf für den Staatsvoranschlag des Kantons Freiburg für das Jahr 2020 einzutreten. Sie beantragt dem Grossen Rat, ebenfalls auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Au terme des huit séances au cours desquelles elle a examiné en détail ce projet de budget, la CFG propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Nach acht Sitzungen, während denen sie den Voranschlagsentwurf in allen Einzelheiten geprüft hat, beantragt die FGK dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrats anzunehmen

Vote final

Par 10 voix sans opposition et 1 abstention (deux membres excusés), la CFG propose au Grand Conseil d'adopter le projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020 tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Schlussabstimmung

Mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und 1 Enthaltung (zwei Mitglieder waren entschuldigt) beantragt die FGK dem Grossen Rat, den Entwurf für den Staatsvoranschlag des Kantons Freiburg für das Jahr 2020 in der Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Catégorisation du débat

La CFG propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Beratungskategorie

Die FGK beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Le 8 novembre 2019

Den 8. November 2019

Message 2019-DFIN-22

1^{er} octobre 2019

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale. Après une brève introduction, ce message explique les motifs, l'étendue et les conséquences de la révision. Il commente également les dispositions modifiées.

1. Introduction

La présente révision vise à adapter la législation cantonale aux modifications apportées dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes (LHID; RS 642.14), modifications qui visent, d'une part, à concrétiser les instruments fiscaux avalisés suite à la votation populaire sur la stratégie énergétique 2050. D'autre part, les modifications corrigent le calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique. La présente révision comporte également la modification de l'article 36 al. 1 let. d LICD, conformément à la réponse du Conseil d'Etat à la Motion Dietrich/Dafflon (2018-GC-41) demandant une augmentation de 33% de la déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage.

La révision prévoit finalement la modification de la Loi sur l'aide sociale (LASoc; RSF 831.0.1) afin de conférer une base légale aux transmissions de données dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg.

2. Evolution du projet

2.1. Contenu de l'avant-projet et procédure de consultation

L'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que la loi sur l'aide sociale, qui correspondait dans une large mesure au présent projet, a fait l'objet d'une consultation externe au sens de l'article 22 al. 1 du règlement du 24 mai 2005 sur l'élaboration des actes législatifs (REAL; RSF 122.0.21) entre le 12 avril et le 12 juillet 2019. Outre 6 autorités cantonales, 17 organismes consultés ont répondu à la consultation: l'Association des communes fribourgeoises (ACF), la Conférence des préfets du canton de Fribourg, la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

(CEC), l'Union Suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), la Fédération fribourgeoise des retraités, le syndicat SYNA, la Ville de Fribourg, la commune de Bas-Intyamon, la commune de Haut-Intyamon, la commune de La Roche, la commune Le Pâquier, la commune de Bossonnens, le parti démocrate-chrétien, le parti libéral-radical fribourgeois, le parti vert/libéral du canton de Fribourg, le parti socialiste, l'union démocratique du centre.

2.2. Résultat de la consultation et suivi

2.2.1. Politique énergétique

Les modifications proposées n'ont suscité que très peu de commentaires. Le parti démocrate-chrétien propose toutefois de spécifier sur quelle base il est prévu que la déduction des frais de démolition en vue d'une construction de remplacement puisse être reportée au cours des deux périodes fiscales suivantes (non pas moins ou plus).

Les dispositions proposées dans le projet constituent du droit harmonisé: la période de report est réglée dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Par conséquent, cela ne laisse place à aucune marge de manœuvre au législateur cantonal.

2.2.2. Déduction pour contribuable aux études ou en apprentissage

La SYNA ainsi que le parti vert/libéral Fribourg proposent d'augmenter l'âge jusqu'auquel la déduction de l'article 36 al. 1 let. 4 LICD peut être demandée.

La présente modification de loi a pour objectif de mettre en œuvre la motion Dietrich/Dafflon évoquée. Or, cette motion ne remet pas en question la durée de l'octroi de la déduction mais uniquement son montant. En outre, le système actuel se justifie pleinement au regard de la législation applicable en matière d'allocations familiales. Au sens de l'article 3 al. 1 let. b de la loi fédérale sur les allocations familiales (RS 836.2), l'allocation de formation professionnelle ne peut être octroyée qu'au plus tard jusqu'à 25 ans.

La Fédération fribourgeoise des retraités demande l'ajout d'une nouvelle déduction pour les bénéficiaires de presta-

tions AVS/AI qui participent aux activités d'institutions ou de personnes morales poursuivant un but de service public ou d'utilité publique (dans les domaines du social, de la santé publique, etc.) contre rémunérations. Cette requête va bien au-delà du contexte de la présente révision et ne peut être prise en compte.

2.2.3. Réduction pour participation

Le parti démocrate-chrétien relève qu'il serait opportun d'indiquer si des banques ont déjà eu recours à une telle conversion et quelle banque dans le canton est ou serait sujette à cette pratique.

Dans le cadre de la consultation portant sur la révision fédérale, il a été constaté que la mesure proposée ne devrait pas entraîner de pertes de recettes fiscales pour les collectivités publiques. Elle vise uniquement à éviter une augmentation des recettes fiscales en défaveur des sociétés mères de banques d'importance systémique. Dans le canton de Fribourg, aucune banque ne pourra a priori bénéficier de la mesure.

2.2.4. Rapport sur la situation sociale et la pauvreté

Unité de la matière

Plusieurs participants à la consultation (SYNA, Unia, le pdc, la Fédération fribourgeoise des retraités) soutiennent la modification s'agissant du rapport sur la situation sociale et la pauvreté.

Plusieurs participants à la consultation (l'ACF, la Ville de Fribourg, le parti libéral-radical fribourgeois) considèrent que cette modification ne respecte pas le principe de l'unité de la matière, et estiment qu'il serait préférable que l'article 2a (nouveau) LASoc – ainsi que notamment les mesures à prendre suite à l'analyse du rapport sur la situation sociale et la pauvreté et leurs modalités – soient instaurés indépendamment de la modification de la LICD, dans le cadre de la révision complète de la LASoc.

Pour toutes les raisons expliquées au ch. 3.3, il apparaît opportun de maintenir les dispositions précitées dans la présente révision afin de pouvoir garantir la rédaction du prochain rapport attendu pour 2021.

Transmission de données

Plusieurs services de l'Etat ont formulé différentes remarques en lien avec l'article 2 al. 3 (nouveau) LASoc. Ils ont notamment relevé qu'il conviendrait de préciser plusieurs éléments dans la loi ou le message (l'utilisation du NAVS, la liste des données échangées, le rappel de l'application de la loi sur la protection des données, le cycle de vie et la durée de conservation des données, la destruction des données). Ces

remarques ont été largement prises en considération dans la loi ou le message. Suite aux échanges avec les différents services concernés, il n'y a plus de divergence.

Dans la même optique, le parti libéral-radical fribourgeois ainsi que la Ville de Fribourg relèvent un caractère purement descriptif de l'article 2 (nouveau) LASoc et déplorent que les objectifs du rapport sur la situation sociale et la pauvreté, les mesures à prendre et la mise en œuvre des mesures qui pourraient en découler ne sont pas précisés. Ces questions pourront être réglées dans le cadre de la révision complète de la LASoc. Présentement, l'objectif de la disposition est de prévoir les bases légales nécessaires pour permettre l'élaboration et la rédaction du rapport. L'institution du rapport sur la situation sociale et la pauvreté comme un véritable instrument de réflexion et de mesure stratégique sera pleinement entérinée par le projet de réforme de la LASoc actuellement en travail. Il est prévu de stipuler dans son message que ledit rapport doit être conçu comme un instrument d'évaluation et de monitoring, sur la base duquel doit être établi un plan d'action périodique destiné à recommander des mesures ciblées en rapport avec une problématique spécifique.

La Ville de Fribourg et le parti libéral-radical fribourgeois se soucient de l'exhaustivité des données prises en compte pour l'élaboration du rapport sur la situation sociale et la pauvreté et proposent de tenir compte également des prestations sociales sous condition de ressources telles que l'allocation cantonale de maternité ainsi que des éventuelles futures prestations complémentaires pour les familles. Ces précisions ne sont toutefois pas nécessaires, car en établissant la méthodologie de calcul pour les besoins du premier rapport social-pauvreté, une liste de toutes les prestations sociales sous condition de ressources a été dressée et il a été vérifié qu'elles figurent dans la déclaration d'impôts, autrement dit, si les données relatives à ces prestations pouvaient être obtenues via le Service cantonal des contributions. Dans le cas contraire, les services et établissements responsables des données ont été sollicités pour compléter la base des données. Les prestations sous condition de ressources ne figurant pas dans la déclaration d'impôts sont les prestations complémentaires à l'AVS-AI, les prestations d'aide sociale et les subsides de formation. Les prestations de l'assurance cantonale de maternité, par exemple, doivent être fiscalement déclarées en tant qu'allocations non versées par l'employeur (code 1.130), les données qui s'y rapportent font dès lors partie des éléments fournis par le SCC. La liste proposée est donc complète.

La Fédération fribourgeoise des retraités propose l'ajout d'une lettre f avec pour objet les frais médicaux non remboursés par la Caisse maladie. Ces données ne figurent toutefois pas dans la base de données d'un service et ne pourraient pas être collectées facilement.

L'ACF exprime sa crainte que l'extraction de données nécessite une obligation nouvelle de saisie et de transmission pour

les communes et les services sociaux communaux et intercommunaux. La présente révision n'entraîne pas de surcroît de tâches pour les communes et les services sociaux. La démarche se base sur les données disponibles dans FriPers et dans les bases de données des services étatiques concernés.

Les propositions législatives formulées par le SLeg ont été suivies en grande partie. S'agissant du contenu précis de l'énumération des données fournies, il serait disproportionné et imprécis de mentionner une liste descriptive dans la loi. Les données concernées sont celles qui ont déjà été fournies dans le cadre du premier rapport. Elles seront précisées dans une ordonnance. Par souci de transparence, la liste est produite en annexe ci-jointe.

L'ACF propose également de supprimer de l'article 2a al. 3 (nouveau). Or, c'est précisément la disposition centrale qui permet de lever le principe du secret fiscal ancré à l'art. 139 LICD. Selon cet article, le secret fiscal peut être levé si une disposition légale (spéciale) fédérale ou cantonale le prévoit. La disposition proposée, en tant que disposition légale spéciale, attribue aux services concernés un devoir de collaboration. La collaboration des différents services et la centralisation de la création de la base de données au SStat est essentielle afin de permettre de travailler de manière efficiente à l'élaboration du rapport sur la situation sociale et la pauvreté.

L'ACF et la Ville de Fribourg requièrent enfin d'élargir le devoir de collaboration du SCC au traitement des demandes d'aide sociale et propose dans ce sens une levée plus générale du secret fiscal. Cette requête dépasse le cadre de cette révision. Si néanmoins cette volonté est maintenue, elle pourra être reformulée dans le cadre de la révision complète de la LASoc.

Le parti socialiste fribourgeois souhaite que les données fournies par les différents services soient rendues anonymes avant leur transmission au SStat. Une anonymisation des données avant la transmission des informations au SStat rendrait simplement impossible la création de la base de données qui servira de base à l'élaboration du rapport.

Sécurité informatique du transfert de données pour le rapport

La question de la sécurité du transfert de données également été abordée par certains participants à la consultation. Des informations à ce sujet figurent au chiffre 4.2.

3. Modifications proposées

3.1. Adaptation au droit fédéral

3.1.1. Politique énergétique 2050

En mai 2017, suite à un référendum, le peuple suisse acceptait en votation populaire la stratégie énergétique 2050 dont les objectifs principaux consistent à: augmenter massivement la

part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique et sortir progressivement des énergies fossiles, diminuer sensiblement la consommation d'énergie, et à sortir du nucléaire. Les nouvelles dispositions légales (Loi sur l'énergie intégralement révisée) permettant la concrétisation de ces objectifs sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. L'intérêt national aux énergies renouvelables y a notamment été introduit. La révision de la LIFD et de la LHID porte sur l'introduction de la déductibilité des frais de démolition en vue d'une construction de remplacement ainsi que sur la possibilité de reporter sur plusieurs périodes fiscales les frais d'investissement et de démolition destinés à économiser l'énergie. La présente révision vise à adapter le droit cantonal aux modifications de la LHID.

3.1.2. Réduction pour participation

La modification de la LHID corrige le calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique lorsque la société mère émet des instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite. Selon ce régime, ces banques peuvent se trouver dans la nécessité d'émettre des instruments permettant de transformer du capital étranger en capital propre. Ces instruments seront émis dès 2020 par l'entremise de la société mère. L'émission de ces instruments et le transfert de fonds se traduisent par une augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice grevant le rendement de participation auprès de la société mère. Or, cette charge fiscale accrue entraîne une diminution des fonds propres, ce qui est contraire aux objectifs de la législation too big to fail. La nouvelle réglementation permet que la charge de l'impôt sur le bénéfice de la société mère de telles banques reste inchangée lors de l'émission des instruments too big to fail.

Cette révision est entrée en vigueur, de manière rétroactive, au 1^{er} janvier 2019. Dès cette date, la réglementation s'applique déjà pour l'impôt cantonal en vertu de l'article 72^{Zbis} al. 2 LHID qui prévoit que les dispositions harmonisées s'appliquent dès cette date si le droit cantonal n'a pas été modifié.

3.2. Mise en œuvre motion Dietrich/Dafflon – Déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage

Par motion déposée et développée le 20 mars 2018 (2018-GC-41), les députés Laurent Dietrich et Hubert Dafflon ont demandé d'augmenter le montant de la déduction fiscale dont bénéficient les contribuables aux études ou en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans révolus (art. 36 al. 1 let. d LICD). Ils relèvent que l'augmentation de la déduction serait ainsi dans le même rapport que l'augmentation récente de la taxe universitaire (environ + 33%). Ils soulignent finalement le faible impact sur les finances cantonales et l'enjeu majeur que cela représente pour la formation des jeunes, tout en limitant le risque de surendettement des jeunes. Suivant l'avis

du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté cette motion le 11 octobre 2018.

3.3. Modification LASoc

Faisant suite au postulat Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel déposé le 17 mars 2010 et accepté par le Grand Conseil le 11 novembre 2010, le canton de Fribourg a élaboré un premier rapport concernant la situation sociale et la pauvreté dans le canton. Ce rapport a été publié en 2016. Il a permis de tirer des enseignements précieux sur la situation sociale dans le canton. Dans le cadre de la réalisation des futures éditions du rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg, il apparaît primordial d'intégrer une nouvelle base légale formelle dans la LASoc réglant la transmission des données pertinentes et nécessaires à l'élaboration d'un tel rapport. En effet, dans le contexte de la Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté et suivant les recommandations du programme de lutte contre la pauvreté de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, le Conseil d'Etat s'est engagé à rédiger un tel rapport de manière périodique, à raison d'une fois par législature. La nouvelle disposition légale confère une base légale formelle au rapport sur la situation sociale et la pauvreté. Elle aménage aussi et surtout la base légale permettant aux différents services de l'Etat, dont le SCC, de transmettre les informations fiscales nécessaires à la rédaction du rapport au Service de la statistique (SStat/DEE). Compte tenu du secret fiscal et faute de base légale pertinente lui permettant de transmettre les données à d'autres services, c'est le SCC qui a été chargé de la création de la base de données pertinente pour l'élaboration du premier rapport sur la pauvreté. L'élaboration de telles bases de données ne relève clairement pas du domaine d'activité du SCC, qui ne dispose pas des outils nécessaires à un travail efficient. L'appariement des données, nécessaire à la création de la base de données qui constituera la base d'analyse du rapport sera effectué à l'avenir par le SStat. Le prochain rapport doit paraître au plus tard en 2021. Sans base légale permettant la levée du secret fiscal, le SCC ne serait pas en mesure d'apporter sa contribution au prochain rapport.

4. Commentaire des dispositions proposées

4.1. LICD

Art. 33 al. 2, et al. 2a (nouveau)

Les modifications apportées à l'article 33 permettent de mettre en œuvre les mesures fiscales prévues dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 et décrites sous le chiffre 3.1.1. Le canton est obligé de reprendre ces dispositions étant donné qu'il s'agit de droit fiscal harmonisé par la LHID.

Art. 36 al. 1 let. d

La déduction actuelle est augmentée de manière à mettre en œuvre la motion Dietrich/Dafflon adoptée par le Grand Conseil. Elle passe de 2000 à 2700 francs.

Art. 112 al. 7 (nouveau)

Les modifications apportées à l'article 112 corrigent le calcul de la réduction pour participation pour les banques d'importance systémique lorsque la société mère émet des instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite, tel que décrit sous le chiffre 3.1.2. Le canton est obligé de reprendre ces dispositions étant donné qu'il s'agit de droit fiscal harmonisé par la LHID.

4.2. Loi sur l'aide sociale

Art. 34c En général (nouveau) et 34d Traitement des données à caractère personnel (nouveau)

Les nouvelles dispositions autorisent les différents services et établissements de l'Etat à transmettre au Service de la statistique les données pertinentes et nécessaires pour fournir une compréhension et une vision multidimensionnelle de la situation sociale et de la problématique de la pauvreté. Sont principalement concernés les services suivants: le Service cantonal des contributions pour les données fiscales, le Service de la population et des migrants pour les données du contrôle des habitants, l'Etablissement cantonal des assurances sociales pour les données en lien avec les prestations complémentaires à l'AVS-AI, le Service de l'action sociale pour les données de l'aide sociale et le Service des subsides et formation pour les subsides de formation. Elles prévoient en outre que les données transmises peuvent être utilisées de manière longitudinale, afin de suivre l'évolution de la situation des personnes concernées dans le temps. Pour pouvoir réaliser une étude longitudinale (étude résultant d'un suivi dans le temps), les données appariées seront conservées durant plusieurs législatures (3 législatures de 5 ans chacune, soit durant 15 ans). Ceci justifie aussi la durée de conservation des données de 15 ans. Ces données seront conservées auprès du Service de la statistique. Passé ce délai, les données les plus anciennes seront détruites. Le dispositif précise que les données provenant des différentes sources soient appariées à partir du numéro NAVS13 et rendues anonymes au Service de la statistique de manière à fournir la base de données consolidée au Service de l'action sociale (SASoc), qui exploite les contenus en vue de l'élaboration du rapport. On doit dès lors distinguer deux environnements distincts:

- > Le premier environnement relève de la mission du SStat et du secret statistique (notamment les articles 3 et 16 de la loi sur la statistique). Il se situe uniquement au sein du SStat où la base de données appariées sera construite et conservée de manière non anonyme, justement pour

pouvoir réaliser l'appariement. Cet environnement sera sauvegardé sur un serveur du SITel et seules une ou deux personnes du SStat y auront accès. Les données appelées à être conservées durant 15 ans seront sauvegardées dans cet environnement.

- > Le second où la base de données appariées et anonymisées sera mise à disposition du SASoc pour la rédaction du rapport.

On relèvera que l'OFS procède de la même manière pour les statistiques de population. L'OFS dispose d'un côté des données non anonymes, mais ne transmet au SStat des différents cantons que des données anonymisées.

Le Conseil d'Etat fixera dans le RELASoc les modalités d'une convention, ratifiée par les différentes Directions concernées, dans laquelle la nature et les contenus des données seront spécifiés; il s'agit des données qui ont déjà été utilisées pour la préparation du premier rapport; elles sont mentionnées en annexe du présent message. Le règlement introduira également des règles d'application et des prescriptions de sécurité spécifiques. En complément, les règles générales de la législation sur la protection des données s'appliquent, notamment les articles 14 à 16 de la loi sur la protection des données qui régulent le traitement de données à des fins ne se rapportant pas à des personnes, en particulier les traitements à des fins de recherche. Enfin, l'ensemble des acteurs concernés est soumis au secret de fonction. Les personnes qui traiteront les données fiscales seront par ailleurs soumises au secret fiscal. Ces prescriptions sévères de sécurité des données s'imposent en raison de la nature des données.

La livraison par les différents services se fera par le canal file-trans, au même titre que celui utilisé pour l'élaboration du premier rapport. Les données appariées seront stockées dans une base de données SQL-Server sur un serveur du SITel dont le niveau de sécurité est techniquement le même que celui du stockage des données sources. Cette base de données ne sera accessible que par le ou les collaboratrices/collaborateurs affectés au projet. De façon générale, les collaboratrices et collaborateurs du SStat sont toutes et tous expressément sensibilisés au secret statistique tel qu'il est défini dans la législation fédérale et cantonale. De plus, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même dérivée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le principe 10 de la Charte porte précisément sur le secret statistique et en énumère les critères. Le respect de la Charte est régulièrement débattu dans le cadre de séminaires d'évaluation et d'échanges d'expériences regroupant l'ensemble des services signataires, en présence du Conseil d'éthique de la statistique suisse.

5. Incidences financières de la révision pour l'Etat

L'incidence financière de l'adaptation à la LHID liée à la stratégie énergétique 2050 n'est pas estimable. La modification portant sur la réduction pour participation ne devrait pas entraîner de pertes de recettes fiscales pour l'Etat puisqu'elle vise à éviter une augmentation fiscale en défaveur des sociétés mères de banques d'importance systémique. L'augmentation de la déduction pour le contribuable aux études ou en apprentissage entraînera de faibles conséquences financières. Il ressort des analyses effectuées (simulation basée sur la période fiscale 2016) que l'augmentation susmentionnée aurait un impact sur la cote d'impôt sur le revenu de seulement 1,3% des contribuables, et que cela occasionnerait un coût total (en termes de perte de recettes fiscales) estimé à environ 178 000 francs (impôts cantonal, communal et paroissial).

Les autres modifications proposées n'entraînent aucune conséquence financière.

6. Constitutionnalité et compatibilité au droit fédéral

La présente révision vise entre autres, à adapter le droit cantonal aux modifications de la LHID, conformément au mandat d'harmonisation prévu à l'article 129 Cst.

7. Développement durable

La présente révision n'a pas d'impact sur le développement durable. La modification introduite dans la LASoc permettra de pouvoir rédiger les prochaines versions du rapport dans de meilleures conditions et de manière efficiente, en utilisant les connaissances et les applications spécifiques du SStat pour procéder aux appariements de données nécessaires.

ANNEXE: données transmises au SStat

Données transmises par le service de la population et des migrants (données Fripers)

- > Nom, nom de famille, nom officiel, nom selon le passeport étranger, nom de célibataire, nom d'alliance, nom alias, autre nom;
- > Prénom, prénom usuel;
- > Données démographiques: date et lieu de naissance, sexe, état civil, date de décès, date d'événement d'état civil;
- > Nationalité;
- > Relation d'annonce: commune d'annonce, relation d'annonce, date de départ et lieu de destination, date d'arrivée et lieu de provenance, domicile secondaire si

- annonce un domicile principal et domicile principal si annonce un domicile secondaire;
- > Adresse et ménage: adresse postale, adresse de domicile, identificateur de bâtiment, identificateur de logement, catégorie de ménage, date du déménagement;
- > Autre caractère: langue de correspondance, numéro de ménage, appartenance religieuse, langue maternelle;
- > Identité du conjoint ou du/de la partenaire enregistré-e: nom, prénom, date de naissance, sexe;
- > Identité des enfants mineurs: prénom, date et lieu de naissance, sexe;
- > Numéro d'assuré AVS;
- > Filiation: nom et prénom du père, nom et prénom de la mère;
- > Lieu d'origine ou type d'autorisation.

Données transmises par le service de l'action sociale (aide sociale)

- > Nom;
- > Prénom;
- > Date de naissance;
- > N° de dossier LASoc;
- > Commune de domicile;
- > Sexe;
- > Numéro d'assuré AVS;
- > Etat civil;
- > Nationalité;
- > Type d'autorisation de séjour;
- > Montant total de l'aide sociale.

Données transmises par l'ECAS (données prestations complémentaires AVS/AI)

- > Numéro d'assuré AVS;
- > Nom;
- > Prénom;
- > Date de naissance (mois/année);
- > Type de rente;
- > Date début PC;
- > Commune de domicile légal;
- > Montant de la prestation complémentaire, y compris montant forfaitaire caisse-maladie;
- > Home de résidence (si pertinent).

Données fournies par le service des subsides de formation

- > Pays de domicile si à l'étranger;
- > Date de naissance;
- > Niveau d'études;
- > Formation initiale;
- > Identificateur de la formation suivie;
- > Niveau de formation suivie;
- > Lieu de formation;

- > Type d'identificateur de l'institution de formation;
- > Code de l'institution de formation;
- > Identificateur de l'institution de formation;
- > Nom de l'école;
- > Maturité professionnelle pendant la formation professionnelle initiale;
- > Nationalité;
- > Identificateur du bénéficiaire;
- > Type d'identificateur du bénéficiaire;
- > Commune de domicile (code actuel et historique);
- > Type de permis de séjour;
- > Sexe;
- > Type d'allocation de formation;
- > Identificateur du montant de l'allocation;
- > Montant de l'allocation de formation.

Données du Service cantonal des contributions

- > Code domicile civil;
- > Commune d'assujettissement;
- > Etat civil SCC;
- > Enfants annoncés;
- > Enfants admis fiscalement;
- > Personnes à charge;
- > Jours d'assujettissement;
- > Revenus salariés (codes 1.110 à 1.130);
- > Revenus indépendants non agricoles (codes 1.210, 1.220);
- > Revenus indépendants agricole (codes 1.310, 1.330);
- > Autres revenus d'activité (codes 1.410, 1.420);
- > Indemnités pour perte de gain (codes 1.510 à 1.530);
- > Frais d'acquisition du revenu (codes 2.110 à 2.510);
- > Rentes et pensions des trois piliers (codes 3.110 à 3.140);
- > Pensions alimentaires reçues (code 3.150);
- > Rendements immobiliers (codes 3.310 à 3.350);
- > Valeur fiscale des actifs immobiliers (codes 3.310 et 3.320);
- > Total des revenus et de la fortune avant les déductions (code 3.910);
- > Déduction forfaitaire maladie (code 4.110);
- > Coût dettes privées-commerciales (codes 4.210, 4.220);
- > Pensions alimentaires versées (code 4.340);
- > Cotisation AVS assurés sans activité (code 4.350);
- > Revenu net et fortune nette avant déduction modeste (code 6.910);
- > Cote fortune;
- > Cote revenu;
- > Cote totale.

Botschaft 2019-DFIN-22

1. Oktober 2019

des Staatsrats an den Grossen Rat zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die Kantonssteuern und des Sozialhilfegesetzes

Wir unterbreiten Ihnen einen Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern und des Sozialhilfegesetzes. Nach einer kurzen Einleitung gehen wir in dieser Botschaft auf die Gründe, die Tragweite und die Folgen der Revision ein. Sie enthält ebenfalls einen Kommentar der geänderten Bestimmungen.

1. Einleitung

Mit dieser Revision soll das kantonale Recht an die Änderungen des Bundesgesetzes über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden (StHG; SR 642.14) angepasst werden. Diese Änderungen setzen die im Zuge der Volksabstimmung über die Energiestrategie 2050 gutgeheissenen steuerpolitischen Massnahmen um, und sie korrigieren die Berechnung des Beteiligungsabzugs bei systemrelevanten Banken. Diese Revision enthält weiter die Änderung von Artikel 36 Abs. 1 Bst. d DStG entsprechend der Antwort des Staatsrats auf die Motion Dietrich/Dafflon (M 2018-GC-41), die eine Erhöhung des Abzugs für Steuerpflichtige in der Lehre oder im Studium um 33% verlangte.

Schliesslich sieht die Revision auch eine Änderung des Sozialhilfegesetzes (SHG; SGF 831.0.1) vor, mit der eine Rechtsgrundlage für die Datenübermittlung im Rahmen der Erarbeitung des Berichts über die soziale Situation und die Armut im Kanton Freiburg (Armutbericht) geschaffen werden soll.

2. Entwicklung der Vorlage

2.1. Inhalt des Vorentwurfs und Vernehmlassungsverfahren

Der mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf weitgehend identische Vorentwurf zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern und des Sozialhilfegesetzes war vom 12. April bis 12. Juli 2019 in eine erweiterte Vernehmlassung nach Artikel 22 Abs. 1 des Reglements vom 24. Mail 2005 über die Ausarbeitung der Erlasse geschickt worden. Neben 6 kantonalen Behörden haben die folgenden 17 konsultierten Organe ihre Bemerkungen abgegeben: Freiburger Gemeindeverband (FGV), Oberamtmännerkonferenz des Kantons Freiburg, katholische kirchliche Körperschaft

des Kantons Freiburg, Union Suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), Freiburgerische Rentnervereinigung, VPOD, Stadt Freiburg, Gemeinde Bas-Intyamou, Gemeinde Haut-Intyamou, Gemeinde La Roche, Gemeinde Le Pâquier, Gemeinde Bossonnens, CVP Freiburg, FDP Freiburg, Grünliberale Freiburg, SP Freiburg, SVP Freiburg.

2.2. Vernehmlassungsergebnisse und weiteres Vorgehen

2.2.1. Energiepolitik

Es gab nur wenige Bemerkungen zu den vorgeschlagenen Änderungen. Die CVP möchte jedoch, dass die Grundlage für die mögliche Verteilung des Abzugs der Rückbaukosten im Hinblick auf einen Ersatzneubau über die zwei folgenden Steuerperioden (und nicht mehr oder weniger) angegeben wird.

Bei den Bestimmungen des Entwurfs handelt es sich um harmonisiertes Recht. Der Übertragungszeitraum ist im Bundesgesetz über die harmonisierten Steuern der Kantone und Gemeinden festgelegt, und der kantonale Gesetzgeber hat demzufolge hier keinerlei Handlungsspielraum.

2.2.2. Abzug für Steuerpflichtige in der Lehre oder im Studium

Der VPOD und die Grünliberalen plädieren für eine Erhöhung des Höchstalters für die Geltendmachung des Abzugs nach Artikel 36 Abs. 1 Bst. 4 DStG.

Mit der vorliegenden Gesetzesänderung soll die in der Einleitung erwähnte Motion Dietrich/Dafflon umgesetzt werden, bei der es lediglich um den Betrag ging und die Dauer der Gewährung nicht in Frage gestellt wurde. Ausserdem ist die gegenwärtige Regelung angesichts der geltenden Gesetzgebung für die Familienzulagen vollkommen gerechtfertigt. Nach Artikel 3 Abs. 1 Bst. b des Bundesgesetzes über die Familienzulagen (SR 836.2) kann die Ausbildungszulage nämlich längstens bis zum vollendeten 25. Altersjahr ausgerichtet werden.

Die Freiburgerische Rentnervereinigung fordert einen neuen Abzug für Bezügerinnen und Bezüger von AHV/IV-Ergän-

zungsleistungen, die gegen Entgelt an Aktivitäten von Institutionen oder juristischen Personen teilnehmen, die einen gemeinnützigen oder öffentlichen Zweck (im Sozialwesen, Gesundheitswesen usw.) verfolgen. Dieser Antrag geht weit über die vorliegende Revision hinaus und kann nicht berücksichtigt werden.

2.2.3. Beteiligungsabzug

Nach Auffassung der CVP wäre es zweckmässig anzugeben, ob Banken bereits auf eine solche Umwandlung zurückgegriffen haben und welche Bank im Kanton von dieser Praxis betroffen ist oder wäre.

Bei der Vernehmlassung zur eidgenössischen Revision wurde festgehalten, dass die vorgeschlagene Massnahme keine Steuereinnahmen für die öffentliche Hand zur Folge haben sollte. Es geht dabei lediglich darum, höhere Steuereinnahmen auf Kosten der Konzernobergesellschaft von systemrelevanten Banken zu vermeiden. Im Kanton Freiburg wird a priori keine Bank von der Massnahme profitieren können.

2.2.4. Bericht über die soziale Situation und die Armut

Einheit der Materie

Verschiedene Vernehmlassungsteilnehmer (VPOD, Unia, CVP, Freiburgische Rentnerversicherung) begrüssen die Änderung im Hinblick auf den Bericht über die soziale Situation und die Armut.

Für andere Vernehmlassungsteilnehmer (FGV, Stadt Freiburg, FDP) verletzt diese Änderung die Einheit der Materie und sie meinen, dass es besser wäre, Artikel 2a (neu) – sowie insbesondere die nach Analyse des Berichts über die soziale Situation und die Armut zu treffenden Massnahmen und ihre Modalitäten – unabhängig von der Revision des DStG im Rahmen der Totalrevision des SHG einzuführen.

Die unter Ziffer 3.3 erläuterten Gründe lassen es angezeigt erscheinen, die oben genannten Bestimmungen in der vorliegenden Revision beizubehalten, damit die Erstellung des nächsten, 2021 fälligen Armutsberichts sichergestellt werden kann.

Datenübermittlung

Mehrere Dienststellen des Staates haben verschiedene Bemerkungen zu Artikel 2 Abs. 3 (neu) SHG gemacht und namentlich darauf hingewiesen, dass einige Punkte im Gesetz oder in der Botschaft präzisiert werden sollten (Verwendung der AHVN, Liste der ausgetauschten Daten, Hinweis auf Anwendung des Datenschutzgesetzes, Lebenszyklus und Aufbewahrungsdauer der Daten, Datenvernichtung). Diesen Bemerkungen wurde im Gesetz oder in der Botschaft weitgehend Rechnung getragen. Im Austausch mit den verschiedenen betroffenen Dienststellen konnten alle Divergenzen ausgeräumt werden.

Die FDP und die Stadt Freiburg bedauern mit Verweis auf den rein beschreibenden Charakter von Artikel 2 (neu) SHG, dass die Ziele des Berichts über die soziale Situation und die Armut, die zu ergreifenden Massnahmen und die damit verbundene Umsetzung nicht ausgeführt werden. Diese Fragen müssen im Rahmen der Totalrevision des SHG geregelt werden, mit der vorliegenden Bestimmung geht es gegenwärtig lediglich darum, die erforderliche Rechtsgrundlage für das Erstellen und Verfassen des Armutsberichts zu schaffen. Die Institution des Berichts über die soziale Situation und die Armut als echtes Instrument für strategische Überlegungen und Massnahmen wird durch das Projekt zur Reform des SHG, das zurzeit in Arbeit ist, uneingeschränkt mitgetragen. In der dazugehörigen Botschaft soll festgehalten werden, dass der Armutsbericht als Evaluierungs- und Monitoringinstrument konzipiert werden muss, auf dessen Grundlage ein periodischer Aktionsplan aufgestellt werden muss, der darauf ausgerichtet ist, gezielte Massnahmen in Zusammenhang mit einer spezifischen Problematik zu empfehlen.

Die Stadt Freiburg und die FDP machen sich über die Vollständigkeit der für die Erarbeitung des Berichts über die soziale Situation und die Armut herangezogenen Daten Gedanken und schlagen vor, die bedarfsabhängigen Sozialleistungen wie die kantonalen Mutterschaftsbeiträge sowie allfällige künftige Ergänzungsleistungen für Familien ebenfalls einzubeziehen. Diese Präzisierungen sind jedoch nicht notwendig, da bei der Festlegung der Berechnungsmethodik für den ersten Armutsbericht eine Liste aller bedarfsabhängiger Sozialleistungen aufgestellt wurde und geprüft wurde, ob sie in der Steuererklärung aufgeführt sind, ob also die Daten in Bezug auf diese Leistungen über die Kantonale Steuerverwaltung erhältlich sind. War dies nicht der Fall, so wurden die für die Daten verantwortlichen Dienststellen und Anstalten gebeten, die Datenbank entsprechend zu ergänzen. Die bedarfsabhängigen Sozialleistungen, die nicht in der Steuererklärung erscheinen, sind die AHV/IV-Ergänzungsleistungen, die Sozialhilfeleistungen und die Ausbildungsbeiträge. Die Leistungen der kantonalen Mutterschaftsversicherung beispielsweise müssen als nicht durch den Arbeitgeber ausbezahlte Zulagen (Code 1.130) in der Steuererklärung angegeben werden, die entsprechenden Daten sind somit Teil des von der KSTV bereitgestellten Datenmaterials. Die aufgestellte Liste ist damit vollständig.

Die Freiburgische Rentnerversicherung schlägt vor, einen Buchstaben f für die von der Krankenkasse nicht übernommenen Gesundheitskosten hinzuzufügen. Diese Daten sind in keiner Datenbank eines Amtes vorhanden, und es wäre schwierig, sie zu erheben.

Der FGV befürchtet, dass die Datenextraktion für die Gemeinden und die kommunalen und die gemeindeübergreifenden Sozialdienste eine neue Pflicht zur Erfassung und Übermittlung von Daten bringen könnte. Die vorliegende Revision ist nicht mit zusätzlichen Aufgaben für die Gemein-

den und Sozialdienste verbunden. Es wird von den in FriPers und in den Datenbanken der betroffenen staatlichen Dienststellen vorhandenen Daten ausgegangen.

Die gesetzestechnischen Vorschläge des GeGA wurden weitgehend berücksichtigt. Was den genauen Inhalt der Aufzählung der bereitgestellten Daten betrifft, wäre eine beschreibende Liste im Gesetz unverhältnismässig und ungenau. Bei den Daten handelt es sich um dieselben Daten wie für den ersten Bericht. Sie werden in einer Verordnung genauer erläutert. Im Bestreben um Transparenz figuriert die Liste im Anhang zur Botschaft.

Der FGV schlägt weiter vor, Artikel 2a Abs. 3 (neu) zu streichen. Es handelt sich dabei aber gerade um die zentrale Bestimmung zur Aufhebung des in Artikel 139 DStG verankerten Grundsatzes des Steuergeheimnisses. Nach diesem Artikel kann das Steuergeheimnis aufgehoben werden, wenn eine (besondere) gesetzliche Grundlage im Bundesrecht oder im kantonalen Recht besteht. Die vorgeschlagene Sonderbestimmung verpflichtet die betroffenen Dienststellen zur Zusammenarbeit. Für eine effiziente Erarbeitung des Berichts über die soziale Situation und die Armut sind die Zusammenarbeit der verschiedenen Dienststellen sowie die Zentralisierung der Datenbankerstellung beim StatA unerlässlich.

Der FGV und die Stadt Freiburg verlangen eine Ausweitung der Zusammenarbeitspflicht der KSTV auf die Bearbeitung der Sozialhilfesuche und schlagen in diesem Sinn eine allgemeinere Aufhebung des Steuergeheimnisses vor. Dieser Antrag übersteigt den Rahmen der vorliegenden Revision. Wird an diesem Ansinnen festgehalten, kann es im Rahmen der Totalrevision des SHG neu formuliert werden.

Die SP möchte, dass die von den verschiedenen Dienststellen bereitgestellten Daten vor ihrer Übermittlung ans StatA anonymisiert werden. Würden die Daten vor der Übermittlung der Informationen ans StatA anonymisiert, wäre es schlicht unmöglich, die Datenbank zu erstellen, die als Grundlage für die Erarbeitung des Berichts braucht.

Informatiksicherheit bei der Datenübertragung für den Bericht

Von einigen Vernehmlassungsteilnehmern wurde die Frage der Sicherheit der Datenübertragung angesprochen. Informationen dazu finden sich unter Ziffer 4.2.

3. Beantragte Änderungen

3.1. Anpassung ans Bundesrecht

3.1.1. Energiepolitik 2050

Im Mai 2017 hat das Schweizer Stimmvolk die Energiestrategie 2050 gutgeheissen, gegen die das Referendum ergriffen worden war und deren Schwerpunkte die massive Erhöhung

des Anteils erneuerbarer Energien am Gesamtenergieverbrauch und der schrittweise Ausstieg aus den fossilen Energien, die Senkung des Energieverbrauchs und der Ausstieg aus der Kernenergie sind. Die neuen Gesetzesbestimmungen (Totalrevision des Energiegesetzes), mit denen diese Ziele erreicht werden sollen, sind am 1. Januar 2018 in Kraft getreten. Insbesondere gelten die erneuerbaren Energien künftig als nationales Interesse. Die Revision des DBG und des StHG betrifft den Abzug der Rückbaukosten im Hinblick auf einen Ersatzneubau sowie die Möglichkeit, Investitionen und Rückbaukosten, die dem Energiesparen dienen, über mehrere Steuerperioden verteilt abziehen zu können. Mit dieser Revision soll das kantonale Recht an die StHG-Änderungen angepasst werden.

3.1.2. Beteiligungsabzug

Die Änderung des StHG korrigiert die Berechnung des Beteiligungsabzugs bei der Konzernobergesellschaft von systemrelevanten Banken, wenn sie Too-big-to-fail-Instrumente herausgibt (TBTF-Instrumente). Das Too-big-to-fail-Regime kann es nötig machen, dass systemrelevante Banken solche Instrumente, mit denen sich Fremdkapital in Eigenkapital umwandeln lässt, emittieren. Spätestens ab 2020 müssen sie solche Instrumente über ihre Konzernobergesellschaft emittieren. Für die Konzernobergesellschaft resultiert aus der Emission von TBTF-Instrumenten und der Weitergabe der Mittel eine höhere Gewinnsteuerbelastung auf Beteiligungserträgen. Diese höhere Steuerbelastung führt zu einer Minderung der Eigenmittel, was der Zielsetzung der TBTF-Gesetzgebung widerspricht. Mit der neuen Regelung bleibt die Gewinnsteuerbelastung der Konzernobergesellschaft systemrelevanter Banken bei der Emission von TBTF-Instrumenten unverändert.

Diese Revision ist rückwirkend auf den 1. Januar 2019 in Kraft getreten und gilt ab diesem Zeitpunkt bereits für die Kantonssteuer gemäss Artikel 72z^{bis} Abs. 2 StHG wonach die harmonisierten Bestimmungen ab diesem Zeitpunkt gelten, wenn das kantonale Steuerrecht noch nicht angepasst wurde.

3.2. Umsetzung der Motion Dietrich/Dafflon – Abzug für steuerpflichtige Personen in der Lehre oder im Studium

Mit einer am 20. März 2018 eingereichten und begründeten Motion (2018-GC-41) verlangten die Grossräte Laurent Dietrich und Hubert Dafflon die Erhöhung des Steuerabzugs für Steuerpflichtige, die sich in der Lehre oder im Studium befinden, bis zu deren erfülltem 25. Altersjahr (Art. 36 Abs. 1 Bst. d StHG). Der Abzug würde damit im gleichen Verhältnis erhöht wie die universitäre Einschreibgebühr (rund 33%). Sie führen ins Feld, dass sich dies kaum auf die Kantonsfinanzen auswirken würde, von grosser Bedeutung für die Ausbildung der jungen Menschen wäre und zur Senkung

des Verschuldungsrisikos beitragen würde. Der Grosse Rat schloss sich der Meinung des Staatsrats an und hat diese Motion am 11. Oktober 2018 gutgeheissen.

3.3. SHG-Änderung

In Erfüllung des Postulats Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel, das am 17. März 2010 eingereicht und am 11. November 2010 vom Grossen Rat genehmigt wurde, hat der Kanton Freiburg einen ersten Bericht über die soziale Situation und die Armut erarbeitet. Dieser wurde 2016 veröffentlicht und lieferte wertvolle Erkenntnisse zur sozialen Situation im Kanton. Im Hinblick auf die Erarbeitung der zukünftigen Ausgaben des Berichts über die soziale Situation und die Armut scheint es unerlässlich, im SHG eine neue formale Gesetzesgrundlage zu schaffen, um die Übermittlung der Daten zu regeln, die für die Erarbeitung eines solchen Berichts relevant und notwendig sind. Vor dem Hintergrund der Gesamtschweizerischen Strategie zur Armutsbekämpfung und in Befolgung der Empfehlungen der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) hat sich der Staatsrat dazu verpflichtet, regelmässig einmal pro Legislaturperiode einen solchen Bericht zu erstellen. Die neue gesetzliche Bestimmung schafft eine formale Gesetzesgrundlage für den Bericht über die soziale Situation und die Armut. Darüber hinaus schafft sie vor allem auch die Gesetzesgrundlage, die es den verschiedenen staatlichen Dienststellen – darunter die Kantonale Steuerverwaltung (KSTV) – erlaubt, dem Amt für Statistik (StatA/VWD) die Steuerdaten zu überliefern, die für die Erarbeitung des Berichts erforderlich sind. Angesichts des Steuergeheimnisses und der fehlenden einschlägigen Rechtsgrundlage, die der KSTV die Datenübermittlung an andere Dienststellen erlaubt hätte, wurde die KSTV mit der Schaffung der Datenbank für die Erarbeitung des ersten Berichts über die Armut beauftragt. Die Schaffung solcher Datenbanken gehört eindeutig nicht zum Tätigkeitsgebiet der KSTV, die nicht über die notwendigen Tools verfügt, um effizient damit arbeiten zu können. Der Datenabgleich, den es für die Schaffung der Datenbank braucht, die die Analysegrundlage für den Bericht darstellt, wird künftig vom StatA vorgenommen. Der nächste Bericht muss spätestens 2021 veröffentlicht werden. Ohne Rechtsgrundlage zur Aufhebung des Steuergeheimnisses wäre die KSTV nicht in der Lage, ihren Beitrag zum nächsten Bericht zu leisten.

4. Kommentar der Bestimmungen

4.1. DStG

Art. 33 Abs.2, und Abs. 2a (neu)

Mit den Änderungen von Artikel 33 lassen sich die unter Ziffer 3.1.1 beschriebenen steuerpolitischen Massnahmen der Energiestrategie 2050 umsetzen. Der Kanton muss diese

Bestimmungen übernehmen, da es sich um harmonisiertes Steuerrecht gemäss StHG handelt.

Art. 36 Abs. 1 Bst. d

Der bisherige Abzug wird zur Umsetzung der vom Grossen Rat angenommenen Motion Dietrich/Dafflon angehoben, und zwar von 2000 auf 2700 Franken.

Art. 112 Abs. 7 (neu)

Mit den Änderungen von Artikel 112 wird die Berechnung des Beteiligungsabzugs bei der Konzernobergesellschaft von systemrelevanten Banken, wenn sie Too-big-to-fail-Instrumente herausgibt (TBTF-Instrumente) korrigiert, wie unter Ziffer 3.1.2 beschrieben. Der Kanton muss diese Bestimmungen übernehmen, da es sich um harmonisiertes Steuerrecht gemäss StHG handelt.

4.2. Sozialhilfegesetz

Art. 34c Allgemeines (neu) und 34d Bearbeitung personenbezogener Daten (neu)

Die neuen Bestimmungen ermächtigen die verschiedenen Dienststellen und Anstalten des Staates, dem StatA die relevanten und notwendigen Daten im Hinblick auf ein vielschichtiges Verständnis der sozialen Situation und der Armutsproblematik zu übermitteln. Betroffen sind insbesondere: die Kantonale Steuerverwaltung für die Steuerdaten, das Amt für Bevölkerung und Migration für die Daten der Einwohnerkontrolle, die Kantonale Sozialversicherungsanstalt für die Daten bezüglich AHV/IV-Ergänzungsleistungen, das Kantonale Sozialamt für die Daten der Sozialhilfe und das Amt für Ausbildungsbeiträge für die Daten in Zusammenhang mit den Ausbildungsbeiträgen. Weiter ist vorgesehen, dass die übermittelten Daten im Längsschnitt ausgewertet werden können, um die zeitliche Entwicklung der betroffenen Personen zu beobachten. Für die Durchführung einer Längsschnittstudie (Durchführung derselben Studie zu mehreren Zeitpunkten) werden die verknüpften Daten über mehrere Legislaturperioden hinweg aufbewahrt (während 3 Legislaturperioden zu je 5 Jahren, insgesamt 15 Jahre). Dies rechtfertigt auch die Aufbewahrungsdauer von 15 Jahren für die Daten. Aufbewahrt werden diese Daten beim Amt für Statistik. Nach Ablauf der Aufbewahrungsfrist werden die ältesten Daten vernichtet. Es wird präzisiert, dass die Daten aus den verschiedenen Quellen anhand der dreizehnstelligen AHV-Nummer (AHVN13) verknüpft und im StatA anonymisiert werden, sodass dem Kantonalen Sozialamt (KSA) – es nutzt die Inhalte für die Erarbeitung des Berichts – eine konsolidierte Datenbank zur Verfügung steht. Folglich muss zwischen zwei Umgebungen unterschieden werden:

- > Die erste Umgebung betrifft den Auftrag des StatA und das Statistikgeheimnis (namentlich Art. 3 und 16

Gesetz über die kantonale Statistik). Sie befindet sich ausschliesslich im StatA, wo die Datenbank mit den verknüpften Daten erstellt und in nicht anonymer Form geführt wird, eben gerade um die Verknüpfung durchzuführen. Diese Umgebung wird auf einem Server des ITA eingerichtet, und nur eine oder zwei Personen des StatA können darauf zugreifen. Die Daten, die 15 Jahre lang aufbewahrt werden müssen, werden in dieser Umgebung gespeichert.

- > In der zweiten Umgebung wird die Datenbank mit den verknüpften und anonymisierten Daten dem KSA für die Erarbeitung des Berichts zur Verfügung gestellt.

Das Bundesamt für Statistik (BFS) geht für die Bevölkerungsstatistik gleich vor. Es verfügt seinerseits zwar über nicht anonyme Daten, übermittelt den Statistikämtern der einzelnen Kantone jedoch nur anonymisierte Daten.

Der Staatsrat wird im Ausführungsreglement zum Sozialhilfegesetz (ARSHG) die Modalitäten einer von den verschiedenen betroffenen Direktionen ratifizierten Vereinbarung festlegen, in der Art und Inhalt der Daten genau bestimmt werden. Es handelt sich um Daten, die bereits für die Vorbereitung des ersten Berichts verwendet wurden; sie sind im Anhang zu dieser Botschaft aufgelistet. Das Reglement wird ausserdem spezifische Anwendungsregeln und Sicherheitsvorschriften einführen. Ergänzend dazu gelten die allgemeinen Vorschriften der Datenschutzgesetzgebung, namentlich die Artikel 14–16 des Gesetzes über den Datenschutz, die die Bearbeitung von Daten für nicht personenbezogene Zwecke, insbesondere für Forschungszwecke, regeln. Schliesslich unterstehen alle betroffenen Akteurinnen und Akteure dem Amtsgeheimnis. Die Personen, welche die Steuerdaten bearbeiten, unterliegen zudem dem Steuergeheimnis. Diese strengen Vorschriften zur Datensicherheit sind aufgrund der Art der Daten ein Muss.

Die verschiedenen Dienststellen werden ihre Daten über filetrans übermitteln, wie für die Erarbeitung des ersten Berichts. Die abgeglichenen Daten werden in einer SQL-Server-Datenbank auf einem Server des ITA gespeichert, dessen Sicherheitslevel technisch derselbe ist wie für die Speicherung der Quelldaten. Auf diese Datenbank werden nur die dem Projekt zugewiesenen Mitarbeitenden Zugriff haben. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des StatA sind ganz generell ausdrücklich für das Statistikgeheimnis sensibilisiert, wie es in der eidgenössischen und kantonalen Gesetzgebung definiert ist. Ausserdem hat das StatA die Charta der öffentlichen Statistik der Schweiz unterzeichnet, die ihrerseits aus dem Verhaltenskodex der EU abgeleitet ist. Das Grundprinzip 10 der Charta bezieht sich eben gerade auf das Statistikgeheimnis und führt die entsprechenden Kriterien auf. Über die Einhaltung der Charta wird an Seminaren zur Evaluierung und zum Erfahrungsaustausch mit allen Stellen, die die Charta unterzeichnet haben, sowie dem Ethikrat der öffentlichen Statistik der Schweiz regelmässig debattiert.

5. Finanzielle Auswirkungen für den Staat

Die finanziellen Auswirkungen der Anpassung ans StHG in Zusammenhang mit der Energiestrategie 2050 sind nicht bezifferbar. Die Änderung beim Beteiligungsabzug sollte für den Staat keine Steuereinbussen zur Folge haben, da eine höhere Steuerbelastung für die Konzernobergesellschaften systemrelevanter Banken verhindert werden soll. Die Erhöhung des Abzugs für steuerpflichtige Personen in der Lehre oder im Studium wird sich finanziell nur minim auswirken. Den Analysen zufolge (Simulation auf der Grundlage der Steuerperiode 2016) hätte diese Erhöhung einen Einfluss auf den Einkommenssteuerbetrag von lediglich 1,3% der Steuerpflichtigen und würde zu einem Steuerausfall in Höhe von insgesamt 178 000 Franken führen (Kantons-, Gemeinde- und Kirchensteuer).

Die weiteren vorgeschlagenen Änderungen haben keinerlei finanzielle Konsequenzen.

6. Verfassungsmässigkeit und Vereinbarkeit mit dem Bundesrecht

Mit dieser Revision soll unter anderem das kantonale Recht an die StHG-Änderungen angepasst werden, entsprechend dem Harmonisierungsauftrag gemäss Artikel 129 BV.

7. Nachhaltige Entwicklung

Diese Gesetzesrevision hat keine Auswirkungen auf die nachhaltige Entwicklung. Dank der SHG-Änderung können die nächsten Ausgaben des Berichts unter besseren Bedingungen und effizient erarbeitet werden, indem für die Verknüpfung der erforderlichen Daten die besonderen Kenntnisse und Anwendungen des StatA genutzt werden.

ANHANG: Datenlieferungen ans StatA

Datenlieferung des Amtes für Bevölkerung und Migration (Fripers-Daten)

- > Name, Nachname, amtlicher Name, Name in ausländischem Pass, lediger Name, Allianzname, Aliasname, anderer Name;
- > Vornamen, Rufname;
- > Demographische Daten: Geburtsdatum und Geburtsort, Geschlecht, Zivilstand, Todesdatum, Datum Zivilstandserignis;
- > Staatsangehörigkeit;

- > Meldeverhältnis: Meldegemeinde, Meldeverhältnis, Wegzugsdatum und Zielort, Zuzugsdatum und Herkunftsort, Nebenwohnsitz bei Meldeverhältnis Hauptwohnsitz und Hauptwohnsitz bei Meldeverhältnis Nebenwohnsitz;
- > Adresse und Haushalt: Zustelladresse, Wohnadresse, Gebäudeidentifikator, Wohnungsidentifikator, Haushaltsart, Umzugsdatum;
- > Weitere Merkmale: Korrespondenzsprache, Haushaltsnummer, Konfessionszugehörigkeit, Muttersprache;
- > Identität des Ehegatten oder der eingetragenen Partnerin/des eingetragenen Partners: Name, Vorname, Geburtsdatum, Geschlecht;
- > Identität der minderjährigen Kinder: Vorname, Geburtsdatum und Geburtsort, Geschlecht;
- > AHV-Versichertennummer;
- > Abstammung: Name und Vorname des Vaters, Name und Vorname der Mutter;
- > Heimatort oder Ausländerkategorie.

Datenlieferung des Kantonalen Sozialamts (Sozialhilfe)

- > Name;
- > Vorname;
- > Geburtsdatum;
- > Aktenheftnummer SHG;
- > Wohngemeinde;
- > Geschlecht;
- > AHV-Versichertennummer;
- > Zivilstand;
- > Nationalität;
- > Art der Aufenthaltsbewilligung;
- > Sozialhilfebetrag insgesamt.

Datenlieferung der KSKA (Daten bezüglich AHV/IV-Ergänzungsleistungen)

- > AHV-Versichertennummer;
- > Name;
- > Vorname;
- > Geburtsdatum (Monat/Jahr);
- > Rentenart;
- > Datum Beginn EL;
- > Gemeinde des zivilrechtlichen Wohnsitzes;
- > Betrag der Ergänzungsleistung einschliesslich Prämienpauschale Krankenversicherung;
- > Heim (bei Heimaufenthalt).

Datenlieferung des Amtes für Ausbildungsbeiträge

- > Wohnsitz Ausland;
- > Geburtsdatum;
- > Studienstufe;
- > Erstausbildung;
- > Identifikator der Ausbildung;
- > Ausbildungsstufe;

- > Ausbildungsort;
- > Typ des Identifikators der Bildungsinstitution;
- > Code der Bildungsinstitution;
- > Identifikator der Bildungsinstitution;
- > Name der Bildungsinstitution;
- > Berufsmaturität während der beruflichen Grundbildung;
- > Staatsangehörigkeit;
- > Bezügeridentifikator
- > Typ des Bezügeridentifikators;
- > Wohnsitz (Code amtliches und historisiertes Gemeindeverzeichnis);
- > Ausländerkategorie;
- > Geschlecht;
- > Form der Ausbildungsbeiträge;
- > Identifikator des Ausbildungsbeitrags;
- > Höhe der Ausbildungsbeiträge.

Datenlieferung der Kantonalen Steuerverwaltung

- > Zivilrechtlicher Wohnsitz;
- > Steuergemeinde
- > Zivilstand KSTV;
- > Anzahl deklarierte Kinder;
- > Anzahl abzugsberechtigte Kinder;
- > Unterstützungsbedürftige Personen;
- > Anzahl Tage der Steuerpflicht;
- > Einkommen aus unselbständiger Tätigkeit (Codes 1.110 bis 1.130);
- > Einkommen aus selbständiger Tätigkeit (Codes 1.210, 1.220);
- > Erwerb aus landwirtschaftlicher Tätigkeit (Codes 1.310, 1.330);
- > Andere Erwerbseinkommen (Codes 1.410, 1.420);
- > Erwerbsausfallentschädigungen (Codes 1.510 bis 1.530)
- > Berufsauslagen (Codes 2.110 bis 2.510);
- > Renten und Pensionen aus 1., 2. und 3. Säule (Codes 3.110 bis 3.140);
- > Erhaltene Unterhaltsbeiträge (Code 3.150);
- > Liegenschaftserträge (Codes 3.310 bis 3.350);
- > Steuerwert der Immobilien (Codes 3.310 und 3.320);
- > Total der Einkommen und Vermögen (Code 3.910);
- > Pauschalabzug Krankenversicherung (Code 4.110);
- > Private und geschäftliche Schuldzinsen und Schulden (Codes 4.210, 4.220);
- > Bezahlte Unterhaltsbeiträge (Code 4.340);
- > AHV-Beiträge nichterwerbstätiger Personen (Code 4.350);
- > Netto-Einkommen und -Vermögen vor Abzug für bescheidenes Einkommen (Code 6.910);
- > Vermögenssteuerbetrag;
- > Einkommenssteuerbetrag;
- > Gesamtsteuerbetrag.

Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'aide sociale

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): **631.1** | 831.0.1
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2019-DFIN-22 du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 2019;
Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF 631.1 (Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), du 06.06.2000) est modifié comme il suit:

Art. 33 al. 2 (modifié), **al. 2a** (nouveau), **al. 4** (modifié), **al. 5** (nouveau)

² Le contribuable qui possède des immeubles privés peut déduire les frais nécessaires à leur entretien, les frais de remise en état d'immeubles acquis récemment, les primes d'assurances relatives à ces immeubles et les frais d'administration par des tiers. Il peut déduire, en outre, les dépenses d'investissement destinées à économiser l'énergie et à ménager l'environnement qui sont admises en déduction pour l'impôt fédéral direct. Les frais de démolition en vue d'une construction de remplacement sont assimilés aux frais d'entretien.

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Kantonssteuern und des Sozialhilfegesetzes

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: **631.1** | 831.0.1
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

nach Einsicht in die Botschaft 2019-DFIN-22 des Staatsrats vom 1. Oktober 2019;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF 631.1 (Gesetz über die direkten Kantonssteuern (DStG), vom 06.06.2000) wird wie folgt geändert:

Art. 33 Abs. 2 (geändert), **Abs. 2a** (neu), **Abs. 4** (geändert), **Abs. 5** (neu)

² Bei Liegenschaften im Privatvermögen können die Unterhaltskosten, die Kosten der Instandstellung von neu erworbenen Liegenschaften, die Versicherungsprämien und die Kosten der Verwaltung durch Dritte abgezogen werden. Ferner können die dem Energiesparen und dem Umweltschutz dienenden Investitionen in Abzug gebracht werden, die bei der direkten Bundessteuer abziehbar sind. Den Unterhaltskosten gleichgestellt sind auch die Rückbaukosten im Hinblick auf den Ersatzneubau.

^{2a} Les coûts d'investissement visés à l'alinéa 2, 2^e phr., et les frais de démolition en vue d'une construction de remplacement sont déductibles au cours des deux périodes fiscales suivantes, lorsqu'ils ne peuvent pas être entièrement pris en considération durant la période fiscale en cours, pendant laquelle les dépenses ont été effectuées.

⁴ Au lieu du montant effectif des frais et primes se rapportant aux immeubles privés, le contribuable peut faire valoir une déduction forfaitaire.

⁵ Les dispositions d'exécution du Conseil fédéral, du Département fédéral des finances et de l'Administration fédérale des contributions sont applicables par analogie aux alinéas 2 à 4. La Direction en charge des finances compile ces dispositions et fixe, par voie d'ordonnance, les taux et les modalités de la déduction forfaitaire.

Art. 36 al. 1

¹ Sont déduits du revenu net:

- d) (*modifié*) un montant de 2700 francs du salaire du contribuable aux études ou en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans révolus;

Art. 112 al. 7 (nouveau)

⁷ En ce qui concerne les sociétés mères de banques d'importance systémique au sens de l'article 7 de la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques (LB), ne sont pas pris en compte pour le calcul du rendement net au sens de l'alinéa 1 les frais de financement relatifs aux emprunts suivants et la créance inscrite au bilan à la suite du transfert, au sein du groupe, des fonds provenant des emprunts suivants:

- a) les emprunts à conversion obligatoire et les emprunts assortis d'un abandon de créances visés à l'article 11 al. 4 LB, et
- b) les instruments de dette destinés à absorber les pertes en présence de mesures en cas d'insolvabilité au sens des articles 28 à 32 LB.

^{2a} Investitionen nach Absatz 2, 2. Satz, und Rückbaukosten im Hinblick auf einen Ersatzneubau sind in den zwei nachfolgenden Steuerperioden abziehbar, soweit sie in der laufenden Steuerperiode, in welcher die Aufwendungen angefallen sind, steuerlich nicht vollständig berücksichtigt werden können.

⁴ Die steuerpflichtige Person kann für Grundstücke des Privatvermögens anstelle der tatsächlichen Kosten und Prämien einen Pauschalabzug geltend machen.

⁵ Die Ausführungsbestimmungen des Bundes, des Eidgenössischen Finanzdepartements und der Eidgenössischen Steuerverwaltung finden auf die Absätze 2–4 sinngemäss Anwendung. Die für die Finanzen zuständige Direktion trägt diese Bestimmungen zusammen und legt die Sätze und die Bedingungen für den Pauschalabzug auf dem Verordnungsweg fest.

Art. 36 Abs. 1

¹ Vom Reineinkommen werden abgezogen:

- d) (*geändert*) 2700 Franken vom Lohn der steuerpflichtigen Person, die sich in der Lehre oder im Studium befindet, bis zu deren erfülltem 25. Altersjahr;

Art. 112 Abs. 7 (neu)

⁷ Bei Konzernobergesellschaften von systemrelevanten Banken nach Artikel 7 Abs. 1 des eidgenössischen Bankengesetzes vom 8. November 1934 (BankG) werden für die Berechnung des Nettoertrags nach Absatz 1 der Finanzierungsaufwand und die Forderung in der Bilanz aus konzernintern weitergegebenen Mitteln folgender Anleihen nicht berücksichtigt:

- a) Pflichtwandelanleihen und Anleihen mit Forderungsverzicht nach Artikel 11 Abs. 4 BankG, und
- b) Schuldinstrumente zur Verlusttragung bei Insolvenzmassnahmen im Sinne der Artikel 28–32 BankG.

II.

L'acte RSF 831.0.1 (Loi sur l'aide sociale (LASoc), du 14.11.1991) est modifié comme il suit:

Intitulé de section après Art. 34b (nouveau)

^{4a} Rapport sur la situation sociale et la pauvreté

Art. 34c (nouveau)

En général

¹ Le Conseil d'Etat transmet une fois par législature au Grand Conseil un rapport sur la situation sociale et la pauvreté, qui vise à suivre l'évolution de la question de la pauvreté dans le canton et à anticiper les mesures de prévention en faveur des populations concernées.

² Le rapport est établi par le Service de l'action sociale. Il comprend une partie quantitative et une partie qualitative qui permettent de fournir une compréhension multidimensionnelle de la question de la pauvreté. Il peut en outre comprendre une analyse longitudinale des parcours de vie.

Art. 34d (nouveau)

Traitement de données à caractère personnel

¹ Le rapport sur la situation sociale et la pauvreté se fonde sur une base de données spécialement créée qui s'appuie sur les données disponibles suivantes:

- a) des données fiscales, fournies par le Service cantonal des contributions;
- b) des données des registres communaux des habitants comprises sur la plate-forme informatique cantonale prévue à l'article 16 de la loi du 23 mai 1986 sur le contrôle des habitants, fournies par le Service de la population et des migrants;
- c) des données de l'aide sociale, fournies par le Service de l'action sociale;
- d) des données liées aux subsides de formation, fournies par le Service des subsides de formation;

II.

Der Erlass SGF 831.0.1 (Sozialhilfegesetz (SHG), vom 14.11.1991) wird wie folgt geändert:

Abschnittsüberschrift nach Art. 34b (neu)

^{4a} Bericht über die soziale Situation und die Armut

Art. 34c (neu)

Allgemeines

¹ Der Staatsrat überweist dem Grossen Rat einmal pro Legislaturperiode einen Bericht über die soziale Situation und die Armut, welcher der Beobachtung der Entwicklung der Armutsproblematik im Kanton und der vorausschauenden Planung von Präventionsmassnahmen zugunsten der betroffenen Bevölkerungsgruppen dient.

² Der Bericht wird vom Kantonalen Sozialamt erstellt. Er beinhaltet einen quantitativen und einen qualitativen Teil, die ein vielschichtiges Verständnis der Armutsproblematik ermöglichen. Er kann ausserdem eine Längsschnittanalyse der Lebensverläufe enthalten.

Art. 34d (neu)

Bearbeitung personenbezogener Daten

¹ Der Bericht über die soziale Situation und die Armut basiert auf einer eigens dafür erstellten Datenbank, die folgende verfügbare Daten verwendet:

- a) Steuerdaten, die von der Kantonalen Steuerverwaltung zur Verfügung gestellt werden;
- b) in den Einwohnerregistern der Gemeinden verzeichnete Daten, die auf der kantonalen Informatikplattform gemäss Artikel 16 des Gesetzes vom 23. Mai 1986 über die Einwohnerkontrolle enthalten sind und vom Amt für Bevölkerung und Migration zur Verfügung gestellt werden;
- c) Daten der Sozialhilfe, die vom Kantonalen Sozialamt zur Verfügung gestellt werden;
- d) Daten in Zusammenhang mit den Ausbildungsbeiträgen, die vom Amt für Ausbildungsbeiträge zur Verfügung gestellt werden;

e) des données des prestations complémentaires à l'AVS-AI, fournies par l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

² Les services et les établissements traitant des données nécessaires à l'élaboration du rapport les transmettent d'office, une fois par législature, au service chargé de la statistique.

³ Dans l'accomplissement de ses tâches en lien avec l'établissement du rapport, le service chargé de la statistique est autorisé à faire usage du numéro AVS. Il procède aux appariements de données nécessaires et transmet les résultats obtenus, sous une forme anonymisée, au Service de l'action sociale.

⁴ Le service chargé de la statistique conserve pendant quinze ans les données nécessaires à l'établissement du rapport sous une forme non anonymisée, permettant ainsi l'analyse longitudinale des parcours de vie sur trois législatures. Ces données ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que l'établissement du rapport et doivent être détruites à la fin du délai de conservation.

⁵ Le Conseil d'Etat précise les données à transmettre, spécifie les modalités de transmission et la durée de conservation des données et édicte les mesures de sécurité à prendre afin que soient garanties la confidentialité et la protection des données traitées.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

e) Daten in Zusammenhang mit den AHV/IV-Ergänzungsleistungen, die von der Kantonalen Sozialversicherungsanstalt zur Verfügung gestellt werden.

² Die Dienststellen und Anstalten, welche die für die Erarbeitung des Berichts notwendigen Daten verarbeiten, übermitteln diese von Amtes wegen einmal pro Legislaturperiode ans für die Statistik zuständige Amt.

³ Das für die Statistik zuständige Amt ist berechtigt, zur Erfüllung seiner Aufgaben in Zusammenhang mit der Erstellung des Berichts die AHV-Nummer zu verwenden. Es führt die erforderlichen Datenabgleiche durch und übermittelt die Ergebnisse in anonymisierter Form ans kantonale Sozialamt.

⁴ Das für die Statistik zuständige Amt bewahrt die Daten, die für die Erstellung des Berichts notwendig sind, während 15 Jahren in nicht anonymisierter Form auf, damit eine Längsschnittanalyse der Lebensverläufe über drei Legislaturperioden gemacht werden kann. Diese Daten dürfen ausschliesslich für die Erstellung des Berichts verwendet werden und müssen nach Ablauf der Aufbewahrungsfrist vernichtet werden.

⁵ Der Staatsrat legt fest, welche Daten übermittelt werden müssen, wie sie übermittelt werden müssen und wie lange sie aufbewahrt werden müssen, und schreibt vor, welche Sicherheitsmassnahmen ergriffen werden müssen, damit die Vertraulichkeit und der Schutz der verarbeiteten Daten gewährleistet werden.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Januar 2020 in Kraft.

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DFIN-22

Projet de loi:
Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale - Révision 2020

Propositions de la commission ordinaire CO-2019-016

Présidence : Philippe Demierre

Membres : Jean Bertschi, Hubert Dafflon, Bernadette Hänni-Fischer, Ursula Krattinger-Jutzet, Bernadette Mäder-Brühlhart, Anne Meyer Loetscher, Nadia Savary-Moser, André Schoenenweid, Jean-Daniel Schumacher, Andréa Wassmer

Entrée en matière

Par 11 voix contre 0 et 0 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Propositions acceptées (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

I. Acte principal

Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Art. 36 al. 1 let. d

¹ Sont déduits du revenu net :

d) (*modifié*) un montant de ~~2700~~ 3000 francs du salaire du contribuable aux études ou en apprentissage jusqu'à l'âge de 25 ans révolus ;

Anhang

GROSSER RAT

2019-DFIN-22

Gesetzesentwurf:
Änderung des Gesetzes über die Kantonssteuern und des Sozialhilfegesetzes - Revision 2020

Antrag der ordentlichen Kommission OK-2019-016

Präsidium: Philippe Demierre

Mitglieder: Jean Bertschi, Hubert Dafflon, Bernadette Hänni-Fischer, Ursula Krattinger-Jutzet, Bernadette Mäder-Brühlhart, Anne Meyer Loetscher, Nadia Savary-Moser, André Schoenenweid, Jean-Daniel Schumacher, Andréa Wassmer

Eintreten

Mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Angenommene Anträge (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

I. Haupterlass

Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern (DStG)

Art. 36 Abs. 1 Bst. d

¹ Vom Reineinkommen werden abgezogen:

d) (*geändert*) ~~2700~~ 3000 Franken vom Lohn der steuerpflichtigen Person, die sich in der Lehre oder im Studium befindet, bis zu deren erfüllttem 25. Altersjahr;

A1

II. Modifications secondaires Loi sur l'aide sociale (LASoc)

Art. 34d (nouveau) al. 5

Ne concerne que le texte allemand.

Vote final

Par 10 voix contre 0 et 0 abstention (1 personne ayant quitté la séance), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition A1, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 11 voix contre 0 et 0 abstention.

La proposition A2, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 10 voix contre 0 et 0 abstention.

Le 25 octobre 2019

II. Nebenänderungen Sozialhilfegesetz (SHG)

Art. 34d (neu) Abs. 5

A2 ⁵ Der Staatsrat legt fest, ~~welche Daten übermittelt werden müssen, wie sie übermittelt werden müssen und wie lange sie aufbewahrt werden müssen, und schreibt vor, welche Sicherheitsmassnahmen ergriffen werden müssen~~ welche Daten übermittelt, wie sie übermittelt und wie lange sie aufbewahrt werden müssen und schreibt vor, welche Sicherheitsmassnahmen zu ergreifen sind, damit die Vertraulichkeit und der Schutz der verarbeiteten Daten gewährleistet werden.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen (1 Person hat die Sitzung verlassen) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

A1 Antrag A1 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 11 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

A2 Antrag A2 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 10 zu 0 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Den 25. Oktober 2019

24 septembre 2019

Message 2019-DFIN-47

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
accompagnant le projet de loi fixant le
coefficient annuel des impôts cantonaux
directs de la période fiscale 2020**

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi relatif à la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020.

En application de l'article 2 al. 1 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD; RSF 631.1), le Grand Conseil fixe chaque année le coefficient annuel des impôts cantonaux directs.

La motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry demande de diminuer le coefficient à 98% pour l'impôt sur le revenu et à 95% pour l'impôt sur la fortune. Cette motion n'a toutefois pas encore été traitée par le Conseil d'Etat ni par le Grand Conseil. Compte tenu des délais à respecter pour la procédure législative et indépendamment de la suite qui sera donnée à ladite motion, il est prématuré d'en tenir compte pour l'instant. Le projet de loi prévoit donc de maintenir à 100% l'ensemble des coefficients.

Nous vous invitons à fixer le coefficient annuel des impôts cantonaux directs concernés de la période fiscale 2020 à 100% des taux prévus dans la LICD.

Par souci d'exhaustivité, on relèvera que le renvoi à l'article 130 prévu à l'article 1 al. 3 a été supprimé, étant donné qu'il fait référence aux sociétés au bénéfice d'un statut fiscal spécial. Or les statuts fiscaux spéciaux sont supprimés dès le 1^{er} janvier 2020.

24. September 2019

Botschaft 2019-DFIN-47

**des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Gesetzesentwurf über den
Steuerfuss der direkten Kantonssteuern
für die Steuerperiode 2020**

Wir unterbreiten Ihnen einen Gesetzesentwurf über die Festsetzung des Steuerfusses der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2020.

In Anwendung von Artikel 2 Abs. 1 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG; SGF 631.1) setzt der Grosse Rat jedes Jahr den Steuerfuss für die direkten Kantonssteuern fest.

Die Motion 2019-GC-121 Waeber/Peiry verlangt die Senkung des Steuerfusses auf 98% für die Einkommenssteuer und auf 95% für die Vermögenssteuer. Diese Motion ist allerdings vom Staatsrat beziehungsweise vom Grossen Rat noch nicht behandelt worden. In Anbetracht der Fristen für das Gesetzgebungsverfahren und unabhängig davon, ob der Motion Folge geleistet wird, ist es verfrüht, sie zu berücksichtigen. Der Gesetzesentwurf sieht vor, alle Steuerfüsse bei 100% zu belassen.

Wir beantragen Ihnen, für die Steuerperiode 2020 den Steuerfuss für die betreffenden direkten Kantonssteuern auf 100% der Steuersätze festzusetzen, wie sie im DStG vorgesehen sind.

Der Vollständigkeit halber sei darauf hingewiesen, dass der Verweis auf Artikel 130 in Artikel 1 Abs. 3 aufgehoben worden ist, da er sich auf Gesellschaften mit einem besonderen Steuerstatus bezieht und die besonderen Steuerstatus ab 1. Januar 2020 aufgehoben sind.

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020

du...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: **631.12**
Modifié(s): –
Abrogé(s): 631.12

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 2 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD);
Vu le message 2019-DFIN-47 du Conseil d'Etat du 24 septembre 2019;
Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques de la période fiscale 2020 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 37 al. 1 et 62 LICD.

² Le coefficient annuel des impôts à la source de la période fiscale 2020 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 81 à 84, 86 et 86a LICD.

Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2020

vom...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: **631.12**
Geändert: –
Aufgehoben: 631.12

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 2 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG);
nach Einsicht in die Botschaft 2019-DFIN-47 des Staatsrats vom 24. September 2019;
auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen und dem Vermögen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2020 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 37 Abs. 1 und 62 DStG.

² Der Steuerfuss der Quellensteuern für die Steuerperiode 2020 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 81–84, 86 und 86a DStG.

³ Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2020 est fixé à 100% des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122 et 126 LICD.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

L'acte RSF 631.12 (Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019, du 07.11.2018) est abrogé.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

³ Der Steuerfuss der Gewinn- und Kapitalsteuern der juristischen Personen sowie der Minimalsteuer für die Steuerperiode 2020 beträgt 100% der Steuersätze nach den Artikeln 110, 113, 114, 121, 122 und 126 DStG.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Der Erlass SGF 631.12 (Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2019, vom 07.11.2018) wird aufgehoben.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Der Staatsrat bestimmt das Inkrafttreten dieses Gesetzes.

Annexe

GRAND CONSEIL

2019-DFIN-47

Propositions de la Commission des finances et de gestion

Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

La CFG propose tacitement au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 10 voix sans opposition et 1 abstention (deux membres excusés), la CFG propose au Grand Conseil d'adopter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La CFG propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Le 8 novembre 2019

Anhang

GROSSER RAT

2019-DFIN-47

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Gesetzesentwurf über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2020

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die FGK beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und 1 Enthaltung (zwei Mitglieder waren entschuldigt) beantragt die FGK dem Grossen Rat, diesen Gesetzentwurf in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

Beratungskategorie

Die FGK beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Den 8. November 2019

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Président-e-s des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Conformément aux dispositions de la convention régissant la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des sept parlements partenaires. Le présent rapport couvre l'année 2018.

Pour rappel, selon l'article 10, aliéna 2 de la Convention sur la HES-SO (entrée en vigueur le 01.01.2013), la Commission interparlementaire est chargée du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO sur :

- a. les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ;
- b. la planification financière pluriannuelle ;
- c. le budget annuel de l'institution ;
- d. les comptes annuels ;
- e. l'évaluation des résultats obtenus par l'institution.

1. PREAMBULE

Le Bureau de la commission à fin 2018 était composé des président-e-s des délégations cantonales, soit :

Mme Sonya Butera (VD), Présidente

Mme Moussia de Watteville (BE), Vice-présidente, en remplacement de M. Dave von Kaenel suite aux élections cantonales bernoises

Mme Solange Berset (FR)

Mme Valérie Bourquin (JU)

M. Joachim Rausis (VS)

M. Daniel Sormani (GE), en remplacement de M. Patrick Saudan suite aux élections cantonales genevoises.

M. Julien Spacio (NE)

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

La commission a siégé à trois reprises en 2018 : le 26 mars à la HES-SO Master à Lausanne, le 5 juillet au Parlement vaudois à Lausanne et le 26 novembre 2018 à l'ECAL à Renens. Ces séances plénières ordinaires ont été précédées de trois séances du Bureau.

La deuxième réunion du Bureau s'est déroulée à la Haute école de viticulture et œnologie de Changins. Les membres du bureau ont ainsi pu découvrir le site et mieux comprendre les enjeux liés à la collaboration avec l'Agroscope (OFAG), menacé alors de fermeture.

2. COMPTES 2017 ET BUDGET 2019

2.1. CHANGEMENT DE PARADIGME DE FINANCEMENT

Depuis 2017, le financement des hautes écoles repose sur un système d'enveloppes budgétaires.

Pour rappel, en raison de l'importante croissance de l'effectif étudiant, l'ancien modèle, qui reposait sur un système de forfait par étudiant, avait une forte tendance inflationniste. Les variations importantes et imprévisibles qui en découlaient étaient parfois difficiles à supporter tant pour les écoles que pour les cantons partenaires.

En effet, dans le système du “forfait par étudiant”, le coût moyen de chaque étudiant supplémentaire était de CHF 28'000.-. Ainsi, une augmentation de 100 étudiants au sein de la HES-SO coûtait près de CHF 3 millions de plus aux cantons.

2.2. COMPTES 2017

L'introduction du système d'enveloppe budgétaire a permis de réduire les écarts entre le budget et les comptes, assurant ainsi aux cantons partenaires une meilleure prévisibilité du montant global de leurs contributions. L'exercice 2017 a été bouclé avec une variation de +0.1% (CHF 372'376.-) par rapport au budget.

Contributions des cantons partenaires

	Comptes 2016	Budget 2017	Bouclément final 2017	Ecart BP2017 vs B2017
Fribourg	48'097'703	49'545'587	48'976'657	- 568'930
Genève	100'288'019	101'620'435	102'058'053	+ 437'618
Région Arc	49'203'537	50'080'162	50'055'123	- 25'039
Vaud	120'821'664	121'722'626	121'795'056	+ 72'430
Valais	47'173'436	47'214'086	47'670'383	+ 456'297
Total	365'584'359	370'182'896	370'555'272	+ 372'376
Variation en % par rapport au budget 2017				+ 0.10%

Relevons toutefois qu'à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale, la contribution de chaque canton reste soumise à des fluctuations en raison du “flux étudiantin”, soit le différentiel entre le nombre d'étudiants “exportés” et “importés”. A la demande du Comité gouvernemental, le Rectorat cherchera à affiner les prévisions pour les cantons où cet écart s'avère important.

2.3. FINANCEMENT PAR ENVELOPPES ACCORDEES AUX HAUTES ECOLES

Chaque haute école perçoit une enveloppe de fonctionnement lui assurant une meilleure prévisibilité de ses ressources financières. L'augmentation globale du nombre d'étudiants est présumée distribuée uniformément sur l'ensemble des hautes écoles. Chacune d'elles doit être en mesure de supporter des variations d'effectif allant jusqu'à 10%.

Pour 2017, on constate un écart très faible entre budget et comptes dans le financement des différentes écoles (d'environ 0.1%) :

Budget 2017	CHF	465'714'153
Comptes 2017	CHF	466'202'528
Ecart	CHF	488'375

Celui-ci est principalement dû au financement de deux nouvelles filières venues compléter le portefeuille de la formation (CHF 194'875 pour la nouvelle filière Master en ostéopathie ; CHF 293'500 pour la nouvelle filière Master en Sciences de la santé).

2.3. CREATION D'UN FONDS DE COMPENSATION

En 2017, le financement fédéral a été plus élevé que prévu. Le surplus de CHF 5.4 millions a été utilisé pour créer un fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement. Celui-ci est dédié au financement de nouvelles filières de formation, telles que le Master en architecture d'intérieur ou celui en psychomotricité qui démarreront à la rentrée académique 2019.

2.4. EFFECTIFS ESTUDIANTINS

Entre 2016 et 2017, l'effectif étudiantin a progressé de 1.27%. La progression de l'effectif de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) est particulièrement élevée avec 137 « EPT-étudiants » supplémentaires (soit 219 individus).

Le Rectorat fait part d'une stabilisation des effectifs : au 15 octobre 2018, la HES-SO comptait un peu moins de 20'800 étudiants. S'il existe des augmentations importantes du nombre d'étudiants en Bachelor inscrits dans les domaines de l'Économie et Service, notamment dans les écoles de la Santé et à l'EHL, on constate une baisse des effectifs dans le domaine Travail social. Cette baisse n'est pas due à un recul des nouvelles entrées, mais à une diminution du nombre d'étudiants prolongeant leur immatriculation afin de terminer leur travail de Bachelor. Les effectifs en HES-SO Master et dans les écoles conventionnées sont également en augmentation.

Malgré l'ouverture de nouveaux Masters, il est rappelé que le diplôme professionnalisant des étudiants de la HES-SO est le Bachelor (près de 90% des étudiants, le solde étant réparti entre le Master et la formation continue). Le taux d'employabilité de près de 93.1% pour les titulaires d'un Bachelor de la HES-SO démontre d'ailleurs l'adéquation des formations avec les besoins du marché du travail.

2.5. BUDGET 2019

Le budget établi pour 2019 s'écarte de celui projeté dans le cadre du plan financier de développement (PFD) 2017-2020. A la baisse du financement fédéral, s'ajoute celle des revenus AHES (Accord inter-cantonal sur les hautes écoles spécialisées, c'est-à-dire des cantons hors HES-SO). Le budget 2019 présente ainsi une baisse de revenus estimée à **CHF 3 millions** qui devra être prise en charge par les cantons et les écoles. Pour rappel, les cantons ont accepté d'absorber le risque de variabilité des contributions fédérales. Ainsi la contribution des cantons sera supérieure de CHF 1'300'000.- à celle prévue dans le PFD 2017-2020, progressant de 1.33% par rapport au budget 2018. Les contributions cantonales individuelles sont détaillées ci-dessous :

Contributions des cantons partenaires

Contributions	C2017	B2018	PFD2019	B2019	Ecart B2019/PFD2019 (en CHF)
Fribourg	48'976'657	50'497'406	49'930'378	50'719'390	789'012
Genève	102'058'053	101'990'856	104'412'510	104'512'597	100'087
ARC	50'055'123	50'289'224	50'957'548	50'607'732	-349'816
Vaud	121'795'056	122'872'010	124'248'542	124'663'066	414'525
Valais	47'670'383	47'651'737	48'033'791	48'379'983	346'192
TOTAL	370'555'272	373'301'233	377'582'769	378'882'769	1'300'000

Le financement des hautes écoles sera réduit de CHF 3'360'000.- par rapport aux prévisions du PFD. Il est toutefois à relever que l'enveloppe budgétaire accordée aux écoles est supérieure à celle du budget 2018. Il faut également garder à l'esprit que les cantons peuvent verser des montants spécifiques aux écoles sises sur leur territoire en raison de conditions locales particulières (CLP) ou en raison de missions en lien avec la stratégie cantonale. Ces montants, purement cantonaux, ne figurent pas dans le budget de la HES-SO. Ils concernent surtout les infrastructures, les différences salariales, des activités de recherche, etc.

L'ouverture des nouvelles filières acceptées par le Comité gouvernemental (Master en Ostéopathie, Master en Sciences de la santé, Bachelor en Ingénierie et gestion industrielles, Master en Architecture d'intérieur) est portée au budget à CHF 3.4 millions. Ces filières seront principalement financées par le fonds de compensation récemment créé avec le surplus du financement fédéral 2017 (à hauteur de CHF 2'780'000.-), ainsi que par les contributions des cantons partenaires (CHF 520'000.-), et la facturation AHES (CHF 100'000.-).

Il est à relever que le budget 2019 ne prévoit qu'une faible progression des effectifs étudiantins (+71 étudiants supplémentaires).

La commission émet le souhait de recevoir, en même temps que la présentation des comptes, le bilan au 31 décembre de la HES-SO indiquant les actifs et les passifs, ainsi que les fonds de réserve qui donnent une information sur l'évolution de l'institution. Ce document sera en principe fourni à la commission pour le prochain exercice.

3. RÉOLUTION DE LA COMMISSION RELATIVE A LA HEMU (HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE VAUD, VALAIS, FRIBOURG)

En novembre 2017, une résolution soumise à la commission interparlementaire par les délégations des 3 cantons partenaires de la HEMU Vaud-Valais-Fribourg avait été adressée au comité gouvernemental de la HES-SO¹. Suite à cette demande, les responsables politiques des principaux bailleurs de fonds ont pris un ensemble de mesures organisationnelles concernant la gouvernance et la direction de l'institution. Début mars 2018, une équipe ad interim a été chargée de la direction opérationnelle, sous la houlette de Mme Barbara Vauthey, cheffe du service fribourgeois des affaires universitaires. Fin novembre 2018, une nouvelle directrice générale, Mme Noémie Robidas, a été choisie parmi une trentaine de candidatures. La situation de cette haute école continuera à être suivie par la commission interparlementaire de contrôle.

La commission émet le souhait que le Rectorat de la HES-SO soit plus impliqué par les autorités politiques en amont de la prise de décisions liées à la gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement d'une haute école. En effet, aux yeux des commissaires, l'une des responsabilités du Rectorat est d'assurer les missions académiques et de veiller à la qualité de l'enseignement afin que les étudiants puissent compléter leur cursus quelles que soient les difficultés rencontrées par l'établissement de formation.

4. INFORMATIONS RELATIVES A L'INSTITUTION

4.1. L'ACCREDITATION INSTITUTIONNELLE

L'accréditation institutionnelle est une étape fondamentale dans la vie des hautes écoles : c'est elle qui légitime les titres de formation délivrés et permet à l'institution de bénéficier des subventions fédérales.

Le rapport d'auto-évaluation soumis à la communauté de la HES-SO fin 2017 a été adopté début juillet 2018 par le Rectorat, après intégration des suggestions issues de la consultation et finalisation des pistes de développement et plans d'action. Ce rapport a été remis à des experts nommés par le Conseil suisse d'accréditation (CSA). Fin octobre 2018, à l'issue de leur visite de la HES-SO, ces experts ont recommandé une accréditation sous condition, ce qui est la norme lors d'une telle évaluation. Pour information, l'accréditation institutionnelle a été formellement octroyée par le CSA à la HES-SO au mois de mars 2019.

L'expertise a notamment souligné la cohérence du système HES-SO qui respecte les identités propres des écoles tout en ayant créé une réalité institutionnelle commune. La richesse et la diversité de la HES-SO, ainsi que le dialogue de proximité instauré par le Rectorat avec les différentes composantes et instances de l'institution ont également mis en avant.

4.2. FINANCEMENT DE LA RECHERCHE APPLIQUEE ET DU DEVELOPPEMENT (RA&D)

Contrairement aux établissements universitaires, les hautes écoles spécialisées ne bénéficient pas de financement de base de la recherche. Au sein des HES, les projets de recherche ne bénéficient d'un

¹ La résolution adoptée par la commission: « Préoccupées par la situation de la Haute école de musique (HEMU), les délégations fribourgeoise, valaisanne et vaudoise demandent au Comité gouvernemental et au Rectorat d'intervenir fermement pour qu'un audit externe soit mené à la HEMU. Une analyse indépendante s'impose pour définir les mesures à prendre afin que notre haute école puisse poursuivre sereinement son travail ».

financement moyen d'environ de 30 à 35%, le reste étant à la charge de l'école. Une solution serait que les bailleurs de fonds financent les salaires des chercheurs.

Une unité de soutien à la recherche de fonds a été mise en place afin d'accompagner les chercheurs de la HES-SO dans leurs démarches auprès de tiers tels que le FNRS. Le Rectorat encourage le dépôt de projets de recherche conjoints entre différents domaines de la HES-SO.

4.3. NOUVELLES FILIERES MASTER

Toutes les propositions de remplacement, de fermeture ou d'ouverture de nouvelles filières sont évaluées par le comité gouvernemental. Celles-ci doivent toujours répondre aux besoins du monde du travail et de l'économie. Les décisions prises doivent faire l'unanimité.

Master en développement territorial (MDT)

Le Comité gouvernemental a validé l'ouverture dès la rentrée académique 2019 de la filière d'études Master en développement territorial (MDT) mise en place en partenariat avec l'Université de Genève. Ce Master remplacera l'actuel Master en Ingénierie du territoire (MIT).

Ce nouveau partenariat entre différents types de hautes écoles est emblématique de la convention d'objectifs qui demande des collaborations avec les universités.

Master Prospective

La nouvelle orientation « Prospective » du Master of Science HES-SO en Business Administration, unique en Suisse, a démarré à l'automne 2018 : il forme des professionnels capables d'être les moteurs de la transformation des organisations, en termes de modèles d'affaires, d'innovation ou de numérisation.

5. THEMATIQUE ANNUELLE 2018 : « LA COLLABORATION AU SEIN DES HAUTES ECOLES »

La Convention intercantonale prévoit à l'article 3, alinéa 1, que : « *La HES-SO se positionne comme un acteur reconnu du paysage suisse et international des hautes écoles* ». La convention d'objectifs 2017-2020 encourage à renforcer les échanges et la mobilité en développant les liens des hautes écoles et de la HES-SO sur les plans national et international.

La thématique a été abordée sous trois angles :

- la collaboration avec les hautes écoles universitaires

Plusieurs hautes écoles de la HES-SO ont des collaborations très réussies avec les universités dans le domaine de la formation. Il existe, par exemple, depuis 2009, un Master en Sciences infirmières (HES-SO et UNIL) qui permet notamment l'accès à des postes de cadre hospitalier ou gestionnaire de réseaux de soins aux titulaires d'un Bachelor en Soins infirmier.

- la collaboration au sein de la HES-SO

De manière générale, au sein de la HES-SO, les collaborations interdisciplinaires sont fortement encouragées. Le Rectorat parle de « coopération » : une coopération compétitive entre les écoles favorise l'émulation et l'émergence de projets. Ces collaborations entre écoles ont déjà débouché sur des concepts de formation tout à fait innovants. L'un des meilleurs exemples est certainement le Master Innokick destiné aux étudiants issus des domaines de l'Economie & Services, l'Ingénierie & Architecture, et du Design & Arts visuels, il s'agit d'une formation orientée développement et commercialisation de produits ou de services.

Au niveau Bachelor, une formation a été développée conjointement entre la haute école ARC et la HEIG-VD en concertation avec les milieux industriels de la Suisse occidentale afin d'offrir une formation qui réponde à leurs besoins.

– la collaboration nationale et internationale

Les écoles de la HES-SO ont également des collaborations nationales, tant avec une ou plusieurs autres hautes écoles spécialisées qu’avec d’autres établissements de formation tertiaire: le Joint Master en Architecture (JMA), par exemple, est une filière conjointe HES-SO et la Berner Fachhochschule.

En matière de coopération internationale, relevons le partenariat entre la HES-SO Valais (Sierre) et l’Université Savoie Mont-Blanc (USMB), signé pour la première fois en 2013 et renouvelé en 2018, portant sur un EMBA en innovation touristique ; la création en juillet 2018 du Réseau d’Échanges et de Liaison entre Institutions d’Enseignement supérieur Francophones (RELIEF) conjointement avec l’Université Savoie Mont Blanc (USMB) et l’Université Québec à Trois Rivières (UQTR) suite à l’organisation conjointe d’une école internationale d’été sur le thème des énergies renouvelables.

D’autre part, la HES-SO a été nommée Leading House pour le développement des collaborations scientifiques entre la Suisse et des pays du Moyen-Orient et l’Afrique du Nord (région dite MENA) par le Secrétariat d’Etat à la formation, la recherche et l’innovation (SEFRI). Ce mandat s’étend de 2017 à 2020.

La HES-SO est très active dans les projets de collaborations européens et internationaux : elle offre un soutien à la mobilité tant pour le départ de ses étudiants que pour l’accueil des étudiants de tiers; elle participe au financement d’une dizaine d’écoles d’été; la Rectrice a présidé l’UAS4Europe (l’association des hautes écoles spécialisées d’Europe) du 1er juin 2017 au 31 mai 2018.

Relevons, pour finir, que la HES-SO est membre de “Scholars at Risk” depuis 2014.

6. REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

REMERCIEMENTS

La commission fonctionne efficacement grâce à la collaboration fructueuse avec les responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Luciana Vaccaro, Rectrice, Mme Sarah Kopse, Secrétaire générale, ainsi que Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du Comité gouvernemental de la HES-SO.

7. CONCLUSION

La commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud de prendre acte de son rapport d’activité 2018.

Sonya Butera

Députée au Grand Conseil vaudois

Présidente en 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO

Crissier, le 20 juin 2019

JAHRESBERICHT 2018 DER INTERPARLAMENTARISCHEN AUFSICHTSKOMMISSION ÜBER DIE HES-SO (IPK HES-SO)

Sehr geehrte Grossratspräsidentinnen und Grossratspräsidenten der Kantone Bern, Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt

Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte

Die Interparlamentarische Aufsichtskommission über die HES-SO (IPK HES-SO) hat gemäss der Interkantonalen Vereinbarung über die Fachhochschule Westschweiz (HES-SO) einen Jahresbericht zuhanden der sieben Partnerparlamente erstellt. Dieser Bericht deckt das Jahr 2018 ab.

Zur Erinnerung: Gemäss Artikel 10 Abs. 2 der Vereinbarung über die HES-SO (die am 01.01.2013 in Kraft getreten ist) ist die interparlamentarische Kommission für die koordinierte parlamentarische Kontrolle der HES-SO verantwortlich und befasst sich mit:

- a. den strategischen Zielen der Institution und deren Umsetzung;
- b. der mehrjährigen Finanzplanung;
- c. dem Jahresbudget der Institution;
- d. den Jahresrechnungen;
- e. der Beurteilung der Resultate der Institution.

1. VORBEMERKUNG

Das Büro der Kommission setzte sich Ende 2018 aus den Präsidentinnen und Präsidenten der kantonalen Delegationen zusammen, namentlich:

Sonya Butera (VD), Präsidentin

Moussia de Watteville (BE), Vizepräsidentin, Ersatz für Dave von Kaenel nach den kantonalen Wahlen in Bern

Solange Berset (FR)

Valérie Bourquin (JU)

Joachim Rausis (VS)

Daniel Sormani (GE), Ersatz für Patrick Saudan nach den kantonalen Wahlen in Genf

Julien Spacio (NE)

ARBEITSWEISE DER KOMMISSION

Die Kommission hat 2018 insgesamt drei Sitzungen abgehalten: am 26. März an der HES-SO Master in Lausanne, am 5. Juli im Waadtländer Parlament in Lausanne und am 26. November 2018 an der ECAL in Renens. Vor diesen ordentlichen Plenarsitzungen fand jeweils eine Sitzung des Büros statt.

Die zweite Sitzung des Büros fand an der Haute école de viticulture et œnologie in Changins statt. Die Mitglieder des Büros konnten so den Standort kennen lernen und mehr über die Zusammenarbeit mit Agroscope (BLW), das zu dem Zeitpunkt von der Schliessung bedroht war, und über die Probleme, die mit einer Schliessung einhergegangen wären, erfahren.

2. RECHNUNG 2017 UND BUDGET 2019

2.1. PARADIGMENWECHSEL DER FINANZIERUNG

Seit 2017 stützt sich die Finanzierung der Hochschulen auf ein Globalbudget-Finanzierungsmodell.

Zur Erinnerung: Aufgrund des gewichtigen Wachstums der Zahl der Studierenden, führte das alte System, das auf einer Pauschale pro Student/in basierte, zu einem stark inflationären Trend. Die starken und unvorhersehbaren Schwankungen, die sich daraus ergaben, waren sowohl für die Schulen als auch für die Partnerkantone mitunter schwer zu tragen.

Tatsächlich betragen die Durchschnittskosten für jede/n zusätzliche/n Studierende/n im System "Pauschale pro Student/in" 28 000 Franken. So bedeutete eine Erhöhung von 100 Studierenden in der HES-SO zusätzliche Kosten von fast 3 Millionen Franken für die Kantone.

2.2. RECHNUNG 2017

Die Einführung des Globalbudget-Finanzierungsmodells erlaubte, die Abweichungen der Rechnung zum Budget zu reduzieren. Dadurch wurde es für die Partnerkantone einfacher, den Gesamtbetrag ihres Beitrags vorauszusehen. Das Rechnungsjahr 2017 wurde mit einer Abweichung +0,1 % (Fr. 372 376.-) zum Budget abgeschlossen.

Beiträge der Partnerkantone

	Rechnung 2016	Budget 2017	Abschluss 2017	Abweichung B2017 vs. A2017
Freiburg	48 097 703	49 545 587	48 976 657	- 568 930
Genf	100 288 019	101 620 435	102 058 053	+ 437 618
Region Arc	49 203 537	50 080 162	50 055 123	- 25 039
Waadt	120 821 664	121 722 626	121 795 056	+ 72 430
Wallis	47 173 436	47 214 086	47 670 383	+ 456 297
Total	365 584 359	370 182 896	370 555 272	+ 372 376
Abweichungen in % im Vergleich zum Budget 2017				+ 0,10%

Trotzdem muss hervorgehoben werden, dass innerhalb des Globalbudgets die Beiträge jedes Kantons weiterhin den Schwankungen aufgrund des "Studierendenflusses", das heisst, der Differenz zwischen der Zahl der "exportierten" und "importierten" Studierenden, unterliegen. Auf Anfrage des Regierungsausschuss wird das Rektorat versuchen, die Vorhersagen für die Kantone, für die dieser Unterschied gross ist, zu verfeinern.

2.3. FINANZIERUNG, DIE DEN HOCHSCHULEN NACH GLOBALBUDGET GEWÄHRT WIRD

Jede Hochschule erhält ein Funktionsbudget, das ihr erlaubt, ihre benötigten finanziellen Ressourcen besser vorauszusehen. Dieses Funktionsbudget geht davon aus, dass sich die Gesamterhöhung der Zahl der Studierenden gleichmässig auf die Gesamtheit der Hochschulen verteilt. Jede von ihnen muss in der Lage sein, Schwankungen der Anzahl Studierenden von bis zu 10 % auszuhalten.

Für 2017 stellen wir für die Finanzierung der einzelnen Schulen eine sehr schwache Abweichung (ungefähr 0,1 %) zwischen Budget und Rechnung fest:

Budget 2017:	465 714 153 Fr.
Rechnung 2017:	466 202 528 Fr.
Abweichung:	488 375 Fr.

Diese Abweichung erklärt sich hauptsächlich durch die Finanzierung zweier neuer Studiengänge, die das Ausbildungsportfolio ergänzt haben (194 875 Franken für den neuen Studiengang Master in Osteopathie; 293 500 Franken für den neuen Studiengang Master en Sciences de la santé).

2.3. SCHAFFUNG EINES AUSGLEICHSFONDS

2017 ist die Finanzierung durch den Bund höher ausgefallen als erwartet. Der Überschuss von 5,4 Millionen Franken wurde für die Schaffung eines Ausgleichsfonds für die Unterstützung der Lehre verwendet. Dieser dient der Finanzierung neuer Studiengänge, wie dem Master in Innenarchitektur und dem in Psychomotorik, die bei Studienbeginn 2019 eingeführt werden.

2.4. ZAHL DER STUDIERENDEN

Von 2016 bis 2017 hat die Zahl der Studierenden um 1,27 % zugenommen. Der Anstieg der Anzahl Studierenden an der Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) war besonders stark, mit 137 zusätzlichen «VZÄ-Studierenden» (das heisst, 219 Individuen).

Das Rektorat meldet eine Stabilisierung der Studierendenzahl: Am 15. Oktober 2018 zählte die HES-SO etwas weniger als 20 800 Studierende. Obwohl es einen gewichtigen Anstieg der Anzahl der Studierenden, die sich für den Bachelor in den Bereichen Wirtschaft und Dienstleistungen, namentlich in den Schulen für die Gesundheit und der EHL, eingeschrieben haben, ist ein Rückgang bei den Studierenden im Bereich Soziale Arbeit feststellbar. Dieser Rückgang geht nicht auf weniger neue Einschreibungen zurück, sondern auf eine Abnahme der Zahl der Studierenden, die ihre Immatrikulation verlängern, um ihre Bachelorarbeit fertigzustellen. Die Studierendenzahlen des HES-SO Master und in den Schulen, die Vereinbarungen mit der HES-SO haben, steigen ebenfalls an.

Trotz der neu eröffneten Masterstudiengänge muss daran erinnert werden, dass der Bachelor weiterhin der wichtigste berufsqualifizierende Abschluss für die Studierenden der HES-SO ist (fast 90 % der Studierenden; der restliche Betrag verteilt sich auf den Master und die Weiterbildung). Die Anstellungsaussichten liegen für Bachelor-Absolventen der HES-SO bei fast 93,1%, was zeigt, dass die Studiengänge den Bedürfnissen des Arbeitsmarkts entsprechen.

2.5. BUDGET 2019

Das Budget für 2019 rückt von demjenigen, das im Finanzentwicklungsplan 2017-2020 vorgesehen war, ab. Zur Senkung der Finanzierung des Bundes kommt hinzu, dass die Einnahmen aus der FHV (Interkantonale Fachhochschulvereinbarung, also den Kantonen ausserhalb der HES-SO) zurückgegangen sind. Das Budget 2019 rechnet somit mit einer Reduzierung der Einnahmen in der Höhe von **3 Millionen Franken**, die von den Kantonen und den Schulen gedeckt werden muss. Zur Erinnerung: Die Kantone haben sich damit einverstanden erklärt, das Risiko von Schwankungen der Beiträge des Bundes abzufangen. Somit werden die Beiträge der Kantone um 1 300 000 Franken höher ausfallen als diejenigen, die im Finanzentwicklungsplan 2017-2020 vorgesehen waren. Im Vergleich zum Budget 2018 werden sie um 1,33 % ansteigen. Die genauen kantonalen Beiträge werden hier aufgeführt:

Beiträge der Partnerkantone

Beiträge	Rechnung 2017	Budget 2018	Finanz- entwicklungs- plan 2019	Budget 2019	Abweichung B2019/ FEP2019 (CHF)
Freiburg	48 976 657	50 497 406	49 930 378	50 719 390	789 012
Genf	102 058 053	101 990 856	104 412 510	104 512 597	100 087
Region Arc	50 055 123	50 289 224	50 957 548	50 607 732	- 349 816
Waadt	121 795 056	122 872 010	124 248 542	124 663 066	414 525
Wallis	47 670 383	47 651 737	48 033 791	48 379 983	346 192
Total	370 555 272	373 301 233	377 582 769	378 882 769	1 300 000

Die Finanzierung der Hochschulen wird im Vergleich zu den Prognosen im Finanzentwicklungsplan um 3 360 000 Franken verringert. Jedoch muss hervorgehoben werden, dass das Globalbudget, das den Schulen zugesprochen wurde, dasjenige des Budgets 2018 übersteigt. Ausserdem muss berücksichtigt werden, dass die Kantone den Schulen, die sich auf ihrem Gebiet befinden, im Rahmen der örtlichen Besonderheiten oder im Rahmen von Aufgaben in Verbindung mit der kantonalen Strategie zusätzliche Beiträge zuweisen können. Diese rein kantonalen Beträge werden im Budget der HES-SO nicht aufgeführt. Sie betreffen insbesondere die Infrastruktur, Lohnunterschiede, Forschungstätigkeiten usw.

Die Eröffnung der neuen Studiengänge, die vom Regierungsausschuss genehmigt wurden (Master in Osteopathie, Master en Sciences de la santé, Bachelor in Wirtschaftsingenieurwesen und Industriemanagement, Master en Architecture d'intérieur) ist mit 3,4 Millionen Franken budgetiert. Diese Studiengänge werden hauptsächlich vom Ausgleichsfonds, der vor kurzem mit dem Überschuss der Finanzierung des Bundes 2017 (in der Höhe von Fr. 2 780 000.-) geschaffen wurde, sowie von den Beiträgen der Partnerkantone (Fr. 520 000.-) und der Inrechnungstellung der FHV (Fr. 100 000.-) finanziert.

Hervorzuheben ist, dass das Budget 2019 nur einen schwachen Anstieg der Studierendenzahl (+71 zusätzliche Studierenden) vorsieht.

Die Kommission hat den Wunsch geäußert, die Bestandsrechnung vom 31. Dezember der HES-SO, welche die Aktiven und Passiven aufzeigt, und die Reservefonds, die Informationen zur Entwicklung der Einrichtung liefern, gleichzeitig mit der Vorlegung der Rechnung zu erhalten. Das Dokument wird der Kommission grundsätzlich für das nächste Rechnungsjahr zugestellt.

3. RESOLUTION DER KOMMISSION ZUR HEMU (HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE VAUD, VALAIS, FRIBOURG)

Im November 2017 wurde eine Resolution, die von einer Delegation der 3 Partnerkantone der HEMU Vaud-Valais-Fribourg der Interparlamentarische Kommission unterbreitet worden war, an den Regierungsausschuss der HES-SO gerichtet¹. Nach dieser Anfrage haben die politischen Verantwortlichen der Hauptgeldgeber mehrere abgestimmte organisatorische Massnahmen zur Verwaltung und Leitung der Einrichtung getroffen. Anfangs März 2018 wurde ein stellvertretendes Team unter der Führung von Barbara Vauthey, Vorsteherin des Freiburger Amtes für Universitätsfragen, mit der operationellen Leitung beauftragt. Ende November 2018 wurde aus etwa 30 Bewerbungen eine neue Generaldirektorin, Noémie Robidas, gewählt. Die Situation an dieser Hochschule wird durch die interparlamentarische Aufsichtskommission weiterverfolgt.

Die Kommission hat den Wunsch geäußert, dass das Rektorat der HES-SO von den politischen Autoritäten mehr miteinbezogen wird, bevor Entscheidungen über die Verwaltung, die Organisation und den Betrieb einer Hochschule getroffen werden. Tatsächlich liegt es – laut den Kommissionsmitgliedern – in der Verantwortung des Rektorats, sicherzustellen, dass die akademischen Aufgaben erfüllt werden, und für die Qualität der Lehre zu sorgen, damit die Studierenden ihr Studium, unabhängig von den Schwierigkeiten, welche die Ausbildungsanstalt antrifft, abschliessen können.

4. INFORMATIONEN ZUR EINRICHTUNG

4.1. DIE INSTITUTIONELLE AKKREDITIERUNG

Die institutionelle Akkreditierung ist eine entscheidende Etappe im Leben einer Hochschule: Sie legitimiert die akademischen Titel, welche die Hochschule ausstellt, und erlaubt es der Einrichtung, Subventionen vom Bund zu erhalten.

Das Rektorat hat den Bericht zur Selbstevaluation – welcher der gesamten HES-SO Ende 2017 unterbreitet wurde – Anfangs Juli 2018, nachdem es Vorschläge, die aus der Vernehmlassung herausgekommen sind, übernommen und Entwicklungswege und Aktionspläne zu Ende gebracht hat, angenommen. Der Bericht wurde Expertinnen und Experten, die vom Schweizerischen Akkreditierungsrat (SAR) ernannt wurden, überreicht. Ende Oktober 2018 haben diese Expertinnen

¹ Die von der Kommission verabschiedete Resolution: «Die Delegationen aus den Kantonen Freiburg, Wallis und Waadt sind über die Situation der Musikhochschule (HEMU) besorgt und fordern den Regierungsausschuss und das Rektorat deshalb auf, dafür zu sorgen, dass ein externes Audit an der HEMU durchgeführt wird. Es ist notwendig, eine unabhängige Analyse durchzuführen, um die zu ergreifenden Massnahmen festzulegen, damit unsere Hochschule ihre Arbeit ohne weiteres fortsetzen kann.» (Original Französisch).

und Experten, nach Abschluss ihres Besuchs der HES-SO, eine bedingte Akkreditierung empfohlen, was bei einer solchen Evaluation die Norm ist. Zur Information: Die SAR hat der HES-SO im März 2019 formell die institutionelle Akkreditierung gewährt.

Das Gutachten unterstrich insbesondere die Kohärenz des Systems der HES-SO, das die Identitäten der Schulen respektiert und gleichzeitig eine gemeinsame institutionelle Realität geschaffen hat. Der Reichtum und die Vielfalt der HES-SO und der enge Dialog, den das Rektorat mit den verschiedenen Bestandteilen und Instanzen der Einrichtung unterhält, wurden ebenfalls hervorgehoben.

4.2. FINANZIERUNG DER ANGEWANDTEN FORSCHUNG UND ENTWICKLUNG (AF&E)

Anders als die universitären Einrichtungen verfügen Fachhochschulen nicht über eine Grundfinanzierung für die Forschung. Die Forschungsprojekte der FHs erhalten nur eine durchschnittliche Finanzierung von 30 bis 35 %; der restliche Betrag fällt zulasten der jeweiligen Schule. Eine Lösung wäre, dass die Geldgeber die Löhne der Forscher/innen bezahlen.

Eine Unterstützungseinheit für die Beschaffung von Mitteln wurde eingesetzt, um die Forscher/innen der HES-SO bei ihren Gängen zu Dritten, wie dem SNF, zu begleiten. Das Rektorat ermutigt die Einreichung von gemeinsamen Forschungsprojekten zwischen den verschiedenen Bereichen der HES-SO.

4.3. NEUE MASTER-STUDIENGÄNGE

Der Regierungsausschuss prüft sämtliche Vorschläge für die Ersetzung, die Schliessung oder die Eröffnung neuer Studiengänge. Diese müssen immer den Anforderungen der Arbeitswelt und der Wirtschaft entsprechen. Die Entscheide müssen einstimmig getroffen werden.

Master en développement territorial (MDT)

Der Regierungsausschuss hat die Eröffnung des Studiengangs Master en développement territorial (MDT), der gemeinsam mit der Universität Genf angeboten wird, für den Beginn des Studienjahrs 2019 genehmigt. Er ersetzt den aktuellen Master en Ingénierie du territoire (MIT).

Diese neue Partnerschaft zwischen verschiedenen Arten von Hochschulen ist sinnbildlich für die Zielvereinbarung, die Zusammenarbeit mit den Universitäten verlangt.

Master Zukunftsforschung

Der neue Bildungsgang «Prospective» (Zukunftsforschung) des Master of Science HES-SO in Business Administration, der einzige seiner Art in der Schweiz, hat im Herbst 2018 begonnen. Er bildet Fachkräfte aus, die Treiber für die Veränderung in den Organisationen sein können, sowohl was Geschäftsmodelle als auch was die Innovation oder die Digitalisierung betrifft.

5. JAHRESTHEMA 2018: «DIE ZUSAMMENARBEIT IN DEN HOCHSCHULEN»

Die interkantonale Vereinbarung sieht in Artikel 3 Abs. 1 vor: «Die HES-SO will sich in der nationalen und internationalen Hochschullandschaft als anerkannte Partnerin positionieren». Die Zielvereinbarung 2017-2020 fördert die Festigung des Austauschs und der Mobilität durch Knüpfung von Verbindungen zwischen der HES-SO und den Hochschulen auf nationaler und internationaler Ebene.

Dieses Thema wurde aus drei Richtungen in Angriff genommen:

- Die Zusammenarbeit mit den universitären Hochschulen

Mehrere Hochschulen der HES-SO arbeiten sehr erfolgreich im Bereich der Ausbildung mit Universitäten zusammen. Seit 2009 existiert zum Beispiel der Master en Sciences infirmières (HES-SO und UNIL), der Inhaberinnen und Inhabern eines Bachelor en Soins infirmier namentlich den Zugang zu Kaderstellen an Spitälern oder zu einer Stelle als Geschäftsführer/in eines Pflegenetzwerks gewährt.

- Die Zusammenarbeit innerhalb der HES-SO

Allgemein wird die interdisziplinäre Zusammenarbeit innerhalb der HES-SO stark gefördert. Das Rektorat spricht von «coopétition»: Eine wettbewerbsfähige Zusammenarbeit zwischen den Schulen

unterstützt den Wettbewerb und das Aufkommen von Projekten. Diese Zusammenarbeit zwischen den Schulen hat bereits zu durchaus innovativen Bildungskonzepten geführt. Eines der besten Beispiele ist sicherlich der Master Innokick, der sich an Studierende der Bereiche Wirtschaft und Dienstleistungen, Ingenieurwesen & Architektur und Design & Bildende Kunst richtet. Es handelt sich dabei um eine Ausbildung, die sich der Entwicklung und Vermarktung von Gütern und Dienstleistungen widmet.

Auf Bachelor-Niveau haben die Hochschule ARC und die HEIG-VD, in Absprache mit den industriellen Kreisen der Westschweiz, gemeinsam eine Ausbildung entwickelt, die den Bedürfnissen der Wirtschaft entspricht.

– Die nationale und internationale Zusammenarbeit

Die Schulen der HES-SO arbeiten auch auf nationaler Ebene mit anderen Fachhochschulen und weiteren Einrichtungen der Tertiärausbildung zusammen: Der Joint Master in Architektur (JMA), zum Beispiel, ist ein Studiengang, den die HES-SO und die Berner Fachhochschule gemeinsam anbieten.

In der internationalen Zusammenarbeit ist die Partnerschaft zwischen der HES-SO Valais (Siders) und der Université Savoie Mont-Blanc (USMB) für einen EMBA in Tourismusinnovation hervorzuheben, die zum ersten Mal 2013 geschlossen und 2018 erneuert wurde. Ebenfalls erwähnenswert ist das Réseau d'Échanges et de Liaison entre Institutions d'Enseignement supérieur Francophones (RELIEF), das im Juli 2018 gemeinsam mit der Université Savoie Mont Blanc (USMB) und der Université Québec à Trois Rivières (UQTR) geschaffen wurde, nachdem man zuvor gemeinsam eine internationale Sommerschule zum Thema erneuerbare Energien organisiert hatte.

Zudem hat das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) die HES-SO zum Leading House für die Entwicklung der wissenschaftlichen Zusammenarbeit zwischen der Schweiz und den Ländern des Mittleren Ostens und Nordafrika (die sogenannte MENA-Region) ernannt. Das Mandat läuft von 2017 bis 2020.

Die HES-SO beteiligt sich aktiv an Projekten zur europäischen und internationalen Zusammenarbeit: Sie bietet Unterstützung für die Mobilität an, sowohl für hiesige Studierende, die ins Ausland wollen, als auch für die Aufnahme ausländischer Studierender in der Schweiz; sie finanziert etwa zehn Sommerschulen mit; die Rektorin war von 1. Juni 2017 bis 31. Mai 2018 Präsidentin UAS4Europe (Dachverband der Europäischen Fachhochschulen).

Schliesslich soll noch betont werden, dass die HES-SO seit 2014 Mitglied von "Scholars at Risk" ist.

6. DANK UND SCHLUSSFOLGERUNG

DANK

Die effiziente Kommissionsarbeit ist in erster Linie der reibungslosen Zusammenarbeit mit den Verantwortlichen der HES-SO zu verdanken. Insbesondere möchten wir Luciana Vaccaro, Rektorin, Sarah Koppe, Generalsekretärin, und Anne Emery-Torracinta, Präsidentin des Regierungsausschusses der HES-SO, danken.

7. SCHLUSSFOLGERUNG

Die interparlamentarische Aufsichtskommission der HES-SO empfiehlt den Parlamenten der Kantone Bern, Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg, Wallis und Waadt ihren Jahresbericht 2018 zur Kenntnisnahme.

Sonya Butera

Grossrätin des Kantons Waadt

Präsidentin für das Jahr 2018

der Interparlamentarischen Aufsichtskommission über die HES-SO

Crissier, 20. Juni 2019

Réponses

Motion 2018-GC-43 Nadia Savary-Moser/ Pierre-André Grandgirard STEP – L'eau est un enjeu majeur¹

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La réponse du Conseil d'Etat du 15 mai 2017 à la question Savary-Moser Nadia, Grandgirard Pierre-André (QA 2017-CE-112: STEP – L'eau est un enjeu majeur) fait partie intégrante du développement ci-dessous (annexe 1). Seuls les éléments déterminants sont repris.

Analyse du contenu de la motion

Financement des infrastructures par le canton

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) fixe les exigences suivantes:

Art. 60a Taxes cantonales sur les eaux usées

¹ *Les cantons veillent à ce que les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux concourant à l'exécution de tâches publiques soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées. [...]*

² *Si l'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité devait compromettre l'élimination des eaux usées selon les principes de la protection de l'environnement, d'autres modes de financement peuvent être introduits.*

Les cantons n'ont pas d'autre choix que de veiller à ce que le principe de causalité soit respecté pour le financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Un financement par le canton ne peut par conséquent pas s'écarter du principe de causalité. La seule dérogation possible est définie à l'alinéa 2, au cas où ce système de financement se heurterait à des obstacles financiers insurmontables.

Le canton de Fribourg a veillé à l'application de cette exigence fédérale en conseillant les communes depuis de nombreuses années (Recommandations sur le Financement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux, juillet 2002) et en

se dotant d'outils afin de faciliter sa mise en œuvre (loi cantonale sur les eaux du 18 décembre 2009 (LCEaux)). Conformément à l'article 62 de cette loi, les communes disposaient d'un délai jusqu'au 31 décembre 2013 afin de se doter d'un règlement leur permettant le report de l'ensemble des coûts: de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux).

Régionalisation de l'épuration

Le canton a financé plusieurs études afin d'optimiser l'épuration. Une des mesures les plus adéquates (meilleur rapport coût/efficacité) est la régionalisation de l'épuration qui permet notamment de limiter les coûts de l'épuration à moyen terme. Le résultat de ces démarches a été intégré dans la planification cantonale de l'épuration qui propose de faire passer le nombre de STEP du canton de 25 à 11 d'ici à 2040.

La régionalisation nécessitera dans un premier temps des investissements à réaliser pour raccorder certaines installations à de plus grandes (56 millions de francs). Ces investissements seront compensés à moyen terme par les économies d'échelle réalisées (réduction de 2 millions de francs pour le coût annuel de l'épuration, à comptabiliser pour une durée de vie théorique des STEP de 33 ans, et de 3 millions de francs pour les investissements nécessaires au traitement des micropolluants).

La régionalisation n'est par conséquent ni une source de coûts supplémentaires, ni une obligation. Pour une STEP amenée à être supprimée, elle se substitue aux coûts qu'il aurait fallu investir pour le renouvellement de la STEP en place jugée trop onéreuse. Un financement par le canton des «infrastructures découlant de l'obligation de la régionalisation» exclusivement nous semble par conséquent inadéquat.

¹ Déposée et développée le 21.03.2018, BGC p. 755.

Système de financement des cantons de Vaud et Berne

	VD	BE
Montant des subventions	env. CHF 12.60 par habitant et par an	env. CHF 13.60 par habitant et par an
Principe de financement	fiscalité générale, non conforme au principe du pollueur-payeur	taxe au rejet des STEP, conforme au principe du pollueur-payeur, dégressif!
Objets subventionnés	collecteurs de raccordement et traitement de l'azote	toutes les mesures d'évacuation et d'épuration des eaux jugées prioritaires
Principe de répartition	soutien dans les régions concernées par le traitement des micropolluants uniquement	soutien pour toutes les communes pondéré en fonction de la valeur de remplacement de toutes leurs installations
Durée de la subvention	limitée dans le temps (20 ans)	pas limitée dans le temps

Le principe de financement pour ces deux cantons est détaillé au chapitre 4 de l'annexe 1. Rapporté au cas du canton de Fribourg, cela représente un montant de l'ordre de 4 millions de francs par an (80 millions de francs en 20 ans) dans les deux cas.

Contrairement au canton de Berne, le canton de Vaud s'écarte du principe du pollueur-payeur instauré par la LEaux en proposant une subvention cantonale prélevée sur la fiscalité générale. Pour ce faire, il s'appuie sur l'alinéa 2 de l'article 60a étant donné que les coûts nécessaires à l'adaptation des infrastructures ont été jugés excessifs pour les communes.

La situation du canton de Vaud n'est cependant pas comparable à celle du canton de Fribourg. D'une part, des travaux plus conséquents sont nécessaires pour la régionalisation et pour le traitement de l'azote. A titre comparatif, le canton de Fribourg dispose en moyenne d'une STEP pour 10 000 habitant (1 pour 5000 dans le canton de Vaud) et la part de sa population raccordée à une installation traitant l'azote est de près de 50% (20% dans le canton de Vaud).

D'autre part, la possibilité pour les communes de reporter l'ensemble des coûts selon le principe de causalité n'est pas encore aussi courante que dans le canton de Fribourg. Le modèle vaudois n'est par conséquent pas applicable pour le canton de Fribourg.

Ampleur des coûts

Coûts à la charge des communes	CHF (en mio)
Micropolluants	23
Régionalisation	56
Total	79

L'ampleur de ces coûts à hauteur de 79 millions de francs pour les communes fribourgeoises indiquée dans la motion est composée des investissements nécessaires pour la régionalisation et pour le traitement des micropolluants.

Comme expliqué ci-dessus, les 56 millions de francs ne constituent pas une charge supplémentaire et devraient pouvoir être financés par l'intermédiaire des taxes fixées dans les

règlements d'épuration (à condition qu'ils soient conformes aux exigences fixées dans la LCEaux).

Les 23 millions de francs sont par contre des nouveaux investissements qui se sont ajoutés après le délai fixé pour l'adaptation des règlements (total de 89 millions de francs, montant des subventions fédérales à hauteur de 75%).

Tout comme la taxe versée à la Confédération par toutes les communes pour alimenter le fonds utilisé pour le versement des subventions fédérales. La contribution des communes du canton s'élèvera à 40 millions de francs d'ici à 2040.

C'est donc un montant de 63 millions de francs que les communes du canton devront investir pour cette mesure supplémentaire liée aux micropolluants imposée par la Confédération, soit quelque 3 millions de francs par an.

Evaluation par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat ne peut accepter la modification de la LCEaux proposée dans le cadre de cette motion étant donné qu'elle contrevient aux exigences fixées par la Confédération en relation avec le principe de causalité, que le canton veille à faire appliquer depuis une vingtaine d'années.

Proposition de subventionnement du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient du défi constitué par l'épuration des eaux en général et le traitement des micropolluants en particulier, tout comme des coûts qui en découlent.

Il est sensible au fait que les mesures nécessaires au traitement des micropolluants (23 millions de francs à la charge des communes) et les taxes fédérales y relatives (40 millions de francs à la charge des communes) sont des exigences supplémentaires venues s'ajouter après l'entrée en vigueur de la LCEaux.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est disposé à mettre en place un système de subventionnement solidaire et incitatif destiné principalement à favoriser la mise en œuvre de la planification pour l'épuration des eaux, en respectant toutefois

le principe fondamental du pollueur-payeur, principe ancré aussi bien dans la loi fédérale que dans la loi cantonale.

Il propose le principe de financement cantonal suivant, inspiré de celui du canton de Berne.

Principe de financement

Le subventionnement se fait par un financement spécial à partir d'un fonds pour l'évacuation et l'épuration des eaux alimenté par les détenteurs des stations d'épuration (STEP), en fonction des charges polluantes déversées en sortie de STEP. Les détenteurs des STEP répercutent cette redevance sur les communes ou les particuliers conformément au principe de causalité.

L'aspect incitatif de ce principe est indéniable étant donné que la redevance décroît lorsque des mesures concrètes sont prises. Dans le canton de Berne, la redevance a ainsi été réduite de plus de 30% entre 2001 et 2015. De plus, les communes et associations de communes qui ont bien entretenu et mis à niveau leurs infrastructures sont favorisées puisque celles-ci généreront des charges réduites.

Montant des subventions

Par rapport à la réponse à la question QA 2017-CE-112 (STEP – L'eau est un enjeu majeur), le Conseil d'Etat a une ambition plus marquée: il propose de mettre en place un principe de financement permettant un subventionnement de l'ordre de 2,2 millions de francs par an (au lieu de 1 million de francs par an). Ce soutien permettra de se rapprocher des pratiques en cours dans les cantons de Vaud et Berne avec lesquelles le canton de Fribourg collabore étroitement dans le domaine de l'épuration. Il estime cependant qu'il ne faut pas aller au-delà de ce montant. L'importance de l'effort pour alimenter le fonds cantonal serait en effet trop important, voire rédhibitoire pour les communes et leurs administrés.

Objets subventionnés et affectation

Les subventions cantonales seront destinées à toutes les mesures et études prioritaires nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'évacuation et l'épuration des eaux telles que la régionalisation, ainsi que le renouvellement et la modernisation des équipements.

Durant la période 2021–2040, l'affectation proposée pour les subventions concernera essentiellement la régionalisation (construction de collecteurs de raccordement et suppression des petites STEP) afin de faciliter la mise en œuvre des mesures prévues dans la planification pour l'épuration des eaux:

- > Les mesures spécifiques au traitement des micropolluants dans les stations d'épuration (STEP) bénéficieront déjà d'une subvention de 75% de la part de la Confédération si

elles sont terminées d'ici à 2040. De même pour certaines conduites de raccordement qui permettront d'éviter de devoir traiter les micropolluants dans une petite STEP. Le montant de cette contribution est estimé à 66 millions de francs.

- > Le Conseil d'Etat propose en complément d'utiliser les fonds pour l'évacuation et l'épuration des eaux pour subventionner les infrastructures nécessaires à la régionalisation à un taux de 75%, soit un total de 44 millions de francs (2,2 millions de francs par an). Il inclut un montant annuel de 75 000 francs qui sera utilisé pour renforcer le conseil et le soutien aux communes par le service spécialisé de la DAEC en vue de la mise en œuvre de la planification pour l'épuration des eaux.

Durée du financement cantonal

La durée du principe de subventionnement proposé n'est pas déterminée. Le Conseil d'Etat estime en effet qu'il est opportun de prévoir un système de subventionnement durable plutôt que limité dans le temps. Au terme de la période 2021–2040, il permettra de soutenir le renouvellement et la modernisation des installations.

Conclusion

Le Conseil d'Etat entamera des démarches afin de soumettre au Grand Conseil une proposition de modification de la loi sur les eaux en vue de créer un fonds cantonal solidaire pour l'évacuation et l'épuration des eaux alimenté par les détenteurs des stations d'épuration, en fonction des charges polluantes. En cas d'adoption du projet de modification de la loi, le Conseil d'Etat adaptera le règlement sur les eaux afin de préciser les conditions du financement proposé.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la motion qui propose de modifier l'article 38 de la loi sur les eaux, car la régionalisation n'est ni une source de coûts supplémentaires, ni une obligation.

Le 5 novembre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument auront lieu ultérieurement.

—

Motion 2018-GC-43 Nadia Savary-Moser/ Pierre-André Grandgirard ARA – Wasserqualität ist ein zentrales Thema¹

Antwort des Staatsrats

Einleitung

Die Antwort des Staatsrats vom 15. Mai 2017 auf die Anfrage Savary-Moser/Grandgirard (QA 2017-CE-112: ARA – Wasserqualität ist ein zentrales Thema) ist integraler Bestandteil der nachfolgenden Begründung (Anhang 1). Nur massgebliche Elemente werden wieder aufgegriffen.

Analyse des Inhalts der Motion

Finanzierung der Infrastrukturen durch den Kanton

Das Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer (GSchG) legt Folgendes fest:

Art. 60a Abwasserabgaben der Kantone

¹ *Die Kantone sorgen dafür, dass die Kosten für Bau, Betrieb, Unterhalt, Sanierung und Ersatz der Abwasseranlagen, die öffentlichen Zwecken dienen, mit Gebühren oder anderen Abgaben den Verursachern überbunden werden. [...]*

² *Würden kostendeckende und verursachergerechte Abgaben die umweltverträgliche Entsorgung des Abwassers gefährden, so kann diese soweit erforderlich anders finanziert werden.*

Die Kantone haben keine andere Wahl als sicherzustellen, dass das Verursacherprinzip für die Finanzierung der Entwässerung und der Abwasserreinigung eingehalten wird. Eine Finanzierung durch den Kanton kann mit anderen Worten nicht vom Verursacherprinzip abweichen. Die einzig mögliche Ausnahme wird in Absatz 2 definiert, für den Fall, dass ein solches Finanzierungssystem auf unüberwindbare finanzielle Hürden stossen würde.

Der Kanton Freiburg hat diese Vorgaben des Bundes umgesetzt, indem er die Gemeinden seit vielen Jahren berät (Empfehlungen zur Finanzierung von Abwasserableitungs- und Abwasserreinigungsanlagen, Juli 2002) und Instrumente geschaffen hat, um deren Erfüllung zu erleichtern (kantonales Gewässergesetz vom 18. Dezember 2009 GewG). Gemäss Artikel 62 GewG verfügten die Gemeinden über eine Frist bis zum 31. Dezember 2013, um ein Reglement zu erlassen, das ihnen die Überwälzung aller Kosten ermöglicht: Bau-, Betriebs-, Unterhalts-, Sanierungs-, und Erneuerungskosten der Abwassersanlagen.

Regionalisierung der Abwasserreinigung

Der Kanton hat mehrere Studien zur Optimierung der Abwasserreinigung finanziert. Eine der geeignetsten Massnahmen (beste Kostenwirksamkeit) ist die Regionalisierung der Abwasserreinigung, die es insbesondere ermöglicht, mittelfristig die Kosten der Abwasserreinigung zu beschränken. Das Ergebnis dieses Vorgehens wurde in die kantonale Planung der Abwasserreinigung integriert, die bis 2040 eine Reduzierung der Zahl der ARA im Kanton von 25 auf 11 vorsieht.

Für die Regionalisierung müssen in einer ersten Phase Investitionen getätigt werden (56 Millionen Franken), um bestimmte Anlagen an grössere anzuschliessen. Diese Investitionen werden mittelfristig durch die erzielten Skaleneffekte kompensiert (Reduzierung der jährlichen Abwasserreinigungskosten um 2 Millionen Franken über eine theoretische Lebensdauer der ARA von 33 Jahren, sowie der für die Behandlung der Mikroverunreinigungen nötigen Investitionen um 3 Millionen Franken).

Dementsprechend verursacht die Regionalisierung weder zusätzliche Kosten, noch ist sie eine Verpflichtung. Für ARA, die aufgehoben werden, ersetzt sie die Kosten, die für die Erneuerung der als zu kostspielig betrachteten bestehenden ARA anfallen würden. Eine Finanzierung durch den Kanton, die sich auf die «notwendigen Infrastrukturen, die sich aus der Verpflichtung zur Regionalisierung ergeben», beschränkt, scheint dem Staatsrat deswegen ungeeignet.

¹ Eingereicht und begründet am 21.03.2018, TGR S. 755.

Finanzierungssystem der Kantone Waadt und Bern

	VD	BE
Beitragshöhe	rund CHF 12.60 pro Einwohner/in und Jahr	rund CHF 13.60 pro Einwohner/in und Jahr
Finanzierungsgrundsatz	allgemeine Steuern, nicht dem Verursacherprinzip entsprechend	Gebühr gemäss Abwasserfracht beim Auslauf der ARA, dem Verursacherprinzip entsprechend, degressiv!
Mit Beiträgen unterstützte Objekte	Sammelkanäle und Stickstoff-Behandlung	alle als prioritär eingestuftes Entwässerungs- und Abwasserreinigungsmassnahmen
Grundsatz für die Lastenteilung	Unterstützung nur in den von der Behandlung von Mikroverunreinigungen betroffenen Regionen	Unterstützung an alle Gemeinden, gewichtet nach Ersatzwert aller ihrer Anlagen
Beitragsdauer	Zeitlich beschränkt (20 Jahre)	Zeitlich unbeschränkt

Der Finanzierungsgrundsatz für diese beiden Kantone ist im Kapitel 4 des Anhangs 1 ausführlicher beschrieben. Auf den Kanton Freiburg übertragen, stellt dies in beiden Fällen einen Betrag in der Grössenordnung von 4 Millionen Franken pro Jahr dar (80 Millionen Franken über 20 Jahre).

Im Gegensatz zum Kanton Bern weicht der Kanton Waadt mit einem kantonalen Beitrag, der durch die allgemeinen Steuern finanziert wird, vom Verursacherprinzip nach GSchG ab. Hierbei stützt er sich auf Artikel 60a Abs. 2 GSchG, zumal die Kosten zur Anpassung der Anlagen für die Gemeinden als übermässig beurteilt wurden.

Die Situation des Kantons Waadt ist jedoch nicht mit jener des Kantons Freiburg vergleichbar. Einerseits sind im Kanton Waadt bedeutendere Arbeiten für die Regionalisierung und die Stickstoff-Behandlung notwendig. Zum Vergleich: Der Kanton Freiburg verfügt im Durchschnitt über 1 ARA je 10 000 Einwohnerinnen und Einwohner; im Kanton Waadt ist es 1 ARA je 5000 Einwohnerinnen und Einwohner. Zudem sind im Kanton Freiburg beinahe 50% der Bevölkerung an eine ARA mit Stickstoff-Behandlung angeschlossen, während es im Kanton Waadt lediglich 20% sind.

Andererseits ist die Möglichkeit für die Gemeinden, alle Kosten gemäss dem Verursacherprinzip abzuwälzen, derzeit im Kanton Waadt weniger verbreitet als im Kanton Freiburg. Das Waadtländer Modell ist demnach im Kanton Freiburg nicht anwendbar.

Höhe der Kosten, Kanton Freiburg

Kosten zulasten der Gemeinden	CHF (in Mio.)
Mikroverunreinigungen	23
Regionalisierung	56
Total	79

Die Kosten für die Freiburger Gemeinden, die sich gemäss der Motion auf 79 Millionen Franken belaufen, setzen sich aus den Investitionen zusammen, die für die Regionalisierung und die Behandlung der Mikroverunreinigungen anfallen.

Wie erwähnt stellen die 56 Millionen Franken für die Regionalisierung für die Freiburger Gemeinden keine Mehrkosten dar und sollten über die in den Reglementen über die Beseitigung und Reinigung von Abwasser festgelegten Gebühren finanziert werden können (vorausgesetzt, diese entsprechen den Vorgaben des GewG).

Bei den 23 Millionen Franken für die Beseitigung von Mikroverunreinigungen handelt es sich hingegen um neue Investitionen, die nach Ablauf der Frist zur Anpassung der Reglemente hinzugekommen sind (insgesamt 89 Millionen Franken, mit Bundesbeiträgen zu einem Satz von 75%).

Dies gilt auch für die von allen Gemeinden an den Bund entrichtete Steuer zur Finanzierung des Fonds zur Auszahlung der Bundesbeiträge. Der Beitrag der Freiburger Gemeinden wird sich bis 2040 auf 40 Millionen Franken belaufen.

Die Gemeinden werden somit einen Betrag von insgesamt 63 Millionen Franken für die zusätzliche Massnahme in Verbindung mit den Mikroverunreinigungen investieren müssen, die vom Bund vorgegeben wird. Dies entspricht rund 3 Millionen Franken pro Jahr.

Beurteilung durch den Staatsrat

Der Staatsrat kann die im Rahmen dieser Motion vorgeschlagene Änderung des GewG nicht akzeptieren, weil sie gegen die vom Bund festgelegten Vorgaben betreffend Verursacherprinzip verstösst, für deren Umsetzung sich der Kanton zudem seit zwanzig Jahren einsetzt.

Subventionierungsvorschlag des Staatsrats

Der Staatsrat ist sich der Herausforderungen bei der Abwasserreinigung im Allgemeinen und der Behandlung der Mikroverunreinigungen im Besonderen und der damit verbundenen Kosten durchaus bewusst.

Er ist sich auch bewusst, dass die zur Behandlung der Mikroverunreinigungen notwendigen Massnahmen (23 Millionen Franken zulasten der Gemeinden) und die damit verbundenen Bundesabgaben (40 Millionen Franken zulasten

der Gemeinden) zusätzliche Aufwendungen sind, die nach Inkrafttreten des GewG hinzugekommen sind.

Vor diesem Hintergrund ist der Staatsrat bereit, ein auf Solidarität und Anreizen basierendes Beitragssystem einzurichten, das hauptsächlich dazu dient, die Umsetzung der Abwasserreinigungsplanung zu fördern. Dabei muss allerdings das Verursacherprinzip eingehalten werden, ist dieser zentrale Grundsatz doch im eidgenössischen wie auch im kantonalen Recht verankert.

Er schlägt folgenden Finanzierungsgrundsatz vor, der dem Beispiel des Kantons Bern folgt.

Finanzierungsgrundsatz

Die Subventionierung erfolgt über eine Spezialfinanzierung aus einem Fonds für die Entwässerung und Abwasserreinigung, der von den Inhabern der Abwasserreinigungsanlagen (ARA) in Abhängigkeit von der eingeleiteten Abwasserfracht beim Auslauf der ARA gespeist wird. Die Inhaber der ARA überwälzen diese Abgabe gemäss dem Verursacherprinzip auf die Gemeinden oder Einzelpersonen.

Die Anreizwirkung dieses Grundsatzes ist unbestreitbar, da die Abgabe abnimmt, wenn entsprechende Massnahmen getroffen werden. Im Kanton Bern wurde die Abgabe so zwischen 2001 und 2015 um 30% gesenkt. Darüber hinaus werden Gemeinden und Gemeindeverbände bevorteilt, die ihre Infrastrukturen gut unterhalten und erneuert haben, da diese Infrastrukturen geringere Kosten verursachen werden.

Beitragshöhe

Im Vergleich zur Anfrage QA 2017-CE-112 (ARA – Wasserqualität ist ein zentrales Thema) ist der Staatsrat ehrgeiziger: Er schlägt vor, einen Finanzierungsgrundsatz einzurichten, der einen Beitrag in der Höhe von 2,2 Millionen Franken pro Jahr ermöglicht (anstelle von 1 Million Franken pro Jahr). Diese Unterstützung wird es ermöglichen, das Freiburger System näher an die Praxis der Kantone Waadt und Bern zu bringen, mit denen der Kanton Freiburg im Bereich der Abwasserreinigung eng zusammenarbeitet. Der Staatsrat spricht sich jedoch gegen eine weitergehende Erhöhung des Beitrags aus, um zu verhindern, dass die für die Aufstockung des kantonalen Fonds nötigen finanziellen Mittel die Möglichkeiten der Gemeinden und ihrer Einwohnerinnen und Einwohner zu sehr strapazieren oder gar übersteigen.

Mit Beiträgen unterstützte Objekte und Verwendung der Beiträge

Die kantonalen Beiträge werden für alle vorrangigen Massnahmen und Studien bestimmt sein, die zur Verbesserung der Qualität der Entwässerung und Abwasserreinigung notwendig sind (z.B. Regionalisierung), sowie für die Erneuerung und Modernisierung der Anlagen.

In der Periode 2021–2040 sollen die Subventionen vorwiegend der Regionalisierung (Bau von Sammelkanälen und Aufhebung von kleinen ARA) zugutekommen, um die Umsetzung der Massnahmen gemäss der Abwasserreinigungsplanung zu erleichtern:

- > Die spezifischen Massnahmen für die Elimination von Mikroverunreinigungen in ARA werden bereits durch Bundesbeiträge subventioniert (zu einem Satz von 75%), wenn sie bis 2040 abgeschlossen sind. Dasselbe gilt für Anschlussleitungen, dank denen eine Behandlung der Mikroverunreinigungen in kleinen ARA überflüssig wird. In diesem Zusammenhang kann mit Bundesbeiträgen von rund 66 Millionen Franken gerechnet werden.
- > Der Staatsrat schlägt vor, in Ergänzung dazu die für die Regionalisierung nötigen Infrastrukturen aus dem Fonds für die Entwässerung und Abwasserreinigung zu einem Beitragssatz von 75% zu subventionieren. Diese Beiträge von insgesamt 44 Millionen Franken (2,2 Millionen Franken pro Jahr) werden einen jährlichen Betrag von 75 000 Franken für die Beratung und die Unterstützung der Gemeinden durch die Fachstelle der RUBD umfassen, um die Umsetzung der Abwasserreinigungsplanung zu stärken.

Dauer der kantonalen Finanzierung

Die Dauer des vorgeschlagenen Beitragsgrundsatzes ist nicht bestimmt. Der Staatsrat hält es für angemessen, ein dauerhaftes anstelle eines zeitlich beschränkten Beitragssystems vorzusehen. Dadurch kann die Erneuerung und Modernisierung der Anlagen über die Periode 2021–2040 hinaus unterstützt werden.

Weiteres Vorgehen

Der Staatsrat wird die Arbeiten in die Wege leiten, um dem Grossen Rat einen Vorschlag für eine Änderung des Gewässergesetzes unterbreiten zu können, mit der ein kantonaler Solidaritätsfonds für die Entwässerung und Abwasserreinigung geschaffen wird, der von den Inhabern der Abwasserreinigungsanlagen in Abhängigkeit von der Abwasserfracht gespeist wird. Bei einer Annahme des Entwurfs zur Änderung des Gesetzes wird der Staatsrat das Gewässerreglement anpassen, um die Bedingungen für die vorgeschlagene Finanzierung festzulegen.

Weil die Regionalisierung keine zusätzlichen Kosten verursacht und auch keine Verpflichtung darstellt, schlägt Ihnen der Staatsrat abschliessend die Motion, welche die Änderung von Artikel 38 des Gewässergesetzes verlangt, zur Ablehnung vor.

Den 5. November 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden zu einem späteren Zeitpunkt statt.

Postulat 2019-GC-33 Ralph Alexander Schmid

Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance des insectes dans les écosystèmes et en tant que facteur contribuant à la biodiversité. Comme le mentionne le député Ralph Alexander Schmid, la diminution du nombre et des espèces d'insectes dépend de plusieurs facteurs et une approche globale est nécessaire. La diminution des insectes est un problème complexe qui mérite une attention particulière. D'une part, avec la perte des insectes on constate une diminution de la biodiversité avec des effets négatifs pour l'environnement en général tels que relevés par différentes études, notamment celle du Sydney Institute of Agriculture. La problématique de la disparition des insectes en Suisse et de ses conséquences pour la société et l'économie a également été thématisée ce printemps par l'Académie suisse des sciences dans une fiche d'information². Outre les causes mentionnées ci-dessus, l'Académie suisse des sciences cite également la suppression de structures (haies, arbres isolés, surfaces rudérales, etc.), la mise sous terre et la canalisation des cours d'eau, des pratiques agricoles non adaptées (techniques de fauche, traitement et stockage du foin), l'utilisation de fraises rotatives ou de gyrobroyeurs (destruction d'habitat) et la pollution lumineuse.

D'autre part, il faut considérer que, si certains insectes disparaissent, d'autres apparaissent, causant de nouvelles questions environnementales. On peut citer l'exemple du capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) qui a fortement touché le canton de Fribourg depuis septembre 2011 et qui a nécessité des moyens de lutte importants afin de préserver nos forêts de feuillus indigènes. La lutte contre cet insecte, qualifié d'organisme nuisible particulièrement dangereux à déclaration obligatoire et qui doit être combattu de manière cohérente, a été coordonnée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Après plusieurs années de lutte intense menée par les services de l'Etat en collaboration avec la Confédération, le capricorne asiatique a ainsi pu être éradiqué dans le canton de Fribourg.

¹ Déposé et développé le 28.02.2019, BGC p. 507.

² Académie suisse des sciences, Fiche d'information «Disparition des insectes en Suisse et conséquences éventuelles pour la société et l'économie».

Le réchauffement climatique a une incidence certaine sur les équilibres des écosystèmes. En agriculture par exemple, différentes études montrent que l'on peut avoir une génération d'insectes de plus qu'auparavant, avec de nouveaux défis à relever en matière de protection des plantes.

Dans cette approche globale, plusieurs mesures font déjà partie de programmes spécifiques cantonaux en faveur de la protection des insectes. On peut citer notamment:

- > les plans d'action spécifiques en faveur de certaines espèces menacées;
- > le futur Plan climat fribourgeois (et plus particulièrement le volet Adaptation – biodiversité);
- > la lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- > la mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité en agriculture qui permet de créer des habitats et des liaisons pour les espèces y vivant, notamment l'entomofaune. Ces espèces sont favorisées par des mesures spécifiques comme la fauche retardée des surfaces ou la création de bandes refuges non fauchées. A ce jour, 1584 exploitations participent à un projet réseau, soit le 66% des exploitations, et globalement 9,5% des surfaces exploitées (ou 7000 ha de SAU) sont exploitées en surfaces de promotion de la biodiversité;
- > les mesures liées aux programmes qualité du paysage qui permettent de créer, dans la zone agricole, des îlots de vie favorables à la biodiversité (création de bandes herbeuses, plantation de haies structurées colorées, mise en place de cultures associées, insertion d'une culture avec floraison colorée dans la rotation, mise en place de prairies fleuries par la technique de la fleur de foin, création de tas d'épierrage);
- > le Plan d'action phytosanitaire cantonal, dont la mesure 6.3.2.5 prévoit d'étudier les effets des produits phytosanitaires sur les insectes non-cibles et de réduire les risques potentiels pour ceux-ci;
- > les mesures techniques visant à la réduction des émissions d'ammoniac: techniques d'épandage des engrais de ferme, couverture des nouvelles fosses et silos, affouagement appauvri en azote, technique du bâtiment dans la construction des étables (écoulement rapide de l'urine, purificateurs d'air, ombrages);
- > les projets de remise à ciel ouvert et de revitalisation des cours d'eau: environ 250 kilomètres de cours d'eau seront revitalisés durant les huitante prochaines années, selon la planification stratégique des revitalisations des cours d'eau du canton de Fribourg;
- > plusieurs campagnes d'information mises en place et pilotées par le Service de l'environnement afin de sensibiliser la population à cette problématique et de l'informer sur les petits gestes qui contribuent à la préservation de notre environnement et, in fine, à la protection des espèces.

Les connaissances actuelles sur la répartition des insectes dans le canton sont très lacunaires. En référence à la réponse

à la question Nicolas Pasquier 2019-CE-1, le Conseil d'Etat s'est engagé, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie cantonale pour la biodiversité, à améliorer les connaissances des espèces identifiées comme bio-indicateurs de la qualité des biotopes et des paysages. Au vu des efforts que cela demanderait, l'établissement d'un inventaire exhaustif et quantitatif des insectes au niveau cantonal ne semble pas pertinent.

La stratégie cantonale pour la biodiversité évoquée dans la réponse du Conseil d'Etat à la question Nicolas Pasquier précitée prévoit également d'identifier les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le canton de Fribourg et de mettre en évidence les mesures et les outils nécessaires à son maintien. La problématique du déclin des insectes sera bien évidemment prise en considération dans ces réflexions.

Pour cette raison, le Conseil d'Etat propose d'accepter le présent postulat, tout en relevant d'ores et déjà qu'il y donnera suite dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Ces documents devraient être finalisés au milieu de l'année 2021.

Le 14 octobre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3097.

Postulat 2019-GC-33 Ralph Alexander Schmid
Evaluation und Massnahmen im Kanton Freiburg gegen den dramatischen Insektenschwund¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat ist sich der Bedeutung der Insekten in den Ökosystemen und als Faktor, der zur Artenvielfalt beiträgt, bewusst. Wie Grossrat Ralph Alexander Schmid erwähnt, hängt der Rückgang der Anzahl und der Arten von Insekten von mehreren Faktoren ab und ein ganzheitlicher Ansatz ist erforderlich. Der Insektenschwund ist ein komplexes Problem, das besondere Beachtung verdient. Einerseits geht mit dem Verlust an Insekten ein Rückgang der Biodiversität einher mit negativen Folgen für die Umwelt im Allgemeinen, was durch verschiedene Studien hervorgehoben wurde, unter anderem jene des Sydney Institute of Agriculture. Die Problematik des Insektenschwunds in der Schweiz und seiner Folgen für Gesellschaft und Wirtschaft wurde diesen Frühling auch in einem Faktenblatt der Akademien der Wissenschaften Schweiz thematisiert². Neben den bereits erwähnten

Ursachen führen die Akademien der Wissenschaften Schweiz auch das Wegräumen von Strukturen (Hecken, Einzelbäume, Ruderalflächen usw.), die Eindolung und Kanalisierung von Gewässern, ungeeignete Landwirtschaftspraktiken (Schnitttechniken, Aufbereitung und Lagerung von Heu), die Verwendung von Steinfräsen und Mulchern (Zerstörung von Lebensräumen) und die Lichtverschmutzung als Gründe an.

Auf der anderen Seite muss berücksichtigt werden, dass wenn bestimmte Insekten verschwinden, andere auftauchen, was neue Umweltprobleme verursacht. Ein Beispiel dafür ist der Asiatische Laubholzbockkäfer (*Anoplophora glabripennis*). Seit September 2011 war der Kanton Freiburg stark von seinem Befall betroffen, und es waren umfangreiche Mittel für seine Bekämpfung nötig, um unsere einheimischen Laubwälder zu erhalten. Die Bekämpfung dieses Insekts, das als besonders gefährlicher Schadorganismus eingestuft wird und der Melde- und Bekämpfungspflicht untersteht, wurde vom Bundesamt für Umwelt (BAFU) koordiniert. Nach mehreren Jahren intensiver Bekämpfung durch die Ämter des Staates in Zusammenarbeit mit dem Bund konnte der Asiatische Laubholzbockkäfer im Kanton Freiburg ausgerottet werden.

Der Klimawandel hat zweifellos einen Einfluss auf das Gleichgewicht der Ökosysteme. In der Landwirtschaft beispielsweise zeigen verschiedene Studien auf, dass es eine Insektengeneration mehr geben kann als früher, was neue Herausforderungen im Bereich Pflanzenschutz darstellt.

In diesem ganzheitlichen Ansatz sind mehrere Massnahmen bereits Teil von spezifischen kantonalen Programmen zur Förderung des Insektenschutzes. Dazu gehören insbesondere:

- > Die spezifischen Aktionspläne zugunsten bestimmter bedrohter Arten;
- > Der zukünftige Freiburger Klimaplan (und insbesondere das Modul Anpassung – Biodiversität);
- > Die Bekämpfung von invasiven gebietsfremden Arten;
- > Die Vernetzung von Biodiversitätsförderflächen in der Landwirtschaft zur Schaffung von Lebensräumen und Verbindungen für die dort lebenden Arten, insbesondere die Entomofauna. Diese Arten werden durch spezifische Massnahmen wie späte Mahd der Flächen oder Schaffung von nicht gemähten Rückzugstreifen gefördert. Bis heute sind 1584 Betriebe an einem Vernetzungsprojekt beteiligt, das entspricht 66% der Betriebe. Insgesamt 9,5% der bewirtschafteten Flächen (oder 7000 ha LN) werden als Biodiversitätsförderflächen bewirtschaftet;
- > Massnahmen in Zusammenhang mit den Programmen zur Landschaftsqualität, die es ermöglichen, in der Landwirtschaftszone für die Biodiversität förderliche Lebensinseln zu schaffen (Errichten von Grasstreifen, Pflanzen von strukturierten blühenden Hecken, Anbau von Mischkulturen oder farbigblühenden Hauptkulturen,

¹ Eingereicht und begründet am 28.02.2019, TGR S. 507.

² Akademien der Wissenschaften Schweiz, Faktenblatt «Insektenschwund in der Schweiz und mögliche Folgen für Gesellschaft und Wirtschaft».

Anlegen von Magerwiesen durch Heugrassaat, Anlegen von Steinhaufen);

- > Der kantonale Aktionsplan Pflanzenschutzmittel, der unter Massnahme 6.3.2.5 vorsieht, die Auswirkungen der Pflanzenschutzmittel auf die Nichtzielinsekten zu prüfen und die potenziellen Risiken zu reduzieren;
- > Die technischen Massnahmen zur Emissionsminderung von Ammoniak: Techniken für das Ausbringen von Hofdünger, Abdecken neuer Güllegruben und Silos, stickstoffarme Futtermittel, Gebäudetechnik beim Stallbau (rascher Harnabfluss, Abluftreiniger, Beschattung);
- > Die Projekte zur Offenlegung und Revitalisierung der Gewässer: rund 250 Kilometer Gewässer werden gemäss der strategischen Planung der Revitalisierung der freiburgischen Gewässer in den nächsten 80 Jahren revitalisiert;
- > Mehrere Informationskampagnen, die vom Amt für Umwelt lanciert und geleitet werden, um die Bevölkerung für diese Problematik zu sensibilisieren und über die kleinen Gesten zu informieren, die zum Erhalt unserer Umwelt und letztendlich zum Artenschutz beitragen.

Die aktuellen Kenntnisse über die Verbreitung der Insekten im Kanton sind sehr lückenhaft. Gestützt auf die Antwort auf die Anfrage Nicolas Pasquier 2019-CE-1 hat sich der Staatsrat dazu verpflichtet, im Rahmen der Ausarbeitung einer kantonalen Strategie für die Biodiversität die Kenntnisse über die Arten zu verbessern, die als Bio-Indikatoren für die Qualität der Lebensräume und Landschaften gelten. Angesichts des Aufwands, der damit einhergehen würde, wird die Erstellung einer umfassenden und quantitativen Bestandaufnahme der Insekten im Kanton nicht als sinnvoll erachtet.

Die in der Antwort des Staatsrats auf die oben genannte Anfrage Nicolas Pasquier erwähnte kantonale Strategie für die Biodiversität sieht zudem vor, die wichtigsten Bedrohungen für die Artenvielfalt im Kanton Freiburg zu identifizieren und die Massnahmen und Instrumente zur Bewahrung der Biodiversität festzulegen. Der Insektenschwund wird bei diesen Überlegungen selbstverständlich auch berücksichtigt.

Aus diesem Grund beantragt der Staatsrat, dieses Postulat erheblich zu erklären, wobei er schon jetzt darauf hinweist, dass er ihm im Rahmen der kantonalen Strategie für die Biodiversität Folge geben wird. Diese Dokumente sollten Mitte 2021 vorliegen.

Den 14. Oktober 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3097ff.

Postulat 2019-GC-47 Bernadette Mäder-Brühlhart/Markus Bapst Santé mentale des adolescents germanophones¹

Réponse du Conseil d'Etat

Les député-e-s Bernadette Mäder-Brühlhart et Markus Bapst demandent l'établissement d'un rapport décrivant entre autres les traitements dispensés dans le nouveau centre stationnaire de Villars-sur-Glâne. Le Conseil d'Etat tient à relever que l'ouverture du Centre germanophone du Réseau fribourgeois de santé mentale sur le site de Villars-sur-Glâne en avril 2017 a marqué une étape importante pour la prise en charge psychiatrique de la population germanophone du canton. Dans un premier temps, ce sont un centre de consultations ambulatoires et une clinique de jour de 17 places pour des patient-e-s germanophones qui ont été ouverts.

Cette offre sera complétée en avril 2020 avec le transfert depuis le site de Marsens de 20 lits hospitaliers germanophones, ainsi qu'avec l'ouverture de 10 lits supplémentaires. Une extension de 10 lits en sus sera possible selon les besoins. L'offre du Centre germanophone s'adresse toutefois à des patient-e-s adultes et personnes âgées.

Le Conseil d'Etat est sensible aux questions soulevées par les député-e-s Bernadette Mäder-Brühlhart et Markus Bapst et souligne l'importance d'une prise en charge psychiatrique adéquate des adolescent-e-s fribourgeois-e-s germanophones. Via la planification hospitalière, il met tout en œuvre pour assurer cette prise en charge par une offre interne au canton et par l'accessibilité à l'offre extracantonale.

Par ailleurs, une analyse des flux de jeunes patient-e-s fribourgeois-e-s souffrant de troubles du comportement alimentaire (TCA) vers les hôpitaux bernois (nombre, délais d'attente, etc.) est en cours. Elle permettra de déterminer si des conventions doivent être envisagées avec les établissements bernois et, cas échéant, si celles-ci doivent être mises en œuvre avant la prochaine planification hospitalière.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre en compte le présent postulat.

Le 14 octobre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3066ss.

—

¹ Déposé et développé le 28.03.2019, BGC p. 1081.

Postulat 2019-GC-47 Bernadette Mäder-Brühlhart/Markus Bapst Psychische Gesundheit deutschsprachiger Jugendlicher¹

Antwort des Staatsrats

Grossrätin Bernadette Mäder-Brühlhart und Grossrat Markus Bapst fordern einen Bericht, der unter anderem die im neuen stationären Zentrum in Villars-sur-Glâne durchgeführten Behandlungen beschreibt. Der Staatsrat verweist darauf, dass die Eröffnung des deutschsprachigen Zentrums des Freiburger Netzwerks für psychische Gesundheit am Standort Villars-sur-Glâne im April 2017 eine wichtige Etappe für die psychiatrische Betreuung der deutschsprachigen Bevölkerung des Kantons darstellt. Zunächst wurden ein ambulantes Beratungszentrum und eine Tagesklinik mit 17 Plätzen für deutschsprachige Patientinnen und Patienten eröffnet.

Dieses Angebot wird im April 2020 mit der Verlegung von 20 deutschsprachigen Spitalbetten aus Marsens ergänzt, sowie mit der Einrichtung von 10 zusätzlichen Betten. Eine zusätzliche Erweiterung um 10 Betten ist nach Bedarf möglich. Das Angebot des deutschsprachigen Zentrums richtet sich jedoch an erwachsene und ältere Personen.

Der Staatsrat ist für die von Grossrätin Bernadette Mäder-Brühlhart und von Grossrat Markus Bapst gestellten Fragen sensibilisiert und unterstreicht die Wichtigkeit einer angemessenen psychiatrischen Betreuung der deutschsprachigen Freiburger Jugendlichen. Mit der Spitalplanung setzt er alles daran, diese Betreuung mit einem kantonsinternen Angebot sowie mit dem Zugang zum ausserkantonalen Angebot sicherzustellen.

Zudem läuft zurzeit eine Analyse der Patientenströme der Freiburger Jugendlichen, die an Essstörungen leiden, zu Berner Spitalern (Anzahl, Wartezeiten usw.). Nach ihrer Fertigstellung wird es möglich sein, festzulegen, ob mit Berner Anstalten Vereinbarungen in Betracht gezogen werden müssen und ob diese vor der nächsten Spitalplanung abzuschliessen sind.

Aufgrund dieser Erwägungen beantragt der Staatsrat dem Grossen Rat, dieses Postulat erheblich zu erklären.

Den 14. Oktober 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3066ff.

Motion 2019-GC-49 David Bonny/ Erika Schnyder Protéger la biodiversité du canton de Fribourg²

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a récemment eu l'occasion de se prononcer sur l'importance qu'il accorde à la préservation de la biodiversité dans sa réponse à la question Nicolas Pasquier 2019-CE-1. A cette occasion, il a mis en évidence les efforts déjà accomplis par le canton dans ce domaine ainsi que les actions futures, notamment **l'élaboration d'une Stratégie cantonale pour la biodiversité** qui devra permettre de «mettre en évidence non seulement les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le canton, mais également les mesures et les outils nécessaires à son maintien voire sa promotion à long terme».

Pour rappel, la protection des espèces indigènes et de leurs biotopes ainsi que la promotion de la biodiversité représentent un des objectifs de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (art. 1 al. 2 LPNat). Dans le message du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de loi sur la protection de la nature et du paysage (*message no 274*), on souligne l'importance de la protection de la nature comme composante essentielle de la conservation de la biodiversité.

Par ailleurs, le canton travaille actuellement à l'élaboration d'un Plan climat. Dans le cadre de ce projet, les risques potentiels pour la biodiversité en lien avec les changements climatiques seront identifiés et des mesures pour accompagner la mutation de la biodiversité et accroître la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques seront étudiées et proposées.

Enfin, le canton est en train de finaliser sa nouvelle Stratégie de développement durable. Cohérente avec les objectifs et la logique de l'Agenda 2030 en faveur du développement durable, cette stratégie contient des mesures visant spécifiquement le renforcement de la préservation et de la promotion de la biodiversité, notamment en milieu urbain. La stratégie de développement durable propose aussi des mesures permettant d'appréhender la question de la biodiversité de manière transversale, notamment au niveau des réflexions en faveur d'une agriculture durable, des activités en lien avec la cohésion sociale, de la valorisation du travail bénévole ou du développement d'écoparcs et d'écoquartiers.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime qu'à l'heure actuelle, il est nécessaire d'agir en établissant une stratégie cohérente en matière de protection de la biodiversité, et de mettre en œuvre ensuite les mesures qui y seront préconisées. Ces réflexions débiteront cet automne et seront pilotées par

¹ Eingereicht und begründet am 28.03.2019, TGR S. 1081.

² Déposée et développée le 29.03.2019, BGC p. 1083.

le Service des forêts et de la nature. Elles permettront, entre autres, de mettre en évidence si des éventuelles bases légales doivent être modifiées ou créées pour atteindre les buts définis dans le domaine de la biodiversité. Sans ces réflexions préalables, une révision légale, dont la teneur n'est d'ailleurs pas précisée par les motionnaires, serait ainsi prématurée et contre-productive.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion pour se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie cantonale pour la biodiversité. Dans ce cadre, la pertinence et la nécessité d'adapter les bases légales sera évaluée.

Le 8 octobre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3089ss.

Motion 2019-GC-49 David Bonny/ Erika Schnyder Die Biodiversität im Kanton Freiburg schützen¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat hatte bereits vor Kurzem Gelegenheit, sich in seiner Antwort auf die Anfrage Nicolas Pasquier 2019-CE-1 zur Bedeutung, die er der Erhaltung der Biodiversität beimisst, zu äussern. Er wies auf die Bemühungen hin, die der Staat in diesem Bereich bereits unternommen hat, wie auch auf zukünftige Massnahmen, namentlich **die Ausarbeitung einer kantonalen Strategie für die Biodiversität**, die es ermöglichen soll, «nicht nur die wichtigsten Bedrohungen für die Artenvielfalt im Kanton, sondern auch die Massnahmen und Instrumente zur Bewahrung und Förderung der Biodiversität» festzulegen.

Zur Erinnerung, der Schutz der einheimischen Arten und ihrer natürlichen Lebensräume sowie die Förderung der Biodiversität stellen eines der Ziele des kantonalen Gesetzes über den Natur- und Landschaftsschutz dar (Art. 1 Abs. 2 NatG). In der Botschaft des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Gesetzes über den Natur- und Landschaftsschutz (*Botschaft Nr. 274*) wird die Bedeutung des Naturschutzes für die Erhaltung der Biodiversität betont.

Der Kanton ist gegenwärtig dabei, einen Klimaplan auszuarbeiten. Im Rahmen dieses Projekts werden die potenziellen Risiken für die Biodiversität in Zusammenhang mit den klimatischen Veränderungen aufgefunden gemacht und es werden Massnahmen geprüft und vorgeschlagen werden, um diese Veränderungen der Biodiversität zu begleiten und die Widerstandsfähigkeit der Ökosysteme angesichts des Klimawandels zu steigern.

Der Kanton bringt derzeit seine neue Strategie Nachhaltige Entwicklung zum Abschluss. In Übereinstimmung mit den Zielen und der Logik der Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung enthält diese Strategie Massnahmen, die insbesondere der Erhaltung und Förderung der Biodiversität, namentlich im urbanen Gebiet, dienen sollen. Die Strategie Nachhaltige Entwicklung schlägt auch Massnahmen vor, die es ermöglichen sollen, die Problematik der Biodiversität transversal anzugehen, unter anderem mit Überlegungen zugunsten einer nachhaltigen Landwirtschaft, von Aktivitäten für den sozialen Zusammenhalt, der Aufwertung von Freiwilligenarbeit oder der Entwicklung von Ökoparks und Ökoquartieren.

Aus diesen Gründen ist der Staatsrat der Ansicht, dass Handlungsbedarf besteht. Es muss eine kohärente Strategie zum Schutz der Biodiversität ausgearbeitet und die darin empfohlenen Massnahmen müssen umgesetzt werden. Diese Arbeiten werden in diesem Herbst unter der Leitung des Amts für Wald und Natur in Angriff genommen. Sie werden unter anderem aufzeigen, ob gegebenenfalls gesetzliche Grundlagen geändert oder neue geschaffen werden müssen, damit die Ziele im Bereich der biologischen Vielfalt erreicht werden. Ohne vorgängige Auseinandersetzung mit der Thematik wäre eine Gesetzesrevision, deren Wortlaut von den Motionären im Übrigen nicht präzisiert wurde, verfrüht und kontraproduktiv.

Der Staatsrat beantragt daher, die Motion abzulehnen, um sich auf die Ausarbeitung einer kantonalen Strategie für die Biodiversität zu konzentrieren. In diesem Rahmen wird beurteilt werden, ob es sachdienlich und nötig ist, die gesetzlichen Grundlagen anzupassen.

Den 8. Oktober 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3089ff.

Motion 2019-GC-64 Ruedi Schläfli Utilisation de produits de proximité lors de manifestations dans le canton de Fribourg²

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat estime également qu'un approvisionnement local et des circuits courts contribuent résolument aux trois dimensions du développement durable et pourraient constituer une réponse aux défis du changement climatique. La promotion d'un approvisionnement régional, les exigences

¹ Eingereicht und begründet am 29.03.2019, TGR S. 1083.

² Déposée le 06.05.2019, BGC p. 1084; développée le 08.05.2019, BGC p. 1084.

écologiques et les exigences en matière de commerce équitable s'inscrivent dans la Stratégie de développement durable.

La promotion des produits du terroir fribourgeois constitue un instrument cantonal crucial en matière de commercialisation de la production alimentaire, ainsi qu'une garantie de valeur ajoutée pour tous les acteurs impliqués. Le canton investit annuellement 2,1 millions dans la promotion des ventes et la promotion des produits. Une sélection de mesures cantonales dans le domaine de la production agricole et des filières, selon le Rapport agricole 2019, est détaillée ci-après:

- > Promouvoir les produits du terroir fribourgeois et de proximité en collaboration avec «Terroir Fribourg» via la certification et la communication.
- > Promouvoir les produits durables et de proximité dans la restauration collective via des cours de formation continue pour les restaurateurs, la certification des restaurants et l'intégration de critères dans les procédures d'appel d'offre.
- > Soutenir par la recherche, le conseil et l'analyse, les choix stratégiques des filières.
- > Aider les filières à obtenir pour leurs produits des labels ou des appellations à forte valeur ajoutée tels qu'AOP/IGP.
- > Garantir le contrôle et la certification en collaboration avec d'autres partenaires.
- > Promouvoir les produits du terroir et les traditions alimentaires comme vecteurs de l'offre touristique fribourgeoise.
- > Encourager dès la phase initiale les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l'innovation, notamment par le Prix de l'innovation agricole, mais aussi au travers de la stratégie agroalimentaire du Conseil d'Etat.

La création d'un terreau propice à l'innovation constitue un instrument cantonal efficace pour soutenir la compétitivité des filières agroalimentaires fribourgeoises. L'innovation doit permettre à ce secteur d'être plus performant, de trouver de nouveaux marchés et de répondre aux besoins comme aux exigences des consommateurs. Néanmoins, cet engagement ainsi que les moyens mis en œuvre ne peuvent être que subsidiaires des activités du secteur; ils se doivent d'être efficaces et efficaces. Parallèlement, le Conseil d'Etat estime que cette motion soulève de nombreuses questions délicates et révèle des tensions.

Les prescriptions contraignantes ne remportent pas la majorité. Visant des buts semblables, la motion Romain Castella/Ruedi Schläfli 2014-GC-31 exigeait déjà d'inscrire dans la loi ou d'éditer des règlements d'applications afin de promouvoir et garantir une part substantielle de produits locaux dans l'offre de la restauration collective. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait fait part de ses doutes quant à des prescriptions contraignantes. Restreindre l'accès aux marchés de la restauration collective publique fribourgeoise par une loi lui semblait contradictoire. Par conséquent le Grand Conseil a accepté la réponse du Conseil d'Etat à la motion Castella/Schläfli proposant une stratégie incitative qui trouve sa base

dans les nouvelles dispositions de la loi sur l'agriculture (art. 23, al. 1, let. e et f).

Coûts d'exécution importants. Accepter la motion impliquerait des coûts supplémentaires pour les organisateurs de telles manifestations. Pour toutes les manifestations soumises à autorisation, déjà nombreuses actuellement, les préfectures se verraient également contraintes de fixer des conditions pour lesquelles les organisateurs devraient fournir les justificatifs correspondants, justificatifs qui seraient alors contrôlés par les préfectures, qui émettraient des sanctions en cas de non-respect. Les organisateurs ne fournissant bien souvent pas eux-mêmes l'offre de restauration, l'application concrète de ces mesures soulève des questions. Vers qui faudrait-il par exemple se retourner si les conditions ne sont pas respectées, mais que les organisateurs (souvent temporaires) n'existent plus?

Formulation imprécise. La motion laisse planer le doute quant à la définition exacte de la production locale fribourgeoise ou suisse. Des produits issus d'une autre région suisse constituent-ils également des produits locaux? Ou s'agit-il uniquement de produits locaux certifiés comme tels? Inversement, la question se pose de savoir si des produits provenant du canton de Fribourg, mais n'étant pas des spécialités régionales (p. ex. céréales) constituent aussi des produits locaux? Les produits étrangers seraient-ils systématiquement interdits, ou y aurait-il des exceptions, p. ex. dans le cadre de manifestations spécifiques présentant des spécialités régionales étrangères?

Conséquences financières indéterminées. La motion prévoit d'assurer ces mesures au moyen de «subventions ad hoc». En fonction du type de manifestation, le canton de Fribourg pourrait être contraint d'engager des sommes importantes, notamment pour couvrir l'ensemble des surcoûts éventuels. Le fait que les contribuables fribourgeois subventionneraient des fournisseurs d'autres cantons serait en outre gênant sur le plan politique. Le calcul de ces surcoûts serait par ailleurs très compliqué, puisqu'il s'agirait de déterminer à qui reviendrait cette tâche et qui serait responsable du versement des subventions. Des services et infrastructures correspondants devraient en outre être mis sur pied, avec l'impact budgétaire qui en découle.

Atteinte majeure à la liberté du commerce et de l'industrie. Cette motion entrave considérablement la liberté du commerce et de l'industrie, aussi appelée liberté économique. Cette dernière constitue un droit de l'homme garantissant le libre choix de la profession et de l'activité professionnelle, ainsi que le droit des entreprises à prendre des décisions commerciales sans restriction découlant de réglementations gouvernementales. Droit fondamental à part entière dont bénéficient tant les citoyens suisses que les étrangers titulaires d'un permis de séjour, la liberté économique est une particularité suisse étroitement liée à la liberté d'établissement, la garantie de la

propriété et, d'une manière générale, à l'économie de marché¹. Il ne peut y être dérogé que dans des cas particuliers et justifiés². Le Conseil d'Etat estime que ces motifs ne sont pas réunis.

Conclusion

Le Conseil d'Etat recommande de rejeter la présente motion en raison du surcoût important, de la terminologie imprécise, de la charge administrative supplémentaire pour l'administration et les organisateurs, ainsi que de l'atteinte majeure à la liberté du commerce et de l'industrie.

Le 8 octobre 2019

> Retrait p. 3093.

Motion 2019-GC-64 Ruedi Schläfli Verwendung von regionalen Produkten an Anlässen im Kanton Freiburg³

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat ist ebenfalls der Ansicht, dass eine lokale Versorgung und kurze Transportwege wesentlich zu den drei Zieldimensionen der nachhaltigen Entwicklung beitragen und eine Antwort auf die Herausforderungen des Klimawandels sein können. Die Versorgung aus der Region zu fördern, ökologische Anforderungen sowie Anforderungen an einen fairen Handel zu erfüllen, ist Teil der Strategie Nachhaltige Entwicklung.

Die Förderung der Freiburger Terroir-Produkte ist ein entscheidendes kantonales Instrument für die Vermarktung der Lebensmittelproduktion und die Garantie für einen Mehrwert für alle Akteure. Der Kanton investiert jährlich 2,1 Millionen in die Absatzförderung und die Förderung von Produkten. Nachfolgend sind ausgewählte kantonale Massnahmen im Bereich landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten gem. Landwirtschaftsbericht 2019 aufgeführt:

- > Förderung der Freiburger Terroir-Produkte und der Produkte aus der Region in Zusammenarbeit mit Terroir Freiburg mittels Zertifizierung und Kommunikation
- > Förderung der Verwendung von nachhaltigen Produkten aus der Region in der Gemeinschaftsgastronomie über die Weiterbildung von Restaurantbetreibern, die Zertifizierung von Restaurants sowie Kriterien in den Ausschreibungsverfahren
- > Unterstützung der strategischen Entscheidungen in den Wertschöpfungsketten durch Forschung, Beratung und Analyse
- > Den Wertschöpfungsketten dabei helfen, für ihre Produkte Labels oder Bezeichnungen mit hoher Wertschöpfung wie AOP/IGP zu erhalten
- > Die Kontrolle und die Zertifizierung in Zusammenarbeit mit anderen Partnern gewährleisten
- > Terroir-Produkte und kulinarische Traditionen als Motoren für das touristische Angebot des Kantons fördern
- > Wegweisende und innovative Projekte schon ab der Startphase fördern. Innovation, namentlich durch den landwirtschaftlichen Innovationspreis, aber auch mit der Strategie des Staatsrats im Lebensmittelsektor fördern.

Die Schaffung eines günstigen Nährbodens für Innovationen ist ein effizientes Instrument, um die Wettbewerbsfähigkeit der freiburgischen Lebensmittelketten zu stärken. Die Innovation muss es diesem Sektor ermöglichen, leistungsfähiger zu werden, neue Märkte zu finden und die Bedürfnisse und Anforderungen der Konsumentinnen und Konsumenten zu erfüllen. Dieses Engagement und die eingesetzten Mittel können jedoch immer nur subsidiär zu den Aktivitäten des Sektors erfolgen und müssen effizient und effektiv sein. Er hält gleichzeitig fest, dass die Absicht der Motion mehrere heikle Fragen aufwirft und Spannungsfelder aufzeigt.

Zwingende Vorgaben sind nicht mehrheitsfähig. Bereits die in eine ähnliche Richtung zielende Motion Romain Castella/Ruedi Schläfli 2014-GC-31 verlangte, dass die Förderung und die Gewährleistung eines wesentlichen Anteils an Produkten aus der Region im Angebot der Gemeinschaftsgastronomie gesetzlich verankert oder entsprechende Vollzugsreglemente erlassen werden. Damals brachte der Staatsrat in der Antwort auf die Motion seine Zweifel betreffend zwingender Vorgaben zum Ausdruck. Den Zugang der kantonalen öffentlichen Gemeinschaftsgastronomie zu den Märkten durch ein Gesetz zu beschränken, schien ihm widersprüchlich. Folglich akzeptierte der Grosse Rat die Antwort des Staatsrats auf die Motion Castella/Schläfli, welche eine Anreiz-Strategie vorsieht, die mit den neuen Bestimmungen des Landwirtschaftsgesetzes (Art. 23 Abs. 1 Bst. e) und f)) umgesetzt wird.

Grosser Vollzugsaufwand. Mit der Annahme der Motion würde ein Mehraufwand auf die Veranstalter zukommen. Für die bereits heute zahlreichen bewilligungspflichtigen Anlässe müssten durch die Oberämter auch entsprechende Auflagen erlassen, durch die Veranstalter die entsprechenden

¹ Art. 31³³

¹ La liberté du commerce et de l'industrie est garantie sur tout le territoire de la Confédération, sous réserve des dispositions restrictives de la constitution et de la législation qui en découle.

² Art. 31^{bis 34}

² Tout en sauvegardant les intérêts généraux de l'économie nationale, la Confédération peut édicter des prescriptions sur l'exercice du commerce et de l'industrie et prendre des mesures en faveur de certaines branches économiques ou professions. Elle doit, sous réserve de l'alinéa 3, respecter le principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

³ Lorsque l'intérêt général le justifie, la Confédération a le droit, en dérogeant, s'il le faut, au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, d'édicter des dispositions.

³ Eingereicht am 06.05.2019, TGR S. 1084; begründet am 08.05.2019, TGR S. 1084.

Nachweise erbracht und diese wiederum durch die Oberämter kontrolliert und bei Nichteinhaltung sanktioniert werden. Da die Veranstalter häufig nicht selber der Anbieter von Vermittlungsmöglichkeiten sind, stellen sich im konkreten Vollzug Fragen. Auf wen müsste beispielsweise Regress genommen werden, falls die Bedingungen nicht eingehalten werden und die (oft temporären) Veranstalter nicht mehr existieren?

Unklarer Begriff. Die Motion lässt offen, was genau mit regionaler Produktion aus dem Kanton Freiburg oder der Schweiz gemeint ist. Gelten beispielsweise Produkte, welche aus einer anderen Region der Schweiz stammen, ebenfalls als regionale Produkte? Oder nur solche, welche als regionale Produkte zertifiziert sind? Umgekehrt stellt sich die Frage, ob Produkte, welche aus dem Kanton Freiburg stammen, aber nicht regionale Spezialitäten sind (z.B. Getreide) ebenfalls als regionale Produkte gelten. Wären ausländische Produkte in jedem Fall verboten oder würde es Ausnahmen z.B. bei speziellen Anlässen mit ausländischen regionalen Spezialitäten geben?

Finanzieller Aufwand in unbekannter Höhe. Der Motion soll mit «entsprechenden Subventionen» sichergestellt werden. Je nach Ausgestaltung könnten Verpflichtungen in beträchtlicher Höhe auf den Kanton Freiburg zukommen, beispielsweise falls sämtliche Mehrkosten abgedeckt würden. Staatspolitisch störend wäre zudem, dass der Freiburger Steuerzahler ausserkantonale Anbieter subventionieren würde. Die Berechnung dieser Mehrkosten wäre zudem sehr aufwändig. Es müsste geregelt werden, wer diese Mehrkosten berechnen würde bzw. wer für die Auszahlung der Subventionen zuständig wäre. Dazu müssten entsprechende Stellen und Infrastrukturen mit entsprechender Kostenfolge geschaffen werden.

Massiver Eingriff in die Handels- und Gewerbefreiheit. Die Motion greift sehr stark in die Handels- und Gewerbefreiheit ein. Diese, auch Wirtschaftsfreiheit genannt, ist das Menschenrecht der freien Berufswahl und -ausübung sowie das Unternehmensrecht, geschäftliche Entscheide ohne Einschränkung durch staatliche Vorschriften selbst zu treffen. Als eigenständiges, formuliertes Grundrecht, das sowohl Schweizer Bürgern wie auch niedergelassenen Ausländern zukommt, stellt sie eine schweizerische Besonderheit dar und steht in engem Zusammenhang mit der Niederlassungsfreiheit und der Garantie des Eigentums sowie generell einer marktwirtschaftlichen Grundordnung¹. Davon darf nur in wichtigen und begründeten Fällen abgewichen werden². Diese Gründe liegen nach Auffassung des Staatsrats nicht vor.

¹ Art. 31³³

¹ Die Handels- und Gewerbefreiheit ist im ganzen Umfange der Eidgenossenschaft gewährleistet, soweit sie nicht durch die Bundesverfassung und die auf ihr beruhende Gesetzgebung eingeschränkt ist.

² Art. 31^{bis}³⁴

² Unter Wahrung der allgemeinen Interessen der schweizerischen Gesamtwirtschaft kann der Bund Vorschriften erlassen über die Ausübung von Handel und Gewerben und Massnahmen treffen zur Förderung einzelner Wirtschaftszweige

Fazit

Der Staatsrat empfiehlt, die vorliegende Motion infolge des grossen Mehraufwandes, der unklaren Begrifflichkeit, des zusätzlichen administrativen Aufwandes für die Verwaltung und die Organisatoren sowie des massiven Eingriffes in die Handels- und Gewerbefreiheit abzulehnen.

Den 8. Oktober 2019

> Rückzug S. 3093.

Postulat 2019-GC-69 Antoinette de Weck/ Markus Bapst Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer³

Réponse du Conseil d'Etat

Comme les auteurs du postulat le relèvent, la qualité des écosystèmes est un élément essentiel pour le maintien de la biodiversité. Par ailleurs, la politique cantonale actuelle en matière de protection des espèces et de maintien de la biodiversité passe avant tout par la gestion, la revitalisation et la création de biotopes.

Dans sa réponse à la question Nicolas Pasquier concernant l'état de la biodiversité dans le canton de Fribourg (2019-CE-1), ainsi que dans sa réponse à la motion David Bonny et Erika Schnyder concernant la protection de la biodiversité du canton de Fribourg (2019-GC-49), le Conseil d'Etat a récemment mis en évidence les efforts déjà accomplis par le canton dans ce domaine mais aussi les lacunes et les actions futures qu'il entend mettre en œuvre pour parvenir à enrayer le déclin de la biodiversité. Parmi ces actions, **l'élaboration d'une stratégie cantonale pour la biodiversité** représente sûrement l'élément essentiel qui permettra de définir les objectifs et les orientations des différentes politiques sectorielles qui ont une influence sur la biodiversité et d'en fixer les priorités.

Les problématiques soulevées dans le cadre du présent postulat, à savoir l'établissement d'un état des lieux sur la qualité des écosystèmes ainsi que la proposition de mesures pour enrayer la perte de la biodiversité et garantir des écosystèmes riches et variés, seront traitées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Les premières réflexions concernant cette stratégie débiteront

oder Berufe. Er ist dabei, unter Vorbehalt von Absatz 3, an den Grundsatz der Handels- und Gewerbefreiheit gebunden.

³ Wenn das Gesamtinteresse es rechtfertigt, ist der Bund befugt, nötigenfalls in Abweichung von der Handels- und Gewerbefreiheit, Vorschriften zu erlassen. ³
Déposé et développé le 21.05.2019, BGC p. 1087.

au courant de l'automne et seront pilotées par le Service des forêts et de la nature.

Pour cette raison, le Conseil d'Etat propose d'accepter le présent postulat, tout en relevant d'ores et déjà qu'il y donnera suite dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité. Ces documents devraient être finalisés au milieu de l'année 2021.

Le 8 octobre 2019

- > Le débat et le vote relatifs à la prise en considération de cet instrument se trouvent aux pages 3094ss.

—

Postulat 2019-GC-69 Antoinette de Weck/ Markus Bapst Studie über die Qualität der Ökosysteme im Kanton Freiburg und die Massnahmen zu ihrer Verbesserung¹

Antwort des Staatsrats

Die Verfasser des Postulats weisen zu Recht darauf hin, dass die Qualität der Ökosysteme ein wesentliches Element für die Erhaltung der Biodiversität ist. Die kantonale Politik im Bereich Artenschutz und Aufrechterhaltung der Artenvielfalt erfolgt gegenwärtig im Übrigen vor allem durch das Management, die Revitalisierung und Schaffung von Biotopen.

In seiner Antwort auf die Anfrage Nicolas Pasquier zum Zustand der Biodiversität im Kanton Freiburg (2019-CE-1) sowie in seiner Antwort auf die Motion David Bonny und Erika Schnyder über den Schutz der Biodiversität im Kanton Freiburg (2019-GC-49) hat der Staatsrat kürzlich auf die Bemühungen hingewiesen, die der Staat in diesem Bereich bereits unternommen hat, jedoch auch auf bestehende Lücken sowie zukünftige Massnahmen, die er umzusetzen gedenkt, um dem Rückgang der Biodiversität Einhalt zu gebieten. Im Rahmen dieser Massnahmen ist **die Ausarbeitung einer kantonalen Strategie für die Biodiversität** sicherlich das wichtigste Element. Sie wird es ermöglichen, die Ziele und Ausrichtungen der verschiedenen Sektoralpolitiken, die eine Auswirkung auf die Biodiversität haben, festzulegen und Prioritäten zu setzen.

Die Problemstellungen, die im Rahmen dieses Postulats zur Sprache gebracht werden, wie die Erstellung einer Bestandaufnahme der Qualität der Ökosysteme und von Massnahmen, um den Rückgang der Artenvielfalt zu stoppen und artenreiche und vielfältige Ökosysteme zu gewährleisten, werden bei der Ausarbeitung der kantonalen Strategie für die Biodiversität behandelt werden. Erste Überlegungen zu

dieser Strategie werden unter der Leitung des Amtes für Wald und Natur im Laufe des Herbstes in Angriff genommen.

Aus diesem Grund beantragt der Staatsrat, dieses Postulat erheblich zu erklären, wobei er schon jetzt darauf hinweist, dass er ihm im Rahmen der kantonalen Strategie für die Biodiversität Folge geben wird. Diese Dokumente sollten Mitte 2021 vorliegen.

Den 8. Oktober 2019

- > Abstimmung und Debatte über die Erheblichkeitsklärung dieses Vorstosses finden sich auf den Seiten 3094ff.

¹ Eingereicht und begründet am 21.05.2019, TGR S. 1087.

Dépôts

—

**Mandat 2019-GC-185 Pierre Mauron/
Benoît Piller/Hubert Dafflon/Eric Collomb/
Peter Wüthrich/Sébastien Dorthe/
Stéphane Peiry/Nicolas Kolly/Benoît Rey/
Bruno Marmier**
**Mandat interpartis avec procédure
d'urgence (art. 174 ss LGC): Elections du
10 novembre 2019**

Dépôt

**Ne plus jamais revivre un dimanche d'élections
comme le 10 novembre 2019!**

Tous les partis politiques de ce canton, représentés au Grand Conseil, ainsi que toute la population fribourgeoise, se gênent encore aujourd'hui d'avoir été, le dimanche 10 novembre 2019, la risée de tout un pays alors qu'il suffisait de dépouiller et de donner les résultats concernant l'élection au scrutin majoritaire de trois personnes au Conseil des Etats.

Il est tout à fait envisageable qu'un problème informatique se produise. Par contre, il est absolument inadmissible qu'il n'y ait aucun plan B, aucune alternative, ni aucune procédure à suivre dans un tel cas.

Non seulement les citoyens et les partis politiques sont perdants, mais toute la crédibilité de nos institutions et la confiance que nous leur portons s'en retrouvent ébranlées.

La volonté de la population doit s'exprimer clairement dans les urnes et les résultats corrects doivent être immédiatement vérifiés et donnés. De plus, qu'ont dû vivre ces trois candidats durant ce dimanche, qui, au lieu d'une fête, s'est transformé en un tsunami institutionnel.

Nous exigeons dès lors que la lumière soit faite sur tous les éléments de ce dimanche, non pas seulement sur les problèmes informatiques rencontrés. Concernant ces derniers, nous demandons qu'un audit externe soit réalisé pour déterminer la performance du logiciel utilisé.

A ce sujet, par ce mandat, nous exigeons du Conseil d'Etat des explications immédiates aux questions ci-dessous, ainsi que l'établissement d'une feuille de route nous indiquant clairement quel sera le comportement de la Chancellerie et du Conseil d'Etat en cas de nouveau problème ou souci informatique. De plus, au vu de la gabegie totale constatée ce week-end-là, nous exigeons que ce dossier soit traité en toute priorité.

Nous sollicitons donc par mandat:

- > la description précise de ce qui s'est passé et la liste des directives données par la Chancellerie et le Conseil d'Etat aux personnes responsables en cas de bug informatique ou autre souci technique. A l'avenir, nous demandons qu'un plan B soit instauré, avec confirmation et transmission des résultats par téléphone de chaque commune et tableur au niveau cantonal;
- > des explications claires concernant le pourquoi de l'ignorance, par les Communes elles-mêmes, des résultats obtenus par les candidats dans leurs propres locaux de vote;
- > de savoir pourquoi aucune cérémonie protocolaire n'a été prévue, réunissant les élus et les non-élus dans une telle élection, ainsi que les membres du Conseil d'Etat et la Chancellerie, pour qu'il puisse y avoir ces moments institutionnels importants, à savoir des poignées de mains, des passations de pouvoir, des reconnaissances institutionnelles de la victoire des uns et de la défaite des autres, comme cela se passe dans toute bonne démocratie lors d'une élection, en présence des autorités. A l'avenir, nous demandons que la Chancellerie annonce officiellement les résultats;
- > de savoir pourquoi, en plus de ces problèmes techniques très mal gérés, la communication a été si désastreuse;
- > de savoir pourquoi, durant cette journée électorale prévue depuis des mois, diverses boissons et nourriture n'ont pas été mise à la disposition des personnes réunies à Miséricorde durant plus de 9 heures (12h à 21h15 sic!), ni même des places assises ou des boissons alcoolisées (bières, vin blanc et vin rouge de l'Etat de Fribourg) – il s'agissait pourtant de fêter des élections. Il conviendra aussi d'expliquer pourquoi aucune explication quant à la mauvaise communication n'est survenue.

Vote électronique

Nous demandons également au gouvernement et à la Chancellerie de nous donner des explications claires au sujet du vote électronique, puisque la plupart des Suisses de l'étranger fribourgeois n'ont pas pu participer à ce scrutin, contrairement à bon nombre d'autres cantons suisses. Il n'est pas admissible, dans le canton de Fribourg qui se targue de mettre à son programme de législature le 4.0, d'être incapable, au moins pour les Suisses de l'étranger, de fournir le matériel informatique nécessaire pour que ces derniers puissent voter. Le résultat en est clairement faussé, puisque les Suisses de l'étranger ont pu voter en nombre au 1^{er} tour du Conseil des Etats, mais

ont été dans l'impossibilité de le faire au 2^e tour, compte tenu des délais. Nous mandatos ainsi le Conseil d'Etat pour qu'il mette immédiatement en place ce vote électronique et qu'il nous dise combien d'argent a été investi à perte jusqu'à maintenant dans ce projet qui ne fonctionne toujours pas.

Connaissance par les communes

Nous demandons également que le Conseil d'Etat et la Chancellerie prennent des mesures claires pour que tous les bureaux de vote des Communes puissent connaître le nombre de suffrages attribués à chacun des candidats avant de transmettre leurs résultats à la Chancellerie. La confiance aveugle dans les outils informatiques a montré ses limites et il est absolument impensable que les Communes elles-mêmes n'aient pas connaissance des résultats qu'elles communiquent à la Chancellerie lors d'un tel scrutin. Nous mandatos dès lors le Conseil d'Etat pour qu'il prenne les mesures afin que les Communes puissent bénéficier de ces informations immédiatement à l'issue du scrutin dès les prochaines élections.

Responsabilités

Nous demandons au Conseil d'Etat et à la Chancellerie que les responsabilités soient attribuées, que des explications claires soient données sur tous les manquements constatés et que les responsabilités soient assumées. Nous mandatos également le Conseil d'Etat pour qu'il présente au Grand Conseil une feuille de route claire pour toute prochaine élection cantonale, non seulement sur la manière de procéder en cas de bon fonctionnement informatique, mais également en cas de problèmes informatiques ou tout autre problème technique. Nous mandatos également le Conseil d'Etat pour que le Grand Conseil soit informé rapidement de toutes les mesures prises afin de régler tous les problèmes rencontrés ce dimanche 10 novembre 2019.

Urgence

Compte tenu des réponses et des mesures immédiates qui sont requises, le mandat est assorti de la procédure d'urgence, de manière à être traité sans délai.

Tous les groupes parlementaires dans leur ordre d'importance en nombre de députés, et ordre alphabétique pour PLR/UDC (2 signataires par groupe pour avoir 10 personnes)

PS – PDC – PLR – UDC – VCG

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Requête 2019-GC-186 Pierre Mauron/ Benoît Piller/Hubert Dafflon/Eric Collomb/ Peter Wüthrich/Sébastien Dorthe/ Stéphane Peiry/ Nicolas Kolly/Benoît Rey/Bruno Marmier Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat interpartis 2019-GC-185 (Elections du 10 novembre 2019)

Dépôt et développement

Compte tenu des réponses et des mesures immédiates qui sont requises, le mandat est assorti de la procédure d'urgence, de manière à être traité **sans délai** (art. 174 LGC).

Tous les groupes parlementaires dans leur ordre d'importance en nombre de députés, et ordre alphabétique pour PLR/UDC (2 signataires par groupe pour avoir 10 personnes).

PS – PDC – PLR – UDC – VCG

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-187 Pierre Mauron/ Eric Collomb Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Dépôt et développement

Au vu des résultats de l'élection au Conseil des Etats qui s'est déroulée le 10 novembre 2019 dans le canton de Fribourg, nous avons constaté, d'après les chiffres de la Chancellerie, un nombre important de bulletins nuls: 2328 sur 76 441 bulletins rentrés (3,04%), avec un total de 73 546 bulletins valables. En Valais, et surtout dans le canton de Berne, la proportion de bulletins nuls au 2^e tour du Conseil des Etats est beaucoup plus faible: 554 sur 328 623 bulletins rentrés (0.16%).

Or, il est apparu dans les discussions ultérieures que beaucoup de bulletins de vote ont été déclarés nuls parce qu'ils contenaient notamment, dans la même enveloppe, deux listes différentes contenant chacune un nom.

Cela étant, lorsqu'il y a deux sièges à repourvoir et qu'un électeur manifeste clairement sa volonté d'élire deux personnes en insérant dans l'urne deux listes distinctes contenant chacune un nom, il sied d'admettre que cet électeur s'est valablement exprimé et a attribué un suffrage à chacune des deux personnes dont il a inséré la liste.

Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat de modifier la LEDP et de l'adapter par exemple pour que, lors de toutes les élections majoritaires, le bulletin de vote d'un électeur qui aurait clairement manifesté sa volonté sur deux listes distinctes soit considéré comme valable et non déclaré nul. Le Conseil d'Etat pourrait aussi proposer des solutions adoptées dans d'autres cantons (par exemple: liste avec tous les noms, à cocher, ou liste à remplir à la main).

Le but de cette motion est, dans tous les cas, d'éviter au système majoritaire, lors des prochaines élections, la production de tant de bulletins nuls susceptibles de fausser les résultats lorsqu'ils sont serrés.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

**Mandat 2019-GC-189 Bertrand Morel/
Berset Solange/Sylvia Baiutti/Julia Senti/
Roger Schuwey/Anne Meyer Loetscher/
Dominique Zamofing/Sébastien Dorthe/
Jean-Daniel Schumacher/Paul Herren-
Schick
Obligation d'annonce pour les hébergeurs
commerciaux**

Dépôt et développement

A la suite de la réponse du Conseil d'Etat à la motion «Airbnb: l'opportunité de diversifier l'offre touristique», les auteurs du présent mandat constatent que malgré la législation en vigueur, les moyens de contrôle ne sont pas déployés et que les négociations menées auprès de l'entreprise Airbnb ne concernent que les offres proposées sur cette plateforme, alors que d'autres sont disponibles en ligne, via diverses plateformes.

Une loi incontrôlable étant une loi inutile, les auteurs du présent mandat proposent la réalisation d'un inventaire des logements disponibles en ligne (type Airbnb) dans le canton de Fribourg. Cet inventaire est l'outil nécessaire à l'application de toutes les lois en vigueur dans ce domaine d'activité. Les communes doivent pouvoir le consulter afin de s'assurer que les acteurs sur leur territoire sont bien annoncés.

Le canton de Neuchâtel a réalisé un tel inventaire sans engager de personnel supplémentaire mais en mobilisant un collaborateur à 30–40% durant 2 mois pour identifier 300 annonces Airbnb ou offres similaires. Pour comparaison, le canton de Fribourg en compte actuellement 560 selon les estimations. Ce nombre représente 1424 lits dans le canton, soit 34% de l'offre hôtelière.

Réaliser l'inventaire ce jour présente plusieurs avantages. Il permet notamment d'inventorier tous les hébergeurs avant que ce type d'offres ne progresse et ne devienne trop conséquent.

Une fois l'inventaire établi, l'obligation d'annonce doit faire l'objet d'un ancrage légal, assorti d'un régime d'amendes en cas de fraude.

Parce qu'un marché ne peut fonctionner que si l'égalité de traitement est assurée, tous les acteurs du marché de l'hébergement doivent être soumis aux mêmes règles du jeu.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

**Motion 2019-GC-190 Romain Collaud/
Bertrand Morel
Aspects durables et leurs conséquences
pour les décisions du Grand Conseil**

Dépôt et développement

L'Etat de Fribourg s'est doté il y a quelques années d'un outil nommé Boussole 21 développé par le canton de Vaud.

Ce dernier permet de prendre position notamment sur les aspects durable et environnemental d'un projet de loi ou d'un décret.

Pour les motionnaires, cet aspect doit être analysé plus en amont afin de permettre aux députés de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Sans proposer une motion entièrement rédigée, nous proposons au Conseil d'Etat de modifier la loi sur le Grand Conseil et de prévoir dans cette dernière, à l'instar de l'article 197 al. 1 let e^{bis}, l'obligation pour le Conseil d'Etat de mentionner, dans ses réponses aux motions, postulats et mandats, les conséquences sur le développement durable et les effets financiers de l'objet à traiter.

Le rapport devra être simple mais permettra ainsi aux élus de se positionner sur un sujet en prenant en compte les aspects écologiques et les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Les motionnaires vous remercient par avance du bon accueil que vous réservez à cette motion.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Motion 2019-GC-191 Rose-Marie Rodriguez/Pierre-André Grandgirard Ventilation dans les bâtiments publics

Dépôt

La motion vise à amender l'article 5 al. 3 de la loi cantonale sur l'énergie (ci-après: LEn) et à introduire un nouvel article 5 al. 3^{bis} LEn, de la manière suivante:

³ Toute nouvelle construction et toute rénovation complète d'un bâtiment public doivent satisfaire aux critères énergétiques de labellisation définis par le règlement d'exécution, ou s'y conformer de manière équivalente.

^{3bis} nouveau:

Dans l'examen de l'équivalence aux performances énergétiques prévues par la labellisation et les normes techniques définies par le règlement d'exécution, il sera pleinement tenu compte de l'utilisation du bâtiment par ses occupants, selon une charte d'utilisation.

Développement

L'article 5 de la loi cantonale sur l'énergie (LEn, RSF 770.1) consacre le principe de l'exemplarité des collectivités publiques. En vertu de ce principe, les nouveaux bâtiments de l'Etat et des communes, doivent satisfaire à une labellisation définie par le Conseil d'Etat dans le règlement d'exécution. Ce dernier prévoit que ces bâtiments doivent être labellisés Minergie, ou satisfaire à des «critères» équivalents à Minergie (cf. art. 23 REn, RSF 770.11).

Sur cette base, le Service de l'énergie (ci-après: SEn), impose dans ses préavis une ventilation essentiellement mécanisée pour laquelle l'ouverture des fenêtres n'est possible que de manière marginale. Un système double-flux est recommandé tandis qu'une ventilation simple-flux est possible, pour autant que le renouvellement de l'air soit essentiellement assuré par une mécanisation.

Ces installations de ventilation mécanique ont aussi un impact énergétique, que ce soit en termes d'énergie grise ou de consommation d'énergie d'exploitation. Cela est particulièrement vrai pour les écoles, dont les classes sont occupées une petite partie de la journée mais de manière intensive. Aussi, certains maîtres d'ouvrage proposent de limiter les installations mécaniques de ventilation pour y associer pleinement l'ouverture manuelle des fenêtres par les occupants. Il a pu être démontré qu'une ouverture manuelle régulière des fenêtres, selon une charte d'utilisation, associée à une ventilation mécanique de base, suffit à garantir une qualité de l'air suffisante tout en préservant les performances énergétiques exigées par le label Minergie.

Cependant, le SEn n'accepte pas un tel système qui repose sur l'utilisation active des bâtiments par ses occupants. Il considère que l'équivalence au label Minergie implique le respect des Normes SIA relatives à la qualité de l'air dans les bâtiments et que, selon ces normes, l'utilisation normale des bâtiments ne pourrait pas reposer sur ses occupants. En d'autres termes, la ventilation devrait être pour l'essentiel automatisée et mécanisée.

Les motionnaires ne partagent pas ce point de vue et considèrent que la loi doit préciser l'équivalence au label Minergie de manière à permettre la prise en compte du facteur humain, à condition qu'il existe une charte d'utilisation.

Ce faisant, il sera rappelé de manière incontestée que l'exemplarité imposée à l'Etat et aux communes doit se faire dans le respect des principes généraux de l'activité administrative, à savoir plus particulièrement la marge d'appréciation, l'autonomie communale et le principe de proportionnalité.

En vertu de ces principes, il s'agit de distinguer les objectifs et les moyens d'atteindre ces objectifs. Ce sont les valeurs énergétiques et de qualité de l'air qui sont obligatoires, les maîtres d'ouvrage restant libres de proposer des moyens permettant d'atteindre ces valeurs d'une manière tout aussi efficace que ceux prévus dans les normes techniques. C'est la raison pour laquelle le règlement sur l'énergie, dans sa teneur actuelle (art. 23 REn), consacre le principe d'équivalence qu'il s'agit, par sécurité du droit, d'ancrer dans la loi pour en préciser la teneur et l'application. Ce sera en effet l'occasion de préciser que l'équivalence porte sur les performances et non sur les critères. A noter également que la notion d'équivalence vaut non seulement pour le label Minergie, mais aussi pour le respect des normes SIA, qu'on ne saurait imposer de manière exclusive sans laisser la possibilité de démontrer que les valeurs qu'elles imposent peuvent être atteintes par des moyens alternatifs tout aussi efficaces.

Dans ce contexte d'équivalence, la loi doit aussi préciser que la prise en compte du facteur humain est admissible, c'est-à-dire l'utilisation du bâtiment par ses occupants. La motion précise que la prise en compte est «pleinement» admissible afin d'éviter qu'elle n'ait lieu que de manière marginale.

Pour que le respect de valeurs cibles soit garanti, il est aussi nécessaire de prévoir une charte d'utilisation à laquelle les utilisateurs devront se conformer.

A noter que des spécialistes reconnus des normes de ventilation, à l'instar du Professeur Roulet, président du comité de la Norme SIA 180, ont attesté du bien-fondé d'une approche qui laisse le choix aux utilisateurs de la conception de la ventilation du bâtiment qu'ils occupent. L'Office fédéral de la santé publique va aussi dans ce sens, dès lors qu'il incite les occupants de bâtiments à s'impliquer dans la ventilation. On ne

saurait laisser cette possibilité aux utilisateurs de bâtiments existants et l'en empêcher pour de nouveaux bâtiments.

- > Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.

Questions

Question 2019-CE-187 Adrian Brügger Déductions fiscales pour la garde d'un enfant par des tiers

Question

Les personnes qui placent leur enfant dans une structure d'accueil de jour devraient pouvoir à l'avenir faire supporter une grande partie des frais à l'Etat. Le Conseil fédéral veut en effet que les parents qui exercent une activité professionnelle puissent déduire de leur revenu un montant maximum de 25 000 francs par enfant au lieu des 10 000 francs par enfant actuellement. La Confédération veut également obliger les cantons à accorder une déduction d'au moins 10 000 francs par enfant. A ce jour, les parents peuvent bénéficier d'une déduction par enfant s'élevant à 3000 francs dans certains cantons et jusqu'à 19 000 francs dans d'autres cantons. De nombreux immigrés ayant beaucoup d'enfants se sont établis en Suisse ces dernières années, ce qui entraînera des pertes fiscales élevées. L'octroi de déductions fiscales aussi importantes pour la garde d'enfants par des tiers conduira inévitablement à des augmentations d'impôts (voir les pays scandinaves!). Les familles qui jusqu'à présent s'en sont sorties avec un seul salaire non sans sacrifices certes, mais sans recourir à des structures d'accueil, seraient contraintes de déposer leurs enfants dans une crèche ou une école à horaire continu afin que les deux parents puissent exercer leur activité professionnelle hors du domicile. On semble oublier que la garde des enfants par les familles elles-mêmes profite à la population ainsi qu'à l'économie suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, le travail de prise en charge de ces familles représente plus de 60 milliards de francs par année. La décision du Conseil fédéral est discriminatoire pour les familles qui gardent leurs enfants elles-mêmes et elle désavantage les célibataires et les couples sans enfants.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

1. *Quel est actuellement le montant des déductions fiscales accordées pour la garde d'un enfant par des tiers dans le canton de Fribourg?*
2. *Combien d'enfants sont(-ils) concernés par cette déduction fiscale?*
3. *Y a-t-il des différences entre les déductions fiscales accordées aux familles suisses et celles accordées aux familles sans nationalité suisse?*

4. *Si tel n'est pas le cas, quel est le montant des déductions (pertes fiscales) accordées aux familles de nationalité suisse et celles accordées aux familles étrangères?*
5. *Est-ce que le canton de Fribourg a l'intention de réduire les déductions fiscales cantonales de garde d'enfants par des tiers en raison du relèvement des déductions fiscales fédérales?*
6. *Quelles mesures le canton de Fribourg compte-t-il prendre pour éliminer l'injustice que ce système représente pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants?*

Le 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est actuellement le montant des déductions fiscales accordées pour la garde d'un enfant par des tiers dans le canton de Fribourg?*

La déduction se monte à 6000 francs par enfant. Cette déduction peut être demandée pour chaque enfant qui est âgé de moins de 14 ans et ce pour autant que les frais de garde soient prouvés (art. 34 al. 3 LICD). Au niveau de l'impôt fédéral direct, la déduction est plafonnée à 10 100 francs par enfant et par an (art. 33 al. 3 LIFD).

2. *Combien d'enfants sont(-ils) concernés par cette déduction fiscale?*

La base de données du Service cantonal des contributions (SCC) ne permet pas d'identifier le nombre d'enfants pour lesquels les frais de garde sont déduits, mais uniquement le nombre de chapitres fiscaux pour lesquels une déduction pour frais de garde est admise. Pour la période fiscale 2017, le nombre de chapitres fiscaux ayant une cote d'impôt et faisant valoir une déduction pour frais de garde est de 10 771 pour un montant total déduit de 38 567 500 francs. Ces chapitres fiscaux déclarent 19 669 enfants; cela ne signifie pas pour autant que des frais de garde ont été déduits pour tous ces enfants.

3. *Y a-t-il des différences entre les déductions fiscales accordées aux familles suisses et celles accordées aux familles sans nationalité suisse?*

Il n'y a pas de différence entre les contribuables de nationalité suisse et les contribuables au bénéfice d'un permis d'établissement C. Au demeurant, dans l'hypothèse où la ques-

tion s'entend sous l'angle de l'imposition des sourciers, ces derniers ont la possibilité de demander, au plus tard jusqu'au 30 juin de l'année suivante, une correction de la taxation pour les frais de garde prouvés des enfants de moins de 14 ans, pour un montant maximum de 6000 francs par année et par enfant, en cas d'activités lucratives des deux parents. La base de données du SCC ne permet pas d'identifier le nombre de demandes de correction déposées en raison des frais de garde.

4. *Si tel n'est pas le cas, quel est le montant des déductions (pertes fiscales) accordées aux familles de nationalité suisse et celles accordées aux familles étrangères?*

La base de données du SCC ne contient pas l'information de la nationalité. Parmi tous les contribuables dont la cote d'impôt n'est pas nulle, un montant de 38 567 500 francs est déduit du revenu imposable pour tenir compte des frais de garde des enfants. Cela représente une cote cantonale d'impôt sur le revenu de 4,4 millions de francs.

5. *Est-ce que le canton de Fribourg a l'intention de réduire les déductions fiscales cantonales de garde d'enfants par des tiers en raison du relèvement des déductions fiscales fédérales?*

La déduction des frais de garde a été introduite en tant que déduction générale du revenu dès le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur le dégrèvement des familles avec enfants. Auparavant, une telle déduction était déjà admise en droit fribourgeois comme déduction sociale (art. 36 LICD). En 2011, la déduction a été augmentée de 4500 francs à 6000 francs. Depuis lors, la déduction n'a plus été augmentée. Pour les motifs mentionnés dans la réponse à la question 6, le Conseil d'Etat estime que la déduction pour frais de garde est justifiée juridiquement. Elle est aussi opportune économiquement.

6. *Quelles mesures le canton de Fribourg compte-t-il prendre pour éliminer l'injustice que ce système représente pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants?*

A l'instar de la position soutenue par le Conseil fédéral dans la réponse qu'il a donnée le 15 mai 2019 à l'interpellation Geissbühler 19.3080 Déductions fiscales pour la garde d'un enfant par des tiers, et dont le contenu s'apparente considérablement à la présente question, le Conseil d'Etat est d'avis que les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne subissent pas d'inégalité. Ils doivent certes renoncer à une activité lucrative pendant qu'ils gardent leurs enfants et renoncer ainsi à un revenu d'appoint. Ils n'en ont pas pour autant des frais supplémentaires qui justifieraient un dégrèvement. Il en va autrement du modèle de la famille «moderne», dans laquelle les deux parents exercent une activité lucrative, qui paie quant à elle davantage d'impôts étant donné que les revenus qui en découlent sont imposés. Les frais de garde peuvent être assimilés à des frais d'acquisition du revenu qui doivent

pouvoir en partie être déduits pour rééquilibrer la situation financière entre les deux modèles de famille. La déduction des frais de garde des enfants par des tiers permet de mieux prendre en compte la capacité contributive des parents qui recourent à des structures d'accueil. Cette déduction fiscale est conforme au principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique et permet aux parents de choisir le mode de garde de leurs enfants sans être influencés par les impôts. Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants ne sont pas discriminés fiscalement.

Enfin, compte tenu de l'évolution des schémas de vie et de la réalité économique actuelle, il n'apparaîtrait pas infondé d'encourager, par une incitation fiscale, les deux parents à demeurer sur le marché du travail, au moins à un temps partiel, pour des motifs de sécurité financière, d'adéquation entre la vie professionnelle et la vie privée, d'épanouissement ou encore d'égalité homme-femme.

Le 12 novembre 2019

Anfrage 2019-CE-187 Brügger Adrian Steuerabzüge für Fremdbetreuung

Anfrage

Wer seine Kinder in eine Kindertagesstätte schickt, soll einen grossen Teil der Kosten dem Staat anlasten können. Der Bundesrat will, dass berufstätige Eltern für die Kinderdrittbetreuung nicht wie heute maximal 10 000 Franken, sondern 25 000 Franken pro Kind von den Steuern abziehen können. Weiter will der Bund die Kantone verpflichten, einen Abzug von mindestens 10 000 Franken pro Kind zu gewähren. Heute dürfen die Eltern in manchen Kantonen nur 3000 Franken, in anderen bis zu 19 000 Franken pro Kind abziehen. In den letzten Jahren haben sich in der Schweiz viele kinderreiche Zugewanderte niedergelassen, was zu hohen Steuerausfällen führen wird. Eine Folge dieser massiven Steuerabzüge für die Fremdbetreuung würde zwangsläufig zu Steuererhöhungen führen (siehe skandinavische Länder!). Familien, die bis anhin zwar mit Verzicht, aber ohne Fremdbetreuung und mit nur einem Lohn durchgekommen sind, wären gezwungen, ihre Kinder in eine Kita oder Tagesschule abzugeben, damit beide Elternteile einer ausserhäuslichen Arbeit nachgehen könnten. Dabei wird scheinbar vergessen, dass die Schweizer Bevölkerung und Wirtschaft von Familien, die ihre Kinder selbst betreuen, profitieren. Laut Statistischem Amt leisten sie eine Betreuungsarbeit von über 60 Milliarden Franken pro Jahr. Der Beschluss des Bundesrates ist diskriminierend für Familien, die ihre Kinder selbst betreuen, und benachteiligt Singles und kinderlose Ehepaare.

Der Staatsrat wird um Beantwortung folgender Fragen gebeten:

1. *Wie hoch sind heute im Kanton Freiburg die Steuerabzüge für die Fremdbetreuung pro Kind und gesamthaft?*
2. *Wie viele Kinder profitieren von diesem Steuerabzug?*
3. *Gibt es Unterschiede zwischen Schweizer Familien und Familien ohne Bürgerrecht betreffend die Steuerabzüge?*
4. *Wenn nein, wie hoch sind die Abzüge (Steuerausfälle) von Familien mit Schweizer Nationalität und wie hoch von ausländischen Familien?*
5. *Gedenkt der Kanton Freiburg die kantonalen Steuerabzüge für die Fremdbetreuung wegen der Verdoppelung der Bundessteuerabzüge zu kürzen?*
6. *Was wird der Kanton unternehmen, um die Ungerechtigkeit gegenüber den selbstbetreuenden Eltern zu beheben?*

Den 11. September 2019

Antwort des Staatsrats

1. *Wie hoch sind heute im Kanton Freiburg die Steuerabzüge für die Fremdbetreuung pro Kind und gesamthaft?*

Der Abzug beträgt 6000 Franken pro Kind. Dieser Abzug kann für nachgewiesene Kosten für jedes Kind, das das 14. Alterjahr noch nicht vollendet hat, geltend gemacht werden (Art. 34 Abs. 3 DStG). Für die direkte Bundessteuer beträgt der maximale Abzug 10 000 Franken pro Kind und Jahr (Art. 33 Abs. 3 DBG).

2. *Wie viele Kinder profitieren von diesem Steuerabzug?*

Die Datenbank der Kantonalen Steuerverwaltung (KSTV) enthält keine Informationen zur Anzahl Kinder, für die Drittbetreuungskosten abgezogen werden, sondern nur zur Anzahl Steuerkapitel, für die ein Betreuungskostenabzug gewährt wird. In der Steuerperiode 2017 wurden für 10 771 Steuerkapitel, die einen Steuerbetrag ausweisen, Drittbetreuungskostenabzüge im Gesamtbetrag von 38 567 500 Franken geltend gemacht. Diese Steuerkapitel umfassen 19 669 deklarierte Kinder, was aber nicht heisst, dass für alle diese Kinder ein Betreuungskostenabzug geltend gemacht wurde.

3. *Gibt es Unterschiede zwischen Schweizer Familien und Familien ohne Bürgerrecht betreffend die Steuerabzüge?*

Es gibt keinen Unterschied zwischen den Steuerpflichtigen mit Schweizer Bürgerrecht und Steuerpflichtigen mit einer Niederlassungsbewilligung C. Was die Quellensteuer betreffen würde, so haben die quellensteuerpflichtigen Personen die Möglichkeit, bis 30. Juni des folgenden Jahres eine Korrektur der Veranlagung für nachgewiesene Drittbetreu-

ungskosten von maximal 6000 Franken für die Kinder, die am 31. Dezember weniger als 14 Jahre alt sind, zu verlangen, sofern die Eltern Doppelverdiener sind. Die Datenbank der KSTV lässt keine Schlüsse darüber zu, wie viele Korrekturge-suche wegen der Betreuungskosten eingereicht wurden.

4. *Wenn nein, wie hoch sind die Abzüge (Steuerausfälle) von Familien mit Schweizer Nationalität und wie hoch von ausländischen Familien?*

Die Datenbank der KSTV enthält keine Informationen zur Nationalität. Über alle Steuerpflichtigen gerechnet, deren Steuerbetrag nicht gleich Null ist, wird ein Betrag von insgesamt 38 567 500 Franken für Drittbetreuungskosten vom steuerbaren Einkommen abgezogen. Dies entspricht einem kantonalen Einkommenssteuerbetrag von 4,4 Millionen Franken.

5. *Gedenkt der Kanton Freiburg die kantonalen Steuerabzüge für die Fremdbetreuung wegen der Verdoppelung der Bundessteuerabzüge zu kürzen?*

Der Drittbetreuungskostenabzug wurde per 1. Januar 2011 im Rahmen der Umsetzung des Bundesgesetzes über die steuerliche Entlastung von Familien mit Kindern als allgemeiner Abzug eingeführt. Vorher gab es im Freiburger Steuerrecht bereits einen solchen Abzug in Form eines Sozialabzugs (Art. 36 DStG). 2011 wurde der Abzug von 4500 auf 6000 Franken heraufgesetzt und seither nicht erhöht. Aus den in der Antwort auf die Frage 6 angegebenen Gründen ist der Staatsrat der Auffassung, dass der Abzug für Drittbetreuungskosten rechtlich gerechtfertigt und auch wirtschaftlich sinnvoll ist.

6. *Was wird der Kanton unternehmen, um die Ungerechtigkeit gegenüber den selbstbetreuenden Eltern zu beheben?*

Wie schon der Bundesrat in seiner Stellungnahme vom 15. Mai 2019 zur Interpellation Geissbühler 19.3080 Steuerabzüge für Fremdbetreuung, mit der sich die vorliegende Anfrage inhaltlich weitgehenden deckt, ist der Staatsrat der Auffassung, dass Eltern, die ihre Kinder selber betreuen, nicht benachteiligt werden. Sie müssen zwar auf eine Erwerbstätigkeit und damit auf ein Zusatzeinkommen verzichten, während sie ihre Kinder betreuen, ihnen entstehen aber keine Mehrkosten, die eine Steuererleichterung rechtfertigen würden. Anders sieht es beim «modernen» Familienmodell aus, in dem beide Elternteile erwerbstätig sind und mehr Steuern zahlen, da die erzielten Einkommen besteuert werden. Die Drittbetreuungskosten sind als Gewinnungskosten zu betrachten und müssen teilweise abzugsfähig sein, um das finanzielle Gleichgewicht zwischen den beiden Familienmodellen herzustellen. Mit dem Drittbetreuungskostenabzug lässt sich der Steuerkapazität von Eltern, die Kinderbetreuungseinrichtungen nutzen, besser Rechnung tragen. Dieser Steuerabzug steht in Einklang mit dem Verfassungsgebot der Besteuerung nach der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit

und ermöglicht den Eltern eine von den Steuern unbeeinflusste Wahl der Betreuungsart. Eltern, die ihre Kinder selber betreuen, werden steuerlich nicht benachteiligt.

Angesichts der sich ändernden Lebensgewohnheiten und der wirtschaftlichen Realität erscheint es nicht abwegig, beide Elternteile über steuerliche Anreize zu ermutigen, aus Gründen der finanziellen Sicherheit, der Vereinbarkeit von Beruf und Familie, der persönlichen Entfaltung oder der Gleichstellung der Geschlechter zumindest in Teilzeit im Arbeitsprozess zu bleiben.

Den 12. November 2019

Question 2019-CE-190 Nicolas Kolly Conséquence de la fin de la pénurie de logements dans le canton de Fribourg

Question

Selon l'art. 270 CO, un locataire peut contester son loyer initial, notamment en cas de pénurie de logements. En outre, l'alinéa 2 de l'art. 270 CO prévoit que les cantons peuvent rendre obligatoire l'usage de la formule officielle en cas de pénurie de logements. Cette obligation de la formule officielle est rappelée à l'art. 27 de la loi d'application relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole (LABLF). L'art. 27 al. 4 LABLF précise en outre qu'il revient au Conseil d'Etat de préciser, par voie d'arrêté, la notion de pénurie et fixer les modalités d'application de cet article 27. Sur cette base-là, le Conseil d'Etat a pris l'ordonnance relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole (OBLFNA), qui, à son article 5, précise qu'il y a pénurie de logements au sens de l'art. 27 al. 1 LABLF lorsque le taux de logements vacants dans le canton est inférieur à 1,8% du parc immobilier.

C'est sur cette base que le Conseil d'Etat a pris l'ordonnance concernant l'usage de la formule officielle pour la conclusion d'un nouveau bail à loyer du 26 novembre 2002, en indiquant que vu le taux de logements vacants inférieur à 1,8% du parc immobilier, l'usage de la formule officielle au sens de l'art. 270 al. 2 CO est rendue obligatoire dans tout le canton.

Le 9 septembre dernier, l'Office fédéral de la statistique a publié un communiqué de presse en publiant les nouvelles statistiques de logements vacants au 1^{er} juin 2019. Il ressort de ces statistiques que le taux de vacance de logements dans le canton de Fribourg s'établit à 1,83% au 1^{er} juin 2019, alors qu'il s'établissait encore à 1,521% au 1^{er} juin 2018. En particulier, il y a lieu de constater que ce taux de vacance est particulièrement élevé dans le sud du canton et en particulier à Bulle, où il s'établit à pas moins de 2,96%.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions qui suivent:

1. *Au vu des nouvelles statistiques de l'Office fédéral, le Conseil d'Etat va-t-il prendre acte du fait que le canton de Fribourg ne se trouve plus dans une situation de pénurie de logement?*
2. *Si oui, quelles sont les décisions prises par le Conseil d'Etat suite à cette nouvelle situation?*
3. *En particulier, le Conseil d'Etat va-t-il abolir l'obligation de la formule officielle, étant donné que celle-ci découlait de la situation de pénurie de logements?*
4. *Quelles seront les autres conséquences légales pour les bailleurs et les locataires de la fin de pénurie de logements?*

Le 17 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

1. *Au vu des nouvelles statistiques de l'Office fédéral, le Conseil d'Etat va-t-il prendre acte du fait que le canton de Fribourg ne se trouve plus dans une situation de pénurie de logement?*

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des chiffres relatifs aux taux de logements vacants émis par l'Office fédéral de la statistique en date du 9 septembre 2019 et qui représentent la situation au 1^{er} juin 2019. Ces chiffres révèlent effectivement un taux de logements vacants se fixant, pour le canton de Fribourg, à 1,83%, soit un taux supérieur à 1,8%, taux considéré comme le seuil de pénurie selon la loi d'application relative au bail à loyer et au bail à ferme non agricole (LABLF; RSF 222.3.1) et son ordonnance (art. 5 OBLFNA; RSF 222.3.11).

Le Conseil d'Etat précise néanmoins que le taux de pénurie est un taux moyen qui s'applique globalement et ne tient pas compte des différents segments de marché. Une étude effectuée pour le compte de l'Office fédéral du logement identifie 3 segments de marché, soit les segments supérieurs, moyen et inférieur. Cette étude montre une tension nettement plus forte dans le segment de marché inférieur pour le canton de Fribourg.

Quand bien même le taux global de logement vacant est supérieur à 1,8%, les degrés de tension observés militent pour le maintien de la formule officielle en cas de changements de locataires.

De facto, il semble être trop tôt pour dire qu'il n'y a plus de pénurie dans aucun des segments cités.

2. *Si oui, quelles sont les décisions prises par le Conseil d'Etat suite à cette nouvelle situation?*
3. *En particulier, le Conseil d'Etat va-t-il abolir l'obligation de la formule officielle, étant donné que celle-ci découlait de la situation de pénurie de logements (les réponses aux questions 2 et 3 sont données conjointement)?*

Suite à ce constat, le Conseil d'Etat a analysé les chiffres cantonaux en considérant d'une part les pourcentages agrégés, mais également les pourcentages par communes. Il ressort de ces analyses que 86 des 136 communes que compte le canton, soit 63% d'entre elles, ont un taux de logements vacants inférieur ou égal à 1,8%. Ces communes hébergent 62% de la population résidente permanente. De plus, le pourcentage global est influencé de manière significative par diverses communes, dont l'exemple le plus probant est celui de la commune de Bulle. Cette commune comptabilise 337 logements vacants sur les 2770 recensés sur l'ensemble du canton. Dès lors, si l'on excluait la commune de Bulle du recensement des logements vacants, le taux serait ramené à 1,74% pour l'ensemble du canton.

Parallèlement à ce constat, il ressort que quelques communes ayant un fort taux de logements vacants sont également des communes avec de nombreux *nouveaux* logements vacants (notamment Bulle, Düdingen, Belmont-Broye, Romont). Pour ces nouveaux logements, l'obligation d'information relative à l'ancien loyer ne se justifie pas puisqu'il s'agit justement de logements neufs et qu'il n'existe, par la force des choses, pas de comparaison avec un ancien loyer.

Le Conseil d'Etat ne préconise aucune mesure pour le moment. Il souhaite continuer à examiner plus en détail la situation et attendre les premiers résultats de l'observatoire du logement et immobilier. Un élargissement à d'autres régions du canton permettra de prendre des décisions en matière de logement.

Sur la base des éléments relevés ci-dessus, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'est actuellement pas opportun d'abolir l'obligation de la formule officielle, compte tenu notamment du fait qu'une large majorité des communes du canton se trouve encore en situation de pénurie.

4. *Quelles seront les autres conséquences légales pour les bailleurs et les locataires de la fin de pénurie de logements?*

A l'heure actuelle, la situation actuelle ne présente donc pas de conséquences légales pour les bailleurs et pour les locataires. Le Conseil d'Etat tient par contre à relever la mise en place de l'observatoire du logement et de l'immobilier, dont les travaux pourraient amener d'autres considérations, dont une analyse plus fine des diverses typologies de logements vacants. Sur la base des résultats des travaux de cet observatoire, la question de la conséquence d'un taux de pénurie de

plus de 1,8%, respectivement la pertinence de cet indicateur, pourra être évaluée.

Le 12 novembre 2019

—

Anfrage 2019-CE-190 Nicolas Kolly Ende des Wohnungsmangels und seine Folgen im Kanton Freiburg

Anfrage

Gemäss Artikel 270 OR kann ein Mieter den Anfangsmietzins namentlich bei Wohnungsmangel anfechten. Artikel 270 Abs. 2 OR sieht zudem vor, dass im Falle von Wohnungsmangel die Kantone die Verwendung des offiziellen Formulars obligatorisch erklären können. Die Pflicht zur Verwendung des offiziellen Formulars wird in Artikel 27 des Ausführungsgesetzes über den Mietvertrag und den nichtlandwirtschaftlichen Pachtvertrag (MPVG) in Erinnerung gerufen. Artikel 27 MPVG präzisiert zudem, dass der Staatsrat in einem Beschluss den Begriff des Wohnungsmangels definiert und die Einzelheiten für die Anwendung von Artikel 27 festlegt. Gestützt darauf hat der Staatsrat die Verordnung über den Mietvertrag und den nichtlandwirtschaftlichen Pachtvertrag (MPVV) verabschiedet. Diese präzisiert in Artikel 5, dass Wohnungsmangel nach Artikel 27 Abs. 1 MPVG besteht, wenn der Leerwohnungsbestand im Kanton unter 1,8% des Wohnungsbestands liegt.

Gestützt darauf hat der Staatsrat die Verordnung vom 26. November 2002 über die Verwendung des offiziellen Formulars für neue Mietverträge verabschiedet und unter Verweis auf einen Leerwohnungsbestand von unter 1,8% des Wohnungsbestands die Verwendung des offiziellen Formulars im Sinne von Artikel 270 Abs. 2 OR im ganzen Kanton obligatorisch erklärt.

Am 9. September 2019 hat das Bundesamt für Statistik eine Medienmitteilung mit der neuen Leerwohnungsstatistik auf den 1. Juni 2019 veröffentlicht. Aus dieser Statistik geht hervor, dass sich die Leerwohnungsnummer im Kanton Freiburg am 1. Juni 2019 auf 1,83% belief, während sie am 1. Juni 2018 noch bei 1,521% lag. Besonders hoch ist die Leerwohnungsnummer im südlichen Kantonsteil und namentlich in Bulle, wo sie 2,96% beträgt.

Vor diesem Hintergrund wird der Staatsrat gebeten, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. *Wird der Staatsrat aufgrund der neuen Statistiken des Bundesamts für Statistik zur Kenntnis nehmen, dass der Kanton Freiburg nicht mehr von Wohnungsmangel betroffen ist?*

2. *Wenn ja, welche Entscheidungen hat der Staatsrat aufgrund dieser neuen Situation getroffen?*
3. *Wird er insbesondere die Pflicht zur Verwendung des offiziellen Formulars aufheben, das für den Fall von Wohnungsmangel vorgesehen ist?*
4. *Welche anderen gesetzlichen Folgen hat das Ende des Wohnungsmangels für die Mieter und Vermieter?*

Den 17. September 2019

Antwort des Staatsrats

1. *Wird der Staatsrat aufgrund der neuen Statistiken des Bundesamts für Statistik zur Kenntnis nehmen, dass der Kanton Freiburg nicht mehr von Wohnungsmangel betroffen ist?*

Der Staatsrat hat die Zahlen zu den Leerwohnungsbeständen, die das Bundesamt für Statistik am 9. September 2019 veröffentlicht hat und die dem Stand am 1. Juni 2019 entsprechen, zur Kenntnis genommen. Diesen Zahlen zufolge weist der Kanton Freiburg eine Leerwohnungsziffer von 1,83% auf. Diese liegt somit über dem Wert von 1,8%, der gemäss dem Ausführungsgesetz über den Mietvertrag und den nichtlandwirtschaftlichen Pachtvertrag (MPVG; SGF 222.3.1) und seiner Verordnung (Art. 5 MPVV; SGF 222.3.11) die Grenze zum Wohnungsmangel darstellt.

Der Staatsrat präzisiert jedoch, dass es sich dabei um einen Mittelwert handelt, der die verschiedenen Marktsegmente nicht berücksichtigt. Eine im Auftrag des Bundesamts für Wohnungswesen durchgeführte Studie identifiziert 3 Marktsegmente: das obere, das mittlere und das untere Marktsegment. Diese Studie zeigt, dass im Kanton Freiburg im unteren Marktsegment deutlich mehr Spannung herrscht.

Diese unterschiedlichen Spannungsverhältnisse sprechen für eine Beibehaltung des offiziellen Formulars bei Mieterwechsel, auch wenn die durchschnittliche Leerwohnungsziffer mehr als 1,8% beträgt.

Zurzeit scheint es noch zu früh, um sagen zu können, dass in allen erwähnten Segmenten kein Wohnungsmangel mehr herrscht.

2. *Wenn ja, welche Entscheidungen hat der Staatsrat aufgrund dieser neuen Situation getroffen?*
3. *Wird er insbesondere die Pflicht zur Verwendung des offiziellen Formulars aufheben, das für den Fall von Wohnungsmangel vorgesehen ist?*

Der Staatsrat hat die Statistiken des Kantons untersucht und dabei die aggregierten Leerwohnungsziffern und die Ziffern der einzelnen Gemeinden betrachtet. Diese Analyse hat ergeben, dass 86 der 136 Gemeinden des Kantons bzw. 63% der

Gemeinden eine Leerwohnungsziffer von bis zu 1,8% aufweisen. In diesen Gemeinden haben 62% der Bevölkerung ihren ständigen Wohnsitz. Ausserdem wird die durchschnittliche Leerwohnungsziffer stark von einzelnen Gemeinden und namentlich von der Gemeinde Bulle beeinflusst. Diese Gemeinde zählt 337 von insgesamt 2770 Leerwohnungen im Kanton. Würde Bulle von der Erfassung der Leerwohnungen ausgeschlossen, würde die durchschnittliche Leerwohnungsziffer für den Kanton nur noch 1,74% betragen.

Zudem zeigt sich, dass einzelne Gemeinden mit einer hohen Leerwohnungsziffer auch über viele leerstehende Neuwohnungen verfügen (namentlich Bulle, Düdingen, Belmont-Broye, Romont). Für diese Neuwohnungen gibt es keine Pflicht zur Information über den bisherigen Mietzins, da es keine Vormieter gibt.

Der Staatsrat will fürs Erste keine Massnahme treffen. Er möchte die Lage zuerst genauer prüfen und die ersten Resultate des Wohn- und Immobilienobservatoriums abwarten. Eine Ausdehnung der Tätigkeit des Observatoriums auf weitere Regionen des Kantons wird es dann ermöglichen, Entscheidungen im Wohnungswesen zu fällen.

Aufgrund dieser Darlegungen vertritt der Staatsrat die Meinung, dass es noch nicht angezeigt ist, die Pflicht zur Verwendung des offiziellen Formulars aufzuheben, insbesondere da eine deutliche Mehrheit der Gemeinden des Kantons noch einen Wohnungsmangel aufweist.

4. *Welche anderen gesetzlichen Folgen hat das Ende des Wohnungsmangels für die Mieter und Vermieter?*

Die aktuelle Lage hat noch keine gesetzlichen Auswirkungen auf die Mieter und Vermieter. Der Staatsrat weist jedoch darauf hin, dass die Arbeiten des Wohn- und Immobilienobservatoriums zu neuen Erkenntnissen führen und unter anderem eine Feinanalyse der verschiedenen Arten von Leerwohnungen ermöglichen könnten. Gestützt auf die Arbeiten des Observatoriums können die Auswirkungen eines Grenzwerts für Wohnungsmangel von mehr als 1,8%, beziehungsweise der Nutzen dieses Indikators geklärt werden.

Den 12. November 2019

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Novembre 2019
November 2019

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés : 3 PDC, 5 PS, 2 PLR, 3 VCG, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg</i> (14 Grossräte: 3 CVP, 5 SP, 2 FDP, 3 MLG, 1 SVP)			
Ballmer Mirjam, géographe, Fribourg	VCG/MLG	1982	2018
de Weck Antoinette, avocate, vice-syndique, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, conseiller communal, Fribourg	PDC/CVP	1972	2013
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC/CVP	1961	2011
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python, Giovanna, directrice administrative, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Moussa Elias, avocat, Fribourg	PS/SP	1984	2016
Mutter Christa, spécialiste en communication, Fribourg	VCG/MLG	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	VCG/MLG	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC/CVP	1961	2004
Schumacher Jean-Daniel, médecin, Fribourg	PLR/FDP	1956	2016
Steiert Thierry, syndic, Fribourg	PS/SP	1963	2016
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
2. Sarine-Campagne (24 députés : 5 PDC, 7 PS, 5 PLR, 3 VCG, 4 UDC) <i>Saane-Land</i> (24 Grossräte : 5 CVP, 7 SP, 5 FDP, 3 MLG, 4 SVP)			
Baiutti Sylvia, adjointe de direction, Treyvaux	PLR/FDP	1966	2016
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Besson Gumy Muriel, cheffe de section, Belfaux	PS/SP	1980	2019
Bonny David, Adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le- Gibloux	VCG/MLG	1956	2007
Collaud Romain, expert Dipl. en finance et investissements, Cottens	PLR/FDP	1984	2014
Dafflon Hubert, directeur société commerciale, Grolley	PDC/CVP	1958	2015
Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne	PDC/CVP	1967	2016
Dorthe Sébastien, avocat, Matran	PLR/FDP	1982	2019
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC/CVP	1968	2002
Fagherazzi Martine, enseignante, Ecuwillens	PS/SP	1972	2018
Galley Nicolas, policier, Ecuwillens	UDC/SVP	1985	2016
Ghielmini Kraysenbühl Paola, Ing. agronome EPFZ, Corpataux-Magnedens	VCG/MLG	1963	2016
Kolly Nicolas, juriste, Essert	UDC/SVP	1986	2011

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur-Glâne	VCG/MLG	1975	2016
Morel Bertrand, avocat, Lentigny	PDC/CVP	1975	2016
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne	PLR/FDP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître agriculteur, Posieux	PDC/CVP	1972	2014

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
3. Sense (15 Grossräte: 4 CVP, 3 SP, 2 FDP, 3 MLG, 3 SVP) <i>Singine</i> (15 députés : 4 PDC, 3 PS, 2 PLR, 3 VCG, 3 UDC)			
Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düringen	PS/SP	1967	2016
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC/CVP	1963	2004
Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düringen	UDC/SVP	1981	2016
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	PDC/CVP	1974	2015
Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Giffers	PLR/FDP	1963	2016
Flechtner Olivier, Untersuchungsleiter, Schmitten	PS/SP	1970	2014
Julmy Markus, Betriebsleiter-Geschäftsführer, Schmitten	PDC/CVP	1971	2019
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düringen	PS/SP	1961	1996
Mäder-Brühlhart Bernadette, eidg. dipl. Kauffrau / Familienfrau, Schmitten	VCG/MLG	1958	2014
Perler Urs, Gymnasiallehrer., Schmitten	VCG/MLG	1977	2016
Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düringen	VCG/MLG	1955	2011
Schwaller-Merkle Esther, Rentnerin, Düringen	PDC/CVP	1956	2019
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
4. Gruyère (19 députés : 5 PDC, 5 PS, 5 PLR, 3 UDC, 1 VCG) <i>Greyerz</i> (19 Grossräte : 5 CVP, 5 SP, 5 FDP, 3 SVP, MLG)			
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Bapst Bernard, garde-frontière, Hauteville	UDC/SVP	1960	2019
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC/CVP	1958	2011
Gaillard Bertrand, maître menuisier, La Roche	PDC/CVP	1973	2016
Gapany Johanna, économiste HE, Bulle	PLR/FDP	1988	2016

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Glasson Benoît, Sorens	PLR/FDP	1973	2018
Gobet Nadine, juriste, directrice de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC/CVP	1967	2002
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Kubski Grégoire, juriste, Bulle	PS/SP	1991	2019
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle	PLR/FDP	1963	2016
Pasquier Nicolas, Dr. Sci. nat., Maître professionnel, Bulle	VCG/MLG	1978	2016
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Roth Pasquier Marie-France, mère au foyer - conseillère communale, Bulle	PDC/CVP	1968	2016
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc	PDC/CVP	1968	2016
Wickramasingam Kirthana, administratrice de l'association Omoana, Bulle	PS/SP	1984	2016
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
5. See (13 Grossräte: 2 CVP, 3 SP, 3 FDP, 4 SVP, 1 MLG) Lac (13 députés : 2 PDC, 3 PS, 3 PLR, 4 UDC, 1 VCG)			
Aebischer Susanne, Organisationsberaterin & Erwachsenenbildnerin, Kerzers	PDC/CVP	1976	2012
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten/Morat	PS/SP	1954	2007
Hayoz Madeleine, enseignante spécialisée, Cressier	PDC/CVP	1955	2014
Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen	UDC/SVP	1970	2016
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten/Morat	PLR/FDP	1966	2015
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
André Kaltenrieder, chef de projets-spécialiste MT/BT, Sugiez	PLR/FDP	1968	2019
Müller Chantal, Ärztin, Murten/Morat	PS/SP	1986	2016
Senti Julia, Anwaltspraktikantin, Murten/Morat	PS/SP	1989	2016
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	VCG/MLG	1959	2011
Schwander Susanne, Geschäftsfrau, Kerzers	PLR/FDP	1960	2016
Thalman-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten/Morat	UDC/SVP	1957	2007
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
6. Glâne (8 députés : 3 PDC, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC) Glâne (8 Grossräte : 3 CVP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bischof Simon, collaborateur administratif, Ursy	PS/SP	1992	2013
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC/CVP	1960	2007
Décrind Pierre, chef de service, Romont	PDC/CVP	1961	2014
Demierre Philippe, directeur adjoint, Esmonts	UDC/SVP	1968	2017

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Jaquier Armand, secrétaire syndical, Romont	PS/SP	1961	2018
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC/CVP	1955	2002
Menoud Marc, agriculteur, Romont	UDC/SVP	1973	2015

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 députés: 3 PDC, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 2 VCG) <i>Broye</i> (11 Grossräte: 3 CVP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 2 MLG)			
Bonvin-Sansonnens Sylvie, maître-agricultrice, Rueyres-les-Prés	VCG/MLG	1971	2015
Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny	UDC/SVP	1965	2016
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC/CVP	1969	2007
Cotting-Chardonnens Violaine, employée de commerce, Domdidier	PS/SP	1968	2016
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC/CVP	1963	2011
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC/CVP	1973	2011
Péclard Cédric, technicien géomètre, Aumont	VCG/MLG	1967	2017
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante, mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
8. Veveyse (6 députés: 2 PDC, 1 PS, 1 PLR, 1 UDC) <i>Vivisbach</i> (6 Grossräte: 2 CVP, 1 SP, 1 FDP, 1 SVP)			
Bourguet Gabrielle, juriste, Granges	PDC/CVP	1971	2007
Chevalley Michel, retraité, Tatroz	UDC/SVP	1952	2016
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Genoud François, enseignant, Châtel-St-Denis	PDC/CVP	1957	2016
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

Président du Grand Conseil/*Präsident des Grossen Rates*:
Première vice-présidente/*1. Vize-Präsidentin*:
Deuxième vice-présidente/*2. Vize-Präsidentin*:

Roland Mesot (UDC/SVP, VE)
Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)
Sylvie Bonvin-Sansonnens (VCG/MLG, BR)

Table des matières

Lois

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-DFIN-47	Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2020	Entrée en matière	3064
		Première lecture	3065
		Deuxième lecture	3065
		Vote final	3065
		Message	3194
		Préavis	3197
2019-DFIN-22	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs et de la loi sur l'aide sociale – Révision 2020	Entrée en matière	3080
		Première lecture	3085
		Première lecture (suite)	3088
		Deuxième lecture	3088
		Vote final	3089
		Message	3176
		Préavis	3192

Budget de l'Etat

Signature	Titre	Traitement	Page
2018-DFIN-127	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020	Entrée en matière générale	3023
2018-DFIN-127	Pouvoir législatif	Examen de détail	3062
2018-DFIN-127	Pouvoir judiciaire (2020)	Examen de détail	3048
2018-DFIN-127	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat	Examen de détail	3061
2018-DFIN-127	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (2020)	Examen de détail	3034
2018-DFIN-127	Direction de sécurité et de la justice (2020)	Examen de détail	3049
2018-DFIN-127	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2020)	Examen de détail	3046
2018-DFIN-127	Direction de l'économie et de l'emploi (2020)	Examen de détail	3051
2018-DFIN-127	Direction de la santé et des affaires sociales (2020)	Examen de détail	3038
2018-DFIN-127	Direction des finances (2020)	Examen de détail	3033
2018-DFIN-127	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	Examen de détail	3057
2018-DFIN-127	Récapitulation générale	Examen de détail	3062
2018-DFIN-127	Décret - Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020	Entrée en matière	3063
		Lecture des articles	3063
		Vote final	3063
		Message	3105
		Préavis	3175

Rapports d'activité

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-GC-111	Commission interparlementaire de contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO) (2018)	Discussion	3053
		Rapport	3198

Motions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2018-GC-43	Nadia Savary-Moser Pierre-André Grandgirard	STEP - L'eau est un enjeu majeur	Réponse du Conseil d'Etat	3210
2019-GC-49	David Bonny Erika Schnyder	Protéger la biodiversité du canton de Fribourg	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3219 3089
2019-GC-64	Ruedi Schläfli	Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg	Réponse du Conseil d'Etat Retrait	3220 3093
2019-GC-187	Pierre Mauron Eric Collomb	Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)	Dépôt et développement	3226
2019-GC-190	Romain Collaud Bertrand Morel	Aspects durables et leurs conséquences pour les décisions du Grand Conseil	Dépôt et développement	3227
2019-GC-191	Rose-Marie Rodriguez Pierre-André Grandgirard	Ventilation dans les bâtiments publics	Dépôt et développement	3228

Postulats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-GC-33	Ralph Alexander Schmid	Evaluation et mesures dans le canton de Fribourg contre la disparition dramatique des insectes	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3216 3097
2019-GC-47	Bernadette Mäder-Brühlhart Markus Bapst	Santé mentale des adolescents germanophones	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3218 3066
2019-GC-69	Antoinette de Weck Markus Bapst	Etude sur la qualité des écosystèmes dans le canton de Fribourg et les mesures à mettre en place pour l'améliorer	Réponse du Conseil d'Etat Prise en considération	3223 3094

Questions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-CE-187	Adrian Brügger	Déductions fiscales pour la garde d'un enfant par des tiers	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3230 3230
2019-CE-190	Nicolas Kolly	Conséquence de la fin de la pénurie de logements dans le canton de Fribourg	Dépôt et développement Réponse du Conseil d'Etat	3233 3233

Mandats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-GC-185	Pierre Mauron Benoît Piller Hubert Dafflon Eric Collomb Peter Wüthrich Sébastien Dorthe Stéphane Peiry Nicolas Kolly Benoît Rey Bruno Marmier	Elections du 10 novembre 2019	Dépôt et développement	3225

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-GC-189	Bertrand Morel Solange Berset Sylvia Baiutti Julia Senti Roger Schuwey Loetscher Anne Meyer Dominique Zamofing Sébastien Dorthe Jean-Daniel Schumacher Paul Herren-Schick	Obligation d'annonce pour les hébergeurs commerciaux	Dépôt et développement	3227

Requêtes

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2019-GC-186	Pierre Mauron Benoît Piller	Demande de procédure accélérée pour le traitement du mandat interpartis 2019-GC-185 (Elections du 10 novembre 2019)	Dépôt et développement Prise en considération	3226 3070

Motions d'ordre

	Auteurs	Titre	Traitement	Page
	Roland Mesot, président du Grand Conseil	Modification de l'ordre du jour de la séance du mercredi 20 novembre 2019	Prise en considération	3069

Elections protocolaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-GC-166	Présidence du Grand Conseil pour 2020	Scrutin uninominal	3072
2019-GC-178	1re vice-présidence du Grand Conseil pour 2020	Scrutin uninominal	3072
2019-GC-179	2e vice-présidence du Grand Conseil pour 2020	Scrutin uninominal	3071
2019-GC-180	Présidence du Conseil d'Etat pour 2020	Scrutin uninominal	3075
2019-GC-181	Présidence du Tribunal cantonal pour 2020	Scrutin uninominal	3077

Elections (autres)

Signature	Titre	Traitement	Page
2019-GC-171	Un membre de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Markus Bapst	Scrutin de liste	3101
2019-GC-172	Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Markus Bapst	Discussion Scrutin de liste	3087 3101

Divers

Titre	Page	Titre	Page
Ouverture de la session	3022	Assermentations	3023
Communications	3022 3080	Prise de congé : Emanuel Waeber	3101
Validations	3023	Clôture de la session	3102

—